

2021

AMENDEMENT A03
AU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL

AGIR

**CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ**

Éléments financiers au 30 juin 2022



**CRÉDIT AGRICOLE
S.A.**

Sommaire

Communiqué de presse T2 et S1 2022	3
Groupe Crédit Agricole	5
Crédit Agricole S.A.	9
Solidité financière	28
Liquidité et Refinancement	31
Environnement économique et financier	34
Supports visuels de la présentation des résultats	49
Supports visuels - Annexes	78
Solidité financière	110
Solvabilité	110
Liquidité et Refinancement	114
Facteurs de risques Crédit Agricole S.A.	121
Gestion des risques	141
Evolution des instances de Gouvernance	165
Autres informations récentes	170
Comptes Consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022 Crédit Agricole S.A.	171
Cadre Général	174
Etats financiers consolidés	175
Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés	184
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	264
Autres informations sur le Groupe Crédit Agricole	267
Facteurs de risques du Groupe Crédit Agricole	267
Expositions faisant l'objet de mesures appliquées en raison de la pandémie de Covid 19	287
Statuts Crédit Agricole S.A.	290
Responsable de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole S.A.	309
Informations générales	310
Table de concordance	314



Le présent amendement A03 au document d'enregistrement universel a été déposé 10 août 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

DONNÉES PUBLIÉES ET SOUS-JACENTES GCA ET CREDIT AGRICOLE S.A. T2-2022

Résultat : +18,1% ; activité dynamique, position de capital renforcée

	CRÉDIT AGRICOLE S.A.		GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	
	Publié	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Revenus	6 330 m€ +8,8% T2/T2	6 188 m€ +6,2% T2/T2	10 121 m€ +8,8% T2/T2	9 636 m€ +3,7% T2/T2
Charges hors FRU	- 3 451 m€ +6,1% T2/T2	- 3 388 m€ +5,2% T2/T2	- 5 886 m€ +6,3% T2/T2	- 5 824 m€ +5,8% T2/T2
Résultat Brut d'Exploitation	2 869 m€ +12,3% T2/T2	2 789 m€ +7,4% T2/T2	4 227 m€ +12,5% T2/T2	3 805 m€ +0,7% T2/T2
Coût du risque	- 203 m€ -27,5% T2/T2	-203 m€ -20,4% T2/T2	-615 m€ +30,8% T2/T2	-615 m€ +38,2% T2/T2
RNPG	1 976 m€ +0,4% T2/T2	1 908 m€ +18,1% T2/T2	2 769 m€ stable T2/T2	2 447 m€ +3,4% T2/T2
Coex (hors FRU)	54,5% -1,4 pp T2/T2	54,8% -0,5 pp T2/T2	58,1% -1,4 pp T2/T2	60,4% +1,2 pp T2/T2

ACTIVITE COMMERCIALE DYNAMIQUE

- 1 million de nouveaux clients France, Italie et Pologne au S1
- production dynamique en crédit habitat (+2,1% T2/T2), crédit à la consommation (+9,0%), affacturage (+16,4%) et entreprises (+19,8%), activité dynamique en assurances dommages (+10,2% chiffre d'affaires T2/T2) et protection des personnes (+7,8%)
- activité très dynamique en grande clientèle (banque de financement +12,8% T2/T2, banque de marché et d'investissement +28,5% hors effet change)

RESULTAT PUBLIE Crédit Agricole S.A. T2-22 : 2,0 Mds€

RESULTAT SOUS-JACENT Crédit Agricole S.A. T2-22 : 1,9 Mds€ (+18,1% T2/T2)

Hausse régulière des revenus depuis 2017 +6,2% T2/T2

Effet ciseaux positif : charges¹ +5,2% T2/T2, +1,8% hors effet périmètre Creval et Lyxor et change

Résultat brut d'exploitation: +7,4% T2/T2 soit +192 m€

Coefficient d'exploitation hors FRU 56,8% S1-22 (-1,0 pp vs fin 2021);

RENTABILITE DANS LA DUREE

ROTE sous-jacent S1-22 13,9%², > de 3 pp à la moyenne de 10 grandes banques européennes

Position de capital solide au niveau du Groupe

	CRÉDIT AGRICOLE S.A.		GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	
	Publié	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
CET1 phasé	11,3% +3,4 pp au-dessus du SREP	+30 pb juin/mars	17,5% +8,6 pp au-dessus du SREP	+50 pb juin/mars
	Provision pour dividende 0,38€/action au S1-22		19,5 Mds€ de provisions GCA, exposition Russie -0,4 Md€ juin/mars	

¹ Hors FRU

² ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

Dominique Lefebvre,

Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

« Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et les élus, pour leur mobilisation auprès de nos clients, particulièrement ceux les plus fragilisés par le contexte actuel. La solidité de nos résultats renforce notre capacité à porter nos engagements au plus près des territoires »

Philippe Brassac,

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

« Dans un environnement opaque et incertain, le Groupe poursuit sa croissance régulière, délivrée par son modèle de banque universelle de proximité. »

Groupe Crédit Agricole

Activité du Groupe

L'activité commerciale du Groupe a été soutenue ce trimestre dans tous les métiers du Groupe grâce à notre modèle de banque relationnelle. La conquête brute est très forte. Au deuxième trimestre 2022, le Groupe enregistre +488 000 nouveaux clients en banque de proximité, dont 389 000 clients en France (305 000 clients dans les Caisses régionales), 45 000 clients en Italie, 54 000 en Pologne et le fonds de commerce continue de progresser (+111 000 clients). Sur le premier semestre 2022, le Groupe a conquis +1 million de nouveaux clients en banque de proximité, dont 804 000 clients en France (626 000 clients dans les Caisses régionales), 82 000 clients en Italie, 115 000 clients en Pologne et le fonds de commerce progresse également (+238 000 clients). La production a par ailleurs très bien progressé au deuxième trimestre 2022, avec notamment une hausse de 8,4% des réalisations de crédit dans les Caisses régionales et chez LCL (dont +2,1% sur l'habitat, +19,8% sur pro/entreprises et -1,1% sur le crédit consommation), +7,3% de réalisations de crédit à la consommation & leasing, et +10,2% de chiffre d'affaires assurances dommages par rapport au deuxième trimestre 2021. Dans ce contexte, le taux d'équipement en assurances³ est également en hausse dans les réseaux de banque de détail à fin juin 2022 à 26,9% pour LCL (+0,7 pp par rapport à fin juin 21), 20,1% pour CA Italia (+1,7 pp par rapport à fin juin 21), 15,6% y compris Creval, et stable dans les Caisses régionales à 42,3%.

Chacun des métiers du Groupe affiche ainsi un très bon niveau d'activité (Cf. Infra).

- Dynamisme de la collecte nette à 1,8 Md€ au T2 en gestion d'actifs, malgré les conditions de marché défavorables, et de la collecte nette assurances (+1,3 Md€, tiré par les UC : +1,6 Md€), poursuite de la dynamique de l'activité en assurance-dommages (+10,2% T2/T2) et en protection des personnes (+7,8% T2/T2)
- Activité commerciale record tant en banque de financement qu'en banque de marché et d'investissement. Renforcement des positions de leader en banque de financement et d'investissement : crédits syndiqués (#1 France, #2 EMEA), financement de projets (#3 Monde), obligations (#4 All bonds in Eur worldwilde #2 Green, social and sustainable bonds Eur)
- Bonne dynamique de la production commerciale chez CACF (+9.0%) et chez CAL&F
- Production de crédits soutenue chez LCL (+30% T2/T2), croissance des encours de crédit (+8,3% juin/juin) et de collecte (+1,2% juin/juin)

Résultats du Groupe

Au deuxième trimestre 2022, le résultat net part du Groupe publié du Groupe Crédit Agricole ressort à **2 769 millions d'euros**, stable par rapport au deuxième trimestre 2021. Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont eu un **effet net positif de 322 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe**, dont **254 millions d'euros d'impact positif pour Provisions Epargne Logement sur les CR** (reprise dans un contexte de hausse des taux) et 68 millions d'euros d'impacts en résultat net part du Groupe correspondant aux éléments spécifiques au niveau Crédit Agricole S.A⁴.

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent⁴ du Groupe Crédit Agricole** atteint **2 447 millions d'euros**, en hausse de +3,4% par rapport au deuxième trimestre 2021.

³ Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

⁴ Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T2-2022 et au T2-2021								
En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous- jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous- jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous- jacent
Produit net bancaire	10 121	485	9 636	9 304	9	9 295	+8,8%	+3,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 886)	(63)	(5 824)	(5 536)	(32)	(5 504)	+6,3%	+5,8%
FRU	(8)	-	(8)	(12)	-	(12)	(31,5%)	(31,5%)
Résultat brut d'exploitation	4 227	422	3 805	3 756	(23)	3 779	+12,5%	+0,7%
Coût du risque de crédit	(615)	-	(615)	(470)	(25)	(445)	+30,8%	+38,2%
Sociétés mises en équivalence	103	-	103	98	5	93	+5,2%	+10,8%
Gains ou pertes sur autres actifs	22	-	22	(35)	(16)	(19)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	379	378	2	(100,0 %)	(100,0%)
Résultat avant impôt	3 736	422	3 314	3 728	318	3 409	+0,2%	(2,8%)
Impôt	(808)	(108)	(700)	(681)	164	(844)	+18,7%	(17,1%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	19	(3)	22	11	10	1	+73,1%	x 20,5
Résultat net	2 947	311	2 636	3 058	492	2 566	(3,6%)	+2,7%
Intérêts minoritaires	(178)	11	(189)	(287)	(89)	(199)	(38,2%)	(4,9%)
Résultat net part du Groupe	2 769	322	2 447	2 770	403	2 367	(0,0%)	+3,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,2%		60,4%	59,5%		59,2%	-1,3 pp	+1,2 pp

Au deuxième trimestre 2022, le **produit net bancaire sous-jacent** est en hausse de +3,7%, et de +2,6% pro forma Creval et Lyxor⁵, par rapport au deuxième trimestre 2021, à 9 636 millions d'euros. Les **charges d'exploitation sous-jacentes hors fonds de résolution unique (FRU)** sont en hausse de +5,8% au deuxième trimestre 2022 par rapport au deuxième trimestre 2021, pour s'établir à 5 824 millions d'euros (+4,3% pro forma Creval et Lyxor). Au global, le Groupe affiche une légère hausse, de +1,2 point de pourcentage, du **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU**, celui-ci s'établissant à 60,4% sur le deuxième trimestre 2022. Le complément de contribution au Fonds de résolution unique atteint 8 millions d'euros ce trimestre (chez CA Italia essentiellement). Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** affiche donc une hausse de +0,7% à 3 805 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2021.

Le **coût du risque de crédit** est en hausse, à -615 millions d'euros (dont -220 millions d'euros de coût du risque sur encours sains (niveau 1 et 2), et -401 millions d'euros de coût du risque avéré (niveau 3)), soit une hausse de +38,2% par rapport au deuxième trimestre 2021, notamment expliquée par des provisions sur encours sains sur la globalité des métiers pour tenir compte des impacts indirects de la guerre, de l'augmentation de l'inflation et des effets anticipés sur le pouvoir d'achat, ainsi que d'une normalisation du coût du risque avéré. Le **coût du risque sur encours⁶ sur quatre trimestres glissants atteint 21 points de base**. Il atteint 23 points de base en vision trimestrielle annualisée⁷. Le stock de provisions s'élève à 19,5 milliards d'euros à fin juin 2022 (dont 10,3 milliards d'euros pour les Caisses régionales), dont 43% de provisions sur encours sains (47% pour les Caisses régionales). Le stock de provisions sur encours sains a augmenté, au niveau du Groupe, de +2,9 milliards d'euros depuis le quatrième trimestre 2019 et le stock de provisions total a augmenté de 500 million d'euros au total depuis cette date.

Le **résultat avant impôt sous-jacent s'établit à 3 314 millions d'euros**, en baisse de -2,8% par rapport au deuxième trimestre 2021. Le résultat avant impôt sous-jacent intègre la contribution des sociétés mises en équivalence pour 103 millions d'euros (en hausse de +10,8%) ainsi que le résultat net sur autres actifs qui atteint 22 millions d'euros ce trimestre. La **charge d'impôt sous-jacente est en baisse de -17,1%** sur la période. Le taux d'impôt sous-jacent ressort à 21,8% en baisse par rapport au deuxième trimestre 2021 (25,5%). Le résultat net sous-jacent avant déduction des minoritaires est en hausse de +2,7% pour s'établir à 2 636 millions d'euros.

⁵ Pro forma : les entités Creval (BPI) et Lyxor (GEA) sont ajoutées en 2021

⁶ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

⁷ Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

COMMUNIQUE DE PRESSE – 2^{ème} trimestre et 1^{er} semestre 2022

Les intérêts minoritaires baissent de -4,9%. Enfin, le résultat net part du Groupe sous-jacent, à 2 447 millions d'euros ressort en hausse par rapport au deuxième trimestre 2021 (+3,4%).

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au S1-2022 et au S1-2021								
En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Elément s spécifiq ues	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous- jacent
Produit net bancaire	19 801	564	19 237	18 353	(25)	18 378	+7,9%	+4,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(11 797)	(81)	(11 716)	(11 041)	(36)	(11 005)	+6,9%	+6,5%
FRU	(803)	-	(803)	(479)	185	(664)	+67,6%	+20,9%
Résultat brut d'exploitation	7 202	483	6 719	6 834	125	6 709	+5,4%	+0,1%
Coût du risque de crédit	(1 504)	(195)	(1 309)	(1 007)	(25)	(982)	+49,3%	+33,3%
Sociétés mises en équivalence	211	-	211	192	5	187	+9,9%	+12,9%
Gains ou pertes sur autres actifs	35	-	35	(23)	(16)	(7)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	379	378	2	(100,0%)	(100,0%)
Résultat avant impôt	5 944	288	5 656	6 376	466	5 909	(6,8%)	(4,3%)
Impôt	(1 502)	(123)	(1 379)	(1 401)	174	(1 576)	+7,2%	(12,5%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	21	(7)	27	5	5	0	x 4,3	x 191,3
Résultat net	4 463	158	4 304	4 979	645	4 334	(10,4%)	(0,7%)
Intérêts minoritaires	(362)	11	(373)	(455)	(88)	(367)	(20,4%)	+1,7%
Résultat net part du Groupe	4 100	169	3 931	4 524	557	3 967	(9,4%)	(0,9%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,6%		60,9%	60,2%		59,9%	-0,6 pp	+1,0 pp

Sur l'ensemble du premier semestre 2022, le résultat net part du Groupe publié est de 4 100 millions d'euros, contre 4 524 millions d'euros au premier semestre 2021, soit une baisse de -9,4%. Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 3 931 millions d'euros, stable à -0,9%** par rapport au premier semestre 2021. Le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de **+4,7%**. Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU sont en croissance de 6,5% par rapport au premier semestre 2021. Le coefficient d'exploitation hors FRU sur le semestre s'établit ainsi à 60,9%. Le FRU sur le semestre s'élève à 803 millions d'euros, en hausse de 20,9% par rapport au premier semestre 2021. Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent atteint ainsi 6 719 millions d'euros, stable à +0,1% par rapport au premier semestre 2021.

Caisses régionales

La croissance de l'activité des **Caisses régionales** est soutenue au deuxième trimestre 2022. **La conquête brute est dynamique** avec + 626 000 nouveaux clients depuis le début de l'année (305 000 au deuxième trimestre), et un fonds de commerce qui s'accroît de +142 000 au premier semestre (75 000 au deuxième trimestre). **La part des clients utilisant les outils digitaux augmente** et s'élève à 72,1%⁸ (+3,5 points de pourcentage par rapport à fin juin 2021) et le nombre de signatures en ligne ⁹ augmente de +102,6% entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2021. Ce trimestre, l'application « Ma Banque » des Caisses régionales a été refondue pour les 10 millions d'utilisateurs. Et le lancement d'un livret sociétaire sur le thème du projet sociétal est prévu pour le mois d'octobre dans les Caisses régionales.

Les réalisations de crédits, témoins d'une dynamique commerciale soutenue, sont en hausse de +2,1% par rapport à fin juin 2021, notamment sur les marchés spécialisés¹⁰ (+16,3%). **Les encours de crédit** atteignent 614,0 milliards d'euros à fin juin 2022, en hausse sur l'année (+6,0%, dont +5,9% sur l'habitat et +6,5% sur les marchés spécialisés¹⁰).

Les encours de collecte globale sont en hausse de +2,7% sur l'année et atteignent 838 milliards d'euros à fin juin 2022. Dans ce contexte, les encours de collecte bilan atteignent 564 milliards d'euros à fin juin 2022, en progression de +5,4% par rapport à fin juin 2021. **Les encours de collecte hors-bilan** atteignent 274 milliards d'euros, en baisse de -2,3% sur l'année, l'effet de la baisse des marchés boursiers étant partiellement compensé par une forte collecte des encours de valeurs mobilières (+1,1 milliard d'euros au deuxième trimestre 2022) et une collecte nette positive en assurance vie (+0,4 milliard d'euros au deuxième trimestre 2022).

Au deuxième trimestre 2022, le produit net bancaire sous-jacent des Caisses régionales atteint 3 403 millions d'euros, en baisse de -1,5% par rapport au deuxième trimestre 2021, notamment en raison de la baisse de PNB de portefeuille. Les **charges d'exploitation hors FRU** progressent de +5,5% par rapport au deuxième trimestre 2021, essentiellement en raison de la hausse des charges de personnel et informatiques, et du retour de l'activité aux niveaux pré-crise. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent ressort en baisse de -14,0%. Le **coût du risque** s'élève à -411 millions d'euros, multiplié par 2,2 par rapport au deuxième trimestre 2021, principalement en raison d'une dotation prudente sur encours sains (Stage 1 & 2) pour -296 millions d'euros; la provision pour risques avérés (Stage 3) s'élève à -92 millions d'euros. Le coût du risque sur encours atteint 14 points de base sur quatre trimestres glissants, le taux de créances douteuses est faible, à 1,6% (en baisse de -0,1 point de pourcentage par rapport à fin juin 2021) et le stock de provisions est à 10,3 milliards d'euros (en hausse de +0,3 milliard d'euros par rapport à fin juin 2021). Il en résulte un taux de couverture élevé, à 105,3% à fin juin 2022 (+3,0 points de pourcentage par rapport à fin juin 2021), en hausse de +1,4 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022 (103,9%). La contribution des Caisses régionales au **RNPG sous-jacent** du Groupe atteint ainsi 519 millions d'euros, en baisse de -29,9% par rapport au deuxième trimestre 2021. La contribution des Caisses régionales au **RNPG publié** du Groupe atteint ainsi 773 millions d'euros, en hausse de 2,5% par rapport au deuxième trimestre 2021.

Sur le premier semestre 2021, le produit net bancaire sous-jacent est stable (+0,2%) par rapport au premier semestre 2021. Les charges d'exploitation hors FRU progressent de +5,1%, le FRU s'élevant à -156 millions d'euros (hausse de +9,7%) et le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent est en baisse de -7,8% ce semestre. Le **coefficient d'exploitation** sous-jacent est en hausse de +3,1 points de pourcentage. Enfin, avec un **coût du risque** sous-jacent en hausse de +64,0%, la contribution des Caisses régionales au **RNPG sous-jacent** du Groupe s'élève à 1 239 millions d'euros, en baisse de -11,2% ce semestre par rapport au premier semestre 2021. La contribution des Caisses régionales au **RNPG publié** du Groupe atteint ainsi 1 545 millions d'euros, en hausse de +6,4% par rapport au deuxième semestre 2021.

⁸ Nombre de clients partenaires ayant un profil actif sur Ma Banque ou ayant visité CAEL (Crédit Agricole en ligne) dans le mois / nombre de clients majeurs possédant un DAV actif

⁹ Signatures initiées en mode dépose BAM (« banque Accès Multicanal »)

¹⁰ Marchés spécialisés : agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques

Crédit Agricole S.A.

Résultats

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Dominique Lefebvre le 3 août 2022, a examiné les comptes du deuxième trimestre 2022.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au T2-2022 et au T2-2021

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous- jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous- jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous- jacent
Produit net bancaire	6 330	143	6 188	5 819	(10)	5 829	+8,8%	+6,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 451)	(63)	(3 388)	(3 253)	(32)	(3 221)	+6,1%	+5,2%
FRU	(11)	-	(11)	(11)	-	(11)	(5,6%)	(5,6%)
Résultat brut d'exploitation	2 869	80	2 789	2 554	(42)	2 596	+12,3%	+7,4%
Coût du risque de crédit	(203)	-	(203)	(279)	(25)	(254)	(27,5%)	(20,4%)
Sociétés mises en équivalence	94	-	94	101	5	96	(7,8%)	(3,1%)
Gains ou pertes sur autres actifs	11	-	11	(37)	(16)	(21)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	378	378	-	ns	ns
Résultat avant impôt	2 770	80	2 690	2 717	300	2 417	+2,0%	+11,3%
Impôt	(586)	(19)	(567)	(397)	169	(566)	+47,8%	+0,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	18	(3)	22	11	10	1	ns	ns
Résultat net	2 202	57	2 145	2 331	478	1 852	(5,5%)	+15,8%
Intérêts minoritaires	(226)	11	(236)	(363)	(126)	(237)	(37,7%)	(0,2%)
Résultat net part du Groupe	1 976	68	1 908	1 968	353	1 615	+0,4%	+18,1%
Bénéfice par action (€)	0,63	0,02	0,60	0,64	0,12	0,52	(2,6%)	+16,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,5%		54,8%	55,9%		55,3%	-1,4 pp	-0,5 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	1 982	68	1 914	1 976	353	1 623	+0,3%	+17,9%

Au deuxième trimestre 2022, le **résultat net part du Groupe publié** de Crédit Agricole S.A. ressort à **1 976 millions d'euros**, soit une hausse de +0,4% par rapport aux 1 968 millions d'euros du deuxième trimestre 2021.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre comprennent les éléments comptables récurrents pour un impact de +103 millions d'euros en résultat part du Groupe. Il s'agit des éléments suivants : les éléments de volatilité comptable récurrents en produit net bancaire, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe) pour +16 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour +41 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la provision Epargne logement pour +46 millions d'euros en résultat net part du Groupe. A ceux-ci s'ajoutent les éléments non récurrents pour un impact de +35 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ils comprennent les coûts d'intégration Creval et Lyxor, pour un impact de respectivement -12 millions d'euros et -20 millions d'euros en résultat net part du Groupe, ainsi qu'un complément sur le déclassement de Crédit du Maroc en IFRS5 pour -3 millions d'euros. **Au deuxième trimestre 2021**, les éléments spécifiques avaient eu un effet net positif de +353 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ils comprenaient les éléments de volatilité comptable récurrents en produit net bancaire, à savoir le DVA pour -5 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour -6 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la provision Epargne logement pour +5 millions d'euros en résultat net part du Groupe. A ces éléments récurrents, s'ajoutaient les éléments suivants. Sur l'acquisition Creval : un badwill net pour +285 millions d'euros, des frais d'acquisition (impact de -8 millions d'euros en résultat net part du Groupe), un provisionnement complémentaire des encours sains des créances Creval (impact de -19 millions d'euros en résultat net part du Groupe). Ont également été enregistrés en éléments

spécifiques des gains « Affranchimento » liés à des dispositions fiscales exceptionnelles en Italie avec un impact en résultat net part du Groupe de 111 millions d'euros dans les pôles BPI (28 millions d'euros), GEA (78 millions d'euros) et SFS (5 millions d'euros), les coûts de transformation liés au projet Réseau LCL Nouvelle génération de regroupement d'agences chez LCL pour -9 millions d'euros en Résultat net part du Groupe, et ceux liés au projet Turbo, plan de transformation et d'évolution de CACEIS pour -8 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et enfin les résultats sur les activités de gestion de fortune à Miami et au Brésil en cours de cession, pour +7 millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**¹¹ atteint **1 908 millions d'euros**, en forte hausse de +18,1%, grâce notamment à une activité soutenue dans tous les métiers, une forte hausse du résultat brut d'exploitation et une amélioration du coût du risque.

Au deuxième trimestre 2022, les **revenus sous-jacents** ont atteint 6 188 millions d'euros, et sont en hausse de +6,2% par rapport au deuxième trimestre 2021, grâce à une activité dynamique dans tous les pôles métiers. Pro forma de l'intégration de Creval et Lyxor en 2021, ils sont en hausse de +4,3%¹² sur la période. Cette croissance des revenus au deuxième trimestre 2022 s'inscrit dans la ligne de la croissance régulière des revenus trimestriels de Crédit Agricole SA depuis 5 ans, grâce à la diversité du mix métiers.

Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU sont en hausse maîtrisées sur un an (+5,2%, soit +167 millions d'euros) et s'établissent à 3 388 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Pro forma de l'intégration de Lyxor et Creval¹² cette hausse est ramenée à +2,7% par rapport à 2021, soit +88 millions d'euros. Après retraitement de l'effet change (sur CACIB et CA Indosuez principalement, pour environ 30 millions d'euros), elle atteint +1,8% (soit +58 millions d'euros), pour accompagner le développement des métiers. Sur cette hausse de +58 millions d'euros, le pôle Grandes clientèles affiche une hausse de charges de +36 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2021, dont +31 millions d'euros liés aux frais de personnel et aux rémunérations variables. Le pôle Services financiers spécialisés affiche une hausse de +32 millions d'euros, dont +24 millions d'euros d'effet périmètre CACF Spain, CACF NL et Olinn. Le pôle Gestion de l'épargne et assurances voit ses charges augmenter de +10 millions d'euros, dont +20 millions d'euros d'investissements et frais IT et -14 millions d'euros liés aux frais de personnel et aux rémunérations variables. Enfin, le pôle Banques de proximité affiche une baisse de charges de -24 millions d'euros en lien avec l'effet périmètre lié au passage de Crédit du Maroc en IFRS5 au premier trimestre 2022 (-30 millions d'euros). Le FRU ce trimestre s'élève à 11 millions d'euros (ajustement de l'estimation faite au T1). Le coefficient d'exploitation hors FRU s'établit ainsi à 54,8% au deuxième trimestre 2022, en amélioration de 0,5 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2021. L'effet ciseaux sous-jacent est par ailleurs positif ce trimestre, à +1 point de pourcentage, et à +1,7 point de pourcentage pro forma de Creval et Lyxor.

Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent est ainsi très dynamique au deuxième trimestre 2022. Il est en hausse de +7,4% pour atteindre 2 789 millions d'euros. Pro forma de Creval et Lyxor, la hausse atteint +6,5%.

Au 30 juin 2022, les indicateurs de risque confirment **la qualité des actifs de Crédit Agricole S.A. et du niveau de couverture de ses risques**. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (27% des encours bruts) et entreprises (46% des encours bruts de Crédit Agricole SA). Le taux de créances douteuses demeure toujours bas à 2,5% et le taux de couverture¹³, élevé, à 74,3%, est en baisse de -3,2 points de pourcentage sur le trimestre en lien avec la baisse du taux de couverture sur la banque de financement (en reprise sur les provisions sur encours sains). **Le stock total de provisions** s'établit à 9,2 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A., en hausse de 0,4 milliard d'euros par rapport à fin mars 2022. Sur ce stock de provisions, 38% sont liés au provisionnement des encours sains. Le stock de provisions pour encours sains est en hausse de 1,4 Mds€ au deuxième trimestre 2022 par rapport au quatrième trimestre 2019.

Le **coût du risque** est en dotation nette de -203 millions d'euros (-20,4%/-52 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2021 qui s'élevait à -254 millions d'euros et à -908 millions d'euros au deuxième

¹¹ Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

¹² Pro forma Creval (BPI) et Lyxor (GEA) ajoutées en 2021

¹³ Taux de provisionnement calculé avec en dénominateur les encours en "stage 3", et au numérateur la somme des provisions enregistrées en "stages" 1, 2 et 3

trimestre 2020). La charge de -203 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2022 se décompose en une reprise de provision sur encours sains (niveau 1&2) pour +76 millions d'euros (contre une dotation de -17 millions d'euros au deuxième trimestre 2021 et une dotation de -356 millions d'euros au premier trimestre 2022, en lien avec le déclenchement de la guerre Ukraine/Russie) et un provisionnement des risques avérés (niveau 3) pour -309 millions d'euros (contre -199 millions d'euros au deuxième trimestre 2021 et -161 millions d'euros au premier trimestre 2022). Au deuxième trimestre 2022, le coût du risque sur encours sur quatre trimestres glissants¹⁴ atteint 29 points de base et 17 points de base en vision trimestrielle annualisée¹⁵.

La contribution sous-jacente des **sociétés mises en équivalence** ressort stable à 94 millions d'euros au deuxième trimestre 2022 contre 96 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, reflet de la bonne activité des entités en asset management (21 millions d'euros, stable à un haut niveau par rapport au deuxième trimestre 2021) et d'un effet périmètre en crédit à la consommation (78 millions d'euros en légère baisse de -5,1% par rapport au deuxième trimestre 2021). Le **résultat net sur autres actifs** s'établit à 11 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, contre -16 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, lié principalement (-37 millions d'euros) à la déconsolidation de la filiale algérienne de Crédit Agricole CIB sur le deuxième trimestre 2021.

Le **résultat sous-jacent**¹⁶ **avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en hausse de **+11,3%**, à 2 690 millions d'euros. Le **taux d'impôt effectif sous-jacent** s'établit à **21,8%** (-2,5 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2021) et la charge d'impôt sous-jacente est stable à -567 millions d'euros. Le **résultat net avant minoritaires affiche donc une hausse de +15,8%**. Les **intérêts minoritaires** sont stables et s'établissent à -236 millions d'euros deuxième trimestre 2022.

Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** est en hausse de +18,1% par rapport au deuxième trimestre 2021 à **1 908 millions d'euros**.

Le **bénéfice par action sous-jacent** sur le deuxième trimestre 2022 atteint **0,60 €**, il est **en hausse de +16,5%** par rapport au deuxième trimestre 2021.

¹⁴ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

¹⁵ Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

¹⁶ Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au S1-2022 et au S1-2021								
En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous- jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous- jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous- jacent
Produit net bancaire	12 268	152	12 116	11 312	(25)	11 337	+8,5%	+6,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(6 969)	(81)	(6 887)	(6 450)	(36)	(6 414)	+8,0%	+7,4%
FRU	(647)	-	(647)	(392)	130	(522)	+65,2%	+24,0%
Résultat brut d'exploitation	4 653	71	4 582	4 470	69	4 401	+4,1%	+4,1%
Coût du risque de crédit	(943)	(195)	(748)	(663)	(25)	(638)	+42,2%	+17,2%
Sociétés mises en équivalence	189	-	189	188	5	183	+0,3%	+3,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	20	-	20	(34)	(16)	(18)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	378	378	-	(100,0 %)	ns
Résultat avant impôt	3 919	(124)	4 043	4 339	411	3 928	(9,7%)	+2,9%
Impôt	(978)	(17)	(961)	(775)	174	(949)	+26,2%	+1,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	20	(7)	27	5	5	0	ns	ns
Résultat net	2 961	(147)	3 108	3 569	590	2 979	(17,0%)	+4,3%
Intérêts minoritaires	(433)	11	(444)	(555)	(124)	(431)	(22,0%)	+3,0%
Résultat net part du Groupe	2 528	(136)	2 665	3 014	466	2 548	(16,1%)	+4,6%
Bénéfice par action (€)	0,78	(0,05)	0,83	0,96	0,16	0,80	(18,3%)	+3,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,8%		56,8%	57,0%		56,6%	-0,2 pp	+0,3 pp
Produit net bancaire	12 268	152	12 116	11 312	(25)	11 337	+8,5%	+6,9%

Sur l'ensemble du premier semestre 2022, le résultat net part du Groupe publié est de 2 528 millions d'euros, contre 3 014 millions d'euros au premier semestre 2021, soit une baisse de -16,1%.

Les éléments spécifiques pour le premier semestre 2022 ont un effet négatif de -136 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe publié. S'ajoutant aux éléments du deuxième trimestre déjà mentionnés *supra*, les éléments du premier trimestre 2022 qui avaient eu un impact négatif de -204 millions d'euros et correspondaient également aux éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour -22 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour +12 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour +17 millions d'euros. A cela s'ajoutaient, les coûts d'intégration de Creval pour -4 millions d'euros et ceux de Lyxor pour -5 millions d'euros en résultat net part du Groupe, ainsi que la provision pour risques de fonds propres Ukraine pour -195 millions d'euros et le déclassement du Crédit du Maroc en actifs en cours de cession pour -7 millions d'euros. Les éléments spécifiques du premier semestre 2021 ont eu un effet positif de +466 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe publié. S'ajoutant aux éléments du deuxième trimestre déjà mentionnés *supra*, les éléments du premier trimestre 2021 qui avaient eu un impact positif de +113 millions d'euros et correspondaient également aux éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour +6 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour -5 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour -11 millions d'euros ainsi que le trop versé des contributions au titre du FRU sur les exercices de 2016 à 2020 pour +130 millions d'euros, les coûts d'intégration de Kas Bank et S3 par CACEIS pour -2 millions d'euros et les pertes sur les activités de gestion de fortune à Miami et au Brésil en cours de cession pour -5 millions d'euros au sein du métier Gestion de fortune.

Hors éléments spécifiques, le résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 2 665 millions d'euros, en hausse de +4,6% par rapport au premier semestre 2021.

Le bénéfice par action sous-jacent atteint 0,83 euro par action au premier semestre 2022, en hausse de +3,6% par rapport au premier semestre 2021.

COMMUNIQUE DE PRESSE – 2^{ème} trimestre et 1^{er} semestre 2022

Le **RoTE¹⁷ sous-jacent**, calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé¹⁸ et de charges IFRIC linéarisées sur l'année, net des coupons annualisés d'*Additional Tier 1* (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) et retraité de certains éléments volatiles comptabilisé en capitaux propres (dont réserves latentes) atteint **13,9% sur le premier semestre 2022**, en hausse par rapport à au premier semestre 2021 (13,6%).

Le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de **+6,9%** par rapport au premier semestre 2021 (+4,2% pro forma Creval et Lyxor). Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU sont en croissance de 7,4% par rapport au premier semestre 2021 (+4% pro forma Creval et Lyxor). L'effet ciseaux pro forma Creval et Lyxor est donc légèrement positif sur le premier semestre 2022. Le coefficient d'exploitation sur le semestre s'établit ainsi à 56,8% en amélioration de 0,2 point de pourcentage par rapport à celui du premier semestre 2021. Le FRU sur le semestre s'élève à 647 millions d'euros, en hausse de +24% par rapport au premier semestre 2021. Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent atteint ainsi 4 582 millions d'euros, en hausse de +4,1% par rapport au premier semestre 2021.

Enfin, le **coût du risque** affiche une hausse sur la période (+17,2%/-110 millions d'euros, à -748 millions d'euros contre -638 millions d'euros au premier semestre 2021) en lien notamment avec le provisionnement faisant suite au déclenchement de la guerre Ukraine/Russie sur le premier trimestre 2022.

¹⁷ Voir détails du calcul du ROTE (retour sur fonds propres hors incorporels) et du RONE (retour sur fonds propres normalisés) des métiers en p. 42

¹⁸ Le RNPG sous-jacent annualisé correspond à l'annualisation du RNPG sous-jacent (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année

Analyse de l'activité et des résultats des pôles et métiers de Crédit Agricole S.A.

Activité du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Les encours gérés augmentent de 5,8% par rapport à fin juin 2021 pour s'établir à 2 434 milliards d'euros à fin juin 2022. Par rapport à fin mars 2022, ils baissent de 101 milliards d'euros, sous l'effet d'une hausse de 5,9 milliards d'euros de la collecte nette, dont +1,8 milliard d'euros liés à la Gestion d'actifs, +1,3 milliard d'euros liés à l'activité d'Assurance Vie et +2,8 milliards d'euros liés à la Gestion de Fortune, et un effet marché, qui explique une baisse de 107 milliards d'euros des encours.

En Epargne/Retraite, l'activité reste soutenue avec un chiffre d'affaires en hausse de 1% sur le premier semestre 2022 malgré un léger ralentissement sur le deuxième trimestre lié au contexte de baisse des marchés actions (-4% par rapport au deuxième trimestre 2021). Le taux d'UC dans la collecte brute totale reste stable à 40,9%. Ainsi, la collecte nette du deuxième trimestre 2022 est positive (+1,3 milliard d'euros), malgré une légère décollecte en euros (-0,3 milliard d'euros). La collecte nette UC s'établit ainsi à 1,6 milliard d'euros, un niveau quasi équivalent à celui du deuxième trimestre 2021, à 1,7 milliard d'euros.

Les encours (épargne, retraite et prévoyance) atteignent quant à eux 319 milliards d'euros, en hausse de +1% par rapport à juin 2021, soit +3,2 milliards d'euros. Par rapport à fin mars 2022, les encours diminuent de 2,9 milliards d'euros, avec une collecte nette de +1,3 milliard d'euros et impactés par un effet marché de -4,2 milliards d'euros. L'encours en unités de comptes atteint 80 milliards d'euros, en légère diminution de -1% par rapport à juin 2021, la part des unités de comptes dans les encours s'établissant ainsi à 25,2%.

La provision pour participations aux excédents (PPE) atteint 13,8 milliards d'euros au 30 juin 2022, soit 6,5% du total des encours (+0,7 pt par rapport à juin 2021)¹⁹.

En Assurances dommages, l'activité du deuxième trimestre 2022 est dynamique, avec une croissance de 10,2% du chiffre d'affaires par rapport au deuxième trimestre 2021. Le nombre de contrats dommages en portefeuille de Crédit Agricole Assurances atteint près de 15,5 millions à fin juin 2022, en progression de 3,5% sur un an, croissance portée par l'ensemble des activités (habitation, protection juridique, assurance accidents de la vie et santé, auto). Ainsi, Pacifica maintient sa position de deuxième assureur habitation en France et passe de la quatrième à la troisième place au classement cumulé du nombre de contrats Auto + MRH²⁰. Par ailleurs, Pacifica, l'un des rares assureurs à déjà proposer une assurance récoltes, a lancé, en juillet 2022, la commercialisation de sa nouvelle offre d'Assurance Récoltes, permettant aux exploitants agricoles de sécuriser le rendement de leurs cultures face aux principaux risques climatiques. Le ratio combiné reste maîtrisé, à 98,7%, en hausse de 1,4 point de pourcentage sur un an, en lien avec les événements climatiques orages/grêle du premier semestre.

En prévoyance/emprunteur/collectives, le chiffre d'affaires atteint 1,2 milliard d'euros ce trimestre en hausse de 7,8% par rapport au deuxième trimestre 2021, avec une activité dynamique sur trois métiers (assurance emprunteurs +7,5% soutenue par un marché immobilier favorable et une activité soutenue en crédit à la consommation, prévoyance +8,5% et assurances collectives +15,1%).

La Gestion d'actifs (Amundi) affiche un second trimestre 2022 résilient face aux conditions de marché difficiles, avec une forte progression de ses encours sous gestion de +7,3% sur un an, s'établissant à 1 925 milliards d'euros (dont l'intégration des encours Lyxor pour 148 milliards d'euros au 31 décembre 2021). Comparé au 31 mars 2022, les encours diminuent de -4,8%, impactés par des effets marchés défavorables s'élevant à -97,8 milliards d'euros, liés à la forte baisse des marchés actions et la hausse des taux longs sur le trimestre.

¹⁹ Taux de rendement moyen annualisé des actifs du fonds général qui atteignait 2,26% fin 2021, soit un niveau nettement supérieur au taux de participation aux bénéfices (à 1,28% à fin 2021) et au taux minimum garanti moyen (0,16% à fin 2021).

²⁰ Source : Argus de l'assurance ; classement 2022 sur la base du nombre de contrats Auto + MRH

La collecte nette du deuxième trimestre 2022 est positive à +1,8 milliard d'euros, tirée par la collecte des JV de +13,1 milliards d'euros (principalement Inde et Chine). En retail, l'activité résiste avec des flux en Actifs MLT de -0,9 milliard d'euros, dans un environnement de marché défavorable, dont une collecte distributeurs tiers positive de + 1,6 milliard d'euros. La décollecte sur les Institutionnels de -9,1 milliards d'euros est, quant à elle, liée au « derisking » des clients. Les produits de trésorerie enregistrent également une légère décollecte de -1,3 milliard d'euros.

Le développement d'Amundi Technology se poursuit avec une hausse des revenus sur cette activité pour le premier semestre de + 15,5% par rapport au premier semestre 2021, pour atteindre 22 millions d'euros.

En gestion de fortune, les encours sont stables (-0,2%) à 131 milliards d'euros à fin juin 2022, grâce à une collecte nette dynamique s'élevant à +2,8 milliards d'euros.

Résultats du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Le pôle **Gestion de l'épargne et Assurances** (GEA) réalise un **résultat net part du Groupe sous-jacent** de 584 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en diminution de -10,6% par rapport au deuxième trimestre 2021, en raison d'effets marchés défavorables sur tous les métiers. Le résultat net part du Groupe sous-jacent atteint 1 155 millions d'euros au premier semestre 2022, stable par rapport au premier semestre 2021 (-0,9%).

Le pôle contribue à hauteur de 39% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier semestre 2022 et à hauteur de 28% aux revenus sous-jacents des pôles métier de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM).

Au 30 juin 2022, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 12,7 milliards d'euros dont 11,1 milliards d'euros sur les Assurances, 1,2 milliard d'euros sur la Gestion d'actifs et 0,5 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 41,1 milliards d'euros dont 23,8 milliards d'euros sur les Assurances, 12,5 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 4,8 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 21,2% pour le premier semestre 2022, contre 24,4% sur l'année 2021.

Résultats assurances

Le produit net bancaire sous-jacent des assurances atteint 691 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en baisse de -5,3% sur un an sous l'effet d'impacts marchés défavorables (environ -270 millions d'euros) et la hausse de la sinistralité liée aux évènements climatiques de juin en France, compensés par la hausse du prélèvement sur la marge financière et la reprises de provisions techniques (environ +170 millions d'euros) et un impact favorable du démantèlement du Switch (+36 millions d'euros). Les charges sous-jacentes du deuxième trimestre 2022 sont en hausse de +2,2% par rapport au deuxième trimestre 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent diminue de -7,7%, à 507 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'établit à 26,7% au deuxième trimestre 2022, en légère augmentation de +1,9 point de pourcentage. Le niveau d'impôts quant à lui, baisse de -18,6% à 101 millions d'euros, incluant un impact fiscal défavorable lié au paiement d'un dividende exceptionnel de 2 milliards d'euros (26,8 millions d'euros d'IS et CVAE pour la Holding). Ainsi, le résultat net part du groupe sous-jacent s'établit à 391 millions d'euros, soit une baisse de -3,2%. Hors l'impact fiscal de -26,8 millions d'euros lié au versement du dividende exceptionnel de 2 milliards d'euros, le résultat net part du groupe sous-jacent enregistrerait une croissance de 3,4%.

Le produit net bancaire sous-jacent de l'assurance au premier semestre 2022 atteint 1 389 millions d'euros, en hausse de +2,6%, grâce à la progression des encours UC sur le semestre, la hausse du prélèvement sur la marge financière, des reprises de provisions techniques ainsi qu'un effet favorable du démantèlement du Switch. Les charges augmentent de +5,9%, expliqué notamment par la hausse des impôts & taxes en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires 2021 impactant défavorablement la taxe C3S et des dépenses IT. Ainsi, le coefficient d'exploitation s'établit à 31,6%, soit +1 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de +1,1%. Enfin, la charge d'impôt sur le premier semestre 2022

diminue de -10,5% par rapport au premier semestre 2021, en raison de la baisse du taux d'impôt effectif, malgré un impact fiscal défavorable lié au paiement d'un dividende exceptionnel de 2 milliards d'euros. Au final, le résultat net part du groupe atteint 737 millions d'euros, en hausse de +5,3% par rapport au premier semestre 2021.

Au 30 juin 2022, la solvabilité de Crédit Agricole Assurances est à un niveau élevé à 224%²¹, en baisse de -21 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2021, en lien avec l'évolution des marchés financiers et le paiement, le 24 juin dernier, d'un dividende exceptionnel de 2 milliards d'euros à Crédit Agricole S.A.

Résultats gestion d'actifs

Le produit net bancaire sous-jacent atteint 734 millions d'euros au deuxième trimestre 2022 en gestion d'actifs, en baisse de -11,9% par rapport au deuxième trimestre 2021. A périmètre constant²², c'est-à-dire proforma de Lyxor au deuxième trimestre 2021, les revenus nets de gestion sont en baisse de -14,7% par rapport au deuxième trimestre 2021, diminution liée à la normalisation des commissions de surperformance par rapport au niveau record enregistré en 2021 (passant de 155 millions d'euros au deuxième trimestre 2021 à 24 millions d'euros au deuxième trimestre 2022). Les commissions nettes de gestion résistent quant à elles aux conditions de marchés défavorables (baisse moyenne de l'Eurostoxx -7,5% sur un an), avec une hausse de 7,9% (stables à +0,2% à périmètre constant²²). Les charges d'exploitation sous-jacentes s'élèvent à 431 millions d'euros en hausse de +8,7% en lien avec l'intégration de Lyxor depuis le premier trimestre 2022, mais sont en diminution de -1,7% à périmètre constant. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent diminue ainsi de -30,6% (-29,8% à périmètre constant²²), impacté par la normalisation des commissions de surperformance et le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à 58,7%. La contribution des sociétés mises en équivalence, reprenant notamment la contribution des *joint-ventures* d'Amundi en Asie, est en hausse de +2,2% par rapport au deuxième trimestre 2021 et s'établit à 21 millions d'euros. La charge d'impôt sous-jacente s'élève à 76 millions d'euros en baisse de -32,2%. Au final, le résultat net part du groupe sous-jacent diminue de -25,1%, à 166 millions d'euros.

Sur le premier semestre 2022, le produit net bancaire baisse de -2,4% en gestion d'actifs, caractérisé par une hausse de +12% des commissions nettes de gestion qui résistent aux conditions de marchés défavorables (+4,6% à périmètre constant) et une normalisation des commissions de surperformance qui s'élèvent à 95 millions d'euros sur le semestre contre +266 millions d'euros au premier semestre 2021, soit une diminution de -64,3%. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU augmentent de +10,7% en lien avec l'intégration de Lyxor (mais sont maîtrisées à périmètre constant²², stables à +0,8%). Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU est de 55,4%, en hausse de 6,5 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2021, qui enregistrerait un niveau records des commissions de surperformance. Ainsi, le résultat brut d'exploitation diminue -15% par rapport au premier semestre 2021 (-15,2% à périmètre constant). Le résultat des sociétés mises en équivalence augmente de +6,5%. Au final le RNPG du semestre s'établit à 369 millions d'euros en baisse de -11,6%.

Résultats gestion de fortune

Le produit net bancaire sous-jacent de la gestion de fortune est dynamique, en hausse de +12,1% par rapport au deuxième trimestre 2021 pour s'établir à 228 millions d'euros, bénéficiant notamment d'un mix produits favorable et soutenu par la hausse des taux ainsi que par un effet change positif. Les charges sous-jacentes hors FRU atteignent 192 millions d'euros, en augmentation de +11,2%, principalement liées à des dépenses IT inhérentes à l'activité Azqore ainsi qu'à un effet change. Ainsi, le résultat brut d'exploitation sous-jacent, hors FRU, progresse fortement de +17,7% par rapport au deuxième trimestre 2021 et le coefficient d'exploitation sous-jacent diminue pour s'établir à 84,2% au deuxième trimestre 2022 (-0,7 point de pourcentage par rapport

²¹ Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le grandfathering des dettes subordonnées

²² Données pro forma : Amundi + Lyxor au T1 et T2 2021

au deuxième trimestre 2021). Au final, le résultat net part du groupe sous-jacent reste stable, atteignant 27 millions d'euros au deuxième trimestre 2022 (28 millions au deuxième trimestre 2021).

Sur le premier semestre 2022, le produit net bancaire sous-jacent du métier gestion de fortune est en forte augmentation de +8,7% par rapport au premier semestre 2021, pour atteindre 445 millions d'euros. Les charges hors FRU sont en augmentation de +9,9%. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente ainsi de +3,1% pour s'établir à 65 millions d'euros. Ainsi, le résultat net part du groupe augmente de +2,5% pour atteindre 49 millions d'euros sur le semestre.

Activité du pôle Grandes Clientèles

L'activité de l'ensemble de la **Banque de financement et d'investissement (BFI)** a atteint des niveaux records au deuxième trimestre 2022. Les **revenus sous-jacents** sont en nette hausse (à 1 579 millions d'euros, soit +22% par rapport au deuxième trimestre 2021, +16,7% hors effet change), et également supérieurs au niveau pré-crise (+26,7% par rapport au deuxième trimestre 2019). Les revenus sous-jacents de la **banque de financement** sont en hausse et atteignent un niveau élevé (à 765 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, soit +12,8% par rapport au deuxième trimestre 2021 et +5,9% hors effet change). La banque commerciale réalise une excellente performance (+21,8% au deuxième trimestre 2022 par rapport au deuxième trimestre 2021) grâce notamment au développement d'*International Trade & Transaction Banking* (ITB) et aux bons résultats du secteur Telecom. La banque de financement garde son positionnement de leader sur les crédits syndiqués (#1 en France²³ et #2 en EMEA²³) et se positionne #3 sur les crédits financement projets monde²³. Les revenus de la **banque de marché et d'investissement** sont en hausse (à 814 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, soit +32,1% par rapport au deuxième trimestre 2021 et +28,5% hors effet change) dans un contexte de forte volatilité et de besoins de couverture des clients. En conséquence, les activités FICC ont réalisé une belle performance ce trimestre (+36,9% par rapport au deuxième trimestre 2021) et les activités d'investissement et *Equity* sont dynamiques (+12,8% par rapport au deuxième trimestre 2021) tirées par le M&A. CACIB renforce ses **positions de leader** sur les émissions obligataires (#4 All bonds in EUR Worldwide²³, #2 Green, Social & Sustainable bons en EUR²⁴). La **VaR** réglementaire moyenne est en hausse à 14,2 millions sur le deuxième trimestre 2022 contre 6,4 millions d'euros au deuxième trimestre 2021 (et 19,8 millions d'euros au deuxième trimestre 2020), en lien avec les chocs de marché et de taux sur la période. Elle demeure néanmoins à un niveau faible, reflétant la **gestion prudente des risques**.

Les **Services financiers aux institutionnels** (CACEIS) enregistrent un bon niveau d'activité ce trimestre avec des revenus à 313 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, soit une hausse de +10,6% par rapport au deuxième trimestre 2021. Cependant, les **encours conservés**, pénalisés par un effet marché négatif, affichent une baisse de -5% à fin juin 2022 par rapport à fin juin 2021, pour atteindre 4 078 millions d'euros. Le dynamisme de l'activité des clients actuels et des nouveaux ne suffit pas à compenser l'impact marché. Les **encours administrés** subissent le même effet marché négatif et sont en baisse de -6% sur un an, atteignant 2 161 milliards d'euros à fin juin 2022.

Résultats pôle Grandes Clientèles

Au **deuxième trimestre 2022**, le **produit net bancaire** sous-jacent du pôle Grandes clientèles atteint 1 892 millions d'euros, en hausse de +20% par rapport au deuxième trimestre 2021, tiré par une performance record des métiers de la banque de financement. Les charges d'exploitation hors FRU sont en hausse par rapport au deuxième trimestre 2021 (+6,5%), mais l'effet ciseaux demeure fortement positif à +13,5 points de pourcentage. Ainsi, le résultat brut d'exploitation est en forte hausse de +37,9%, principalement grâce à la bonne performance des revenus. Le pôle enregistre une reprise nette globale du coût du risque de +76 millions d'euros au deuxième trimestre 2022 (dont impact Russie pour +13 millions d'euros) par rapport à une reprise de +41

²³ Refinitiv

²⁴ Bloomberg

millions d'euros au deuxième trimestre 2021. Cette reprise nette s'explique majoritairement par des reprises sur encours sains et des dotations sur quelques dossiers en défaut en banque de financement. Le résultat avant impôt s'élève à 1 011 millions d'euros, en nette hausse de 48,3%. La charge d'impôt est ainsi en progression de +13,4% à 184 millions d'euros. Enfin, le résultat net part du Groupe atteint un niveau élevé à 785 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en forte hausse de +59,5%.

Au premier semestre 2022, le **produit net bancaire** sous-jacent du pôle Grandes Clientèles s'établit à 3 629 millions d'euros, soit +12% d'euros par rapport au premier semestre 2021. Les **charges d'exploitation hors FRU** augmentent de +6,4% par rapport au premier semestre 2021 à 1 927 millions d'euros, essentiellement liés aux investissements IT et au développement de l'activités. Les **charges FRU** sont en nette hausse de +34,7% par rapport au premier semestre 2021. Ainsi le résultat brut d'exploitation du premier semestre 2022 s'élève à 1 260 millions d'euros, en hausse de +14,3% par rapport du premier semestre 2021. Par conséquent, l'**effet ciseaux** est nettement positif à +5,6 points de pourcentage sur la période. Le **coût du risque** termine le premier semestre 2022 en dotation nette de -202 millions d'euros par rapport à une dotation de -27 millions d'euros au premier semestre 2021, essentiellement en raison de l'impact de la guerre Ukraine /Russie et de ses conséquences en termes de provisionnement sur encours sains au premier trimestre 2022. Ainsi, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** sous-jacent s'établit à 752 millions d'euros, en légère baisse de -2,2% par rapport au premier semestre 2021.

Le pôle contribue à hauteur de 25% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2022 et de 30% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 juin 2022, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 13,5 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 142,2 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 14,1% pour le premier semestre 2022, contre 13,1% pour 2021.

Résultats Banque de financement et d'investissement

Au **deuxième trimestre 2022** le **produit net bancaire sous-jacent** de la Banque de financement et d'investissement sous-jacent affichent une forte hausse de +22,0% par rapport au deuxième trimestre 2021, à 1 579 millions d'euros, reflétant l'activité commerciale record de CACIB, dans un contexte de forte volatilité et de besoins de couverture des clients élevés. Les **charges d'exploitation** sous-jacentes **hors FRU** enregistrent une hausse de +8,0% ce trimestre par rapport au deuxième trimestre 2021 pour s'établir à -738 millions d'euros, en lien avec la montée en charge du portefeuille de projets IT et le développement de l'activité (effectifs et rémunérations variables). L'effet ciseaux est ainsi nettement positif à +14 points de pourcentage. Le **résultat brut d'exploitation** est en très forte hausse à +37,7% par rapport au deuxième trimestre 2021 et s'établit à 840 millions d'euros. Le **coût du risque** enregistre une reprise nette de +75 millions d'euros, à comparer avec une reprise de +40 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, ce qui s'explique essentiellement par la reprise en banque de financement des provisions sur encours sains Stage 1 et 2 (+143 millions d'euros) et par des dotations sur quelques dossiers pour risques avérés Stage 3 (-70 millions d'euros) Enfin, le **résultat avant impôt** du deuxième trimestre 2022 s'élève à +915 millions d'euros, en hausse de +49,2% par rapport au deuxième trimestre 2021. La charge d'impôt atteint 165 millions d'euros. Au final, le **résultat net part du Groupe** sous-jacent s'établit à 733 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2022, en très forte progression de +60,2% par rapport au deuxième trimestre 2021.

Les emplois pondérés à fin juin 2022 sont stables (-0,7 milliard d'euros) par rapport à fin mars 2022, pour s'établir à 132,7 milliards d'euros. Hors effet change, ils sont en baisse de -3,2 milliards d'euros, en lien notamment avec des opérations de titrisations.

Au premier semestre 2022, le **produit net bancaire** sous-jacent progresse de +12,9% par rapport au premier semestre 2021 pour s'établir à 3 004 millions d'euros, il est en croissance de +9,2% à change constant. Les deux métiers contribuent de manière équilibrée à la hausse sur le semestre : les activités de banque de financement affichent une hausse de +12,4% par rapport au premier semestre 2021, et celles de la banque de marché et

d'investissement +13,5% par rapport au premier semestre 2021. Les **charges hors FRU** sous-jacentes augmentent de +7,9%, en lien avec la stratégie de croissance organique et d'investissements et de développement des activités de la BFI, alors que les contributions au FRU enregistrent une hausse sur le semestre plus significative de +30,2% et s'élèvent à 384 millions d'euros au premier semestre 2022. Par conséquent, l'effet ciseaux est positif à +5 points de pourcentage sur le semestre. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent, à 1 139 millions d'euros est en nette hausse (+14,7% par rapport au premier semestre 2021). Le coût du risque enregistre une dotation de -204 millions d'euros sur le premier semestre 2022, en lien avec le provisionnement prudent des expositions russes au premier trimestre (provision de -346 millions d'euros sur encours sains sur la Russie au premier trimestre 2022), contre -32 millions au premier semestre 2021. La charge d'impôt s'élève à -232 millions d'euros, en hausse de +17,5% en lien avec la croissance de l'activité. Ainsi, la contribution du métier au **RNPG** ressort en légère baisse de -3,6% à 687 millions d'euros.

Résultats Services financiers aux institutionnels

Au deuxième trimestre 2022, le **produit net bancaire** sous-jacent des services financiers aux institutionnels enregistre une nette hausse de +10,6% par rapport au deuxième trimestre 2021 et s'établit à 313 millions d'euros. Cette progression est essentiellement liée à la bonne performance de la marge d'intérêt sur la période (+10%), en lien avec une activité de flux dynamique compensant plus que largement l'effet marché négatif. Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU sont maîtrisées à +1,7% par rapport au deuxième trimestre 2021 à 222 millions d'euros. Cela permet de dégager un effet ciseaux fortement positif à 8,9 points de pourcentage sur le deuxième trimestre 2022. Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent affiche ainsi une nette progression de +39,3% et s'établit à 92 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Le **résultat net** sous-jacent atteint 77 millions d'euros, en hausse de +48,1%. Après partage avec les minoritaires pour 25 millions d'euros, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** sous-jacent est en hausse de +49,7% sur un an, à 53 millions d'euros au deuxième trimestre 2022.

Le **produit net bancaire** sous-jacent du premier semestre 2022 est en hausse de +7,7% par rapport au premier semestre 2021, porté par la bonne tenue de l'activité clientèle, la croissance des commissions au premier trimestre et la bonne dynamique de la marge d'intérêt au deuxième trimestre. Les charges **hors FRU** sous-jacentes sont maîtrisées avec une légère hausse de +1,8%, tandis que les charges FRU enregistrent une très forte hausse à +76,8%. L'effet ciseaux hors FRU est donc positif et s'élève à +5,9 points de pourcentage au premier semestre 2022. Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent est en hausse de +10,6% par rapport au premier semestre 2021. Le **résultat net** sous-jacent est ainsi en hausse de +13,4%. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** au premier semestre 2022 s'établit à 66 millions d'euros, en progression de +13,9% par rapport au 30 juin 2021.

Activité Services financiers spécialisés

Dans le pôle Services Financiers spécialisés, l'activité est en hausse dans tous les métiers ce trimestre.

La **production commerciale** de Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) est en hausse au deuxième trimestre 2022 par rapport au deuxième trimestre 2021 (+9,0%), portée par une activité dynamique tant en France qu'à l'international. Malgré la persistance des pénuries de composants électroniques sur le marché automobile, la production des JV automobiles est en hausse sur ce trimestre (+6,7% par rapport au deuxième trimestre 2021 et +14,1% par rapport au premier trimestre 2022, tirée par GAC Sofinco). Fin juin 2022, les encours totaux de CACF s'établissent ainsi à 96,6 milliards d'euros soit +4,9% par rapport à fin juin 2021.

Sofinco a été élu meilleur parcours digital en crédit conso selon Google UX 2022.

La **production commerciale en crédit-bail** de Crédit Agricole Leasing and Factoring (CAL&F) est soutenue, en retrait par rapport à un deuxième trimestre 2021 exceptionnel sur les énergies renouvelables (-4,7% au deuxième trimestre 2022 par rapport au deuxième trimestre 2021). La production commerciale en affacturage augmente de +16,4% comparé au deuxième trimestre 2021, notamment portée par un partenariat important dans les

paiements en Italie. Les encours de leasing atteignent 16,7 milliards d'euros fin juin 2022 (dont 13,4 milliards d'euros en France et 3,3 à l'international) soit +5,1% comparé à fin juin 2021. Le hub transition énergétique est lancé dans 5 Caisses régionales, et un partenariat Unifergie /Perfesco a été annoncé le 05 juillet 2022 pour améliorer l'efficacité énergétique des professionnels et industriels.

Résultat services financiers spécialisés

Le résultat net part du Groupe des **Services financiers spécialisés**²⁵ atteint 201 millions d'euros au **deuxième trimestre 2022**, en baisse de -2,8% par rapport au deuxième trimestre 2021. Le produit net bancaire sous-jacent s'élève à 685 millions d'euros, en hausse de +4,0% par rapport au deuxième trimestre 2021, porté par le dynamisme des revenus CAL&F (+8,3%)²⁶, les revenus de CACF étant en hausse de +2,7% par rapport au deuxième trimestre 2021. Les charges sous-jacentes hors FRU du pôle s'élèvent à -360 millions d'euros, en hausse de +9,9% par rapport au premier trimestre 2021. Le **résultat brut d'exploitation** est en baisse (-1,8%) comparé au deuxième trimestre 2021, le **coefficient d'exploitation** sous-jacent hors FRU reste bas à 52,5% (soit +2,8 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2021). Le **coût du risque** est en baisse de -16,5%, par rapport à un deuxième trimestre 2021 élevé.

Au **premier semestre 2022**, le produit net bancaire sous-jacent des **Services financiers spécialisés**²⁷ augmente de +5,4%, porté une bonne performance de CAL&F (+10,7%)²⁶ comparé au premier semestre 2021) et des revenus en hausse pour CACF (+3,9% par rapport au premier semestre 2021). **Les charges sous-jacentes hors FRU** augmentent de +9,7% comparé au premier semestre 2021. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU reste bas, à 52,9%, en hausse de +2,1 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2021. **La contribution au FRU** s'élève à -34 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de +47,9% par rapport au premier semestre 2021. **Le coût du risque** est en baisse de -9,6% au premier semestre 2022 par rapport au premier semestre 2021. La contribution des sociétés mises en équivalence est en hausse de +1,1% en sous-jacent. **Le résultat net part du Groupe** s'établit ainsi à 364 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2021, stable par rapport au premier semestre 2021.

Le pôle contribue à hauteur de 12% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2022 et de 11% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 juin 2022, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 5,5 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 57,5 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 15,2% pour le premier semestre 2022, contre 15,2% pour 2021.

Résultats Crédit à la consommation

Au deuxième trimestre 2022, à périmètre constant²⁸, à savoir hors CACF NL (classé en IFRS 5 depuis le troisième trimestre 2020 et réintégré dans la consolidation ligne à ligne au troisième trimestre 2021) et hors CACF

²⁵ A périmètre constant, à savoir hors CACF NL (classé en IFRS 5 depuis le troisième trimestre 2020), et hors CACF Spain (repris à 100% depuis le T3 2021) : le RNPG du pôle Services financiers spécialisés s'élève à 207 millions d'euros au T2 2022, stable à +0,1% par rapport au T2 2021. Le produit net bancaire sous-jacent s'élève à 669 millions d'euros, en hausse de +1,7% par rapport au T2 2021, porté CAL&F (+8,3%)²⁶, les revenus de CACF étant stables par rapport au deuxième trimestre 2021. Les charges sous-jacentes hors FRU du pôle s'élèvent à -341 millions d'euros, en hausse de +4,3% par rapport T1 2021. Le résultat brut d'exploitation est en baisse de (-0,9%) comparé au T2 2021, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU reste bas à 51,0% (soit +1,3 point de pourcentage par rapport au T2 2021). Le coût du risque est en baisse de -18,7%.

²⁶ Y.c Olinn acquis par CAL&F au T4 2021

²⁷ A périmètre constant, à savoir hors CACF NL (classé en IFRS 5 depuis le troisième trimestre 2020) et hors CACF Spain (repris à 100% depuis le T3 2021) : le produit net bancaire sous-jacent des Services financiers spécialisés augmente de +3,1% dont +10,7% CAL&F²⁶ et +0,9% pour CACF. Les charges sous-jacentes hors FRU augmentent de +4,2%. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU reste bas, à 51,4%, en hausse de +0,5 point de pourcentage. Le coût du risque est en baisse de -10,0%. La contribution des sociétés mises en équivalence est en hausse de +1,1% en sous-jacent. Le résultat net part du Groupe s'établit ainsi à 372 millions d'euros, en hausse de +2,1% par rapport au premier semestre 2021.

²⁸ Sans retraitement de périmètre, au deuxième trimestre 2022, le produit net bancaire sous-jacent de CACF atteint 527 millions d'euros, en hausse de +2,7% par rapport au deuxième trimestre 2021. Les charges sous-jacentes de CACF augmentent de +8,4% par rapport au deuxième trimestre 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en baisse de -2,6% par rapport au deuxième trimestre 2021 et le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU, reste bas à 51,6%, en hausse de 2,7 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2021. La contribution des sociétés mises

Spain (repris à 100% depuis le T3 2021), le produit net bancaire sous-jacent de CACF atteint 511,4 millions d'euros, stable par rapport au deuxième trimestre 2021. Les charges sous-jacentes hors FRU à périmètre constant augmentent de +1,1% par rapport au deuxième trimestre 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent à périmètre constant est en baisse de -1,4% par rapport au deuxième trimestre 2021 et le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU à périmètre constant reste bas à 49,5%, en hausse de +0,6 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2021. La contribution des sociétés mises en équivalence atteint 78 millions d'euros au deuxième trimestre 2022 (-5,1% en sous-jacent par rapport au deuxième trimestre 2021).

Sans retraitement de périmètre, le **coût du risque** est en baisse de -15,9% par rapport au deuxième trimestre 2021, et atteint -100 millions d'euros, principalement en raison de provisions pour risques avérés à -122 millions d'euros (Stage 3), et une reprise de provisions de +7 millions d'euros sur encours sains (Stage 1 et 2) et de +15 millions d'euros d'autres provisions. **Sans retraitement de périmètre**, le **coût du risque sur encours** sur quatre trimestres glissants²⁹ atteint 118 points de base, et le coût du risque sur encours en trimestre annualisé³⁰ atteint 107 points de base ; le **taux de créances douteuses et litigieuses** atteint 5,0%, en baisse de -0,1 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022 et le taux de couverture atteint 88,7% en baisse de -1,1 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022. Les **impôts sous-jacents** s'élèvent à -45 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en hausse de +1,4% par rapport au premier trimestre 2021. Au final, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** atteint 157 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en baisse de -6,4% par rapport au deuxième trimestre 2021.

Au premier semestre 2022, le **produit net bancaire** sous-jacent, à périmètre constant hors CACF NL et CACF Spain³¹, est en hausse de +0,9% par rapport au premier semestre 2021. Les charges hors FRU à périmètre constant sont en hausse de +0,6% par rapport au premier semestre 2021, la contribution au FRU à périmètre constant s'élève à -16 millions d'euros (+65,3% par rapport au premier semestre 2021), le **coefficient d'exploitation** sous-jacent **hors FRU** à périmètre constant reste bas à 50,0%, stable par rapport au premier semestre 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent à périmètre constant est stable par rapport au premier semestre 2021. Le coût du risque à périmètre constant augmente de -7,4%, pour atteindre -217 millions d'euros comparé au premier semestre 2021. La contribution des **sociétés mises en équivalences** en sous-jacent est en hausse de +1,1%.

Au final, la contribution du métier (sans retraitement de périmètre) au **résultat net part du Groupe** sous-jacent s'élève à 289,5 millions d'euros au premier semestre 2022, en baisse de -4,1% par rapport au premier semestre 2021.

Résultats Leasing & Affacturage

Au **deuxième trimestre 2022**, le **produit net bancaire** sous-jacent de CAL&F atteint 158 millions d'euros, en forte hausse de +8,3%²⁶ par rapport au deuxième trimestre 2021, grâce à l'effet périmètre lié à l'acquisition d'Olinn au T4 2021 (hausse des revenus de +3,5% hors cet effet périmètre) et au dynamisme de l'activité d'affacturage. Les charges hors FRU sont en hausse de +14,8% (+6,8% hors Olinn par rapport au deuxième trimestre 2021) sous l'effet de la croissance de l'activité et des investissements informatiques.

en équivalence atteint 78 millions d'euros au deuxième trimestre 2022 (-5,1% en sous-jacent par rapport au deuxième trimestre 2021). Le coût du risque est en baisse de -15,9% par rapport au deuxième trimestre 2021. Le coût du risque sur encours sur quatre trimestres glissants atteint 118 points de base, et le coût du risque sur encours en trimestre annualisé atteint 107 points de base. Le taux de créances douteuses et litigieuses atteint 5,0%, en baisse de -0,1 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022 et le taux de couverture atteint 88,7% en baisse de -1,1 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022. Les impôts sous-jacents s'élèvent à -45 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en hausse de +1,4% par rapport au premier trimestre 2021. Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent atteint 157 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en baisse de -6,4% par rapport au deuxième trimestre 2021

²⁹ Coût du risque des quatre derniers trimestres, rapporté à la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

³⁰ Coût du risque du trimestre multiplié par quatre, rapporté à l'encours de début de période du trimestre

³¹ *Sans retraitement de périmètre*, au premier semestre 2022, le produit net bancaire sous-jacent est en hausse de +3,9% par rapport au premier semestre 2021. Les charges hors FRU sont en hausse de +7,8% par rapport au premier semestre 2021, la contribution au FRU s'élève à -16 millions d'euros, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU reste bas à 52,1%, en hausse de +1,9 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en baisse de -1,4% par rapport au premier semestre 2021. Le coût du risque augmente de -6,9% comparé au premier semestre 2021. La contribution des sociétés mises en équivalences en sous-jacent est en hausse de +1,1%. Au final, la contribution du métier au résultat net part du Groupe sous-jacent s'élève à 289,5 millions d'euros au premier semestre 2022, en baisse de -4,1% par rapport au premier semestre 2021.

Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** est à 55,7% ce trimestre, en hausse de 3,2 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2021. Le **résultat brut d'exploitation** ressort ainsi à +1,2% par rapport au deuxième trimestre 2021. Le **coût du risque** baisse nettement par rapport au deuxième trimestre 2021 (-21,3%). Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** de CAL&F s'établit à 44 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en hausse de +13,1% par rapport au deuxième trimestre 2021.

Au premier semestre 2022, le **produit net bancaire** sous-jacent est en hausse de +10,7% par rapport au premier semestre 2021, en lien de nouveau avec un effet périmètre lié à l'acquisition d'Olinn au T4 2021 (hausse des revenus de 5,7% hors cet effet périmètre), avec une forte activité en affacturage au premier semestre 2021. **Les charges hors FRU** sont en hausse de +16,0% (+7,5% hors Olinn par rapport au premier semestre 2021) et accompagnent la croissance de l'activité. La contribution au FRU s'élève à -18 millions d'euros au premier semestre 2022 (+35,0% par rapport au premier semestre 2021). Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent augmente de +1,5% par rapport au premier semestre 2021. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** s'établit à 55,7%, en hausse de +2,5 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2021. Le **coût du risque** est en nette baisse par rapport au premier semestre 2021 (-31,6%). Enfin, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** s'élève à 75 millions d'euros, en hausse de +19,3% par rapport au premier semestre 2021.

Activité de la Banque de proximité Crédit Agricole S.A.

L'activité des **Banques de proximité** de Crédit Agricole S.A. a été soutenue ce trimestre, portée notamment chez LCL par la production de crédits à l'habitat, aux entreprises, et aux professionnels, et par une activité commerciale résiliente chez Crédit Agricole Italia.

La production de crédits chez **LCL** progresse fortement par rapport au deuxième trimestre 2021 (+30%³²) aussi bien sur l'habitat (+34%³²) que sur les entreprises (+36%³²) et les professionnels (+16%³²), ainsi que sur le crédit à la consommation (+7%³²). Dans ce contexte, les encours de crédits sont en hausse de +8,3% depuis fin juin 2021, à 156,7 milliards d'euros, dont +9,2% sur les crédits immobiliers, +7,9% sur les crédits aux professionnels, +6,9% sur les crédits aux entreprises et +4,9% sur les crédits à la consommation. Les encours de collecte sont en hausse de +1,2% par rapport à fin juin 2021, portés par la collecte bilan (+2,7%) en lien avec la progression des DAV (+6,4%) et des livrets (+3,6%), malgré l'épargne hors bilan qui baisse de -1,3% en raison d'un effet marché défavorable. Enfin, la conquête brute s'élève à 84 000 nouveaux clients ce trimestre et le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse de +0,7 point de pourcentage par rapport à fin juin 2021 pour s'établir à 26,9% à fin juin 2022. Enfin, LCL annonce le lancement de GreenEquity à partir de septembre, pour accompagner les PME, ETI et grandes entreprises souhaitant entrer en bourse, en les aidant à renforcer et à valoriser leur démarche ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Les encours de crédit de **CA Italia** à fin juin 2022 atteignent 59,6 milliards d'euros, et sont stables par rapport à fin juin 2021 hors cession de créances NPE de 1.5 milliards d'euros au quatrième trimestre 2021, et stables par rapport au premier trimestre 2022. La production de nouveaux crédits, notamment habitat, est résiliente dans un marché baissier en Italie. Les encours de collecte à fin juin 2022 s'élèvent pour leur part à 110,0 milliards d'euros, en baisse de -1,5% en raison d'un impact marché défavorable sur l'épargne gérée et de la poursuite de l'optimisation de la collecte bilan. Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse de +1,7 point de pourcentage par rapport à fin juin 2021 pour s'établir à 20,1% (15,6% y compris base de clientèle de Creval) à fin juin 2022. La conquête brute s'élève à 45 700 nouveaux clients sur le trimestre, la production de crédit à la consommation en volume est en hausse de +21% par rapport au deuxième trimestre 2021, et le stock de refinancement de crédit d'impôt clientèle «Ecobonus³³» atteint environ 1 milliard d'euros. Enfin, sur le second trimestre 2022, 35% des ouvertures de comptes courants et de ventes de produits d'investissement ont été effectués en ligne.

³² Hors PGE

³³ Déduction fiscale Italienne pour les travaux de rénovation, d'efficacité énergétique et de sécurisation des bâtiments lancée en 2021

Pour l'ensemble des Banques de Proximité à l'International hors Italie, les encours de crédits sont en baisse de -2,4% à fin juin 2022 par rapport à fin juin 2021 et les encours de collecte sont en baisse de -3,3% sur la même période. Hors entités cédées ou en cours de cession³⁴, la croissance des encours de crédits atteint +11,7%³⁴ et celle des encours de collecte atteint +9,5%³⁴ sur la même période.

Au deuxième trimestre 2022, l'activité commerciale est en forte progression en Pologne et en Egypte par rapport au deuxième trimestre 2021, avec une croissance des crédits de +13% à change constant, notamment en Pologne (+12%) et en Egypte (+17%), et une collecte bilan en croissance de +7% à change constant, dont +15% en Pologne, +11% en Egypte. Par ailleurs, la collecte bilan en Ukraine est en croissance de +23% à change constant.

L'excédent net de collecte sur les crédits des banques de proximité à l'international hors Italie s'élève à +2,3 milliards d'euros au 30 juin 2022.

Résultats Banque de proximité en France

Le produit net bancaire sous-jacent de LCL est en hausse de +5,8% par rapport au deuxième trimestre 2021, et atteint 981 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Cette hausse est tirée par les commissions (+6,9%), notamment sur les moyens de paiement et assurances, ainsi que par la marge nette d'intérêts (+4,9%), soutenue par l'activité entreprise et le remboursement de ressources de marché à taux élevé.

En vision sous-jacente, l'évolution des charges hors FRU demeure contenue (+2,9% T2/T2) à 572 millions d'euros ce trimestre, entraînant une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU, qui s'établit à 58,3% ce trimestre (soit une baisse de -1,6 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2021).

Tiré par la hausse des revenus, le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en augmentation de +9,4% sur un an, malgré un reliquat de contribution au FRU de 3 millions d'euros enregistré au deuxième trimestre 2022 (contre 0 millions d'euros au deuxième trimestre 2022). Le coût du risque est stable à -43 millions d'euros, intégrant une reprise de provisions pour litiges divers. Le taux de couverture reste élevé à 82,0% à fin juin, contre 83,7% à fin mars 2022. Le taux de créances douteuses atteint 1,5% à fin juin 2022, en hausse de 0,1 point pourcentage par rapport à fin mars 2022. Au final, le résultat net part du Groupe est en forte hausse de +18,1% par rapport au deuxième trimestre 2021.

Sur le premier semestre 2022, les revenus de LCL augmentent de +7,1% par rapport au premier semestre 2021 et atteignent 1 962 millions d'euros, portés d'une part par la marge nette d'intérêt soutenue par l'activité entreprises et professionnels et bénéficiant d'effets non récurrents (revalorisation du portefeuille private equity au premier trimestre, remboursement de ressources de marché à taux élevé au deuxième trimestre), et d'autre part, par les commissions, notamment celles sur l'assurance non-vie et les moyens de paiement. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en hausse maîtrisée de +3,4% et de +2,2% hors contributions au FRU et au FGD. Cela entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de -2,1 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2021, à 59,5%. Le résultat brut d'exploitation augmente donc de +12,6%. Le coût du risque diminue de -17,2%, résultant principalement de la baisse de -25,8% au premier trimestre 2022. Au final, la contribution du métier au résultat net part du groupe est en forte hausse de +59,5%.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de LCL s'établit quant à lui à 20,1% pour le premier semestre 2022, contre 15,2% en 2021.

³⁴ Entités cédées ou en cours de cession : Roumanie classée en IFRS5 au premier trimestre 2021 (cession effective au troisième trimestre 2021; Serbie classée en IFRS5 depuis le deuxième trimestre 2021 (cession effective le 1er avril 22) et Crédit du Maroc classé en IFRS5 depuis le premier trimestre 2022.

Résultats Banque de proximité à l'international

Les revenus sous-jacent du pôle Banque de proximité à l'international augmentent de +1,4% à 812 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Proforma de l'acquisition de Creval au deuxième trimestre 2021, hors Crédit du Maroc, passé en IFRS 5 au premier trimestre 2022, et hors Crédit Agricole Serbie cédée au 1^{er} avril 2022, les revenus du pôle banque de proximité à l'international augmentent de +4,3% au deuxième trimestre 2022 par rapport au deuxième trimestre 2021. Les charges sous-jacentes hors FRU baissent de -0,5% et atteignent 479 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Pro forma Creval et hors Crédit Agricole Serbie et Crédit du Maroc, les charges baissent de -0,5%. En conséquence de ces changements de périmètre, le résultat brut d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à +333 millions d'euros soit une hausse de +4,2 % par rapport au deuxième trimestre 2021. Pro forma Creval et hors Crédit Agricole Serbie et Crédit du Maroc, le RBE sous-jacent hors FRU est en hausse de +12,2%. Le coût du risque sous-jacent s'établit à -117 millions d'euros, sa hausse provenant principalement de la banque de proximité à l'international hors Italie. Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle Banque de proximité à l'international s'élève à 128 millions d'euros, soit 6,5% du résultat net part du groupe des métiers de Crédit Agricole S.A.

Sur le premier semestre, les revenus sous-jacent du pôle Banque de proximité à l'international augmentent de +6,9% à 1 598 millions d'euros. Proforma de l'acquisition Creval en Italie, et hors Crédit du Maroc, passé en IFRS5 au premier trimestre 2022, et hors Crédit Agricole Serbie, cédée au 1^{er} avril 2022, les revenus du pôle banque de proximité à l'international augmentent de +3,0% au premier semestre 2022 par rapport au premier semestre 2021. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU augmentent de +6,8% pour atteindre 958 millions d'euros, au premier semestre 2022. Pro forma Creval et hors Crédit Agricole Serbie et Crédit du Maroc, elles augmentent de +0,4%. En conséquence de ces changements de périmètre, le résultat brut d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à +641 millions d'euros soit une hausse de +7,2% par rapport au premier semestre 2021. Pro forma Creval et hors Crédit Agricole Serbie et Crédit du Maroc, le RBE sous-jacent hors FRU est en hausse de +7,1%. Le coût du risque sous-jacent s'établit à -195 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2021. Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle Banque de proximité à l'international s'élève à 234 millions d'euros, soit 7,9% du résultat net part du groupe des métiers de Crédit Agricole S.A.

Résultats Italie

Au deuxième trimestre 2022, les revenus sous-jacent de CA Italia sont en hausse de +6,8% par rapport au deuxième trimestre 2021 et s'établissent à 622 millions d'euros. Pro forma de l'acquisition de Creval, les revenus sont en baisse de -1,5%, du fait de la poursuite de la pression sur la marge nette d'intérêt dans un environnement concurrentiel, mais avec néanmoins une tendance haussière des taux à la production en crédit habitat et entreprises. Les commissions bancaires sont en hausse de +3,0%, grâce à l'assurance dommages, au crédit à la consommation et aux entreprises. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en hausse par rapport au deuxième trimestre 2021 (+6,7%) à 372 millions d'euros. Pro forma Creval, les charges baissent de -3,7% grâce aux synergies de coûts suite à l'intégration de Creval, dégagant ainsi un effet ciseaux positif de +2,2 points de pourcentage proforma de Creval. Au final, le résultat brut d'exploitation sous-jacent hors FRU enregistre une hausse de +7,0% par rapport au deuxième trimestre 2021 (+2,1% pro forma Creval). Le coût du risque baisse de -6,6% par rapport au deuxième trimestre 2021 (-15,0% pro forma Creval), le profil de risque de CA Italia ayant été amélioré par la cession de créances douteuses pour 1,5 milliard d'euros au quatrième trimestre 2021. Le taux de créances douteuses au 30 juin 2022 s'établit à 3,8% et le taux de couverture à 63,4%. Le résultat net part du groupe de CA Italia s'établit ainsi à 102 millions d'euros en hausse de +41,0% par rapport au deuxième trimestre 2021 et de +36,5% pro forma Creval.

Sur le premier semestre, les revenus sous-jacent de Crédit Agricole Italia augmente de +15,9% pour s'établir à 1 241 millions d'euros. Pro forma de l'acquisition de Creval, les revenus sont en baisse de -1,8%. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en hausse par rapport au premier semestre 2021 (+17,7%) à 740 millions d'euros. Pro forma Creval, les charges baissent de -2,6%. Le coût du risque baisse de -20,7% par rapport au premier semestre 2021 (-35,7% pro forma Creval). Au final, le résultat net part du groupe de CA Italia s'établit ainsi à 198 millions d'euros en hausse de +48,3% par rapport au premier semestre 2021 et de +35,4% pro forma Creval.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de CA Italia s'établit à 13,7% pour le premier semestre 2022.

Résultats du Groupe Crédit Agricole en Italie

Le résultat sous-jacent du **Groupe en Italie** reflète une excellente performance des différents métiers du Groupe et s'établit à 438 millions d'euros sur le premier semestre 2022, soit une amélioration de +15% par rapport au premier semestre 2021, du fait de la croissance du résultat brut d'exploitation de +8,5%. Le résultat du Groupe en Italie représente ainsi 16% du résultats du résultat sous-jacent de Crédit Agricole S.A³⁵, et le résultat de Crédit Agricole Italia représente 45% de ce résultat. **Crédit Agricole Italia** est la 2^{ème} banque italienne en matière d'IRC³⁶ avec 82 000 nouveaux clients au premier semestre et des commissions en hausse de +1% par rapport au premier semestre 2021. **Amundi** est 1^{er} des asset managers italiens au premier semestre³⁷ et a réalisé une collecte dynamique au 1^{er} semestre à 4,2 Md€, mais est impacté par un effet marché négatif sur les commissions de performance. Dans **les Assurances**, la part de marché en assurances vie est de 6,8%³⁸, en ligne avec la part de marché de fin 2021, et le taux d'UC dans la collecte brute s'élève à 47,2%. Sur les assurances non-vie, la performance a été bonne au premier semestre avec une collecte de 60 millions d'euros soit une hausse de +21% par rapport à fin juin 2021. L'activité a été très soutenue chez **CACIB Italie** en crédits syndiqués (2^{ème} bookrunner en valeur³⁹) et le leadership a été confirmé en ESG³⁹ (opérations « vertes et durable », tous secteurs et produits). Dans le crédit à la consommation les parts de marché d'**Agos** sont en hausse de +130 points de base par rapport au premier semestre 2021 à 14,1%⁴⁰ avec une nouvelle production en hausse de +25% sur la période, tout en conservant le niveau de qualité du portefeuille.

Le Groupe Crédit Agricole en Italie poursuit le développement conjoint de la banque de proximité et des métiers. Ainsi, la migration IT de Creval a été finalisée le 23 avril 2022, et tous les produits du Groupe (crédit à la consommation, assurances et gestion d'actifs) sont maintenant distribués sur l'ensemble du réseau Creval.

Résultats Banque de proximité à l'international - hors Italie

Les résultats de nos entités au Maroc et en Serbie sont comptabilisés pour le deuxième trimestre 2022 en IFRS 5, impactant toutes les lignes de résultats de la Banque de proximité à l'international hors Italie. La Serbie ayant été cédée le 1^{er} avril 2022 contribue à hauteur de 0,1 million d'euro au résultat net part du groupe du pôle et le Crédit du Maroc contribue à hauteur de 11,9 millions d'euros.

Au deuxième trimestre 2022, les revenus sous-jacent de la banque de proximité hors Italie baissent de -13,1% par rapport au deuxième trimestre 2021 pour s'établir à 190 millions d'euros. Hors Crédit du Maroc, passé en IFRS 5 au premier trimestre 2022, et hors Crédit Agricole Serbie cédée au 1^{er} avril 2022, les revenus sous-jacent augmentent de +29,3%. Les charges d'exploitation hors FRU baissent de -19,3%, mais augmentent de +12,4% hors Crédit du Maroc et Crédit Agricole Serbie. En conséquence de ces changements de périmètre, le résultat brut d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à 83 millions d'euros, soit une baisse de -3,5% par rapport au deuxième trimestre 2021. Hors Crédit Agricole Serbie et Crédit du Maroc, le RBE sous-jacent hors FRU est en hausse de +60,2%. Le coût du risque sous-jacent s'établit à -44 millions d'euros, en augmentation par rapport au deuxième semestre 2021 qui s'établissait à -16 millions d'euros, en raison de la hausse du coût du risque en Ukraine. Au final, la contribution du métier au résultat net part du Groupe est de 25 millions d'euros, en baisse de -31,4% par rapport au deuxième trimestre 2021.

En dehors de nos entités cédées ou en cours de cession, et de l'Ukraine dont le fonctionnement est fortement pénalisé et ayant un résultat nul ce trimestre avec un renforcement des provisions à hauteur du RBE, le résultat net part du Groupe de nos entités en Pologne et Egypte progresse fortement (multiplication par 1,8) à change

³⁵ Hors AHM

³⁶ Enquête Doxa IRC Strategico 2021 portant sur la période de janvier à mai

³⁷ Source classement mensuel Assogestione, périmètre différent de celui considéré par le Groupe Amundi (incluant par exemple les Gestions Patrimoniales et les Unit Linked)

³⁸ Mai 2022

³⁹ CACIB #2 sur les crédits syndiqués en EMEA (source refinitiv) ; CACIB #2 sur les Green, Social & Sustainable bonds EUR (source Bloomberg)

⁴⁰ source Assofin

COMMUNIQUE DE PRESSE – 2^{ème} trimestre et 1^{er} semestre 2022

constant au deuxième trimestre 2022 par rapport au deuxième trimestre 2021, dans un contexte de hausse des taux.

Par pays :

- CA Pologne : les revenus sont en forte hausse (+29%), portés par la conquête brute (+54 000 clients au deuxième trimestre 2022), une forte progression de la marge nette d'intérêt et le développement des commissions. Les charges progressent de +16% en lien avec des investissements IT et l'accompagnement du développement de l'activité. Le taux de créances douteuses est stable par rapport au premier trimestre 2022 à 5,7% et le taux de couverture est à 114,6%.
- CA Egypte : le Résultat Brut d'Exploitation progresse de +21% par rapport au deuxième trimestre 2021 porté par l'activité entreprises et la hausse des taux. Le taux de créances douteuses s'élève à 3,8% et le taux de couverture est de 120,8%.

Sur le premier semestre 2022, les revenus sous-jacent de la banque de proximité hors Italie baissent de -15,7% par rapport au premier semestre 2021 pour s'établir à 358 millions d'euros. Hors Crédit du Maroc, passé en IFRS 5 au premier trimestre 2022, et hors Crédit Agricole Serbie cédée au 1er avril 2022, les revenus sous-jacent augmentent de +24,3%. Les charges d'exploitation hors FRU baissent de -18,9%, mais augmentent de +12,6% hors Crédit du Maroc et Crédit Agricole Serbie. En conséquence de ces changements de périmètre, le résultat brut d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à 140 millions d'euros, soit une baisse de -10,3% par rapport au premier semestre 2021. Hors Crédit Agricole Serbie et Crédit du Maroc, le RBE sous-jacent hors FRU est en hausse de +48,2%. Le coût du risque sous-jacent s'établit à -76 millions d'euros, en augmentation par rapport au premier semestre 2021 qui s'établissait à -45 millions d'euros, en raison de la hausse du coût du risque en Ukraine. Au final, la contribution du métier au résultat net part du Groupe est de 36 millions d'euros, en baisse de -34,1% par rapport au premier semestre 2021.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent des Autres BPI s'établit à 11,3% pour le premier semestre 2022, contre 14,4% pour 2021.

Le pôle Banque de Proximité à l'international contribue à hauteur de 8% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2022 et de 13% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Dans son ensemble, le pôle Banque de proximité contribue à hauteur de 23% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier semestre 2022 et de 30% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 juin 2022, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 9,8 milliards d'euros dont 4,9 milliards d'euros sur la Banque de proximité en France, 4,9 milliards d'euros sur la Banque de proximité à l'international. Les emplois pondérés du pôle sont de 102,8 milliards d'euros dont 51,6 milliards d'euros sur la Banque de proximité en France et 51,1 milliards d'euros sur la Banque de proximité à l'international.

Résultat Activités Hors métiers

Le résultat net part du groupe sous-jacent de AHM s'établit à -60 millions au deuxième trimestre 2022 en hausse de +16 millions d'euros depuis le deuxième trimestre 2021. La contribution négative du pôle Activité Hors Métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » (-175 millions d'euros) des autres éléments (+115 millions d'euros).

La contribution de la composante « structurelle » est en baisse de -18 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2021 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -212 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, en baisse de -11 millions d'euros, principalement lié à l'impact de l'inflation sur la gestion ALM;
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*) et CA Immobilier et BforBank intégré en mise en équivalence, en raison de sa détention à 50% par Crédit Agricole SA suite à sa recapitalisation : leur contribution, à +33 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, est en légère baisse par rapport au deuxième trimestre 2021 (+12 millions d'euros). Cette baisse est notamment liée à un effet de base lié à la revalorisation favorable au T2-2021 de certains fonds de private equity.
- Les fonctions support du Groupe : leur contribution est légèrement positive ce trimestre (+5M€ par rapport au deuxième trimestre 2021), grâce notamment à l'activité soutenue chez Crédit Agricole Payment Services.

La contribution des « autres éléments » est en hausse (+34 millions d'euros) comparée au deuxième trimestre 2021, en raison d'un effet de la hausse des spreads sur les éliminations sur titres intragroupes souscrits par Predica et par Amundi.

Sur le premier semestre 2022, le résultat net part du groupe sous-jacent du pôle AHM s'élève à -291 millions d'euros, en baisse de -5 millions d'euros, par rapport au premier semestre 2021. La composante structurelle contribue à hauteur de -476 millions d'euros et les autres éléments du pôle enregistrent une contribution de +186 millions d'euros sur le semestre.

La contribution de la composante « structurelle » est en baisse de -73 millions d'euros comparé au premier semestre 2021 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -516 millions d'euros au premier semestre 2022, en baisse de -55 millions d'euros par rapport au premier semestre 2021;
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*) et CA Immobilier et BforBank: leur contribution, à +32 millions d'euros au premier semestre 2022, est en baisse par rapport au premier semestre 2021 (+27 millions d'euros).
- Les fonctions support du Groupe : leur contribution est de +8 millions d'euros sur le premier semestre 2022 à comparé avec la contribution neutre au premier semestre 2021.

La contribution des « autres éléments » est en hausse (+68 millions d'euros) comparé au premier semestre 2021, notamment liée à l'impact positif de la hausse des spreads depuis le début d'année sur les éliminations sur titres intra-groupe souscrit pas Predica et Amundi.

Au 30 juin 2022, les emplois pondérés sont de 26,5 milliards d'euros.

* *

*

Solidité financière

Groupe Crédit Agricole

Au 30 juin 2022, le **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) phasé** du Groupe Crédit Agricole est en hausse de 0,5 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022, pour atteindre 17,5%. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole affiche un coussin substantiel de 8,6 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP⁴¹ fixée à 8,9%, en hausse par rapport au 31 mars 2022. Le ratio CET1 non phasé atteint 17,2%.

- Le ratio CET1 bénéficie d'un impact de +38 pb lié au résultat conservé.
- La croissance organique des métiers contribue à la variation des emplois pondérés pour +3,3 milliards d'euros par rapport à fin mars 2022 (hors effet change de +2,8 milliards d'euros), intégrant une baisse de -4 Mds€ des emplois pondérés dans le pôle Grandes Clientèles (dont -3,4 milliards d'euros chez CACIB) compensée par une hausse, principalement concentrée sur la Banque de proximité (+5,9 Mds€) et SFS (+2,5 milliards d'euros), pour un impact global de -9 pb.
- L'effet assurances sur le ratio représente +11 pb ce trimestre, dont -16 pb lié à la baisse des réserves latentes (OCI) et +27 pb sur la VME hors OCI, intégrant notamment l'impact du paiement d'un dividende exceptionnel de 2 milliards d'euros par Crédit Agricole Assurances à Crédit Agricole SA le 24 juin 2022.
- Enfin, les effets M&A, réglementaires et autres contribuent à hauteur de +11 pb, dont un effet change pour -2 pb, un impact favorable sur les impôts différés liés à la fusion avec Creval pour +4 pb, la cession de CA Serbie, le 1^{er} avril 2022 pour +2 pb et l'actualisation des engagements post-emploi pour +4 pb.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 18,6% et le ratio global phasé est à 21,5% ce trimestre.

Le **ratio de levier phasé** ressort à 5,3%, en baisse de -0,5 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022, en lien notamment avec la fin de la neutralisation des expositions de la BCE, et bien au-dessus de l'exigence réglementaire de 3%.

Les **emplois pondérés** du Groupe Crédit Agricole sont en baisse de -12,4 milliards d'euros par rapport au 31 mars 2022. La croissance organique des métiers contribue à cette évolution pour +3,3 milliards d'euros (hors effet change pour +2,8 milliards d'euros). En effet, les emplois pondérés de la Banque de proximité sont en hausse : +5,9 milliards d'euros hors effet change dont +1,1 milliard d'euros pour LCL et +3,1 milliards d'euros pour les Caisses régionales et +1,1 milliard d'euros pour CA Italie. La contribution du pôle Grandes clientèles est en baisse par rapport à fin mars 2022 (-4 milliards d'euros), dont -3,4 milliards d'euros pour CACIB. La valeur de mise en équivalence de l'assurance impacte les emplois pondérés à la baisse pour -17,9 milliards d'euros, en lien notamment avec le paiement d'un dividende exceptionnel au deuxième trimestre 2022 de 2 Mds€ (impact sur les emplois pondérés de -7,4 milliards d'euros) et l'évolution défavorable des réserves OCI (impact sur les emplois pondérés de -9,5 milliards d'euros). Le poste « M&A et autres » impacte les emplois pondérés à hauteur de +2,3 milliards d'euros incluant notamment l'effet change pour 2,8 milliards et l'impact de la cession de CA Serbie le 1^{er} avril 2022, pour -0,8 milliard d'euros.

Seuil de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

⁴¹ Coussin contracyclique de 3 pb au 30 juin 2022, attendu à 39 pb au 30 juin 2023 pour le Groupe Crédit Agricole sur la base des informations connues à date, et en particulier la hausse du taux du coussin contracyclique français à 0,50% qui entre en vigueur en avril 2023.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2022, dispose d'une marge de sécurité de **791 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 46 milliards d'euros de capital CET1**.

Crédit Agricole S.A., au 30 juin 2022, dispose d'une marge de sécurité de **338 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 milliards d'euros de capital CET1**.

TLAC

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,03% pour le Groupe CA au 30/06/22). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 21,5% ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.

Au 30 juin 2022, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 26,7% des RWA et 7,6% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible⁴²**, soit bien au-delà des exigences. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques est en hausse de 80pb sur le trimestre, en lien avec la progression du ratio CET1 et la baisse des RWA, sous l'effet notamment de l'opération de remontée de dividende exceptionnel par CAA en amont d'IFRS17. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC progresse légèrement par rapport à mars 2022, sans tenir compte de la neutralisation des expositions Banque Centrale.

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 510 points de base, soit 30 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 21,5% des RWA.

A fin juin 2022, 3,6 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et Tier 2). Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 26,0 milliards d'euros.

MREL

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Le Groupe Crédit Agricole doit respecter depuis le 1^{er} janvier 2022 une exigence minimale de MREL total de :

- 21,04% des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,03% pour le Groupe CA au 30/06/22). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 24,6% ;
- 6,02% de la LRE.

Au 30 juin 2022, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL estimé à 30,8% des RWA et 8,7% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

⁴² Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2022.

Une exigence de subordination additionnelle au TLAC (« MREL subordonné ») est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE, dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus, à l'instar du TLAC, dont le ratio est équivalent à celui du MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole. Au 1^{er} janvier 2022, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole n'excède pas l'exigence de TLAC.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M-MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2022, dispose ainsi d'une marge de sécurité de **510 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, compte tenu de l'exigence TLAC applicable au 30 juin 2022, soit 30 milliards d'euros de capital CET1.**

Crédit Agricole S.A.

A fin juin 2022, la solvabilité de Crédit Agricole S.A. s'est établi à un niveau élevé, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 11,3%** en vision phasé, en hausse de +0,3 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022. Ainsi, Crédit Agricole SA affiche un coussin substantiel de 3,4 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP⁴³ fixée à 7,9%, contre 3,1 points de pourcentage au 31 mars 2022. Le ratio CET1 non phasé atteint 11,1%.

- Le ratio CET1 bénéficie ce trimestre d'un impact positif de +25 points de base lié au résultat conservé. Notamment, la provision pour distribution de dividendes, sur la base d'une politique de 50% de pay-out, atteint 0,38€ par action sur le premier semestre, dont 0,31€ par action au titre du deuxième trimestre 2022.
- L'effet assurances sur les OCI (réserves latentes) et sur la VME représente -11 pb, dont -39 pb⁴⁴ liés à la baisse des réserves latentes ; le stock global de réserves OCI atteint -31 points de base au 30 juin 2022. Par ailleurs, la VME (hors OCI) impacte le ratio pour +28 pb, notamment lié d'une part au versement du dividende exceptionnel de 2 milliards d'euros ce trimestre venant s'ajouter au versement du solde du dividende 2022 pour 0,7 milliard d'euros et d'autre part au résultat de Crédit Agricole Assurance pour 0,4 milliard d'euros.
- Le poste « M&A et autres » contribue à la hausse du CET1 à hauteur de +22 points de base dont un effet change neutre, des effets M&A pour +8 pb, dont l'impact de la cession de CA Serbie le 1^{er} avril 2022 pour +2 pb, un impact favorable sur les impôts différés liés à la fusion avec Creval pour 6 pb, et un impact de l'actualisation des engagements post-emploi pour +3 pb.
- L'évolution des emplois pondérés liée à l'activité des métiers impacte le ratio CET1 sur le trimestre à hauteur de -2 pb, soit une hausse de +0,6 milliard d'euros (hors effet change de 2,8 milliards d'euros) dont notamment -4 milliards d'euros sur le pôle Grande Clientèle et une hausse de +2,5 milliards d'euros sur la Banque de proximité et +2,3 milliards d'euros sur le pôle SFS (Cf. Infra).

Le **ratio de levier** phasé s'établit à 3,6% à fin juin 2022, en baisse de -0,6 point de pourcentage par rapport à fin mars 2022, en lien notamment avec la fin de la neutralisation des expositions de la BCE, au-dessus de l'exigence de 3%.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 13,0% et le ratio global phasé est à 17,5% ce trimestre.

Les **emplois pondérés** s'élèvent à 370 milliards d'euros à fin juin 2022 et sont en diminution par rapport à fin mars 2022 de -15,4 milliards d'euros (-4%), dont un effet change de +2,8 milliards d'euros. L'activité des métiers impacte les RWA pour +0,6 milliards d'euros (hors effet change). En effet, les emplois pondérés du pôle Grandes clientèles sont en baisse par rapport à fin mars 2022 (-4 milliards d'euros hors effet change) tandis que la contribution de la Banque de proximité augmente de +2,5 milliards d'euros et celle du pôle SFS de +2,3 milliards

⁴³ Coussin contracyclique de 2 pb au 30 juin 2022, attendu à 33 pb au 30 juin 2023 pour Crédit Agricole S.A. sur la base des informations connues à date, et en particulier la hausse du taux du coussin contracyclique français à 0,50% qui entre en vigueur en avril 2023.

⁴⁴ Impact numérateur de -2,5 Mds€ compensé par une baisse de 9,3 Mds€ en RWA

d'euros. La valeur de mise en équivalence de l'assurance impacte les emplois pondérés à la baisse pour -17,9 milliards d'euros. Elle intègre d'une part, le paiement d'un dividende exceptionnel de 2 milliards d'euros de Crédit Agricole Assurances à Crédit Agricole SA le 24 juin 2022 lors du deuxième trimestre 2022 venant s'ajouter au versement du solde de dividende 2022 pour 0,7 milliard d'euros et d'autre part, le résultat de Crédit Agricole Assurance pour 0,4 milliard d'euros (impact global sur les emplois pondérés de -8,7 milliards d'euros). Par ailleurs, l'évolution défavorable des réserves OCI impacte les emplois pondérés pour -9,3 milliards d'euros. Le poste « M&A et autres » impacte les emplois pondérés à hauteur de +1,8 milliard d'euros intégrant notamment l'effet change pour 2,8 milliards et l'impact de la cession de CA Serbie le 1er Avril 2022 pour -0,8 milliard d'euros.

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 53 milliards d'euros à fin juin 2022. De même, 103 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 191 milliards d'euros à fin juin 2022, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (76 milliards d'euros à fin juin 2022) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 675 milliards d'euros au 30 juin 2022, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 268 milliards d'euros**, en baisse de 18 milliards d'euros par rapport à fin mars 2022 et de 24 milliards d'euros par rapport à fin juin 2021, sous la dynamique de croissance du crédit observée sur le trimestre. Le Groupe affiche en effet un fort dynamisme de l'activité commerciale sur le trimestre, enregistrant une hausse de 24 milliards d'euros des crédits.

Par ailleurs, l'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 162 milliards d'euros⁴⁵ au 30 juin 2022. Il est précisé que la bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages. La sur-bonification est étalée sur la durée de la période de sur-bonification considérée. La sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations pour la deuxième période (juin 2021 à juin 2022) a été prise en compte au T2 2022 pour la totalité des tirages.

A noter, concernant la position en ressources stables, que le pilotage interne du Groupe exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de plus 110-130 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2022 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 350 milliards d'euros au 30 juin 2022, stables par rapport à fin mars 2022, et en hausse de 2 milliards d'euros par rapport à fin juin 2021.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 224 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 76 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 29 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 21 milliards d'euros.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 468 milliards d'euros au 30 juin 2022, en baisse de 4 milliards d'euros par rapport à fin mars 2022, et en hausse de 5 milliards d'euros par rapport à fin juin 2021. Elles couvrent plus de trois fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité : ils s'établissent à 240 milliards d'euros au 30 juin 2022 (hors caisse et réserves obligatoires), en baisse de 1 milliard d'euros par rapport à fin mars 2022, et en hausse de 14 milliards d'euros par rapport à fin juin 2021.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 105 milliards d'euros.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois au 30 juin 2022 s'élèvent respectivement à 169,3% pour le Groupe Crédit Agricole et 149,3% pour Crédit Agricole S.A. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et en ligne avec l'objectif du Plan à Moyen Terme >100%.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

⁴⁵ Hors FCA Bank

A fin juin, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 26,0 milliards d'euros⁴⁶ de dette à moyen long terme, dont 47% émis par Crédit Agricole S.A.

3,5 milliards d'euros ont également été empruntés auprès d'organismes nationaux et supranationaux, ou placés dans les réseaux des banques de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et dans d'autres réseaux externes.

A fin juin, Crédit Agricole S.A. a donc réalisé à hauteur de 93% son programme de financement moyen long terme sur les marchés de 13 milliards d'euros⁴⁷ pour l'année 2022. Un financement diversifié en formats (Senior collatéralisées, Senior préférées, Senior non préférées et Tier 2) et en devises (EUR, USD, AUD, CHF, NOK, SGD, HKD).

La banque a levé l'équivalent de 12,1 milliards d'euros⁴⁸, dont 3,4 milliards d'euros en dette senior non préférée et 0,2 milliard d'euros en dette Tier 2, ainsi que 3,5 milliards d'euros de dette senior préférée et 5,0 milliards d'euros de dette senior collatéralisée.

A noter que Crédit Agricole S.A. a émis le 5 janvier 2022 un AT1 Perpétuel NC7,7 ans pour 1,25 milliard de dollars américains au taux initial de 4,75% (hors plan de refinancement).

⁴⁶ Montant brut avant rachats et amortissements, hors émission AT1

⁴⁷ Hors émission AT1

⁴⁸ Montant brut avant rachats et amortissements, hors émission AT1

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Premier semestre

Après une chute du PIB mondial de 3% en 2020, inédite depuis au moins quarante ans, l'année 2021 a été celle d'un rebond de l'activité tout aussi inédit, de plus de 6% – avec +5,7% Etats-Unis, +5,3% en zone euro et même +6,8% en France et +6,6% en Italie. 2022 s'annonçait comme l'année de la « normalisation », avec une croissance qui promettait de rester encore vigoureuse (+4,2% prévu en janvier 2022 par le FMI pour la croissance mondiale).

La hausse de l'inflation était cependant devenue l'inquiétude principale. Les prix des matières premières grimpaient. La demande des consommateurs, progressivement libérée des contraintes sanitaires et stimulée par les plans de relance (en particulier aux Etats-Unis), connaissait un vif rebond, tandis que l'offre très fortement perturbée par la pandémie peinait à y répondre. Ainsi, les chiffres d'inflation ne cessaient de surprendre à la hausse : aux Etats-Unis elle atteignait des niveaux inédits depuis quarante ans (+7,5% sur un an, en janvier) et la zone euro n'avait jamais connu une telle hausse des prix (5,1%). On pouvait néanmoins début 2022 escompter un ajustement progressif de l'offre à la demande et un retour rapide de l'inflation vers des niveaux plus proches des cibles des banques centrales.

La guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février a cependant constitué un nouveau choc puissant pour l'environnement mondial. Au terme de quatre mois de ce conflit, son issue militaire est loin d'être dessinée et l'on sait déjà que ses conséquences économiques et géopolitiques seront majeures et durables.

Plusieurs salves de sanctions contre la Russie ont rapidement été mises en place mais, au-delà, la guerre entraîne des coupures physiques de production, des liaisons commerciales et des exportations sur le territoire ukrainien. Le blocage de la mer Noire a des répercussions majeures sur toutes les exportations russes, mais aussi d'Asie centrale. Les perturbations de l'économie mondiale depuis lors sont en conséquence très fortes. L'Europe est touchée au premier chef.

Si la Russie et l'Ukraine ont globalement un poids faible dans l'économie mondiale (3,5% du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat) et le commerce international, les deux pays n'en constituent pas moins des acteurs décisifs sur des produits essentiels, comme le gaz, le pétrole, le blé, les engrais ou des métaux indispensables à certains secteurs industriels (aluminium, nickel et palladium notamment). Certains secteurs et certains pays sont très dépendants de ces importations : près d'un quart du pétrole brut raffiné et un tiers du gaz naturel consommé dans l'Union européenne proviennent de Russie (2019), la Russie représente 38% du pétrole et 49% du gaz importés par l'Allemagne, elle fournit 40% du gaz naturel consommé par l'Italie qui produit son électricité à 43% à partir de gaz naturel. La Russie ne représente que 1,1% des exportations françaises et 1,5% de ses importations. Celles-ci sont néanmoins très concentrées sur les hydrocarbures (43%, en particulier du gaz naturel) et les produits de raffinage et cokéfaction (35%). Toutefois, la Russie n'est que le deuxième fournisseur en gaz de la France (20% du total) après la Norvège (40%), de plus, le gaz constitue une part très limitée du mix énergétique français.

C'est sur le prix des matières premières et de l'énergie que les impacts de la guerre se sont manifestés en premier lieu. Le baril de Brent a dépassé les 130 dollars début mars pour terminer le semestre autour de 120 dollars, soit une hausse de 55% depuis le début de l'année. Le prix du gaz naturel, très volatil au premier semestre 2022, a presque doublé entre la fin 2021 et fin juin 2022, alors que les prix étaient déjà en accélération rapide sur la seconde moitié de 2021. Le prix du blé a également été très chahuté terminant le semestre à 8,8 dollars le boisseau (après jusqu'à 12 dollars courant mars), soit un gain de 13% sur six mois et de 34% sur un an. En corollaire, l'inflation n'a cessé d'accélérer durant le semestre. En juin, elle a atteint 8,6% sur un an en zone euro, et 9,1% aux Etats-Unis. En France, les prix à la consommation ont crû de 5,8% (Insee) sur un an, soit une inflation inégalée depuis 1985.

Les impacts de la guerre russo-ukrainienne se traduisent par ailleurs par un recul important de la confiance des agents économiques. A titre d'exemple, en France, l'indicateur de confiance des ménages a chuté de 103 en juin 2021 à 82 en juin 2022, soit un niveau équivalent aux plus bas historiques de mi-2008 (81) et de mi-2013 (79). L'indice du climat des affaires également a chuté mais reste à 104 (113 en juin 2021) au-dessus de la moyenne de long terme (100) encore porté par l'élan post-Covid.

Ainsi, les effets immédiats de la guerre russo-ukrainienne se diffusent au travers de trois canaux principaux : la confiance en constituant une source d'incertitudes très fortes, l'offre en introduisant des pénuries d'intrants conduisant à des difficultés de production, la demande en nourrissant l'inflation qui vient réduire le pouvoir d'achat des ménages et peser sur les charges des entreprises.

Mais, selon le degré d'éloignement et de dépendance et de robustesse post-pandémie, les pays sont très diversement affectés par ce nouveau choc. Toutefois, aucun n'échappe à l'accélération de l'inflation, qui pourtant était déjà élevée.

Par ailleurs, le semestre aura été émaillé de plusieurs confinements drastiques dans des grandes villes chinoise. Cela a contribué aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et alimenté l'inflation. L'économie chinoise a en conséquence très nettement ralenti : après 4,8% sur un an au premier trimestre, la croissance a fortement décéléré au deuxième trimestre (+0,4%), bien en-deçà des attentes.

Les Etats-Unis ont conservé une activité dynamique même si le PIB s'est contracté de manière inattendue au premier trimestre, de 1,5% (/T4 2021) en rythme annualisé. Mais ce recul s'explique essentiellement par des effets de déstockages et le creusement du déficit extérieur alors que la demande domestique (consommation et investissement productif) a nettement accéléré durant le trimestre. Dans le même temps, le marché du travail reste tendu avec un taux de chômage de 3,6%.

En zone euro, le PIB avait globalement retrouvé son niveau pré-Covid (T4-2019) dès le T3-2021, tout comme en France. En Italie, l'écart était quasiment comblé au T4-2021, tandis qu'il était encore de -1,1% en Allemagne et de -3,8% en Espagne. L'activité de la zone euro au T1-2022 a connu une progression modérée (+0,6% T2/T1 mais environ +0,2% sans les effets statistiques irlandais), freinée par la vague Omicron au début de l'année et les premiers effets de la forte hausse de l'inflation et de la guerre en Ukraine. Les dynamiques sont contrastées d'un pays à l'autre. Le marché du travail a cependant bien résisté à la crise sanitaire et le taux de chômage a atteint 7% au T1-2022 contre 7,7% au T4-2019.

En France, au premier trimestre 2022, le PIB s'est légèrement contracté (-0,2% /T4 2021) du fait d'un recul de la demande intérieure. Pénalisée par les restrictions sanitaires et un recul du pouvoir d'achat en raison de la poussée d'inflation, la consommation des ménages a reculé de 1,5% au T1. Au T2, le PIB devrait néanmoins progresser légèrement, grâce à une activité plus soutenue dans les services.

En Italie, en dépit d'un environnement conjoncturel défavorable, la croissance a résisté au premier trimestre. Le PIB a progressé de 0,1% (/T4-2021), porté principalement par l'investissement, tandis que la consommation reculait, pénalisée par la forte inflation. L'accélération de l'inflation et les difficultés d'approvisionnement, avec une confiance des agents économiques qui se dégrade, devraient entraîner un léger recul du PIB au T2.

Face à une inflation galopante, et alors que les perspectives macroéconomiques sont assombries par la guerre, tout particulièrement en Europe, la tâche des banques centrales n'en a été rendue que plus complexe. La lutte contre l'inflation est devenue néanmoins la préoccupation centrale et a conduit à une rapide accélération de la normalisation des politiques monétaires. L'objectif premier est désormais d'éviter que les anticipations d'inflation ne dérapent afin de prévenir l'enclenchement d'une spirale inflationniste délétère.

Depuis son brusque revirement hawkish fin 2021, la Fed n'a fait que durcir sa position, l'inflation ayant constamment surpris à la hausse au cours du premier semestre 2022. Cela s'est traduit par la première hausse de 75 points de base (pdb) des taux directeurs depuis 1994 lors du FOMC de juin 2022, après la hausse de 25 pdb en mars et une autre de 50 pdb en mai. Parallèlement la Fed a entamé la normalisation de son bilan, en le réduisant de 47,5 milliards de dollars par mois depuis juin, rythme qui sera doublé en septembre.

L'horizon du resserrement de la politique monétaire de la BCE s'est également rapidement rapproché au fur et à mesure du semestre. Fin juin, la BCE a arrêté les achats nets du programme d'urgence (PEPP) en mars et annoncé la fin des achats nets au titres de l'APP début juillet.

Sous l'influence de la forte poussée de l'inflation qui suscite des resserrements monétaires plus volontaristes, les taux d'intérêt de marché se sont nettement redressés et se sont révélés plus volatils. La courbe des taux américains fin juin était plate, les taux à deux ans et à dix ans s'établissant tous deux à 3%, soit une hausse respective de 229 et 152 pdb sur le semestre. Les taux allemands à deux ans ont gagné 119 pdb depuis fin 2021, à 0,5% au 30 juin, alors qu'ils étaient négatifs depuis sept ans, et le taux à dix ans a gagné 155 pdb à 1,4% (après deux ans et demi en dessous de zéro). L'OAT à 10 ans, à 2% fin juin, a augmenté de 176 pdb et le BTP 10 ans de 221 pdb (3,4%), amenant les spreads par rapport au Bund à respectivement 58 et 202 pdb.

Dans ce contexte, l'euro a perdu 8% de sa valeur par rapport au dollar, pénalisé par le décalage des taux d'intérêt et des politiques monétaires et par des perspectives économiques davantage ternies en Europe par la guerre en Ukraine.

Enfin, du côté des marchés actions, après une certaine résistance au début de la guerre, les craintes d'un brusque ralentissement de l'économie, voire d'une récession, ont enflé tout au long du semestre. Celui-ci s'est soldé par des baisses sensibles des indices boursiers : après des records historiques tout début janvier (à plus de 7300 pour le CAC 40), le S&P 500 aura perdu 20,6% et le CAC 40 17,2% sur le premier semestre 2022. La baisse de l'Euro Stoxx 50 est du même ordre (-19,6%).

Perspectives

Alors que la situation militaire en Ukraine reste hautement incertaine, le scénario se fonde sur l'hypothèse d'un conflit durable, avec des risques extrêmement élevés.

Les économies sont confrontées à des chocs d'offre et de demande eux-mêmes issus d'un choc puissant d'inflation en amont voire de pénuries de matières premières ou d'intrants essentiels : car, outre la guerre, le Covid sévit encore et les dommages collatéraux de la stratégie « zéro-Covid » chinoise sont manifestes. L'inflation est donc appelée à rester durablement élevée et pèse fortement sur les perspectives. L'inflation moyenne est anticipée à 8,3% aux États-Unis et 8% en zone euro en 2022 et devrait rester bien au-delà de la cible de 2% de la Fed ou de la BCE, à 4,7% et 5,4%, respectivement, en 2023.

Loin de l'épicentre du conflit, et encore portés par la sur-stimulation liée à leur stratégie anti-Covid, les États-Unis devraient démontrer une assez belle résistance en 2022. La croissance se maintiendrait à un rythme (2,6% en moyenne) supérieur à la tendance cette année. La situation financière des ménages est en effet saine, avec notamment une épargne toujours abondante. Concentrées sur la partie basse du spectre des revenus, les fortes hausses de salaires alimentées par les tensions sur le marché du travail amortissent en outre partiellement la hausse des prix. Mais les facteurs de soutien se dissipent et les risques s'accumulent. Leurs effets devraient se matérialiser en 2023 entraînant un ralentissement marqué : la croissance resterait positive mais, à 1,5%, fléchirait sous son rythme potentiel.

En zone euro, fondamentaux solides du secteur privé et rebond post-Omicron ne font pas le poids face aux dégâts liés à la guerre. La réduction des livraisons de gaz et l'embargo sur le pétrole et le charbon russes constituent un choc négatif d'offre important mais encore contenu et localisé. Selon les possibilités de substitution et selon le rôle plus ou plus moins critique que le gaz occupe dans les processus de production, secteurs et pays sont diversement affectés. Alors que la réponse des salaires à la hausse de l'inflation est supposée modérée, les mesures des États en faveur des ménages et le soutien supplémentaire du surplus d'épargne accumulé avec la crise ne compensent pas entièrement la perte de pouvoir d'achat qui se traduit par un net ralentissement de la consommation des ménages. Soutenue par un acquis de croissance élevé, la croissance reste bonne sur l'année (2,5%) mais le rythme trimestriel est en moyenne à peine supérieur à zéro. Sous l'effet d'une modération de l'inflation, la croissance rebondit modestement au deuxième semestre 2023 pour atteindre 1,1% en moyenne sur l'année 2023 mais souffre de limitations de production dans certains secteurs. La probabilité du scénario de risque est néanmoins élevée : celui d'une coupure totale de l'approvisionnement en gaz russe dont l'impact pourrait coûter près de 2 points de croissance.

En France, la poursuite de la reprise des activités de service au second semestre, devrait permettre à la croissance d'atteindre 2,4% en moyenne en 2022. Malgré la mise en place du bouclier tarifaire et la prochaine « loi pouvoir d'achat » et même si le marché du travail reste dynamique, le pouvoir d'achat des ménages devrait reculer en 2022 alors que l'inflation atteindrait 6% (HICP) en moyenne sur l'année avant de ralentir progressivement en 2023 à 4,8% (HICP). Cela pèserait sur la consommation des ménages, qui continuerait cependant à progresser en 2023 avec le ralentissement de l'inflation et une normalisation de l'activité dans certains secteurs comme l'automobile. Particulièrement dynamique en 2021, l'investissement des entreprises continuerait à être soutenu par le plan de relance en particulier dans certains secteurs industriels, même si les probables pressions sur les marges et la remontée des taux d'intérêt devraient inciter certaines entreprises à repousser leurs investissements. Au total, la croissance est attendue à 1,3% en 2023. Le marché du travail resterait bien orienté malgré un ralentissement des créations d'emplois après une année 2021 exceptionnelle. Une légère remontée du taux de chômage en 2023 n'est pas exclue.

En Italie, les perspectives pour le second semestre 2022 restent orientées à la baisse. La volonté exprimée par les pays européens de limiter leur dépendance au gaz russe devrait occasionner davantage de tensions sur les prix. De plus, le recours plus important au gaz naturel liquéfié pour remplir les stocks stratégiques nourrirait également l'inflation des produits énergétiques qui se répercutera sur les autres catégories de biens. Les marges de manœuvre de la politique budgétaire pour limiter les effets négatifs de l'inflation seront en outre contraintes par les incertitudes politiques et un contexte de hausse des taux, qui risque de dégrader les conditions de financement des ménages et des entreprises. Enfin, l'enlisement du conflit en Ukraine donne également peu de perspectives à un redressement rapide de la confiance. L'économie italienne croîtrait encore de 2,5% en 2022 mais de seulement de 0,8% en 2023 quand se matérialiseront pleinement ces difficultés.

Du côté des pays émergent, le risque de stagflation plane lourdement. Les pays sont confrontés à un dilemme croissance/inflation aigu alors que les moyens propres à le résoudre sont minces (inexistants pour certains) et que le durcissement des conditions financières globales est un réel défi. Les pays émergents entrent donc dans une phase dangereuse qui menace les plus fragiles, fiscalement et/ou financièrement mais aussi socialement. Comme toujours, ils y entrent en ordre dispersé. La zone la plus sévèrement touchée est évidemment l'Europe centrale, tandis qu'à l'opposé, les pays du Golfe jouissent de leur rente énergétique. En ce qui concerne la Chine, la croissance ne devrait pas dépasser 4%. La deuxième partie de l'année va être marquée par les célébrations du 20^e Congrès du Parti communiste chinois, avant lesquelles il y a peu de chance de voir les autorités lâcher du lest sur les mesures sanitaires. Dans ce contexte, seule la demande publique – et, éventuellement, la demande extérieure – pourra tirer la croissance.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, mais aussi du risque de la voir s'installer plus durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis.

Les États-Unis sont naturellement en avance dans le resserrement monétaire et une nouvelle série de relèvements rapides, de 200 pdb au total, est attendue, portant le taux cible des *Fed Funds* à 3,50%-3,75% fin 2022. En dépit de la priorité accordée à l'inflation, le ralentissement anticipé de l'économie pourrait inciter la Fed à la prudence et à marquer une pause l'année prochaine : le taux des *Fed Funds* se stabiliserait en 2023. Par ailleurs, la normalisation du bilan de la Fed se poursuivra comme annoncé.

En zone euro, la BCE a initié un cycle de resserrement en juillet : après l'arrêt du PEPP en mars, les achats nets au titre de l'APP s'arrêtent début juillet et la BCE a effectué une première hausse de ses trois taux directeurs, plus importante qu'annoncé, de 50 pdb, portant le taux de dépôt à 0%, le taux de refinancement à 0,50% et le taux de prêt marginal à 0,75%. La priorité clairement accordée à l'inflation par la BCE devrait la conduire à opérer encore plusieurs hausses de taux d'ici mars 2023 (portant le taux de dépôt vers 1,5%). Elle les stabiliserait ensuite, face à des signes clairs de ralentissement économique qui la conduiront à un plus grand pragmatisme. Parallèlement, les remboursements de TLTRO au cours de 2023 devraient accentuer l'orientation restrictive de la politique monétaire, par le canal du resserrement quantitatif (réduction de la liquidité excédentaire et retour des collatéraux de la BCE vers les banques, puis les investisseurs).

Le mouvement de hausse des taux d'intérêt de marché du premier semestre a vocation à se poursuivre. En zone euro, il se double de tensions sur les primes de risque souverain, qui constituent un point de vigilance pour la BCE vis-à-vis de l'efficacité de la transmission de sa politique monétaire au sein de la zone euro. Le Bund à 10 ans atteindrait 2,5% fin 2022 pour diminuer ensuite jusqu'à 2,1% fin 2023. Les *spreads* devraient s'écarter pour atteindre 70 pdb pour l'OAT et 250 pdb pour le BTP italien fin 2023. L'évolution de la politique monétaire et des taux recentre l'attention des marchés sur les trajectoires de dettes publiques ce qui contribue à l'écartement des *spreads* et pourrait faire ressurgir le risque de fragmentation financière. A cet égard, la BCE a précisé lors de sa réunion du 21 juillet les contours du programme « anti-fragmentation » annoncé en juin, avec, outre la flexibilité qu'elle s'accorde dans les réinvestissements du PEPP, le nouvel Instrument de protection de la transmission (TPI), qui consistera en des achats de titres de dette émis par le secteur public. Mais les critères de déclenchement de cet outil ne sont pas connus et il devra convaincre les marchés, à l'heure où une crise politique s'est ouverte en Italie, pour que l'élargissement des *spreads* reste contenu.

Aux États-Unis, la remontée agressive des taux directeurs devrait conduire à un taux *Treasuries* dix ans proche de 3,4% au T3 avant de redescendre vers 3% fin 2022 et 2,8% fin 2023, la courbe des taux étant inversée sur la période.

Annexe 1 – Eléments spécifiques, Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A.

Groupe Crédit Agricole - Eléments spécifiques, T2-22 et T2-21								
En m€	T2-22		T2-21		S1-22		S1-21	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	22	16	(7)	(6)	(9)	(6)	1	1
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	57	42	(8)	(6)	74	55	(16)	(11)
Provisions Epargne logement (LCL)	29	21	2	2	34	26	(10)	(7)
Provisions Epargne logement (AHM)	35	26	4	3	53	39	0	0
Provisions Epargne logement (CR)	342	254	19	13	412	306	1	0
Projet de cession en cours PNB (WM)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
Total impact en PNB	485	360	9	6	564	418	(25)	(18)
Coûts d'intégration Creval (BPI)	(22)	(13)	-	-	(30)	(18)	-	-
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	-	-	-	-	-	-	(4)	(2)
Coûts de transformation (GC)	-	-	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)
Coûts de transformation (LCL)	-	-	(13)	(9)	-	-	(13)	(9)
Projet de cession en cours Charges (WM)	-	-	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Déclassement d'actifs en cours de cession - Charges (BPI)	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-
Total impact en Charges	(63)	(34)	(32)	(19)	(81)	(44)	(36)	(21)
Corrections sur FRU 2016-2020 (CR)	-	-	-	-	-	-	55	55
Corrections sur FRU 2016-2020 (AHM)	-	-	-	-	-	-	130	130
Total impact en FRU	-	-	-	-	-	-	185	185
Creval - Coût du risque stage 1 (BPI)	-	-	(25)	(21)	-	-	(25)	(21)
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	-	-	-	-	(195)	(195)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	-	-	(25)	(21)	(195)	(195)	(25)	(21)
Gain "affranchimento" (SFS)	-	-	5	5	-	-	5	5
Total impact mise en équivalence	-	-	5	5	-	-	5	5
Frais d'acquisition Creval (BPI)	-	-	(16)	(9)	-	-	(16)	(9)
Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	(16)	(9)	-	-	(16)	(9)
Badwill Creval (BPI)	-	-	378	321	-	-	378	321
Total impact variation des écarts d'acquisition	-	-	378	321	-	-	378	321
Gain "affranchimento" (BPI)	-	-	38	32	-	-	38	32
Gain "affranchimento" (GEA)	-	-	114	80	-	-	114	80
Total impact en Impôts	-	-	152	111	-	-	152	111
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)	-	-
Projet de cession en cours (WM)	-	-	10	10	-	-	5	5
Total impact en Activités en cours de cession	(3)	(3)	10	10	(7)	(10)	5	5
Impact total des retraitements	419	322	481	403	281	169	623	557
Gestion de l'épargne et Assurances	(40)	(21)	121	87	(51)	(26)	116	82
Banque de proximité-France	371	275	8	5	446	331	32	39
Banque de proximité-International	(25)	(16)	375	322	(232)	(223)	375	322
Services financiers spécialisés	-	-	5	5	-	-	5	5
Grandes Clientèles	79	59	(32)	(20)	65	48	(35)	(21)
Activités hors métiers	35	26	4	3	53	39	130	130

Crédit Agricole S.A. - Eléments spécifiques, T2-22 et T2-21, S1-22 et S1-21								
En m€	T2-22		T2-21		S1-22		S1-21	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	22	16	(7)	(5)	(9)	(6)	1	1
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	57	41	(8)	(6)	74	53	(16)	(11)
Provisions Epargne logement (LCL)	29	20	2	1	34	24	(10)	(7)
Provisions Epargne logement (AHM)	35	26	4	3	53	39	0	0
Déclassement d'actifs en cours de cession - PNB (BPI)	-	-	-	-	0	0	-	-
Total impact en PNB	143	104	(10)	(7)	152	111	(25)	(18)
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	-	-	-	-	-	-	(4)	(2)
Coûts de transformation (GC)	-	-	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)
Coûts de transformation (LCL)	-	-	(13)	(9)	-	-	(13)	(9)
Projet de cession en cours Charges (WM)	-	-	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Coûts d'intégration Creval (BPI)	(22)	(12)	-	-	(30)	(16)	-	-
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)	-	-
Total impact en Charges	(63)	(32)	(32)	(19)	(81)	(42)	(36)	(21)
Corrections sur 2016-2020 FRU	-	-	-	-	-	-	130	130
Total impact en FRU	-	-	-	-	-	-	130	130
Creval - Coût du risque stage 1 (BPI)	-	-	(25)	(19)	-	-	(25)	(19)
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	-	-	-	-	(195)	(195)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	-	-	(25)	(19)	(195)	(195)	(25)	(19)
Gain "affranchimento" (SFS)	-	-	5	5	-	-	5	5
Total impact Mise en équivalence	-	-	5	5	-	-	5	5
Frais d'acquisition Creval (BPI)	-	-	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)
Total impact Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)
Badwill Creval (BPI)	-	-	378	285	-	-	378	285
Total impact variation des écarts d'acquisition	-	-	378	285	-	-	378	285
Gain "affranchimento" (BPI)	-	-	38	28	-	-	38	28
Gain "affranchimento" (GEA)	-	-	114	78	-	-	114	78
Total impact en Impôts	-	-	152	106	-	-	152	106
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)	-	-
Projet de cession en cours (WM)	-	-	10	10	-	-	5	5
Total impact en Activités en cours de cession	(3)	(3)	10	10	(6,7)	(10,3)	5	5
Impact total des retraitements	77	68	462	353	(131)	(136)	568	466
Gestion de l'épargne et Assurances	(40)	(21)	121	85	(51)	(26)	116	80
Banque de proximité-France	29	20	(11)	(8)	34	24	(23)	(16)
Banque de proximité-International	(25)	(15)	375	287	(232)	(221)	375	287
Services financiers spécialisés	-	-	5	5	-	-	5	5
Grandes Clientèles	79	57	(32)	(20)	65	47	(35)	(21)
Activités hors métiers	35	26	4	3	53	39	130	130

Annexe 2- Groupe Crédit Agricole : résultats par pôle

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôles, T2-22 et T2-21								
En m€	T2-22 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3,745	1,010	830	1,660	685	1,970	222	10,121
Charges d'exploitation hors FRU	(2,359)	(572)	(517)	(847)	(360)	(959)	(272)	(5,886)
FRU	3	(3)	(8)	0	1	(1)	(0)	(8)
Résultat brut d'exploitation	1,388	435	305	813	326	1,010	(51)	4,227
Coût du risque	(411)	(43)	(118)	(4)	(112)	76	(3)	(615)
Sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	-	0	21	78	3	0	103
Variation de valeur des écarts d'acquisition	11	5	6	2	(2)	(1)	0	22
Résultat avant impôt	988	397	194	832	290	1,088	(54)	3,736
Impôts	(215)	(94)	(55)	(177)	(60)	(204)	(3)	(808)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	11	7	1	-	0	19
Résultat net	773	303	149	662	231	884	(57)	2,947
Intérêts minoritaires	(0)	(2)	(27)	(91)	(30)	(27)	(1)	(178)
Résultat net part du Groupe	773	301	123	572	201	858	(57)	2,769
T2-21 (publié)								
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 472	929	1 765	818	658	1 561	100	9 304
Charges d'exploitation hors FRU	(2 236)	(569)	(751)	(495)	(327)	(917)	(241)	(5 536)
FRU	(1)	(0)	0	(12)	1	(0)	0	(12)
Résultat brut d'exploitation	1 235	360	1 014	311	332	644	(140)	3 756
Coût du risque	(186)	(43)	(18)	(123)	(134)	41	(6)	(470)
Sociétés mises en équivalence	(12)	-	21	0	87	2	-	98
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	(1)	(16)	12	(37)	3	(35)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	-	378	-	-	-	379
Résultat avant impôt	1 041	318	1 015	550	298	649	(143)	3 728
Impôts	(287)	(86)	(121)	(21)	(59)	(154)	47	(681)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	10	0	1	-	-	11
Résultat net	755	232	904	529	239	496	(96)	3 058
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(157)	(88)	(28)	(13)	(1)	(287)
Résultat net part du Groupe	754	232	747	441	211	483	(97)	2 770

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôles, S1-22 et S1-21

En m€	S1-22 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	7,431	1,996	1,634	3,388	1,372	3,692	287	19,801
Charges d'exploitation hors FRU	(4,685)	(1,168)	(1,018)	(1,724)	(726)	(1,927)	(548)	(11,797)
FRU	(156)	(69)	(38)	(7)	(34)	(442)	(56)	(803)
Résultat brut d'exploitation	2,591	759	578	1,657	612	1,323	(318)	7,202
Coût du risque	(557)	(104)	(393)	(5)	(237)	(202)	(6)	(1,504)
Sociétés mises en équivalence	5	-	1	41	158	6	-	211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	5	6	3	(2)	(1)	(0)	35
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2,063	659	193	1,695	532	1,127	(325)	5,944
Impôts	(517)	(175)	(112)	(354)	(114)	(279)	51	(1,502)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	12	6	2	-	0	21
Résultat net	1,545	484	92	1,347	420	847	(274)	4,463
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(57)	(206)	(56)	(36)	(4)	(362)
Résultat net part du Groupe	1,545	482	35	1,141	364	811	(278)	4,100

En m€	S1-21 (publié)							
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	7 008	1 822	3 348	1 529	1 302	3 225	120	18 353
Charges d'exploitation hors FRU	(4 503)	(1 143)	(1 535)	(924)	(662)	(1 831)	(445)	(11 041)
FRU	(87)	(59)	(7)	(33)	(23)	(328)	58	(479)
Résultat brut d'exploitation	2 418	621	1 806	572	617	1 066	(267)	6 834
Coût du risque	(339)	(126)	(25)	(222)	(262)	(27)	(6)	(1 007)
Sociétés mises en équivalence	(11)	-	38	0	161	3	-	192
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	1	(0)	(14)	12	(37)	3	(23)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	-	378	-	-	-	379
Résultat avant impôt	2 081	496	1 819	715	529	1 006	(270)	6 376
Impôts	(629)	(151)	(300)	(72)	(109)	(220)	79	(1 401)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	5	(1)	1	-	-	5
Résultat net	1 452	345	1 524	642	421	787	(191)	4 979
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(267)	(110)	(51)	(23)	(3)	(455)
Résultat net part du Groupe	1 451	344	1 257	532	370	764	(194)	4 524

Annexe 3 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T2-22 et T2-21							
En m€	T2-22 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	1 652	1 971	685	1 010	812	200	6 330
Charges d'exploitation hors FRU	(847)	(959)	(360)	(572)	(502)	(211)	(3 451)
FRU	0	(1)	1	(3)	(8)	(0)	(11)
Résultat brut d'exploitation	805	1 011	326	435	302	(11)	2 869
Coût du risque	(4)	76	(112)	(43)	(117)	(3)	(203)
Sociétés mises en équivalence	21	3	78	-	0	(9)	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(1)	(2)	5	6	0	11
Résultat avant impôt	825	1 090	290	397	191	(23)	2 770
Impôts	(175)	(204)	(60)	(94)	(55)	1	(586)
Rés. net des activités abandonnées	7	-	1	-	11	0	18
Résultat net	657	885	231	303	147	(21)	2 202
Intérêts minoritaires	(93)	(43)	(30)	(12)	(35)	(12)	(226)
Résultat net part du Groupe	563	843	201	291	113	(34)	1 976
En m€	T2-21 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	1 764	1 561	658	929	801	105	5 819
Charges d'exploitation hors FRU	(751)	(917)	(327)	(569)	(482)	(207)	(3 253)
FRU	0	(0)	1	(0)	(12)	0	(11)
Résultat brut d'exploitation	1 013	644	332	360	307	(102)	2 554
Coût du risque	(18)	41	(134)	(43)	(120)	(4)	(279)
Sociétés mises en équivalence	21	2	87	-	0	(9)	101
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(37)	12	1	(16)	4	(37)
Résultat avant impôt	1 014	649	298	318	549	(111)	2 717
Impôts	(121)	(153)	(59)	(86)	(21)	44	(397)
Rés. net des activités abandonnées	10	-	1	-	0	-	11
Résultat net	903	496	239	232	528	(67)	2 331
Intérêts minoritaires	(165)	(23)	(28)	(10)	(132)	(5)	(363)
Résultat net part du Groupe	738	473	211	221	396	(72)	1 968

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, S1-22 et S1-21							
	S1-22 (publié)						
En m€	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	3 382	3 694	1 372	1 996	1 599	226	12 268
Charges d'exploitation hors FRU	(1 724)	(1 927)	(726)	(1 168)	(988)	(436)	(6 969)
FRU	(7)	(442)	(34)	(69)	(38)	(56)	(647)
Résultat brut d'exploitation	1 650	1 325	612	759	572	(266)	4 653
Coût du risque	(5)	(202)	(237)	(104)	(390)	(5)	(943)
Sociétés mises en équivalence	41	6	158	-	1	(17)	189
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	14	6	0	20
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 689	1 128	532	669	189	(288)	3 919
Impôts	(352)	(280)	(114)	(175)	(112)	55	(978)
Rés. net des activités abandonnées	6	-	2	-	12	0	20
Résultat net	1 343	848	420	493	90	(233)	2 961
Intérêts minoritaires	(213)	(49)	(56)	(20)	(77)	(18)	(433)
Résultat net part du Groupe	1 130	800	364	473	13	(252)	2 528
	S1-21 (publié)						
En m€	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	3 348	3 226	1 302	1 822	1 495	119	11 312
Charges d'exploitation hors FRU	(1 534)	(1 831)	(662)	(1 143)	(897)	(383)	(6 450)
FRU	(7)	(328)	(23)	(59)	(33)	58	(392)
Résultat brut d'exploitation	1 806	1 067	617	621	565	(206)	4 470
Coût du risque	(25)	(27)	(262)	(126)	(220)	(3)	(663)
Sociétés mises en équivalence	38	3	161	-	0	(15)	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(37)	12	1	(13)	4	(34)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	378	-	378
Résultat avant impôt	1 819	1 007	529	496	709	(222)	4 339
Impôts	(299)	(219)	(109)	(151)	(71)	75	(775)
Rés. net des activités abandonnées	5	-	1	-	(1)	-	5
Résultat net	1 525	788	421	345	637	(147)	3 569
Intérêts minoritaires	(279)	(39)	(51)	(15)	(162)	(8)	(555)
Résultat net part du Groupe	1 245	749	370	329	475	(155)	3 014

Annexe 4 – Méthodes de calcul du bénéfice par action et de l'actif net par action

Crédit Agricole S.A. – Calcul du bénéfice par action, de l'actif net par action et du ROTE

(en m€)	T2-2022	T2-2021	S1-22	S1-21	Δ T2/T2	Δ S1/S1
Résultat net part du Groupe - publié	1 976	1 968	2 528	3 014	+0,4%	(16,1%)
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(86)	(79)	(208)	(193)	+8,9%	+7,8%
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié [A]	1 890	1 889	2 320	2 821	+0,1%	(17,7%)
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-contrôle (m) [B]	3 023	2 971	2 965	2 943	+1,8%	+0,7%
Résultat net par action - publié [A]/[B]	0,63 €	0,64 €	0,78 €	0,96 €	(1,7%)	(18,3%)
RNPG sous-jacent	1 908	1 615	2 665	2 548	+18,1%	+4,6%
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires [C]	1 822	1 536	2 457	2 355	+18,6%	+4,3%
Résultat net par action - sous-jacent [C]/[B]	0,60 €	0,52 €	0,83 €	0,80 €	+16,5%	+3,6%

(en m€)	30/06/22	30/06/21
Capitaux propres - part du Groupe	64 417	65 863
- Emissions AT1	(5 986)	(4 882)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	2 057	(2 313)
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*	(1 149)	(1 200)
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord. [D]	59 340	57 469
- Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe	(18 345)	(17 569)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord. [E]	40 994	39 900
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, n [F])	3 022,9	3 076,3
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€) [D]/[F]	19,6 €	18,7 €
+ Dividende à verser (€) [H]	1,05 €	0,80 €
ANC par action, avant déduction du dividende (€)	20,7 €	18,7 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€) [G]=[E]/[F]	13,6 €	13,0 €
ANT par action, avt déduct. du divid. à verser (€) [G]+[H]	14,6 €	13,0 €

* dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement

** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)	S1-22	S1-21
Résultat net part du Groupe - publié [K]	2 528	3 014
Dépréciation d'immobilisation incorporelle [L]	0	0
IFRIC [M]	-682	-568
RNPG publié annualisé [N] = ([K]-[L]-[M])*2+[M]	5 738	6 595
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, annualisés [O]	-416	-386
Résultat publié ajusté [P] = [N]+[O]	5 322	6 209
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordinaires*** [J]	40 220	38 872
ROTE publié ajusté (%) = [P] / [J]	13,2%	16,0%
Résultat net part du Groupe sous-jacent [Q]	2 665	2 548
RNPG sous-jacent annualisé [R] = ([Q]-[M])*2+[M]	6 011	5 664
Résultat sous-jacent ajusté [S] = [R]+[O]	5 595	5 277
ROTE sous-jacent ajusté (%) = [S] / [J]	13,9%	13,6%

Indicateurs Alternatifs de Performance

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition

des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* - FSB) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks* - G-SIBs). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels).

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2022 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2022 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2021 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2021 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Au 30 juin 2021, suite au rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de joint-venture CACF Bankia S.A, CACF Bankia S.A. est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2021, suite à l'offre publique d'achat lancée par Crédit Agricole Italia sur Credito Valtellinese, Credito Valtellinese est détenue à 100% par Crédit Agricole Italia et consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2021, Amundi annonce la finalisation de l'acquisition de Lyxor. Lyxor est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. L'opération ne génère aucun impact sur le résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021.

Agenda financier

10 novembre 2022	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2022
9 février 2023	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2022
10 mai 2023	Publication des résultats du premier trimestre 2023
17 mai 2023	Assemblée générale à Paris
4 août 2023	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2023
8 novembre 2023	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2023

Contacts

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand	+ 33 1 57 72 19 43	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer	+ 33 1 49 53 43 76	bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777 (numéro vert France uniquement)	relation@actionnaires.credit-agricole.com

Clotilde L'Angevin	+ 33 1 43 23 32 45	clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
Investisseurs actions :		
Fethi Azzoug	+ 33 1 57 72 03 75	fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	joséphine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna	+33 1 43 23 55 51	nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leila Mamou	+ 33 1 57 72 07 93	leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

Investisseurs crédit et agences de notation :

Caroline Crépin	+ 33 1 43 23 83 65	caroline.crepin@credit-agricole-sa.fr
Marie-Laure Malo	+ 33 1 43 23 10 21	marielaure.malo@credit-agricole-sa.fr
Rhita Alami Hassani	+ 33 1 43 23 15 27	rhita.alamihassani@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole

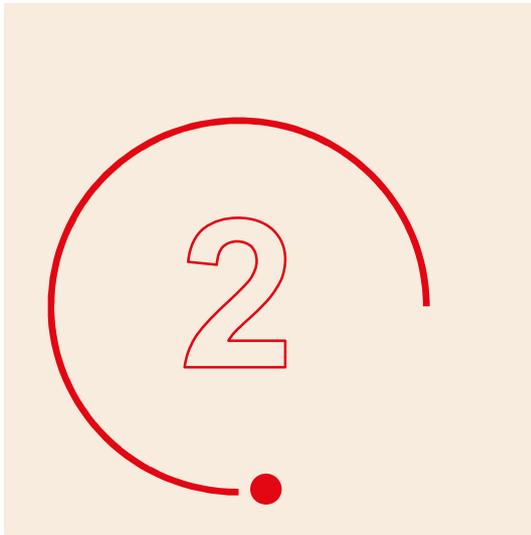


Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa

Supports visuels de présentation des résultats



AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS
DU 2^e TRIMESTRE ET
DU 1^{er} SEMESTRE 2022



Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre 2022 et premier semestre 2022 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2022 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2021 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2021 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Au 30 juin 2021, suite au rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de joint-venture CACF Bankia S.A, CACF Bankia S.A. est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2021, suite à l'offre publique d'achat lancée par Crédit Agricole Italia sur Credito Valtellinese, Credito Valtellinese est détenue à 100% par Crédit Agricole Italia et consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2021, Amundi annonce la finalisation de l'acquisition de Lyxor. Lyxor est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. L'opération ne génère aucun impact sur le résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services financiers spécialisés ainsi que Banque de proximité en France et à l'international)

Sommaire

01	Introduction	04	Groupe Crédit Agricole
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	05	Solidité financière
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers	06	Annexes

Chiffres clés CASA

	T2 2022	S1 2022	
Sous-jacent ⁽¹⁾			
Revenus	6 188 m€ +6,2% T2/T2	12 116 m€ +6,9% S1/S1	Coefficient d'exploitation⁽²⁾ 54,8% -0,5 pp T2/T2
Charges d'exploitation hors FRU	-3 388 m€ +5,2% T2/T2	-6 887 m€ +7,4% S1/S1	
Résultat brut d'exploitation	2 789 m€ +7,4% T2/T2	4 582 m€ +4,1% S1/S1	
Coût du risque	-203 m€ -20,4% T2/T2	-748 m€ +17,2% S1/S1	
Résultat net (RNPG) sous-jacent	1 908 m€ +18,1% T2/T2	2 665 m€ +4,6% S1/S1	
Publié			
Eléments spécifiques	68 m€	-136 m€	Solvabilité (CET1 phasé) 11,3% +3,4 pp vs. SREP
Résultat net (RNPG) publié	1 976 m€ +0,4% T2/T2	2 528 m€ -16,1% S1/S1	Bénéfice sous-jacent par action ⁽³⁾ 0,83€ +3,6% S1/S1
			Actif net tangible par action 14,6 € +12,7% vs. 30/06/2021
			ROTE sous-jacent S1-22 ⁽⁴⁾ 13,9%

(1) En vision sous-jacente (cf. slides 36 et 52 pour le détail des éléments spécifiques)

(2) Coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU

(3) Les données de BNPA sont en vision sous-jacente. Le BNPA est calculé après déduction des coupons AT1, comptabilisés en capitaux propres, (cf. annexe page 51)

(4) ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année (cf. annexe page 51)

Chiffres clés Groupe Crédit Agricole			T2 2022		S1 2022	
Sous-jacent ⁽¹⁾						
Revenus	9 636 m€	+3,7% T2/T2	19 237 m€	+4,7% S1/S1		
Charges d'exploitation hors FRU	-5 824 m€	+5,8% T2/T2	-11 716 m€	+6,5% S1/S1		
Résultat brut d'exploitation	3 805 m€	+0,7% T2/T2	6 719 m€	+0,1% S1/S1		
Coût du risque	-615 m€	+38,2% T2/T2	-1 309 m€	+33,3% S1/S1		
Résultat net PdG (RNPG) sous-jacent	2 447 m€	+3,4% T2/T2	3 931 m€	-0,9% S1/S1		
Publié						
Eléments spécifiques	322 m€		169 m€			
Résultat net PdG (RNPG) publié	2 769 m€	stable T2/T2	4 100 m€	-9,4% S1/S1		

Coefficient d'exploitation ⁽²⁾	60,4%	+1,2 pp T2/T2
Solvabilité (CET1 phasé)	17,5%	+8,6 pp vs. SREP

(1) En vision sous-jacente (cf. slide 55 pour le détail des éléments spécifiques)
(2) Coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 5 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2022

Sommaire	
01	Introduction
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers
04	Groupe Crédit Agricole
05	Solidité financière
06	Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 6 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIVITE DYNAMIQUE, POSITION DE CAPITAL SOLIDE

Activité commerciale dynamique dans tous les métiers

- 1 million de nouveaux clients France, Italie et Pologne au S1;
- Production soutenue⁽¹⁾ en crédit habitat (+2,1% T2/T2), crédit à la consommation (+9,0%), affacturage (+16,4%) et entreprises (+19,8%)
- Collecte gestion de l'épargne et assurance +5,9 Mds€; activité dynamique en assurance dommages (+10,2% T2/T2) et protection des personnes (+7,8% T2/T2)
- Activité très dynamique en grande clientèle, tant en banque de financement(+12,8% T2/T2) qu'en banque de marché et investissement (+28,5% hors effet change)

Résultat sous-jacent +18,1% T2/T2 (+293 m€ à 1 908 m€)

- dont résultat brut d'exploitation +192 m€, +7,4% T2/T2
 - Croissance régulière des revenus depuis 2017 +6,2% T2/T2
 - Effet ciseaux positif : charges⁽²⁾ +5,2% T2/T2, +1,8% hors effet périmètre Creval et Lyxor⁽³⁾ et effet change
 - Coex hors FRU 56,8% au S1;
- dont coût du risque +52 m€ T2/T2; exposition Russie en baisse de -0,4 Md€ vs 31 mars 2022;

ROTE sous-jacent⁽⁴⁾ CASA 13,9% S1-22

Position de capital GCA et CASA solide, stock de provisions élevé

- CET1 GCA 17,5%, +8,6pp > SREP; CET1 CASA 11,3%, +3,4 pp > SREP; provision pour dividende 0,38€ au S1
- 19,5 Mds€ de provisions GCA; taux de couverture 88,0% GCA, 74,3% CASA

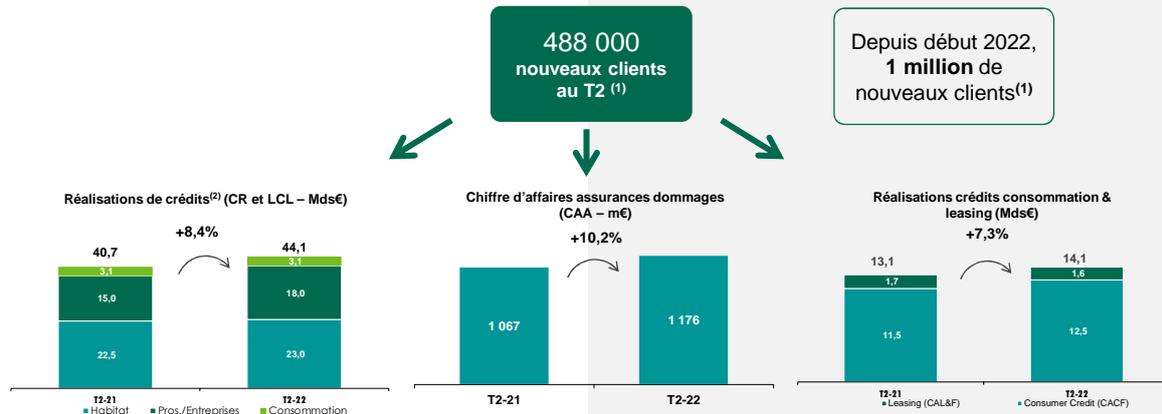


(1) Périmètre CR et LCL pour la production crédit habitat et entreprises. Périmètre CACF pour la production en crédit à la consommation. Activité assurances en chiffre d'affaires. Assurance dommages: assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
 (2) Données sous-jacentes, coefficient d'exploitation et charges hors FRU, cf. annexe p. 38 et 52 pour le détail des éléments spécifiques de Crédit Agricole S.A.
 (3) Pro forma : les entités Creval (BPI) et Lyxor (GEA) sont ajoutées en 2021
 (4) ROTE sous-jacent sur la base du RNPG sous-jacent annuel (cf. annexe p.51)

ACTIVITE

Activité commerciale soutenue dans tous les métiers, portée par l'amplification naturelle de notre modèle

Conquête Clients Banques de Proximité France, Italie et Pologne - Groupe Crédit Agricole



488 000 nouveaux clients Banque de proximité au T2 2022 (305 000 clients Caisses régionales)
Taux d'équipement assurances⁽³⁾ : 42,3% CR (stable/juin 21), 26,9% LCL (+0,7 pp/juin 21), 20,1% CA Italia (+1,7 pp/juin 21), 15,6% y.c. Creval

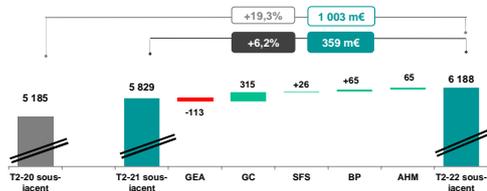
(1) Nouveaux clients = conquête brute. Conquête nette en banque de proximité France, Italie et Pologne (T2: 111 000 clients / S1 : 238 000 clients) (2) Hors PGE Caisses régionales et LCL (3) Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

REVENUS

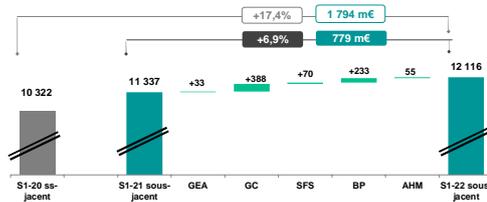
Forte hausse des revenus, grâce à une activité dynamique dans tous les pôles

Evolution T2/T2 et S1/S1 des revenus sous-jacents⁽¹⁾, par pôle – m€

T2/T2

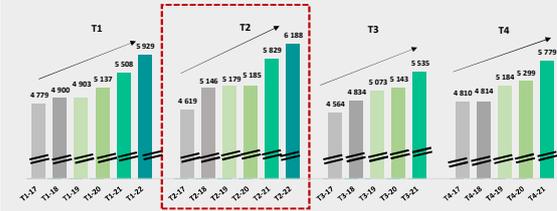


S1/S1



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers

Croissance des revenus sous-jacents trimestriels depuis 2017 – m€



Croissance régulière des revenus trimestriels depuis 5 ans grâce au business mix diversifié

Hausse des revenus +359 m€, +6,2% T2/T2, +4,3% hors effet périmètre Creval et Lyxor⁽²⁾

Hausse des revenus dans tous les pôles au S1-22⁽³⁾

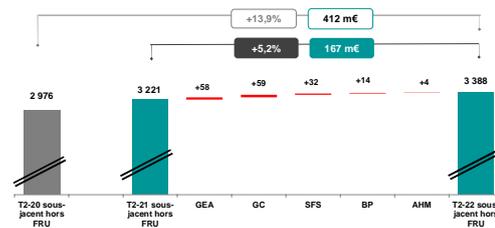
(1) Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible pages 36 et 52
 (2) Pro forma : les entités Creval (BP) et Lyxor (GEA) sont ajoutées en 2021
 (3) Hausse des revenus de 4,2% proforma Creval et Lyxor S1/S1

CHARGES

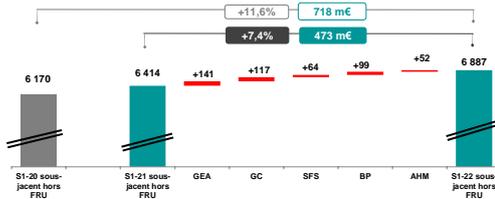
Effet ciseaux positif T2/T2

Evolution T2/T2 et S1/S1 des charges sous-jacentes⁽¹⁾ hors FRU, par pôle

T2/T2



S1/S1



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers

Hausse des charges maîtrisée +58m€, +1,8% T2/T2 hors effet périmètre et change

➤ Hausse T2/T2 +167 m€, +5,2%

➤ Hors effet périmètre⁽²⁾ Creval Lyxor +88 m€, +2,7%

➤ Hors effet périmètre et change⁽³⁾ +58 m€, +1,8%, dont :

- GEA 10 m€ dont 20 m€ investissements et frais IT et -14 m€ frais de personnel et rémunérations variables
- GC 36 m€ dont 31 m€ frais de personnel et rémunérations variables
- SFS 32 m€ dont 24 m€ effet périmètre CACF Spain, CACF NL, Olinn
- BP -24 m€ dont -30 m€ effet périmètre Crédit du Maroc

Effet ciseaux positif T2/T2 +1,0 pp (+1,7 hors effet périmètre⁽²⁾)

Au T3, hausse prévue des rémunérations en France

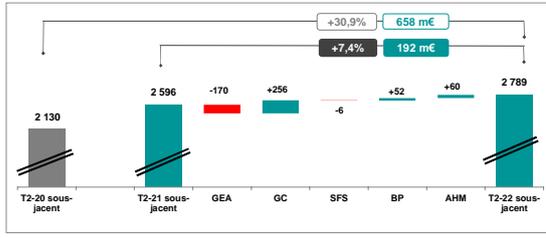
(1) Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible pages 36 et 52. Coefficient d'exploitation hors FRU
 (2) Pro forma : les entités Creval (BP) et Lyxor (GEA) sont ajoutées en 2021 (Effet Creval sur la variation T2/T2 -40 m€ et Lyxor -40 m€). S1/S1, pro-forma Creval et Lyxor, les charges augmentent de +4,0% T2/T2
 (3) Effet change -30 m€ sur CACIB et WM

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

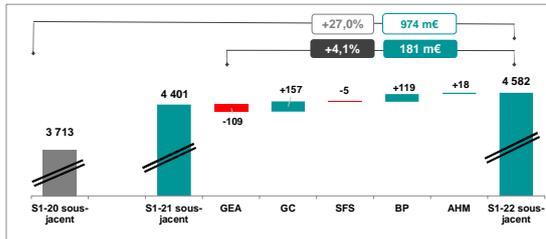
Forte hausse du RBE T2/T2 et S1/S1, amélioration du coefficient d'exploitation

Evolution T2/T2 et S1/S1 du résultat brut d'exploitation sous-jacents⁽¹⁾⁽²⁾ hors FRU, par pôle – m€

T2/T2



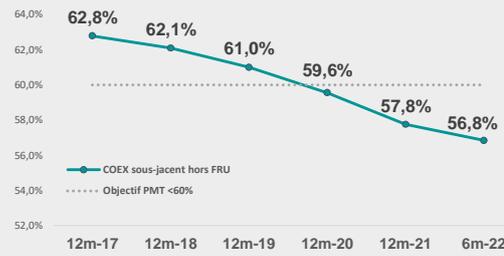
S1/S1



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers

Coefficient d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾ hors FRU

Coefficient d'exploitation hors FRU : 54,8% T2, 56,8% S1 inférieur à la cible PMT



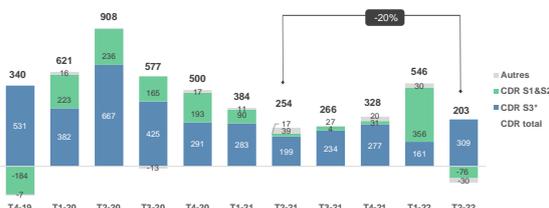
(1) Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible pages 36 et 52. Coefficient d'exploitation hors FRU
(2) Hausse du RBE pro forma Crevail et Lyxor (les entités Crevail (BP) et Lyxor (GEA) sont ajoutées en 2021) de +6,5% T2/T2 et +2,3% S1/S1 (RBE hors FRU pro forma Crevail et Lyxor : +6,4% T2/T2 et +4,4% S1/S1)

RISQUES

Coût du risque en baisse

Coût du risque sous-jacent (CDR) décomposé par Stage (en €m) : S1&S2 - provisionnement des encours sains ; S3 - provisionnement pour risques avérés

Crédit Agricole S.A.

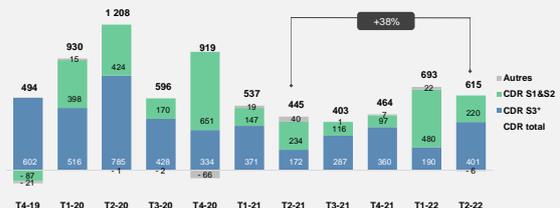


Crédit Agricole S.A.

29 pb⁽¹⁾ / 17 pb⁽²⁾

CDR / encours
4 trimestres glissants⁽¹⁾ CDR / encours
Annualisé⁽²⁾

Groupe Crédit Agricole



Groupe Crédit Agricole

21 pb⁽¹⁾ / 23 pb⁽²⁾

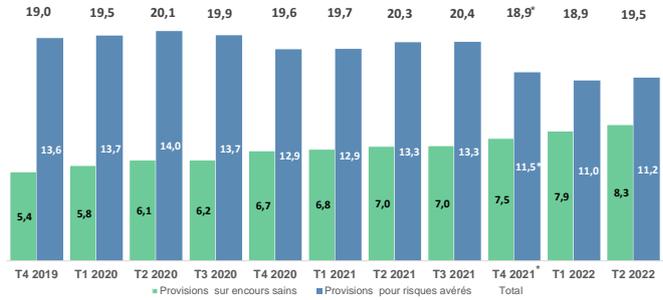
CDR / encours
4 trimestres glissants⁽¹⁾ CDR / encours
Annualisé⁽²⁾

Exposition résiduelle sur la Russie en baisse de 0,4 Md€ juin/mars⁽³⁾

(1) Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres
(2) Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre
(3) Evolution nette du stock de provisions sur la Russie : reprise nette de +13 m€, après la dotation de -389 m€ au T1-2022, en lien avec les évolutions sur le stock de crédits sous-jacents. Pas de changement du provisionnement du risque sur fonds propres Ukraine (fonds propres stables T2/T2)
*Y compris les pertes non provisionnées.

QUALITE DE L'ACTIF

Groupe Crédit Agricole – Stock de provision en mds€



Provisions sur encours sains en hausse :

- **CASA**: 38% provisions sur encours sains (vs 22% fin 2019)
 - +1,4 Md€ T2-2022/T4-2019
- **GCA**: 43% provisions sur encours sains⁽²⁾ (vs 29% fin 2019)
 - +2,9 Mds€ T2-2022/T4-2019

Portefeuille de prêts diversifié: habitat (27% CASA, 46% GCA), entreprises (46% CASA, 33% GCA) (voir annexe p. 43). 72% des EAD⁽³⁾ entreprises de CASA notées *investment grade*

* Baisse du stock de provision au T4 2021 en lien avec la cession de créances de CA Italia pour un montant de 1,5 Mds€

Taux de créances douteuses faible



Taux de couverture⁽¹⁾ élevé



Stock de provisions en hausse



(1) Stock de provisions, y compris provisions collectives. Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle en défaut.

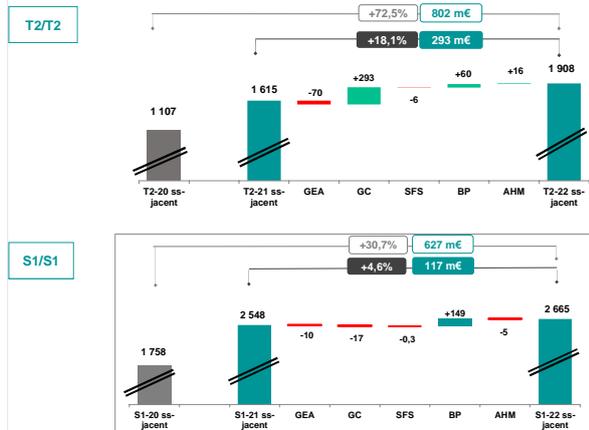
(2) 47% liés au provisionnement des encours sains pour les Caisses régionales (vs 35% à fin 2019, soit +1,4 md€)

(3) L'EAD (exposition en cas de défaut) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan.

RESULTAT NET PART DU GROUPE

Forte hausse du résultat grâce à celle du résultat brut d'exploitation et à l'amélioration du coût du risque

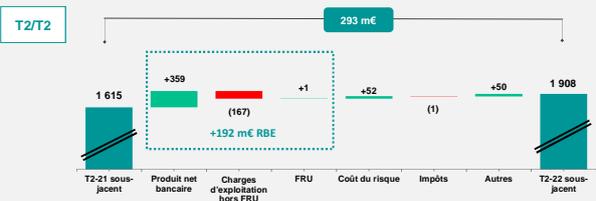
Evolution T2/T2 et S1/S1 du Résultat net part du Groupe (RNPG) sous-jacent⁽¹⁾, par pôle et par SIG – m€



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers

(1) Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible page 36 ;

(2) dont +31 m€ résultat sur autres actifs (-37 m€ au T2-21 liés à la déconsolidation de la filiale algérienne de CACIB) et +21 m€ de gain sur les activités arrêtées (notamment Crédit du Maroc)



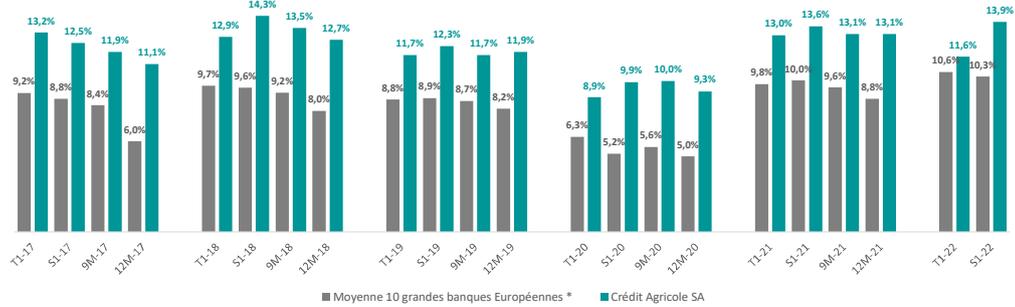
Δ RNPG T2/T2 +293 m€, dont:

- +192 m€ RBE
- +52 m€ coût du risque
- +50 m€ autres⁽²⁾

RENTABILITE

Retour sur fonds propres tangibles (ROTE) sous-jacent de 13,9%⁽¹⁾ S1-2022 > 3 pp supérieur à la moyenne de 10 banques européennes

RoTE⁽¹⁾ sous-jacent depuis 2017



* Moyenne arithmétique de 10 grandes banques européennes publiant un RoTE : Société Générale ; BNP Paribas ; Banco Santander SA ; UniCredit SpA ; Credit Suisse AG ; UBS Group AG ; Deutsche Bank AG ; HSBC Bank PLC ; Standard Chartered Bank ; Barclays Bank PLC
⁽¹⁾ ROTÉ sous-jacent calculé sur la base du RNPG sous-jacent (cf. annexes pages 37 et 51);

PUBLICATION DU PMT "AMBITIONS 2025" LE 22 JUIN 2022

	Rappel Objectifs 2022	S1 2022	Objectifs 2025
RNPG	> 5 Mds€	2,7 Mds€	> 6 Mds€
ROTE	> 11%	13,9% ¹	> 12%
CoEx hors FRU	< 60%	56,8%	< 60% ²
Cible de CET1	11%	11,3%	11% ³
Taux de distribution	50% en numéraire	0,38 € provision pour dividende	50% en numéraire

Juste équilibre entre rémunération attractive et financement de la croissance

1. ROTÉ sous-jacent S1-2022
 2. Plafond tout au long du PMT, ramené à 59% post-IFRS17, et qui inclut les investissements dans le développement des Nouveaux Métiers
 3. Tout au long de Ambitions 2025 - plancher de +250 pb minimum par rapport aux exigences réglementaires SREP en CET1.

Sommaire

01 Introduction

04 Groupe Crédit Agricole

02 Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.

05 Solidité financière

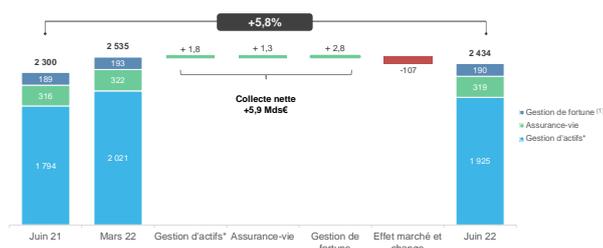
03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

06 Annexes

GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

Activité du pôle soutenue, résultats stables sur le semestre

Indicateurs d'activité (Encours gérés⁽¹⁾ Mds€)



Collecte nette positive au T2; encours gérés +5,8% sur un an

→ **Gestion d'actifs** : collecte nette positive au T2 (+1,8 Mds€) malgré les conditions de marchés défavorables; encours +7,3% T2/T2 y compris Lyxor

→ **Assurance** : collecte nette à +1,3 Mds€; taux d'UC dans la collecte brute 40,9%, stable T2/T2

→ **Gestion de fortune** : collecte nette dynamique (+2,8 Mds€); encours 131 Mds€⁽²⁾, stables sur un an (-0,2%)

Résultats stables sur le semestre, malgré des effets marchés défavorables au T2

→ **Assurances** : résultat + 5,3% S1/S1 (T2 pénalisé par des effets marchés; hausse des prélèvements sur marge financière)

→ **Gestion d'actifs** : baisse des commissions nettes de gestion dans un contexte de marché défavorable; poursuite de la normalisation des commissions de surperformance

→ **Gestion de fortune** : revenus +8,7% S1/S1 (+12,1% T2/T2) soutenus par la hausse des taux et bénéficiant d'un mix produits favorable; maîtrise des charges malgré la hausse des dépenses IT (Azqore)

Contribution aux résultats (en Mt)	T2-22 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-22 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Assurances	391	(3,2%)	737	+5,3%
Gestion d'actifs	166	(25,1%)	369	(11,6%)
Gestion de fortune	27	(2,9%)	49	+2,5%
Résultat net part du Groupe	584	(10,6%)	1 155	(0,9%)

* Y compris actifs conseillés et commercialisés
(1) Périmètre : Indosuez Wealth Management et Banque privée LCL
(2) Indosuez Wealth Management

ASSURANCES

Activité dommages et protection des personnes dynamique, solvabilité élevée

Indicateurs d'activité (Mds€)



Epargne / retraite : collecte nette positive +1,3 Mds€

- Collecte brute : 6,4 Mds€ ; taux d'UC 40,9%
- Encours⁽¹⁾ : 319,4 Mds€, +1% sur un an ; taux d'UC 25,2%, -0,6 pp sur un an, en lien avec la baisse des marchés actions

Dommages⁽²⁾ : chiffre d'affaires +10,2% T2/T2

- 15,5 millions de contrats⁽³⁾ fin juin 2022, +3,5% sur un an

Protection des personnes⁽⁴⁾ : chiffre d'affaires +7,8% T2/T2

- Hausse en assurance emprunteurs (+7,5%), prévoyance (+6,6%) et assurances collectives (+15,1%)

Résultat trimestriel +3,4% hors effet impôt lié au paiement d'un dividende exceptionnel de 2 Mds€

- PNB : -5,3% T2/T2. Hausse du prélèvement de marge financière et reprises de provisions techniques (~ +170m€) compensent l'effet marché défavorable (~ -270m€) et l'impact sur la sinistralité des événements climatiques de juin en France
- Dotation de la PPE la portant à 13,8 Mds€ (6,5% des encours, +0,7 pt vs juin 2021)
- Impôts : -18,6% T2/T2, baisse du taux effectif (-2,7 pts T2/T2) malgré l'impact⁽⁵⁾ du paiement de 2 Mds€ de dividendes le 24 juin.
- Solvabilité élevée à 224% après remontée de dividende exceptionnel au 30 juin

Cession de la Médicale le 1er juillet (impact résultat de 100 m€ attendu au T3-2022)

Contribution aux résultats (en m€)	T2-22 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-22 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	691	(5,3%)	1 389	+2,6%
Charges d'exploitation	(184)	+2,2%	(438)	+5,9%
Résultat brut d'exploitation	507	(7,7%)	950	+1,1%
Impôt	(101)	(18,6%)	(180)	(10,5%)
Résultat net	410	(3,2%)	774	+4,9%
Résultat net part du Groupe	391	(3,2%)	737	+5,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	26,7%	+1,9 pp	31,6%	+1,0 pp

Ratio combiné dommages à 98,7% au 30/06/2022 ; (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica

(1) Encours en épargne, retraite et prévoyance

(2) Equipement-Assurances automobile, MHI, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV) : 42,3% des clients Caisses régionales (-0,1 pp sur un an), 26,9% LCL (+0,7 pp), 20,1% CA Italia hors Creval (+1,7 pp), et 15,6% avec la base clients Creval

(3) Périmètre : dommages France et international

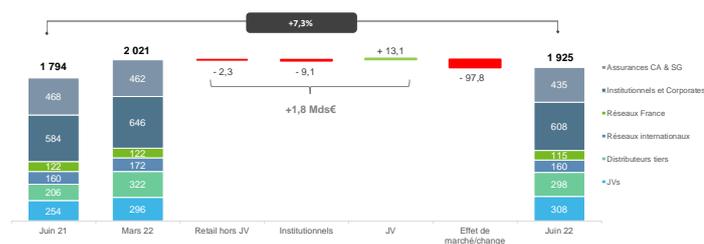
(4) Protection des personnes: prévoyance, emprunteur et assurances collectives

(5) Impact fiscal défavorable de la remontée de dividendes exceptionnelle pour 2Mds€ (IS et CVAE de la Holding pour respectivement -26M€ et -0,8M€)

GESTION D'ACTIFS

T2 résilient dans des conditions de marché difficiles

Indicateurs d'activité (Actifs sous gestion Mds€)



Collecte nette positive (+1,8 Mds€)

- Retail hors JV : activité en actifs MLT résiliente (-0,9 Md€) dont une collecte distributeurs tiers positive (+1,6 Md€)
- JVs : collecte nette dynamique +13,1 Mds€ tirée par l'Inde et la Chine
- Institutionnels : des sorties de -9,1 Mds€ liées au « dérisking » des clients
- Activité quasiment stable en produits de trésorerie hors JV (-1,3 Mds€)
- Encours +7,3% T2/T2 (y compris Lyxor), malgré un effet marché défavorable

Un résultat de haut niveau au S1 2022

- Revenus nets de gestion à périmètre constant ⁽¹⁾ : -6,4% S1/S1 (-14,7% T2/T2). Commissions nettes de gestion +4,6% S1/S1 : impact négatif de la forte hausse des taux depuis le début de l'année compensé par la dynamique de collecte en actifs MLT en 2021. Poursuite de la normalisation des commissions de surperformance (95 M€ vs 266 M€ au S1 2021). Revenus d'Amundi Technology +15,5% S1/S1
- Charges à périmètre constant ⁽¹⁾ stables : +0,8% S1/S1 (-1,7% T2/T2), efficacité opérationnelle maintenue (CoEx 58,7%)

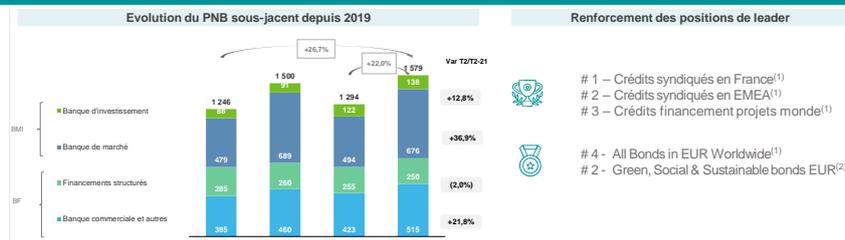
Contribution aux résultats (en m€)	T2-22 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-22 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	734	(11,9%)	1 548	(2,4%)
Charges d'exploitation hors FRU	(431)	+8,7%	(858)	+10,7%
Résultat brut d'exploitation	303	(30,6%)	685	(15,0%)
Coût du risque	(4)	(79,3%)	(8)	(61,5%)
Sociétés mises en équivalence	21	+2,2%	41	+6,5%
Impôt	(76)	(32,2%)	(171)	(18,1%)
Résultat net	247	(24,3%)	551	(10,4%)
Intérêts minoritaires	(82)	(22,4%)	(182)	(7,9%)
Résultat net part du Groupe	166	(25,1%)	369	(11,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,7%	+11,1 pp	55,4%	+6,5 pp

(1) Données pro forma : Amundi + Lyxor au T1 et T2 2022

GRANDES CLIENTELES

Activité record, tant en BF qu'en BMI, et résultat en forte hausse

Indicateurs d'activité banque de financement et d'investissement (en millions d'euros)



Renforcement des positions de leader



- # 1 - Crédits syndiqués en France⁽¹⁾
- # 2 - Crédits syndiqués en EMEA⁽¹⁾
- # 3 - Crédits financement projets monde⁽¹⁾



- # 4 - All Bonds in EUR Worldwide⁽¹⁾
- # 2 - Green, Social & Sustainable bonds EUR⁽²⁾

BF1 : Revenus en forte hausse (+22,0% T2/T2, +16,7% hors effet change)

→ **Banque de financement** ⁽³⁾ (+12,8% T2/T2, +5,9 % hors effet change); excellente performance de la banque commerciale (+21,8% T2/T2) grâce notamment au développement d'ITB⁽⁴⁾ et aux bons résultats du secteur Telecom

→ **Banque de marché et d'investissement** (+32,1% T2/T2, +28,5% hors effet change), tiré par les activités FICC (+36,9% T2/T2) dans un contexte de forte volatilité et de besoins de couverture des clients; activités d'investissement et Equity dynamiques (+12,8% T2/T2) tirées par le M&A

BF1 : Très forte hausse du résultat opérationnel (RBE hors FRU +37,7% T2/T2, +18,2% S1/S1)

→ **Excellente efficacité opérationnelle** : effet ciseaux très favorable (+14pp au T2), hausse des charges (+8% T2/T2, +4,7% hors effet change) liée notamment aux investissements IT et au développement de l'activité (effectifs et rémunérations variables)

→ **Coût du risque en reprise nette +75m€**

→ **RWA** : 132,7 mds€ stables vs fin mars 22 (-0,7 mdc; -3,2 mds€ hors effet change)

Services financiers aux institutionnels (voir page 37): baisse des encours liée à un effet marché (AuC 4,1 Trs€, AuA 2,2 Trs€). Résultat brut d'exploitation hors FRU +41% T2/T2, grâce à une marge nette d'intérêts dynamique (+10%) ; charges quasi-stables.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de financement et d'investissement

Contribution aux résultats (en mds€)	T2-22 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-22 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	1 579	+22,0%	3 004	+12,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(738)	+8,0%	(1 481)	+7,9%
FRU	(1)	+4,2%	(384)	+30,2%
Résultat brut d'exploitation	840	+37,7%	1 139	+14,7%
Coût du risque	75	+87,8%	(204)	x 6,4
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	(97,6%)	(1)	(97,5%)
Résultat avant impôt	915	+49,2%	934	+1,1%
Impôt	(165)	+13,1%	(232)	+17,5%
Résultat net	749	+60,5%	702	(3,4%)
Intérêts minoritaires	(17)	+70,4%	(16)	+5,9%
Résultat net part du Groupe	733	+60,2%	687	(3,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	46,7%	-6,0 pp	49,3%	-2,3 pp

⁽¹⁾ Refinitiv

⁽²⁾ Bloomberg in EUR

⁽³⁾ Depuis le T2-22, transfert des activités de Leveraged et Telecom Finance des financements structurés vers la banque commerciale (données historiques proforma) impact neutre sur le total de la banque de financement - cf. slide 11 du support Autres annexes

⁽⁴⁾ International Trade & Transaction Banking

⁽⁵⁾ Résultats de la Banque de Financement et d'Investissement. Voir page 37 pour les résultats des Services Financiers aux Institutionnels

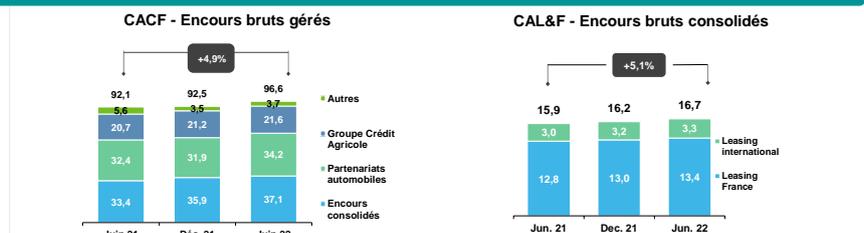
CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 21 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2022

GRUPPO CRÉDIT AGRICOLE

SERVICES FINANCIERS SPECIALISES

Production commerciale dynamique, notamment à l'international

Indicateurs d'activité (Mds€)



Activité de crédit conso et de crédit bail dynamique, hausse du chiffre d'affaires factoré

→ **CACF**: production commerciale +9,0% T2/T2; production des JV automobiles +6,7% T2/T2 malgré les pénuries sur le marché automobile. Hausse des encours gérés en France (+3,9% T2/T2) et à l'international (+5,4% T2/T2⁽¹⁾). Sofino élu meilleur parcours digital en crédit conso selon Google UX 2022.

→ **CAL&F**: production commerciale leasing soutenue, en retrait par rapport à un T2-21 exceptionnel sur les énergies renouvelables (-4,7% T2/T2); production commerciale affacturage +16,4% T2/T2 portée par l'international; hausse de la quotité financée (chiffre d'affaires factoré +42,5% T2/T2). Lancement du hub transition énergétique dans 5 Caisses régionales, partenariat Unifergie /Perfesco pour améliorer l'efficacité énergétique des professionnels et industriels.

Excellente efficacité opérationnelle, forte hausse du résultat en leasing et factoring

→ **CACF**: revenus à périmètre constant⁽³⁾⁽⁴⁾ stables T2/T2, le dynamisme de l'activité, notamment sur les encours moins risqués, permet de compenser l'impact de la hausse du coût de refinancement et l'effet du taux de l'usure notamment en France; charges hors FRU à périmètre constant +1,1% T2/T2; CoEx à périmètre constant 49,5%⁽²⁾ au T2; taux de douteux 5,0% (-0,1 pp T2/T1); taux de couverture 88,7% (-1,1 pp T2/T1)

→ **CAL&F**: revenus +8,3% T2/T2⁽⁵⁾ grâce au dynamisme de l'activité factoring; résultat brut d'exploitation +1,2% T2/T2; CoEx⁽²⁾ 55,7% au T2; baisse du coût du risque -21,3 % T2/T2.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-22 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-22 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	685	+4,0%	1 372	+5,4%
dont CACF	527	+2,7%	1 054	+3,9%
dont CAL&F	158	+8,3%	318	+10,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(360)	+9,9%	(726)	+9,7%
FRU	1	+22,4%	(34)	+47,9%
Résultat brut d'exploitation	326	(1,8%)	612	(0,8%)
Coût du risque	(112)	(16,5%)	(237)	(9,6%)
Sociétés mises en équivalence	78	(5,1%)	158	+1,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	(2)	ns	(2)	ns
Résultat avant impôt	290	(0,8%)	532	+1,5%
Impôt	(60)	+1,8%	(114)	+4,5%
Résultat net	231	(1,3%)	420	+1,0%
Intérêts minoritaires	(30)	+9,5%	(56)	+9,0%
Résultat net part du Groupe	201	(2,8%)	364	(0,1%)
dont CACF	157	(6,4%)	289	(4,1%)
dont CAL&F	44	+13,1%	75	+19,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,5%	+2,8 pp	52,9%	+2,1 pp

⁽¹⁾ Agos, autres filiales à l'international et JV automobiles en Italie et en Chine

⁽²⁾ Hors FRU

⁽³⁾ Hors CACF NL (traitement IFRS5 au T2 2021 et réintégré dans la consolidation ligne à ligne au T3 2021). Au T2 2022, les revenus de CACF NL s'élevaient à 11 M€ et les charges de CACF NL s'élevaient à -12M€

⁽⁴⁾ Hors CACF Spain (reprise à 100% depuis le T3 2021). Au T2 2022, le PNB de CACF Spain s'élève à 5M€ et les charges à -6M€

⁽⁵⁾ y a été obtenu acquis par CAL&F au T4 2021 (ou T2 2022, impact en PNB de 7,1M€ et en charges de -6,1M€, hors Din, PNB T2/T2 +3,5%, charges T2/T2 +6,8%

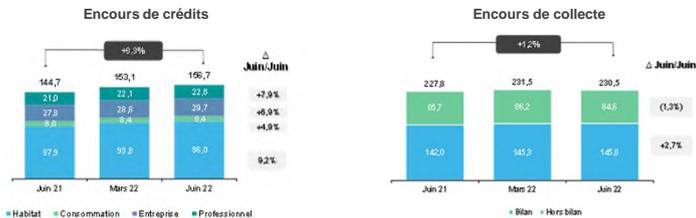
CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 22 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2022

GRUPPO CRÉDIT AGRICOLE

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Activité dynamique, forte hausse du résultat

Indicateurs d'activité (Mds€)



Production de crédit soutenue sur tous les marchés

- **Crédits** : production +30%⁽¹⁾ T2/T2, portée par tous les marchés : habitat +34%, entreprises +36%, professionnels +16%
- **Collecte** : +1,2% juin / juin, tirée par la collecte bilan en lien avec la progression des DAV (+6,4%) et des livrets (+3,6%)
- **Équipement** en assurances MRH-Auto-Santé⁽²⁾ : +0,7 pp juin / juin ; **conquête brute** +84 000 nouveaux clients au T2
- Lancement de LCL GreenEquity en septembre, pour soutenir les ambitions ESG des entreprises entrant en bourse

Forte hausse du résultat brut d'exploitation et du résultat

- **Revenus** +5,8% T2/T2, tirés par les commissions (+6,9% T2/T2), notamment sur les moyens de paiement et assurances, et par la marge d'intérêt (+4,9% T2/T2), soutenue par l'activité entreprises et le remboursement de ressources de marché à taux élevé
- **Charges d'exploitation hors FRU** +2,9% T2/T2 ; effet ciseaux hors FRU positif ; amélioration du CoEx à 58,3% au T2
- **Taux de CDL** stable à 1,5% (+0,1 pt juin/mars) et **taux de couverture** élevé à 82,0% ; **Coût du risque** stable

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

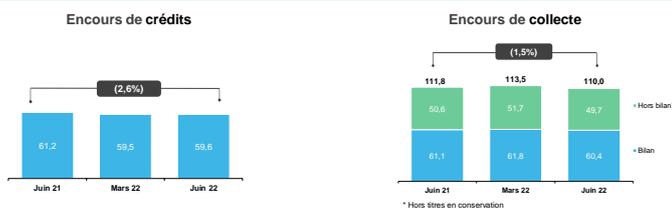
Contribution aux résultats (en m€)	T2-22 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-22 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	981	+5,8%	1 962	+7,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(572)	+2,9%	(1 168)	+3,4%
FRU	(3)	ns	(69)	+17,1%
Résultat brut d'exploitation	406	+9,4%	725	+12,6%
Coût du risque	(43)	(1,0%)	(104)	(17,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	5	x 4,8	14	x 12,6
Résultat avant impôt	368	+12,0%	634	+22,2%
Impôt	(87)	(3,0%)	(166)	+5,5%
Résultat net part du Groupe	270	+18,1%	449	+30,2%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,3%	-1,6 pp	59,5%	-2,1 pp

(1) Hors PGE
(2) Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL - ITALIE

Activité résiliente, résultat en forte hausse grâce à la baisse du coût du risque

Indicateurs d'activité (Mds€)



Impact marché sur l'épargne gérée

- **Encours de crédits** : stable juin/juin hors cession de créances NPE de 1,5 Md€ au T4-2021, stable juin/mars ; production de nouveaux crédits, notamment habitat, résiliente dans un marché baissier
- **Encours de collecte** : baisse juin/juin en raison d'un impact marché sur l'épargne gérée, et d'une poursuite de l'optimisation de la collecte bilan
- **Activité commerciale** : +45 700 nouveaux clients au T2, production de crédit à la consommation +21% T2/T2, stock de ~1 Md€ de refinancement de crédit d'impôt clientèle « Ecobonus »⁽²⁾
- 35% d'ouvertures de comptes courants et ventes de produits d'investissement effectués en ligne

Forte hausse du résultat proforma Creval +36,5% T2/T2⁽¹⁾

- **Revenus** proforma Creval -1,5% T2/T2⁽¹⁾ : poursuite de la pression sur la marge d'intérêt dans un environnement concurrentiel, mais tendance haussière des taux à la production en crédit habitat et entreprises ; hausse des commissions bancaires proforma (+3% T2/T2) grâce à l'assurance dommages, au crédit à la consommation et aux entreprises
- **Charges hors FRU** proforma Creval -3,7% T2/T2⁽¹⁾ : synergies de coûts suite à l'intégration de Creval ; effet ciseaux positif
- **Baisse du coût du risque** ; coût du risque / encours : 51 pb ; taux de créances douteuse 3,8% ; taux de couverture 63,4%

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-22 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-22 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	622	+6,8%	1 241	+15,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(372)	+6,7%	(740)	+17,7%
FRU	(8)	(32,4%)	(38)	+15,7%
Résultat brut d'exploitation	241	+9,2%	463	+13,2%
Coût du risque	(74)	(6,6%)	(119)	(20,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	6	ns	6	ns
Résultat avant impôt	174	+22,2%	351	+35,6%
Impôt	(47)	+8,5%	(98)	+26,5%
Résultat net	127	+28,3%	253	+39,5%
Intérêts minoritaires	(25)	(6,7%)	(56)	+15,2%
Résultat net part du Groupe	102	+41,0%	198	+48,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,8%	-0,1 pp	59,6%	+0,9 pp

(1) Chiffres proforma de Creval rajouté en 2021
(2) Déduction fiscale italienne pour les travaux de rénovation, d'efficacité énergétique et de sécurisation des bâtiments lancée en 2021

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE EN ITALIE

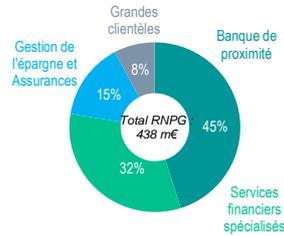
Déploiement du modèle de banque universelle de proximité

Répartition du RNPG du Groupe en Italie

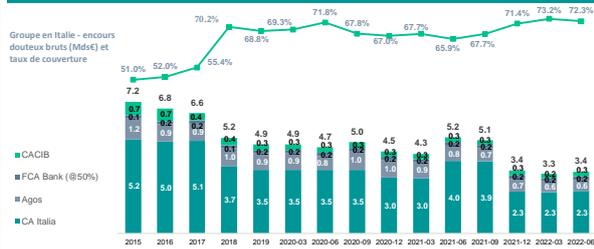
438 m€
RNPG sous-jacent au S1-22

+15%
Variation de RNPG S1/S1

16%
RNPG sous-jacent CASA⁽⁶⁾



Profil de risque du Groupe en Italie



Excellente performance des différents métiers du Groupe

- **CA Italia** : 2^{ème} banque italienne en matière d'IRC⁽¹⁾ : 82 000 nouveaux clients au S1, commissions +1% au S1
- **Amundi** : collecte nette dynamique à 4,2 Md€ au S1, 1^{er} des asset managers italiens au S1⁽²⁾; effet de marché négatif sur les commissions de performance
- **Assurances** : part de marché vie de 6,8%⁽³⁾ (en ligne avec fin 2021), 47,2% d'UC dans la collecte brute; bonne performance du non-vie, avec une collecte de 60 m€ (+21% juin/juin)
- **CACIB** : activité très soutenue en crédits syndiqués (2^{ème} bookrunner en valeur⁽⁴⁾) et leadership confirmé en ESG⁽⁵⁾ (opérations « vertes et durable », tous secteurs et produits)
- **Agos** : part de marché de 14,1%⁽⁶⁾ (+130 bps S1/S1); nouvelle production +25%, tout en conservant le niveau de qualité du portefeuille

Poursuite du développement conjoint de la banque de proximité et des métiers

- Migration IT Creval finalisée le 23 avril.
- Distribution de tous les produits du Groupe dans l'ensemble du réseau Creval (crédit à la consommation, assurances, gestion d'actif)

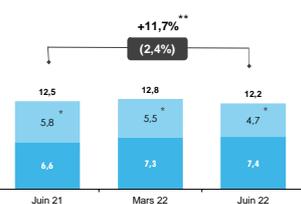
(1) Enquête Doxa IRC Strategico 2021 portant sur la période de janvier à mai ; (2) source classement mensuel Assogestione, périmètre différent de celui considéré par le Groupe Amundi (incluant par exemple les Gestions Patrimoniales et les Unit Linked) ; (3) mai 2022 ; (4) CACIB #2 sur les crédits syndiqués en EMEA (source refinitiv) ; CACIB #2 sur les Green, Social & Sustainable bonds EUR (source Bloomberg) ; (5) source Assofin ; (6) hors AHM

BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL – HORS ITALIE

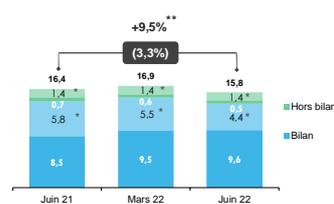
Activité commerciale dynamique en Pologne et en Egypte

Indicateurs d'activité (Mds€)

Encours de crédits



Encours de collecte



* Encours dans les entités en cours de cession; Roumanie au T1 21 (cession effective T3 21); Serbie depuis le T2 21 (cession effective le 1^{er} avril 22) et Crédit du Maroc depuis le T1 22

** Variation des encours hors entités en cours de cession ou cédées

Forte progression de l'activité commerciale en Pologne et en Egypte

- **Crédit⁽¹⁾** : +13% T2/T2, dont Pologne (+12%) et Egypte (+17%)
- **Collecte bilan⁽¹⁾** : +7% T2/T2, portée par des hausses en Pologne (+15%), Egypte (+11%) et Ukraine (+23%)
- **Liquidité** : excédent net de collecte : +2,3 Mds€ au 30/06/2022

RNPG Pologne et Egypte x1,8 à change constant, dans un contexte de hausse des taux

- **CA Pologne⁽¹⁾** : PNB +29% T2/T2 grâce à la hausse de la MNI; charges +16% en lien avec des investissements IT et pour accompagner le développement de l'activité ; conquête brute +54 000 nouveaux clients au T2
- **CA Egypte⁽¹⁾** : hausse du RBE +21% T2/T2 tirée par l'activité entreprises et la hausse des taux
- **Taux de doute** à 5,2%, **taux de couverture** élevé à 116%

CA Ukraine : résultat nul (renforcement des provisions à hauteur du RBE réalisé)

Contribution aux résultats (en m€)	T2-22 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-22 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	190	(13,1%)	358	(15,7%)
Charges d'exploitation	(107)	(19,3%)	(218)	(18,9%)
Résultat brut d'exploitation⁽²⁾	83	(3,5%)	140	(10,3%)
Coût du risque	(44)	x 2,7	(76)	+70,0%
Résultat avant impôt	40	(43,6%)	64	(44,1%)
Impôt	(15)	(29,3%)	(24)	(35,2%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	14	ns	19	ns
Résultat net	38	(21,7%)	59	(23,0%)
Intérêts minoritaires	(13)	+6,9%	(22)	+7,0%
Résultat net part du Groupe⁽³⁾	25	(31,4%)	36	(34,1%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,3%	-4,3 pp	60,8%	-2,4 pp

(1) Variations à change constant

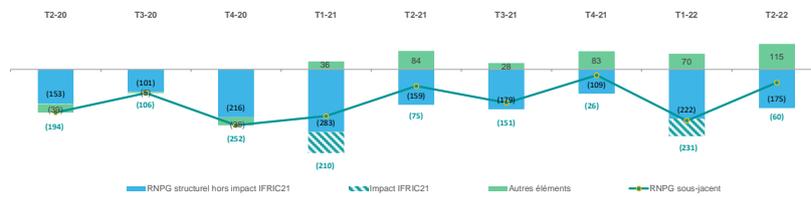
(2) Effet périmètre lié au reclassement du Maroc en IFRS 5 au T1-22 et à la cession de la Serbie au T2-22

(3) Effet périmètre lié à la cession de la Serbie au T2-21

ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

Stabilité du résultat sous-jacent au T2/T2

Indicateurs d'activité (Mds€)



RNPG structurel stable (-18 m€ T2/T2)

- **Bilan & holding CASA** : baisse des revenus, principalement liée à l'impact de l'inflation sur la gestion ALM
- **Autres métiers du pôle** : effet de base lié à la revalorisation favorable de certains fonds de private equity au T2-2021
- **Activités supports** : activité soutenue chez Crédit Agricole Payment Services

Autres éléments du pôle en hausse (+34 m€ T2/T2)

- Effet de la hausse des spreads sur les éliminations sur titres intragroupes souscrits par Predica et par Amundi.

Entrée ce trimestre dans le bilan de Crédit Agricole S.A. de sa participation à hauteur de 9,18% dans Banco BPM.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En m€	T2-22	Δ T2/21	S1-22	Δ S1/21
Produit net bancaire	200	+95	226	+107
Charges d'exploitation hors FRU	(211)	(4)	(436)	(52)
FRU	(0)	n.m.	(56)	(115)
Résultat brut d'exploitation	(11)	+91	(266)	(60)
Coût du risque	(3)	+1	(5)	(1)
Sociétés mises en équivalence	(9)	-	(17)	(2)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(4)	0	(4)
Résultat avant impôts	(23)	+88	(288)	(67)
Impôts	1	(42)	55	(20)
Résultat net part du Groupe publié	(34)	+38	(252)	(96)
Résultat net part du Groupe ss-jacent	(60)	+16	(291)	(5)
Dont RNPG structurel	(175)	(18)	(476)	(73)
- Bilan & holding Crédit Agricole S.A.	(212)	(11)	(516)	(55)
- Autres activités (CACIF, CA Immobilier, BiorBank etc.)	33	(12)	32	(27)
- Activités supports (CAPS, CAGIP, SCI)	5	+5	8	+8
Dont autres éléments du pôle	115	+34	186	+68

Sommaire

01 Introduction

04 Groupe Crédit Agricole

02 Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.

05 Solidité financière

03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

06 Annexes

CAISSES REGIONALES

Conquête clients dynamique, hausse des encours de crédits/collecte

Indicateurs d'activité (Mds€)



Croissance soutenue des encours de crédit et de collecte, conquête dynamique

- **Crédits** : hausse de la production de +2,1 % T2/T2 portée par les marchés spécialisés ⁽¹⁾ (+16,3%). Hausse des encours de crédits (+6,0 % sur un an), sur tous les marchés.
- **Collecte** : collecte bilan +5,4% sur un an (dont DAV +7,0%, livrets +8,8%); encours hors bilan (-2,3% sur un an) impactés par les effets marchés; collecte nette positive en assurance-vie au T2 (+0,4 md€) et forte collecte nette sur les valeurs mobilières (+1,1 md€ au T2)
- **Conquête dynamique** : croissance du fonds de commerce de +75 000 nouveaux clients au deuxième trimestre ⁽²⁾
- **Hausse de la part des clients actifs sur les outils digitaux**: +3,5 points sur un an, à 72,1 % ⁽³⁾; +102,6% % T2/T2 signatures en ligne ⁽⁴⁾

Résultat publié +2,5% T2/T2 grâce aux reprises sur provisions épargne logement

Résultat sous-jacent soutenu par l'activité mais impacté par le coût du risque et le PNB de portefeuille

- **Revenus** : -1,5% T2/T2, marge d'intermédiation en hausse et commissions dynamiques, baisse des revenus de portefeuille en lien avec les effets marché
- **Coût du risque T2/T2** en hausse, principalement en raison d'un renforcement des provisions sur encours sains. Coût du risque sur encours à un niveau faible: 14 pb ⁽⁵⁾; taux de créances douteuses à un niveau bas: 1,6%; taux de couverture à un niveau élevé : 105,3%

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Contribution aux résultats (en m€)	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 sous-jacent	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1
Produit net bancaire	3 403	(1,5%)	7 019	+0,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(2 350)	+5,5%	(4 685)	+5,1%
FRU	3	ns	(156)	+9,7%
Résultat brut d'exploitation	1 046	(14,0%)	2 179	(7,8%)
Coût du risque	(411)	x 2,2	(557)	+64,0%
Sociétés mises en équivalence	1	ns	5	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	11	x 4,6	24	x 2
Résultat avant impôt	646	(36,8%)	1 651	(18,5%)
Impôt	(127)	(55,0%)	(411)	(34,6%)
Résultat net part du Groupe	519	(29,9%)	1 239	(11,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	69,3%	+4,6 pp	66,7%	+3,1 pp

- (1) Marchés spécialisés : agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques
 (2) Conquête nette
 (3) Nombre de clients ayant un profil actif sur Ma Banque ou ayant visité CAEL dans le mois / nombre de clients majeurs possédant un DAV actif
 (4) Signatures initiées en mode dépose BAM (Banque accès multi canal) dont le support final de signature est BAM, Portail client mobile ou Ma Banque
 (5) Sur quatre trimestres glissants et 27 pb en trimestre annualisé

Sommaire

01 Introduction

04 Groupe Crédit Agricole

02 Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.

05 Solidité financière

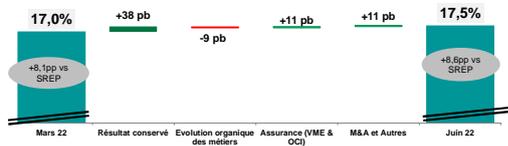
03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

06 Annexes

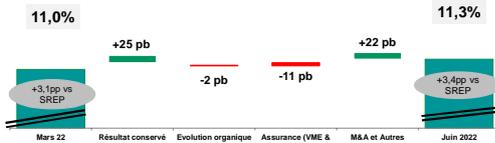
SOLIDITE FINANCIERE

Position de capital solide

Groupe Crédit Agricole : évolution du ratio CET1phasé (pb)



Crédit Agricole SA : évolution du ratio CET1phasé (pb)



(1) Stock de réserves OCI Assurance et Banque au 30/06/22 : -11 pb pour GCA et -31 pb pour CAsa (vs 5 pb et 6 pb au 31/03/22 respectivement)
 (2) Impact numérateur de -2,5 Mds€ compensé par une baisse de 9,3 Mds€ en RWA

CET1 GCA : 17,5% (+0,5 pp vs T1-22), 17,2% non phasé

Croissance des RWA métiers hors effet change (+3,3 Mds€), dont Caisses Régionales +3,1 Mds€

Ratio de Levier : 5,3% phasé

MREL : -30,8% des RWA et 8,7% de l'exposition en levier, supérieur à l'exigence de MREL de 24,6% des RWA et 6,0% de l'exposition en levier

TLAC : 26,7% des RWA et 7,6% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible, supérieur à l'exigence de 21,5% des RWA et 6,8% de l'exposition en levier

CET1 CAsa 11,3% (+0,3 pp vs T1-22); 11,1% non phasé

Distribution: 0,38€ par action à fin juin dont 0,31€ au titre du T2

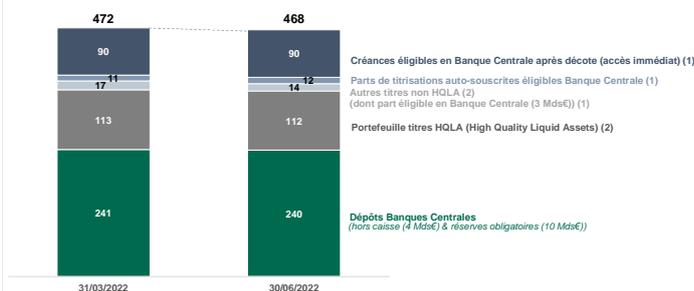
- **Croissance mesurée des RWA métiers hors effet change (+0,6 Mds€)**
 - Pôles SFS +2,3 Mds€, Banque de Proximité +2,5 Mds€, Grande Clientèle -4 Mds€
- **Effets assurances :**
 - Réserves latentes⁽¹⁾ -39 pb⁽²⁾ sous l'effet notamment de la hausse des taux
 - Autres effets assurances : +28 pb en lien notamment avec le paiement de dividende exceptionnel de 2 Mds€ soit -7,4 Mds€ de RWA
- **Effets M&A et autres**
 - Effet change neutre
 - Cession CA Serbie +2 pb, Impôts Différés Actifs Creval +6 pb et actualisation des engagements post emploi +3 pb

Ratio de Levier : 3,6% phasé

SOLIDITE FINANCIERE

Niveau confortable de réserves et indicateurs de liquidité

Réserves de liquidité au 30/06/2022 (Mds€)



(1) Éligibles au refinancement Banque Centrale pour couverture potentielle du LCR
 (2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

468 Mds€
 réserves de liquidité au 30/06/2022
 -4 Mds€ vs. 31/03/2022

Niveau encore élevé des réserves de liquidité

- Dépôts Banques Centrales à 240 Mds€
- Actifs non-HQLA éligibles en Banque Centrale à 105 Mds€

LCR: Groupe Crédit Agricole 169,3%⁽³⁾, Crédit Agricole S.A. 149,3%⁽³⁾, supérieur à l'objectif du PMT de ~110%

Ressources longues toujours importantes au 30/06/2022 :

- Excédent de ressources stables de 268 Mds€. *Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3 afin de sécuriser l'objectif du PMT (110-130 Mds€) indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.*
- NSFR : Groupe Crédit Agricole > 100% et Crédit Agricole S.A. > 100%

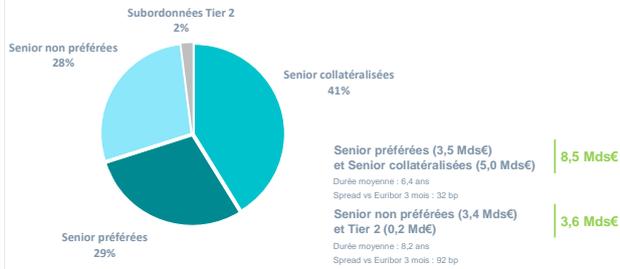
Encours du Groupe Crédit Agricole en T-LTRO 3 à 162 Mds€⁽⁴⁾ à fin juin 2022

⁽³⁾ Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) moyen sur 12 mois
⁽⁴⁾ Hors FCA Bank

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

12,1 Mds€ de financement MLT de marché émis par Crédit Agricole S.A. à fin juin 2022

Crédit Agricole S.A. - Financement MLT de marché
Ventilation par segment : 12,1 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ au 30/06/22

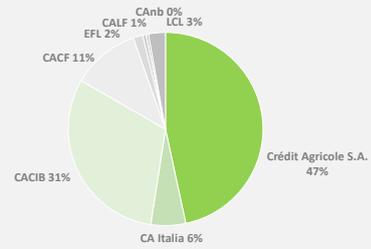


Crédit Agricole S.A.

- A fin juin, 12,1 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ de financement MLT de marché émis (93% du programme de 13 Mds€⁽²⁾), financement diversifié en formats (Senior collatéralisées, Senior préférées, Senior non préférées et Tier 2) et devises (EUR, USD, AUD, CHF, NOK, SGD, HKD).
- Emission AT1 Perp NC7,7 ans pour 1,25 Md\$ au taux initial de 4,75% le 05/01/22 (hors plan de refinancement).

(1) Montant brut avant rachats et amortissements
(2) Hors émission AT1

Groupe Crédit Agricole - Financement MLT de marché
Ventilation par émetteur : 26,0 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ au 30/06/22



Groupe Crédit Agricole

- A fin juin, 26,0 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ émis dans le marché par les émetteurs du Groupe; financement diversifié par types d'instruments, d'investisseurs et de zones géographiques visées.
- Par ailleurs, 3,5 Mds€⁽¹⁾ empruntés auprès d'organismes nationaux et supranationaux ou placés dans les réseaux de banque de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et d'autres réseaux externes.

Sommaire

01 Introduction

04 Groupe Crédit Agricole

02 Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.

05 Solidité financière

03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

06 Annexes

Résultats publiés T2 (montants en m€ puis variation T2/T2)

T2-22 publié																		
m€	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	1 652	691	734	228	1 971	1 658	836	822	313	685	527	158	1 010	812	190	622	200	6 330
Charges d'exploitation hors FRU	(847)	(184)	(471)	(192)	(959)	(738)	(441)	(296)	(222)	(360)	(272)	(88)	(572)	(502)	(107)	(394)	(211)	(3 451)
FRU	0	-	0	0	(1)	(1)	11	(12)	0	1	1	0	(3)	(8)	-	(8)	(0)	(11)
Résultat brut d'exploitation	805	507	262	36	1 011	919	405	514	92	326	256	70	435	302	83	219	(11)	2 869
Coût du risque	(4)	(0)	(4)	0	76	75	3	72	1	(112)	(100)	(12)	(43)	(117)	(44)	(74)	(3)	(203)
Sociétés mises en équivalence	21	(0)	21	-	3	0	-	0	3	78	78	-	-	0	(0)	0	(9)	94
Impôts	(175)	(101)	(66)	(7)	(204)	(186)	(56)	(129)	(19)	(60)	(45)	(15)	(94)	(55)	(15)	(40)	1	(586)
Résultat net	657	410	217	30	885	808	355	456	77	231	187	44	303	147	35	112	(21)	2 202
Intérêts minoritaires	(93)	(19)	(72)	(3)	(43)	(18)	(8)	(10)	(25)	(30)	(30)	(0)	(12)	(35)	(13)	(22)	(12)	(226)
Résultat net part du Groupe	563	391	145	27	843	790	344	446	53	201	157	44	291	113	22	90	(34)	1 976

Δ T2-22/T2-21 publié																		
en %	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	(6,3%)	(5,3%)	(11,9%)	+12,6%	+26,3%	+29,7%	+37,3%	+22,8%	+10,6%	+4,0%	+2,7%	+8,3%	+8,7%	+1,4%	(13,1%)	+6,8%	+91,1%	+8,8%
Charges d'exploitation hors FRU	+12,8%	+2,2%	+18,9%	+9,8%	+4,6%	+8,0%	+9,7%	+5,6%	(5,4%)	+9,9%	+8,4%	+14,8%	+0,6%	+4,1%	(19,3%)	+13,1%	+2,0%	+6,1%
FRU	(76,2%)	ns	(98,0%)	ns	x 9,4	+4,2%	x 8,4	x 5,5	(67,8%)	+22,4%	+19,8%	+65,8%	ns	(32,4%)	ns	(32,4%)	ns	(5,6%)
Résultat brut d'exploitation	(20,5%)	(7,7%)	(39,9%)	+30,3%	+57,0%	+54,7%	+95,1%	+32,9%	+85,6%	(1,8%)	(2,6%)	+1,2%	+20,7%	(1,6%)	(3,5%)	(0,9%)	(89,1%)	+12,3%
Coût du risque	(79,1%)	(73,1%)	(79,3%)	(76,0%)	+87,7%	+87,8%	(28,2%)	x 2	+83,5%	(16,5%)	(15,9%)	(21,3%)	(1,0%)	(2,5%)	x 2,7	(29,1%)	(32,2%)	(27,5%)
Sociétés mises en équivalence	+2,2%	ns	+2,2%	ns	+79,7%	ns	ns	ns	+78,2%	(10,5%)	(10,5%)	ns	ns	(89,0%)	ns	(88,0%)	+3,1%	(7,8%)
Impôts	+44,6%	(16,6%)	ns	ns	+33,3%	+31,0%	+1,0%	+50,4%	+51,0%	+1,8%	+1,4%	+3,0%	+9,1%	x 2,6	(29,3%)	ns	(86,6%)	+47,6%
Résultat net	(27,3%)	(3,2%)	(50,6%)	(23,2%)	+78,5%	+77,4%	x 2,2	+52,5%	+91,4%	(3,4%)	(6,6%)	+13,5%	+30,7%	(72,1%)	(28,0%)	(76,6%)	(88,2%)	(5,5%)
Intérêts minoritaires	(43,3%)	(1,7%)	(49,3%)	(31,8%)	+85,9%	+88,6%	x 2,6	+52,3%	+84,0%	+9,5%	+9,0%	x 2,1	+17,7%	(73,6%)	+6,9%	(81,9%)	x 2,7	(37,7%)
Résultat net part du Groupe	(23,7%)	(3,2%)	(51,5%)	(22,3%)	+78,2%	+77,1%	x 2,2	+52,5%	+95,1%	(5,1%)	(9,2%)	+13,1%	+31,3%	(71,6%)	(89,7%)	(74,8%)	(53,3%)	+0,4%

NB : tableau détaillé des résultats sous-jacents en annexe page 53

Eléments spécifiques T2-22 : +68 m€ en RNPG

Eléments non récurrents : impact RNPG -35 m€ au T2-22

- CAI (frais d'intégration Creval): -22 m€ en charges, -12 m€ en RNPG
- Amundi (frais d'intégration Lyxor) : -40 m€ en charges, principalement liés aux coûts RH de l'intégration, -21 m€ en RNPG
- Autres BPI (actualisation IFRS 5 du Crédit du Maroc au T1-2022) : -3 m€ en RNPG

Eléments récurrents : impact RNPG +103 m€ au T2-22

- BFI: DVA, partie spread émetteur de la FVA et secured lending : +22 m€ en PNB et +16 m€ en RNPG
- BFI: couverture du portefeuille de prêts : +57 m€ en PNB, +41 m€ en RNPG
- LCL et AHM: provisions épargne logement (reprises dans un contexte de hausse des taux) : +64 m€ en PNB, +46 m€ en RNPG

Rappel éléments spécifiques T2-21: +353 m€ en RNPG

Eléments non récurrents : impact RNPG de +360 m€ au T2-21

- Acquisition Creval : principalement badwill net 378m€ sur la base d'une estimation de provisions, et provisions stage 1 pour 25 m€ en coût du risque: +258 m€ en RNPG
- Gains Affranchimento (dispositions fiscales exceptionnelles italiennes pour la revalorisation extra-comptable des goodwill et leur amortissement) en BPI, SFS et GEA: +111 RNPG
- Autres, dont projet de cession des activités banque privée Miami et Brésil : +7 m€ RNPG, et transformation des activités de CACEIS et LCL: -30 m€ en charges, -17 m€ RNPG

Eléments récurrents : impact RNPG -7 m€ au T2-21

- DVA, partie spread émetteur de la FVA et secured lending : -7 m€ en PNB et -5 m€ en RNPG
- Couverture du portefeuille de prêts : -8 m€ en PNB, -6 m€ en RNPG
- Provision épargne logement : +7 m€ en PNB, +5 m€ en RNPG

(1) Opérations de couverture du portefeuille de prêts de CACIB, DVA, provisions épargne logement LCL et AHM / Cf. détail des éléments spécifiques disponible en slide 53 pour CASA et slide 55 pour Groupe Crédit Agricole

Résultats sous-jacents⁽¹⁾ T2 (montants en m€ puis variation T2/T2)

T2-22 sous-jacent																		
m€	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	1 652	691	734	228	1 892	1 579	814	765	313	685	527	158	981	812	190	622	165	6 188
Charges d'exploitation hors FRU	(807)	(184)	(431)	(192)	(959)	(738)	(441)	(296)	(222)	(360)	(272)	(88)	(572)	(479)	(107)	(372)	(211)	(3 388)
FRU	0	-	0	0	(1)	(1)	(11)	(12)	(2)	1	1	0	(3)	(8)	-	(8)	(0)	(11)
Résultat brut d'exploitation	846	507	303	36	932	840	383	457	92	326	256	70	406	325	83	241	(46)	2 789
Coût du risque	(4)	(0)	(4)	0	76	75	3	72	1	(112)	(100)	(12)	(43)	(117)	(44)	(74)	(3)	(203)
Sociétés mises en équivalence	21	(0)	21	-	3	0	-	0	3	78	78	-	-	0	(0)	(0)	(9)	94
Impôts	(185)	(101)	(78)	(7)	(184)	(165)	(51)	(115)	(19)	(60)	(45)	(15)	(87)	(62)	(15)	(47)	10	(567)
Résultat net	687	410	247	30	827	749	336	413	77	231	187	44	282	165	38	127	(47)	2 145
Intérêts minoritaires	(103)	(19)	(82)	(3)	(41)	(17)	(8)	(9)	(25)	(30)	(30)	(0)	(11)	(38)	(13)	(25)	(12)	(236)
Résultat net part du Groupe	584	391	166	27	785	733	328	404	53	201	157	44	270	128	25	102	(60)	1 908

Δ T2-22/T2-21 sous-jacent																		
en %	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	(6,4%)	(5,3%)	(11,9%)	+12,1%	+20,0%	+22,0%	+32,1%	+12,8%	+10,6%	+4,0%	+2,7%	+8,3%	+5,8%	+1,4%	(13,1%)	+6,8%	+64,7%	+6,2%
Charges d'exploitation hors FRU	+7,7%	+2,2%	+8,7%	+11,2%	+6,5%	+8,0%	+9,7%	+5,6%	+1,7%	+9,9%	+8,4%	+14,8%	+2,9%	(0,5%)	(19,3%)	+6,7%	+2,0%	+5,2%
FRU	(76,2%)	ns	(98,0%)	ns	x 9,4	+4,2%	x 8,4	x 5,5	(67,8%)	+22,4%	+18,8%	+65,8%	ns	(32,4%)	ns	(32,4%)	ns	(5,6%)
Résultat brut d'exploitation	(16,6%)	(7,7%)	(30,6%)	+17,7%	+37,9%	+37,7%	+78,2%	+15,7%	+38,3%	(1,8%)	(2,6%)	+1,2%	+9,4%	+5,7%	(3,5%)	+9,2%	(56,7%)	+7,4%
Coût du risque	(79,1%)	(73,1%)	(79,3%)	(76,0%)	+87,7%	+87,8%	(28,2%)	x 2	+83,5%	(16,5%)	(15,9%)	(21,3%)	(1,0%)	+23,2%	x 2,7	(6,6%)	(32,2%)	(20,4%)
Sociétés mises en équivalence	+2,2%	ns	+2,2%	ns	+79,7%	ns	ns	ns	+78,2%	(5,1%)	(5,1%)	ns	ns	(88,0%)	ns	(88,0%)	+3,1%	(3,1%)
Impôts	(21,7%)	(18,6%)	(32,2%)	ns	+13,4%	+13,1%	(12,3%)	+29,7%	+15,6%	+1,8%	+1,4%	+3,0%	(3,0%)	(3,9%)	(29,3%)	+8,5%	(76,8%)	+0,2%
Résultat net	(12,1%)	(3,2%)	(24,3%)	(5,9%)	+59,2%	+60,5%	x 2,1	+35,6%	+48,1%	(1,3%)	(4,3%)	+13,5%	+17,5%	+11,7%	(21,7%)	+28,3%	(32,8%)	+15,8%
Intérêts minoritaires	(19,6%)	(1,7%)	(22,4%)	(28,9%)	+54,3%	+70,4%	x 2,4	+34,9%	+45,0%	+9,5%	+9,0%	x 2,1	+5,0%	(2,4%)	+6,9%	(6,7%)	x 2,7	(0,2%)
Résultat net part du Groupe	(10,6%)	(3,2%)	(25,1%)	(2,9%)	+59,5%	+60,2%	x 2,1	+35,6%	+49,7%	(2,8%)	(6,4%)	+13,1%	+18,1%	+16,7%	(31,4%)	+41,0%	(20,8%)	+18,1%

(1) Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 36 ; tableau détaillé des résultats publiés en annexe page 54

Résultats publiés S1 (montants en m€ puis variation S1/S1)

6M-22 publié																		
m€	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	3 382	1 389	1 548	445	3 694	3 069	1 493	1 575	625	1 372	1 054	318	1 996	1 599	358	1 241	226	12 268
Charges d'exploitation hors FRU	(1 724)	(438)	(909)	(377)	(1 927)	(1 481)	(866)	(615)	(446)	(726)	(549)	(177)	(1 168)	(988)	(218)	(770)	(436)	(6 969)
FRU	(7)	-	(5)	(3)	(442)	(384)	(246)	(138)	(58)	(34)	(16)	(18)	(69)	(38)	-	(38)	(56)	(847)
Résultat brut d'exploitation	1 650	950	635	65	1 325	1 204	381	823	121	612	489	123	759	572	140	432	(266)	4 633
Coût du risque	(5)	(0)	(8)	3	(202)	(204)	7	(211)	2	(237)	(217)	(20)	(104)	(390)	(271)	(119)	(5)	(943)
Sociétés mises en équivalence	41	(0)	41	-	6	0	-	0	6	158	158	-	-	1	-	1	(17)	189
Impôts	(352)	(180)	(159)	(13)	(280)	(249)	(107)	(142)	(31)	(114)	(83)	(31)	(175)	(112)	(24)	(88)	55	(978)
Résultat net	1 343	774	513	55	848	751	282	469	98	420	345	75	493	90	(143)	233	(233)	2 961
Intérêts minoritaires	(213)	(38)	(170)	(6)	(49)	(17)	(7)	(10)	(32)	(56)	(65)	(1)	(20)	(77)	(26)	(51)	(18)	(433)
Résultat net part du Groupe	1 130	737	343	49	800	734	275	459	66	364	289	75	473	13	(169)	182	(252)	2 528

6M / 6M-21 publié																		
en %	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	+1,0%	+2,6%	(2,4%)	+9,0%	+14,5%	+16,0%	+12,7%	+19,3%	+7,7%	+5,4%	+3,9%	+10,7%	+9,5%	+7,0%	(15,7%)	+15,9%	+90,4%	+8,5%
Charges d'exploitation hors FRU	+12,4%	+5,9%	+17,2%	+9,2%	+5,3%	+7,9%	+6,4%	+10,2%	(2,7%)	+9,7%	+7,8%	+16,0%	+2,2%	+10,2%	(18,8%)	+22,5%	+13,6%	+8,0%
FRU	+6,3%	ns	+12,5%	(2,0%)	+34,7%	+30,2%	+35,9%	+21,1%	+74,6%	+47,9%	+65,3%	+35,0%	+17,1%	+15,7%	ns	+15,7%	ns	+65,2%
Résultat brut d'exploitation	(6,6%)	+1,1%	(21,2%)	+8,2%	+24,1%	+23,1%	+15,7%	+26,8%	+36,0%	(0,8%)	(1,4%)	+1,5%	+22,3%	+1,3%	(10,4%)	+5,8%	+28,9%	+4,1%
Coût du risque	(79,1%)	(81,3%)	(61,5%)	ns	x 7,6	x 6,4	(59,5%)	x 4,2	(65,4%)	(9,6%)	(6,9%)	(31,6%)	(17,2%)	+77,4%	x 6	(32,1%)	+40,2%	+42,2%
Sociétés mises en équivalence	+6,5%	ns	+6,5%	ns	+80,9%	ns	ns	ns	+80,1%	(2,0%)	(2,0%)	ns	ns	x 2,9	ns	x 2,9	+14,3%	+0,3%
Impôts	+17,6%	(10,5%)	+67,6%	x 3,7	+27,5%	+28,7%	(16,2%)	x 2,2	+18,6%	+4,5%	+4,0%	+5,7%	+16,0%	+57,1%	(35,2%)	x 2,6	(26,6%)	+26,2%
Résultat net	(11,9%)	+4,9%	(29,6%)	(3,6%)	+7,7%	+4,8%	+27,9%	(5,5%)	+36,7%	(0,2%)	(3,5%)	+18,6%	+43,2%	(85,9%)	ns	(58,5%)	+59,1%	(17,0%)
Intérêts minoritaires	(23,7%)	(1,7%)	(27,4%)	(17,7%)	+26,3%	+15,0%	+65,6%	(4,5%)	+33,2%	+9,0%	+9,5%	(20,2%)	+28,8%	(52,6%)	+24,2%	(63,7%)	x 2,2	(22,0%)
Résultat net part du Groupe	(9,3%)	+5,3%	(30,7%)	(1,8%)	+6,7%	+4,6%	+27,2%	(5,5%)	+38,4%	(1,4%)	(5,7%)	+19,3%	+43,8%	(97,3%)	ns	(56,7%)	+62,2%	(16,1%)

NB : tableau détaillé des résultats sous-jacents en annexe page 53

Résultats sous-jacents⁽¹⁾ S1 (montants en m€ puis variation S1/S1)

6M-22 sous-jacent																		
m€	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	3 382	1 389	1 548	445	3 629	3 004	1 502	1 502	625	1 372	1 054	318	1 962	1 598	358	1 241	173	12 116
Charges d'exploitation hors FRU	(1 674)	(438)	(858)	(377)	(1 927)	(1 481)	(866)	(615)	(446)	(726)	(549)	(177)	(1 168)	(958)	(218)	(740)	(436)	(6 887)
FRU	(7)	-	(5)	(3)	(442)	(384)	(246)	(138)	(58)	(34)	(16)	(18)	(69)	(38)	-	(38)	(56)	(647)
Résultat brut d'exploitation	1 701	950	685	65	1 260	1 139	390	749	121	612	489	123	725	603	140	463	(319)	4 582
Coût du risque	(5)	(0)	(8)	3	(202)	(204)	7	(211)	2	(237)	(217)	(20)	(104)	(195)	(76)	(119)	(5)	(748)
Sociétés mises en équivalence	41	(0)	41	-	6	0	-	0	6	158	158	-	-	1	-	1	(17)	189
Impôts	(365)	(180)	(171)	(13)	(263)	(232)	(109)	(123)	(31)	(114)	(83)	(31)	(166)	(122)	(24)	(98)	69	(961)
Résultat net	1 381	774	551	55	800	702	288	414	98	420	345	75	468	312	59	253	(272)	3 108
Intérêts minoritaires	(225)	(38)	(182)	(6)	(48)	(16)	(7)	(9)	(32)	(56)	(55)	(1)	(19)	(78)	(22)	(56)	(18)	(444)
Résultat net part du Groupe	1 155	737	369	49	753	687	281	405	66	364	289	75	449	234	36	198	(291)	2 665

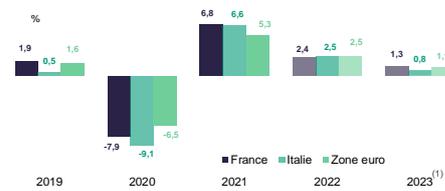
6M / 6M-21 sous-jacent																		
en %	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	+1,0%	+2,6%	(2,4%)	+8,7%	+12,0%	+12,9%	+13,5%	+12,4%	+7,7%	+5,4%	+3,9%	+10,7%	+7,1%	+6,9%	(15,7%)	+15,9%	+46,6%	+6,9%
Charges d'exploitation hors FRU	+9,2%	+5,9%	+10,7%	+9,9%	+6,4%	+7,9%	+6,4%	+10,2%	+1,8%	+9,7%	+7,8%	+16,0%	+3,4%	+6,8%	(18,9%)	+17,7%	+13,6%	+7,4%
FRU	+6,3%	ns	+12,5%	(2,0%)	+34,7%	+30,2%	+35,9%	+21,1%	+74,6%	+47,9%	+65,3%	+35,0%	+17,1%	+15,7%	ns	+15,7%	(21,3%)	+24,0%
Résultat brut d'exploitation	(6,0%)	+1,1%	(15,0%)	+3,1%	+14,3%	+14,7%	+18,6%	+12,7%	+10,6%	(0,8%)	(1,4%)	+1,5%	+12,6%	+6,7%	(10,3%)	+13,2%	(5,4%)	+4,1%
Coût du risque	(79,1%)	(81,3%)	(61,5%)	ns	x 7,6	x 6,4	(59,5%)	x 4,2	(65,4%)	(9,6%)	(6,9%)	(31,6%)	(17,2%)	+0,1%	+70,0%	(20,7%)	+40,2%	+17,2%
Sociétés mises en équivalence	+6,5%	ns	+6,5%	ns	+80,9%	ns	ns	+80,1%	+1,1%	+1,1%	ns	ns	x 2,9	ns	x 2,9	ns	+14,3%	+3,1%
Impôts	(11,9%)	(10,5%)	(18,1%)	x 3,3	+14,7%	+17,5%	(14,3%)	+74,9%	(2,3%)	+4,5%	+4,0%	+5,7%	+5,5%	+6,5%	(35,2%)	+26,5%	(8,6%)	+1,2%
Résultat net	(1,9%)	+4,9%	(10,4%)	+0,1%	(1,6%)	(3,4%)	+31,2%	(18,3%)	+13,4%	+1,0%	(2,2%)	+18,8%	+29,5%	+21,0%	(23,0%)	+39,5%	(1,7%)	+4,3%
Intérêts minoritaires	(7,1%)	(1,7%)	(7,9%)	(17,1%)	+10,0%	+5,9%	+69,8%	(18,0%)	+12,2%	+9,0%	+9,5%	(20,2%)	+15,9%	+12,7%	+7,0%	+15,2%	x 2,2	+3,0%
Résultat net part du Groupe	(0,9%)	+5,3%	(11,6%)	+2,5%	(2,2%)	(3,6%)	+30,5%	(18,4%)	+13,9%	(0,1%)	(4,1%)	+19,3%	+30,2%	+24,1%	(34,1%)	+48,3%	+1,8%	+4,6%

NB : tableau détaillé des résultats sous-jacents en annexe page 53

ANNEXES

Croissance du PIB faible et inflation élevée en 2022

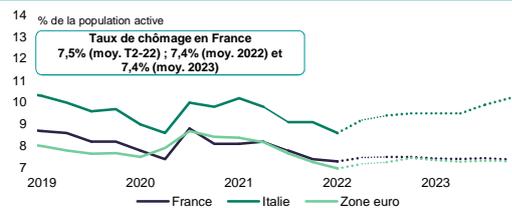
France, Italie, Zone euro – Croissance du PIB



Source : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 1 juillet 2022

(1) Insee pour la France, Istat pour l'Italie, Eurostat pour la zone euro

France, Italie, Zone euro – Taux de chômage



Source : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 1 juillet 2022

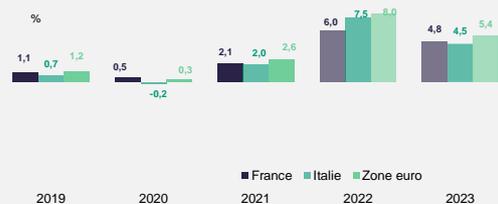
Pour le provisionnement des encours sains, utilisation de plusieurs scénarios économiques pondérés, dont :

- Un scénario favorable : PIB France +4,0% en 2022 et +2,5% en 2023
- Un scénario défavorable : PIB France +1,9% en 2022 et -0,3% en 2023, pondéré significativement au T2-2022

Sur la France, rappel prévisions institutionnelles :

- FMI (juillet 2022) : +2,3% en 2022 et +1,0% en 2023
- Commission européenne (juillet 2022) : +2,4% en 2022 et +1,4% en 2023
- Banque de France (juin 2022) : +2,3% en 2022 et +1,2% en 2023
- OCDE (juin 2022) : +2,4% en 2022 et +1,4% en 2023

France, Italie, Zone euro - Inflation annuelle moyenne (%)



Source : Eurostat, CACF/ ECO. Prévisions au 20 juin 2022

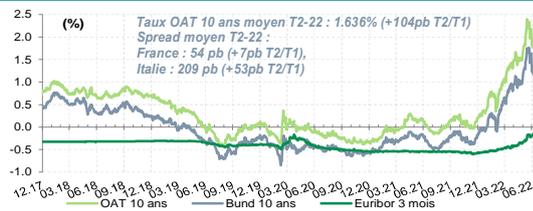
ANNEXES

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

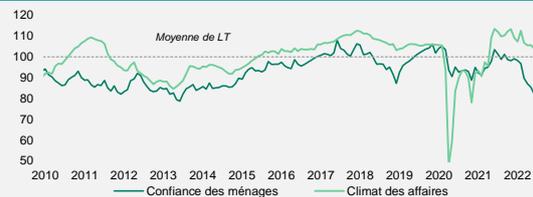
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Impact de la poussée inflationniste sur l'environnement de marché

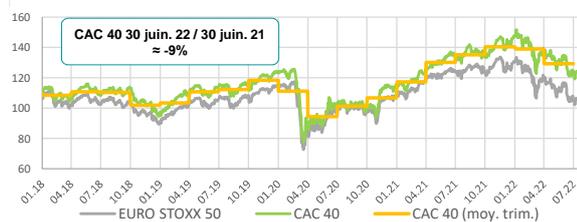
Taux d'intérêts en euro (%)



France – Opinion des ménages et des chefs d'entreprises



Indices actions (base 100 = 31/12/2017)



PMI manufacturier



CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 41 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2022

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Baisse des expositions résiduelles sur la Russie

Engagements de Crédit Agricole S.A. sur la Russie (bilan et hors bilan)

en md€	31/12/2021	28/02/2022	31/03/2022	30/06/2022	Δ 30/06/2022 -28/02/2022	Δ 30/06/2022 -31/03/2022
Total Onshore	0,5	0,7	0,7	0,7	-0,1	0,0
Total Offshore	4,4	4,6	3,6	3,3	-1,4	-0,4
On Balance Sheet	2,9	3,1	3,1	3,0	-0,1	0,0
Off Balance Sheet	1,5	1,5	0,6	0,3	-1,3	-0,3
Variation Risk (MtM)	0,1	0,2	0,2	0,0	-0,2	-0,1

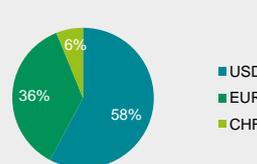
Baisse de l'exposition totale sur la Russie de eq. -0,4 md€ 30/06 vs 31/03

Depuis le début de la guerre, l'exposition s'est réduite de eq. -1,5 md€

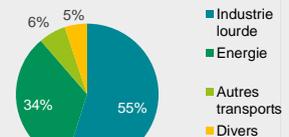
- **Expositions on-shore : stable 30/06 vs 31/03**
 - dont dépôts banque centrale stables (incluant l'effet change)
 - dont expositions crédit stables (équilibrées entre contreparties russes et filiales russes d'entreprises multinationales)
- **Poursuite de la baisse des expositions off-shore: eq. - 0,4 md€ 30/06 vs 31/03**
 - part inscrite au bilan: stable (près de 2/3 des maturités résiduelles < 3 ans)
 - part inscrite hors bilan: -0,3 md€ (98% des maturités résiduelles < 1 an)

Décomposition des expositions off-shore inscrites au bilan – 30/06/2022

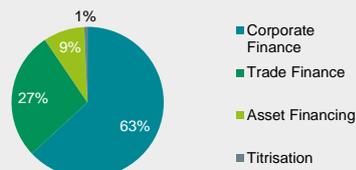
Par devise



Par secteur d'activité



Par type d'activité



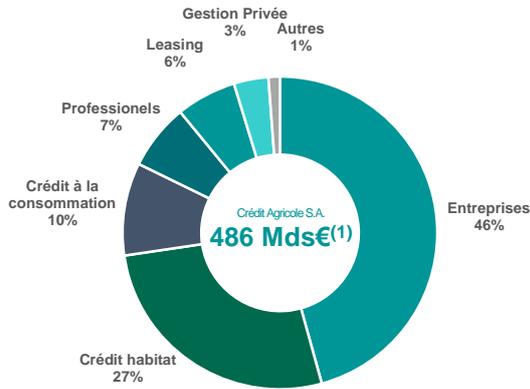
CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 42 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2022

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Portefeuille de prêts diversifié, plutôt orienté entreprises et crédits habitat

Encours bruts des prêts à la clientèle⁽¹⁾ au sein de Crédit Agricole S.A. (30/06/2022)



Crédit entreprises
222 Mds€

- Dont 160 Mds€ CACIB⁽²⁾, 30 Mds€ LCL, 24 Mds€ BPI, 8 Mds€ CACEIS

Crédit habitat
131 Mds€

- Dont 97 Mds€ LCL: en très grande majorité, crédits à taux fixe, amortissables, cautionnés ou garantis par une sûreté hypothécaire
- Dont 34 Mds€ au sein des BPI

Crédit à la consommation
47 Mds€

- Dont 38 Mds€ CACF (y compris Agos) et 9 Mds€ réseaux de distribution, hors entités non consolidées (JV automobiles)

Crédit aux professionnels
33 Mds€

- Dont 23 Mds€ LCL et 10 Mds€ au sein des BPI

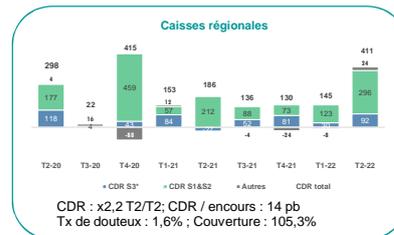
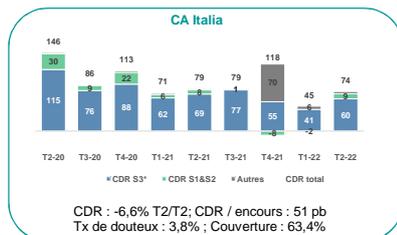
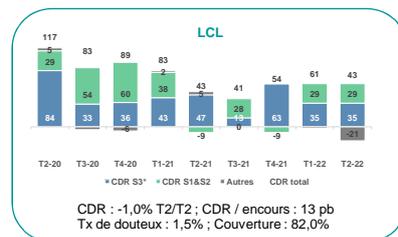
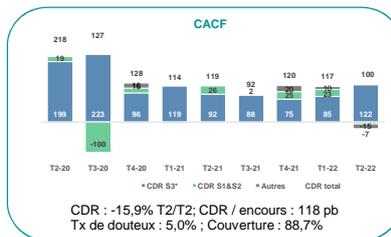
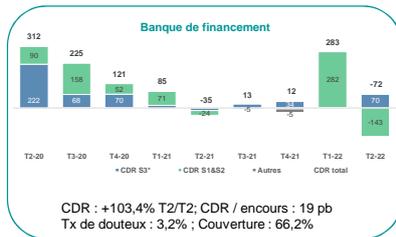
⁽¹⁾ Encours bruts de prêts à la clientèle hors établissements de crédit

⁽²⁾ Exposition LBO périmètre CACIB au 31/05/22 : 4,1 Mds€

ANNEXES

Taux de couverture élevés, et taux de douteux maîtrisés dans tous les métiers

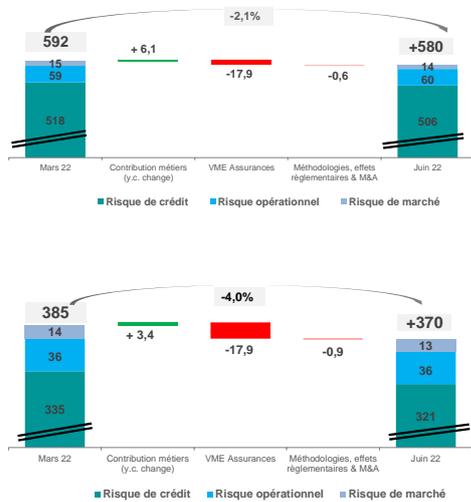
Coût du risque (CDR) sous-jacent de crédit par *stage* et par métier (en m€) – Coût du risque sur encours (en points de base sur 4 trimestres glissants*)



*Coût du risque sur encours (en pb annualisé) à -22 pb pour la Banque de Financement, -107 pb pour CACF, 11 pb pour LCL, 48 pb pour CA Italia et 27 pb pour les CR. Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle en défaut.

ANNEXES

Baisse des emplois pondérés en lien avec la VME Assurance



Groupe Crédit Agricole: baisse de -12,4 Mds€ juin/mars dont contribution des Caisses régionales +3,1 Mds€

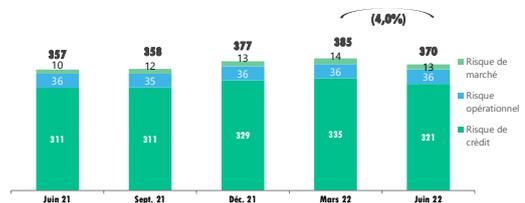
Crédit Agricole S.A.: baisse de -15,4 Mds€ juin/mars dont -17,9 Mds€ liés à l'Assurance

- **Contribution des métiers (+0,6 Mds€):** Grande clientèles -4 Mds€ (dont CACIB -3,4 Mds€) ; SFS +2,3 Md€ ; Banque de proximité +2,5 Md€
- **Effet change :** +2,8Mds€
- **Assurance :** VME Assurance hors OCI (-8,7 Mds€) en lien notamment avec le versement du dividende exceptionnel de 2 Mds€ et évolution des OCI (-9,3 Mds€ en RWA)

ANNEXES

RWA et capital alloué par pôle métier

En Mds€	Emplois pondérés			Capital		
	Juin 2022	Mars 2022	Juin 2021	Juin 2022	Mars 2022	Juin 2021
Gestion de l'épargne et Assurances	41,1	59,2	47,2	12,7	11,7	11,2
- Assurances* **	23,8	41,7	30,2	11,1	10,0	9,6
- Gestion d'actifs	12,5	12,8	12,3	1,2	1,2	1,2
- Gestion de fortune	4,8	4,7	4,7	0,5	0,4	0,5
Banque de proximité en France (LCL)	51,6	51,2	50,0	4,9	4,9	4,7
Banque de proximité à l'international	51,1	49,9	50,8	4,9	4,7	4,8
Services financiers spécialisés	57,5	55,3	52,0	5,5	5,3	4,9
Grandes clientèles	142,2	143,5	129,9	13,5	13,6	12,3
- Banque de financement	83,6	86,0	78,9	7,9	8,2	7,5
- Banque de marchés et d'investissement	49,1	47,4	41,9	4,7	4,5	4,0
- Services financiers aux institutionnels	9,5	10,1	9,1	0,9	1,0	0,9
Activités hors métiers	26,5	26,3	26,9	0,0	0,0	0,0
TOTAL	370,0	385,4	356,8	41,4	40,2	38,0

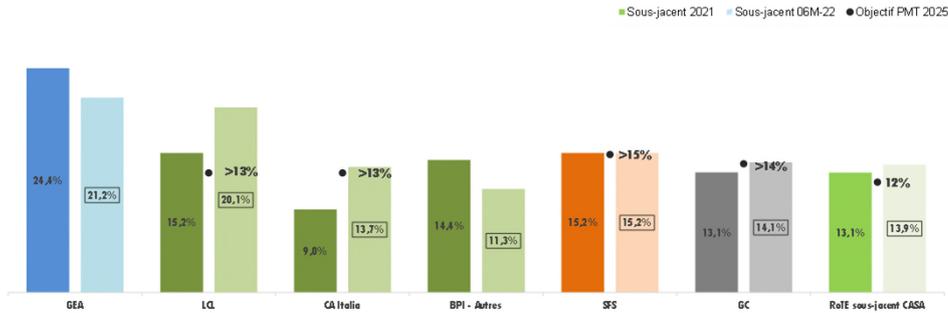


**Méthodologie : 9,5% des RWA de chaque pôle ; Assurances : 80% des exigences de capital au titre de Solvency 2

ANNEXES

Rentabilité dans les métiers

RoNE ⁽¹⁻²⁾ sous-jacent 6M-22 annualisé par métiers et objectifs 2025 (%)



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

(1) Cf. pages 52 (Crédit Agricole S.A.) et 55 (Groupe Crédit Agricole) pour plus de détails sur les éléments spécifiques

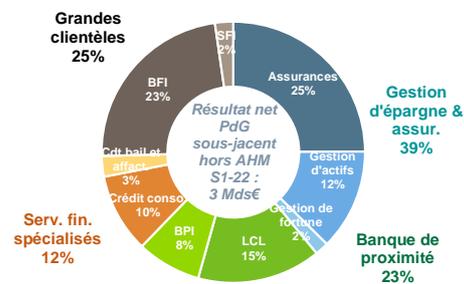
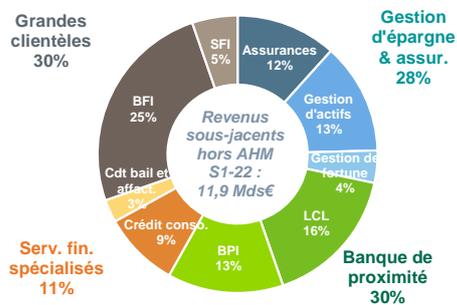
(2) Après déduction des coupons AT1, comptabilisés en capitaux propres - cf. page 51

ANNEXES

Un modèle économique stable, diversifié et rentable

Revenus S1-22 sous-jacent par métier ⁽¹⁾
(hors AHM) (%)

RNPG ⁽¹⁾ S1-22 sous-jacent par métier
(hors AHM) (%)

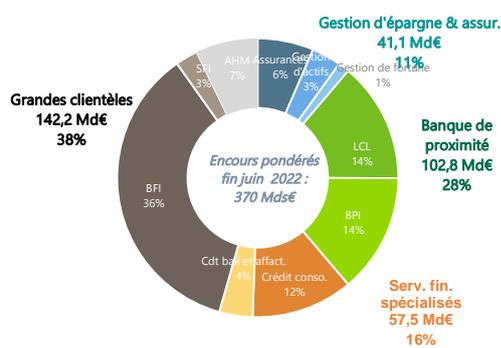


⁽¹⁾ Voir slide 52 pour le détail des éléments spécifiques

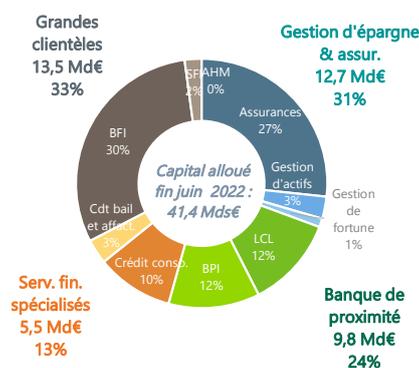
ANNEXES

Emplois pondérés et fonds propres alloués par métier

Emplois pondérés par métier au 30/06/2022 (en Mds€ et %)



Capital alloué par métier au 30/06/2022 (en Mds€ et %)



ANNEXES

Répartition du capital et nombre d'actions

Répartition du capital	30/06/2022		31/12/2021		30/06/2021	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
SAS Rue La Boétie	1 726 880 218	57,1%	1 726 880 218	55,5%	1 726 880 218	55,8%
Titres d'auto-contrôle	3 021 362	0,1%	88 423 241	2,8%	15 751 336	0,5%
Employés (FCPE, PEE)	174 361 581	5,8%	158 241 948	5,1%	150 209 066	4,9%
Public	1 121 639 189	37,1%	1 140 030 184	36,6%	1 199 178 871	38,8%
Nombre d'actions (fin de période)	3 025 902 350		3 113 575 591		3 092 019 491	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (fin de période)	3 022 880 988		3 025 152 350		3 076 268 155	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (moyenne)	2 964 718 994		2 990 030 437		2 943 311 672	

ANNEXES

Données par action

(en m€)	T2-2022	T2-2021	S1-22	S1-21	Δ T2/21	Δ S1/21	
Résultat net part du Groupe - publié	1 976	1 968	2 528	3 014	+0,4%	(16,1%)	
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(86)	(79)	(208)	(193)	+8,9%	+7,8%	
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A]	1 890	2 320	2 821	+0,1%	(17,7%)	
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-contrôle (m)	[B]	3 023	2 971	2 965	+1,6%	+0,7%	
Résultat net par action - publié	[A]/[B]	0,63 €	0,64 €	0,78 €	0,96 €	(1,7%)	(16,3%)
RNPG sous-jacent	1 908	1 615	2 665	2 848	+18,1%	+4,8%	
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C]	1 822	1 536	2 457	2 355	+18,6%	+4,3%
Résultat net par action - sous-jacent	[C]/[B]	0,60 €	0,52 €	0,83 €	0,80 €	+16,5%	+3,6%

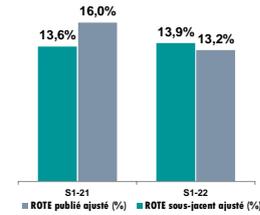
(en m€)	30/06/2022	30/06/2021
Capitaux propres - part du Groupe	64 417	66 863
- Emissions AT1	(5 986)	(4 882)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	2 006	(2 313)
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel**	(11 549)	(1 250)
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	[D]	59 288
- Écart d'acquisition à incorporer*** - part du Groupe	(18 245)	(17 569)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	[E]	40 943
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, m)	[F]	3 022,9
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]	19,6 €
Dividende à verser (€)	[G]	0,89 €
ANC par action, avant déduction du dividende (€)	[H]	20,7 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[E]/[F]	13,5 €
ANT par action, av. déduct. du divid. à verser (€)	[G]/[H]	14,6 €

* dividende proposé par le Conseil d'Administration et en attente de versement
 ** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)	S1-22	S1-21
Résultat net part du Groupe - publié	[N]	2 528
Dépréciation d'immobilisation incorporée	[L]	0
IFRIC	[M]	-682
RNPG publié annualisé	[N] = ((N)-[L]-[M])/2+[M]	5 738
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, annualisés	[O]	-416
Résultat publié ajusté	[P] = [N]-[O]	5 322
ANT tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ord.***	[R]	40 195
ROTE publié ajusté (%)	[P]/[R]	13,2%
Résultat net part du Groupe sous-jacent	[Q]	2 665
RNPG sous-jacent annualisé	[R] = ((Q)-[L]-[M])/2+[M]	5 911
Résultat sous-jacent ajusté	[S] = [R]-[O]	5 595
ROTE sous-jacent ajusté (%)	[S]/[R]	13,6%

*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

ROTE sous-jacent⁽¹⁾ ajusté⁽²⁾ (%)



- (1) Sous-jacent. Voir pages 52 et 55 le détail des éléments spécifiques
- (2) ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisés sur l'année
- (3) Moyenne de l'ANT tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2021 et 30/06/2022 retraité comme présenté dans le tableau médian

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T2-22

En m€	T2-22		T2-21		S1-22		S1-21	
	Impact brut*	Impact RNPG	Impact brut*	Impact RNPG	Impact brut*	Impact RNPG	Impact brut*	Impact RNPG
DVA (GC)	22	16	(7)	(5)	(9)	(6)	1	1
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	57	41	(8)	(6)	74	53	(16)	(11)
Provisions Epargne logement (LCL)	29	20	2	1	34	24	(10)	(7)
Provisions Epargne logement (AHM)	35	26	4	3	53	39	0	0
Déclassement d'actifs en cours de cession - PNB (BPI)	-	-	-	-	0	0	-	-
Total impact en PNB	143	104	(10)	(7)	152	111	(25)	(18)
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	-	-	-	-	-	-	(4)	(2)
Coûts de transformation (GC)	-	-	(16)	(9)	-	-	(16)	(8)
Coûts de transformation (LCL)	-	-	(13)	(9)	-	-	(13)	(9)
Projet de cession en cours Charges (WM)	-	-	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Coûts d'intégration Creval (BPI)	(22)	(12)	-	-	(30)	(16)	-	-
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)	-	-
Total impact en Charges	(63)	(32)	(32)	(19)	(81)	(42)	(36)	(21)
Corrections sur 2016-2020 FRU	-	-	-	-	-	-	130	130
Total impact en FRU	-	-	-	-	-	-	130	130
Creval - Coût du risque stage 1 (BPI)	-	-	(25)	(19)	-	-	(25)	(19)
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	-	-	-	-	(195)	(195)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	-	-	(25)	(19)	(195)	(195)	(25)	(19)
Gain "affranchimento" (SES)	-	-	5	5	-	-	5	5
Total impact Mise en équivalence	-	-	5	5	-	-	5	5
Frais d'acquisition Creval (BPI)	-	-	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)
Total impact Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)
Badwill Creval (BPI)	-	-	378	285	-	-	378	285
Total impact variation des écarts d'acquisition	-	-	378	285	-	-	378	285
Gain "affranchimento" (BPI)	-	-	38	28	-	-	38	28
Gain "affranchimento" (GEA)	-	-	114	78	-	-	114	78
Total impact en Impôts	-	-	152	106	-	-	152	106
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)	-	-
Projet de cession en cours (WM)	-	-	10	10	-	-	5	5
Total impact en Activités en cours de cession	(3)	(3)	10	10	(6,7)	(10,3)	5	5
Impact total des retraitements	77	68	462	353	(131)	(136)	568	466
Gestion de l'épargne et Assurances	(40)	(21)	121	85	(51)	(26)	116	80
Banque de proximité-France	29	20	(11)	(8)	34	24	(23)	(16)
Banque de proximité-International	(25)	(15)	375	287	(232)	(221)	375	287
Services financiers spécialisés	-	-	5	3	-	-	5	3
Grandes Clientèles	70	57	(32)	(20)	65	47	(15)	(21)
Activités hors métiers	35	26	4	3	33	39	130	130

+68 m€
 Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T2-22

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T2-22

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	6 330	143	6 188	5 819	(10)	5 829	+8,8%	+6,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 451)	(63)	(3 388)	(3 253)	(32)	(3 221)	+6,1%	+5,2%
FRU	(11)	-	(11)	(11)	-	(11)	(5,6%)	(5,6%)
Résultat brut d'exploitation	2 869	80	2 789	2 554	(42)	2 596	+12,3%	+7,4%
Coût du risque de crédit	(203)	-	(203)	(279)	(25)	(254)	(27,5%)	(20,4%)
Sociétés mises en équivalence	94	-	94	101	5	96	(7,8%)	(3,1%)
Gains ou pertes sur autres actifs	11	-	11	(37)	(16)	(21)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	378	378	-	ns	ns
Résultat avant impôt	2 770	80	2 690	2 717	300	2 417	+2,0%	+11,3%
Impôt	(586)	(19)	(567)	(397)	169	(566)	+47,8%	+0,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	18	(3)	22	11	10	1	ns	ns
Résultat net	2 202	57	2 145	2 331	478	1 852	(5,5%)	+15,8%
Intérêts minoritaires	(226)	11	(236)	(363)	(126)	(237)	(37,7%)	(0,2%)
Résultat net part du Groupe	1 976	68	1 908	1 968	353	1 615	+0,4%	+18,1%
Bénéfice par action (€)	0,63	0,02	0,60	0,64	0,12	0,52	(2,6%)	+16,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,5%		54,8%	55,9%		55,3%	-1,4 pp	-0,5 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	1 982	68	1 914	1 976	353	1 623	+0,3%	+17,9%

1 908 m€

RNPG sous-jacent au T2-22

0,60€

Bénéfice sous-jacent par action au T2-22

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – S1-22

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	12 268	152	12 116	11 312	(25)	11 337	+8,5%	+6,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(6 969)	(81)	(6 887)	(6 450)	(36)	(6 414)	+8,0%	+7,4%
FRU	(647)	-	(647)	(392)	130	(522)	+65,2%	+24,0%
Résultat brut d'exploitation	4 653	71	4 582	4 470	69	4 401	+4,1%	+4,1%
Coût du risque de crédit	(943)	(195)	(748)	(663)	(25)	(638)	+42,2%	+17,2%
Sociétés mises en équivalence	189	-	189	188	5	183	+0,3%	+3,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	20	-	20	(34)	(16)	(18)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	378	378	-	(100,0%)	ns
Résultat avant impôt	3 919	(124)	4 043	4 339	411	3 928	(9,7%)	+2,9%
Impôt	(978)	(17)	(961)	(775)	174	(949)	+26,2%	+1,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	20	(7)	27	5	5	0	ns	ns
Résultat net	2 961	(147)	3 108	3 569	590	2 979	(17,0%)	+4,3%
Intérêts minoritaires	(433)	11	(444)	(555)	(124)	(431)	(22,0%)	+3,0%
Résultat net part du Groupe	2 528	(136)	2 665	3 014	466	2 548	(16,1%)	+4,6%
Bénéfice par action (€)	0,78	(0,05)	0,83	0,96	0,16	0,80	(18,3%)	+3,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,8%		56,8%	57,0%		56,6%	-0,2 pp	+0,3 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	2 533	(136)	2 670	3 021	352	2 670	(16,2%)	+0,0%

2 665 m€

RNPG sous-jacent au S1-22

0,83€

Bénéfice sous-jacent par action au S1-22

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T2-22

En m€	T2-22		T2-21		S1-22		S1-21	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	22	16	(7)	(6)	(9)	(9)	1	1
Covertures de portefeuilles de prêts (GC)	57	42	(8)	(6)	74	55	(16)	(11)
Provisions Epargne logement (LCL)	29	21	2	2	34	26	(10)	(7)
Provisions Epargne logement (AHM)	35	26	4	3	53	39	0	0
Provisions Epargne logement (CR)	342	254	19	13	412	306	1	0
Projet de cession en cours PNB (WM)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
Total impact en PNB	465	360	9	6	564	418	(25)	(18)
Coûts d'intégration Creval (BPI)	(22)	(13)	-	-	(30)	(18)	-	-
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	(40)	(21)	-	-	(51)	(28)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	-	-	-	-	-	-	(4)	(2)
Coûts de transformation (SC)	-	-	(16)	(8)	-	-	(18)	(8)
Coûts de transformation (LCL)	-	-	(13)	(9)	-	-	(13)	(9)
Projet de cession en cours Charges (WM)	-	-	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Déclassement d'actifs en cours de cession - Charges (BPI)	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-
Total impact en Charges	(63)	(34)	(32)	(19)	(81)	(44)	(36)	(21)
Corrections sur FRU 2016-2020 (CR)	-	-	-	-	-	-	55	55
Corrections sur FRU 2016-2020 (AHM)	-	-	-	-	-	-	130	130
Total impact en FRU	-	-	-	-	-	-	185	185
Creval - Coût du risque stage 1 (BPI)	-	-	(25)	(21)	-	-	(25)	(21)
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	-	-	-	-	(195)	(195)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	-	-	(25)	(21)	(195)	(195)	(25)	(21)
Gain "affranchement" (FS)	-	-	5	5	-	-	5	5
Total impact mise en équivalence	-	-	5	5	-	-	5	5
Frais d'acquisition Creval (BPI)	-	-	(16)	(9)	-	-	(16)	(9)
Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	(16)	(9)	-	-	(16)	(9)
Badwill Creval (BPI)	-	-	378	321	-	-	378	321
Total impact variation des écarts d'acquisition	-	-	378	321	-	-	378	321
Gain "affranchement" (BPI)	-	-	38	32	-	-	38	32
Gain "affranchement" (GEA)	-	-	114	80	-	-	114	80
Total impact en Impôts	-	-	152	111	-	-	152	111
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	(3)	(3)	-	-	7	(10)	-	-
Projet de cession en cours (WM)	-	-	10	10	-	-	5	5
Total impact en Activités en cours de cession	(3)	(3)	10	10	7	(10)	5	5
Impact total des retraitements	419	322	481	403	281	169	623	557
Gestion de l'épargne et Assurances	(40)	(21)	121	87	(51)	(26)	116	82
Banque de proximité-France	371	275	3	5	446	331	32	39
Banque de proximité-International	(26)	(16)	375	322	(232)	(223)	375	322
Services financiers spécialisés	-	-	5	5	-	-	5	5
Grandes Clientèles	79	59	(32)	(20)	65	48	(35)	(21)
Activités hors métiers	35	26	4	3	53	39	130	130

+322 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T2-22

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T2-22

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	10 121	485	9 636	9 304	9	9 295	+8,8%	+3,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 886)	(63)	(5 824)	(5 536)	(32)	(5 504)	+6,3%	+5,8%
FRU	(8)	-	(8)	(12)	-	(12)	(31,5%)	(31,5%)
Résultat brut d'exploitation	4 227	422	3 805	3 756	(23)	3 779	+12,5%	+0,7%
Coût du risque de crédit	(615)	-	(615)	(470)	(25)	(445)	+30,8%	+38,2%
Sociétés mises en équivalence	103	-	103	98	5	93	+5,2%	+10,8%
Gains ou pertes sur autres actifs	22	-	22	(35)	(16)	(19)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	379	378	2	(100,0%)	(100,0%)
Résultat avant impôt	3 736	422	3 314	3 728	318	3 409	+0,2%	(2,8%)
Impôt	(808)	(108)	(700)	(681)	164	(844)	+18,7%	(17,1%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	19	(3)	22	11	10	1	+73,1%	x 20,5
Résultat net	2 947	311	2 636	3 058	492	2 566	(3,6%)	+2,7%
Intérêts minoritaires	(178)	11	(189)	(287)	(89)	(199)	(38,2%)	(4,9%)
Résultat net part du Groupe	2 769	322	2 447	2 770	403	2 367	(0,0%)	+3,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,2%		60,4%	59,5%		59,2%	-1,3 pp	+1,2 pp
Résultat net part du Groupe hors FRU	2 773	322	2 450	2 779	218	2 560	(0,2%)	(4,3%)

2 447 m€
RNPG sous-jacent au T2-22

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – S1-22

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	19 801	564	19 237	18 353	(25)	18 378	+7,9%	+4,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(11 797)	(81)	(11 716)	(11 041)	(36)	(11 005)	+6,9%	+6,5%
FRU	(803)	-	(803)	(479)	185	(664)	+67,6%	+20,9%
Résultat brut d'exploitation	7 202	483	6 719	6 834	125	6 709	+5,4%	+0,1%
Coût du risque de crédit	(1 504)	(195)	(1 309)	(1 007)	(25)	(982)	+49,3%	+33,3%
Sociétés mises en équivalence	211	-	211	192	5	187	+9,9%	+12,9%
Gains ou pertes sur autres actifs	35	-	35	(23)	(16)	(7)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	379	378	2	(100,0%)	(100,0%)
Résultat avant impôt	5 944	288	5 656	6 376	466	5 909	(6,8%)	(4,3%)
Impôt	(1 502)	(123)	(1 379)	(1 401)	174	(1 576)	+7,2%	(12,5%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	21	(7)	27	5	5	0	x 4,3	x 191,3
Résultat net	4 463	158	4 304	4 979	645	4 334	(10,4%)	(0,7%)
Intérêts minoritaires	(362)	11	(373)	(455)	(88)	(367)	(20,4%)	+1,7%
Résultat net part du Groupe	4 100	169	3 931	4 524	557	3 967	(9,4%)	(0,9%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,6%		60,9%	60,2%		59,9%	-0,6 pp	+1,0 pp
Résultat net part du Groupe hors FRU	4 903	169	4 734	5 003	557	4 630	(2,0%)	+2,2%

3 931m€

RNPG sous-jacent au S1-22

Liste de contacts :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
 Actionnaires individuels + 33 800 000 777 relation@actionnaires.credit-agricole.com
 (numéro d'appel gratuit France uniquement)

Clotilde L'Angevin + 33 1 43 23 32 45 clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug + 33 1 57 72 03 75 fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard + 33 1 43 23 48 33 josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante + 33 1 43 23 03 07 oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna + 33 1 43 23 55 51 nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leïla Mamou + 33 1 57 72 07 93 leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski + 33 1 43 23 40 59 anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath + 33 1 43 23 55 52 annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41 olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand + 33 1 57 72 19 43 mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer + 33 1 49 53 43 76 bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

Cette présentation est disponible sur :
www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres
 Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



@Crédit_Agricole

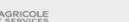


Groupe Crédit Agricole

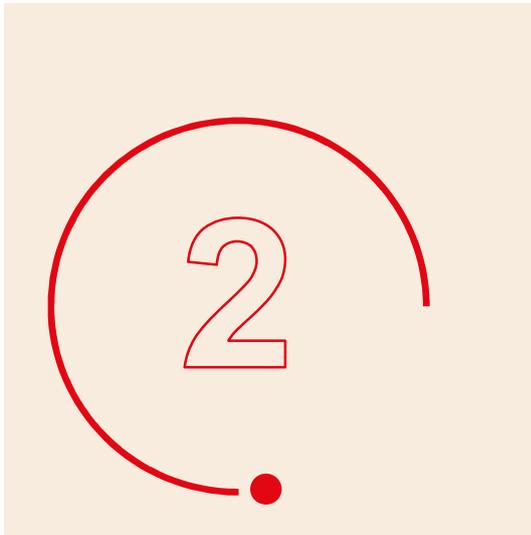


@creditagricole_sa

**GRUPE
CRÉDIT
AGRICOLE**



Supports visuels - Annexes



AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS
**DU 2^e TRIMESTRE ET
DU 1^{er} SEMESTRE 2022**
Annexes



Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre 2022 et premier semestre 2022 est constituée de cette annexe à la présentation, de la présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2022 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2021 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2021 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Au 30 juin 2021, suite au rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de joint-venture CACF Bankia S.A, CACF Bankia S.A. est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2021, suite à l'offre publique d'achat lancée par Crédit Agricole Italia sur Credito Valtellinese, Credito Valtellinese est détenue à 100% par Crédit Agricole Italia et consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2021, Amundi annonce la finalisation de l'acquisition de Lyxor. Lyxor est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. L'opération ne génère aucun impact sur le résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services financiers spécialisés ainsi que Banque de proximité en France et à l'international)

Sommaire

01

Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05

Indicateurs de risques

02

Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06

Structure financière et Bilan

03

Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07

Notations de crédits

04

Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

08

Risques juridiques

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Encours gérés (Mds€)

En Mds€	Déc. 19	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Δ Jun/Juin
Gestion d'actifs – Amundi	1 653	1 527	1 592	1 662	1 729	1 755	1 794	1 811	2 064	2 021	1 924,5	+7,3%
Epargne/retraite	304	299	302	304	308	312	316	318	323	322	319,4	+1,0%
Gestion de fortune	183	172	177	177	182	188	189	191	195	193	190,0	+0,3%
Encours gérés - Total	2 141	1 998	2 071	2 143	2 219	2 256	2 300	2 320	2 581	2 535	2 434	+5,8%
Encours gérés hors double compte	1 795	1 821	1 822	1 823	1 895	1 938	1 978	1 996	2 256	2 223	2 142	+8,3%

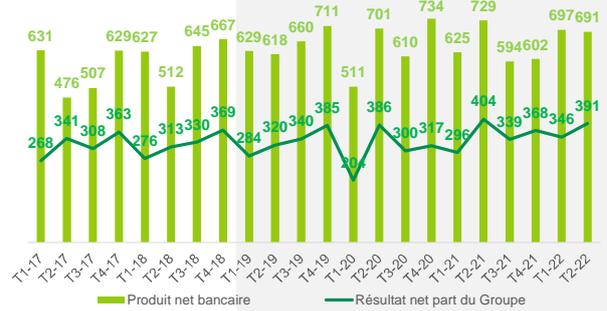
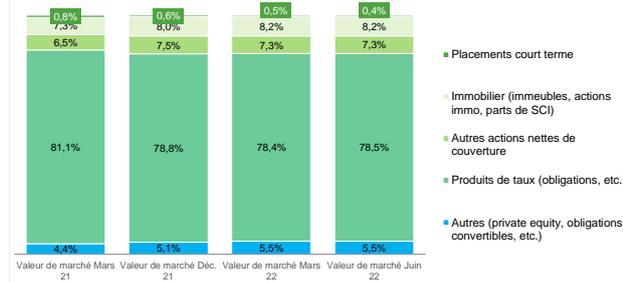
En Mds€	Déc. 19	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Δ Jun/Juin
LCL Banque privée	51,3	49,4	51,2	51,6	54,1	57,2	58,6	59,8	60,1	59,5	59,4	+1,4%
CA Indosuez Wealth Management	132,1	122,4	125,7	125,0	128,0	131,3	130,8	131,2	134,6	133,1	130,6	(0,2%)
dont France	33,3	30,8	32,0	32,3	33,7	34,7	36,1	36,5	37,6	37,3	37,6	+4,0%
dont International	98,9	91,6	93,7	92,8	94,3	96,7	94,7	94,7	97,0	95,8	93,0	(1,8%)
Total	183,4	171,8	176,8	176,7	182,2	188,5	189,4	191,0	194,8	192,6	190,0	+0,3%

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA - Assurances

Encours (Mds€) / ventilation des placements / historique PNB et RNPG

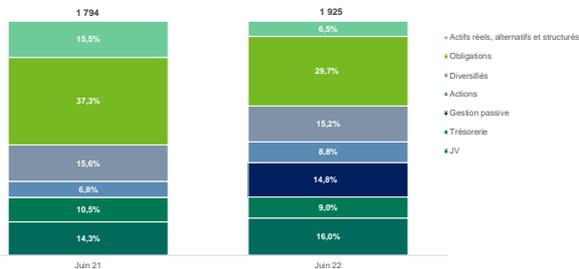
En Mds euros	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Δ Juin/Juin
en UC	68,5	70,2	74,5	78,5	81,6	83,1	86,6	84,5	80,4	(1,5%)
en Euros	233,5	233,9	233,8	233,8	234,6	235,1	236,4	237,8	239,0	+1,9%
Total	302,1	304,1	308,3	312,3	316,2	318,2	323,0	322,3	319,4	+1,0%
Taux d'UC	22,7%	23,1%	24,2%	25,1%	25,8%	26,1%	26,8%	26,2%	25,2%	+1,1pp



ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA – Amundi

Ventilation des actifs sous gestion par classe d'actifs (Mds€)



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Pôle GEA

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 652	-	1 652	1 764	(1)	1 765	(6,3%)	(6,4%)
Charges d'exploitation hors FRU	(847)	(40)	(807)	(751)	(2)	(749)	+12,8%	+7,7%
FRU	0	-	0	0	-	0	(76,2%)	(76,2%)
Résultat brut d'exploitation	805	(40)	846	1 013	(3)	1 016	(20,5%)	(16,8%)
Coût du risque	(4)	-	(4)	(18)	-	(18)	(79,1%)	(79,1%)
Sociétés mises en équivalence	21	-	21	21	-	21	+2,2%	+2,2%
Résultat avant impôt	825	(40)	865	1 014	(3)	1 017	(18,7%)	(14,9%)
Impôt	(175)	10	(185)	(121)	115	(236)	+44,6%	(21,7%)
Résultat net	657	(30)	687	903	122	782	(27,3%)	(12,1%)
Intérêts minoritaires	(93)	10	(103)	(165)	(37)	(128)	(43,3%)	(19,5%)
Résultat net part du Groupe	563	(21)	584	738	85	653	(23,7%)	(10,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	51,3%		48,8%	42,6%		42,4%	+8,7 pp	+6,4 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 382	-	3 382	3 348	(1)	3 349	+1,0%	+1,0%
Charges d'exploitation	(1 724)	(51)	(1 674)	(1 534)	(2)	(1 532)	+12,4%	+9,2%
FRU	(7)	-	(7)	(7)	-	(7)	+6,3%	+6,3%
Résultat brut d'exploitation	1 650	(51)	1 701	1 806	(3)	1 809	(8,6%)	(6,0%)
Coût du risque	(5)	-	(5)	(25)	-	(25)	(79,1%)	(79,1%)
Sociétés mises en équivalence	41	-	41	38	-	38	+6,5%	+6,5%
Résultat avant impôt	1 689	(51)	1 739	1 819	(3)	1 822	(7,2%)	(4,5%)
Impôt	(352)	13	(365)	(299)	115	(414)	+17,6%	(11,9%)
Résultat net	1 343	(38)	1 381	1 525	117	1 408	(11,9%)	(1,9%)
Intérêts minoritaires	(213)	12	(225)	(279)	(37)	(243)	(23,7%)	(7,1%)
Résultat net part du Groupe	1 130	(26)	1 155	1 245	80	1 165	(9,3%)	(0,9%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	51,0%		49,5%	45,8%		45,8%	+5,1 pp	+3,7 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Assurances

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	691	-	691	729	-	729	(5,3%)	(5,3%)
Charges d'exploitation hors FRU	(184)	-	(184)	(180)	-	(180)	+2,2%	+2,2%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	507	-	507	549	-	549	(7,7%)	(7,7%)
Coût du risque de crédit	(0)	-	(0)	(1)	-	(1)	(23,1%)	(23,1%)
Résultat avant impôt	506	-	506	547	-	547	(7,4%)	(7,4%)
Impôt	(101)	-	(101)	(124)	-	(124)	(18,6%)	(18,6%)
Résultat net part du Groupe	391	-	391	404	-	404	(3,2%)	(3,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	26,7%		26,7%	24,7%		24,7%	+1,9 pp	+1,9 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 389	-	1 389	1 354	-	1 354	+2,6%	+2,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(438)	-	(438)	(414)	-	(414)	+5,9%	+5,9%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	950	-	950	940	-	940	+1,1%	+1,1%
Coût du risque de crédit	(0)	-	(0)	(1)	-	(1)	(81,3%)	(81,3%)
Résultat avant impôt	950	-	950	939	-	939	+1,2%	+1,2%
Impôt	(180)	-	(180)	(201)	-	(201)	(10,5%)	(10,5%)
Résultat net part du Groupe	737	-	737	700	-	700	+5,3%	+5,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	31,6%		31,6%	30,6%		30,6%	+1,0 pp	+1,0 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Gestion d'actifs

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	734	-	734	832	-	832	(11,9%)	(11,9%)
Charges d'exploitation hors FRU	(471)	(40)	(431)	(396)	-	(396)	+18,9%	+8,7%
FRU	0	-	0	0	-	0	(98,0%)	(98,0%)
Résultat brut d'exploitation	262	(40)	303	436	-	436	(39,9%)	(30,6%)
Coût du risque	(4)	-	(4)	(18)	-	(18)	(79,3%)	(79,3%)
Sociétés mises en équivalence	21	-	21	21	-	21	+2,2%	+2,2%
Résultat avant impôt	283	(40)	324	439	-	439	(35,5%)	(26,3%)
Impôt	(66)	10	(76)	2	114	(113)	ns	(32,2%)
Résultat net	217	(30)	247	441	114	326	(50,8%)	(24,3%)
Intérêts minoritaires	(72)	10	(82)	(142)	(37)	(105)	(49,3%)	(22,4%)
Résultat net part du Groupe	145	(21)	166	299	78	221	(51,5%)	(25,1%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	64,3%		58,7%	47,6%		47,6%	+16,6 pp	+11,1 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 548	-	1 548	1 585	-	1 585	(2,4%)	(2,4%)
Charges d'exploitation hors FRU	(909)	(51)	(858)	(775)	-	(775)	+17,2%	+10,7%
FRU	(5)	-	(5)	(4)	-	(4)	+12,5%	+12,5%
Résultat brut d'exploitation	635	(51)	685	806	-	806	(21,2%)	(15,0%)
Coût du risque de crédit	(8)	-	(8)	(20)	-	(20)	(61,5%)	(61,5%)
Sociétés mises en équivalence	41	-	41	38	-	38	+6,5%	+6,5%
Résultat avant impôt	672	(51)	722	824	-	824	(18,5%)	(12,3%)
Impôt	(159)	13	(171)	(94)	114	(209)	+67,8%	(18,1%)
Résultat net	513	(38)	551	730	114	615	(29,6%)	(10,4%)
Intérêts minoritaires	(170)	12	(182)	(234)	(37)	(197)	(27,4%)	(7,9%)
Résultat net part du Groupe	343	(26)	369	496	78	418	(30,7%)	(11,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,7%		55,4%	48,9%		48,9%	+9,8 pp	+6,5 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Gestion de fortune

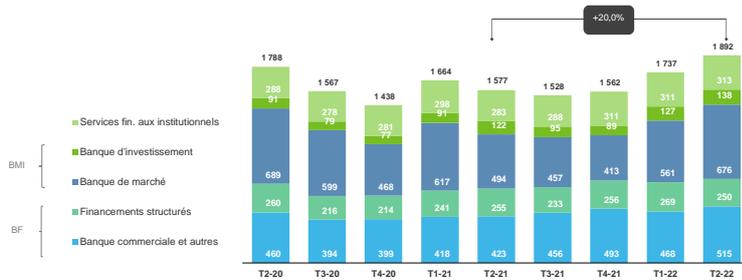
En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	228	-	228	202	(1)	203	+12,6%	+12,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(192)	-	(192)	(174)	(2)	(172)	+9,8%	+11,2%
FRU	0	-	0	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	36	-	36	28	(3)	31	+30,3%	+17,7%
Coût du risque de crédit	0	-	0	0	-	0	(76,0%)	(76,0%)
Résultat avant impôt	35	-	35	28	(3)	31	+24,6%	+12,8%
Impôt	(7)	-	(7)	1	0	1	ns	ns
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	2	-	2	10	-	8	ns	ns
Résultat net part du Groupe	27	-	27	35	7	28	(22,3%)	(2,9%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	84,2%		84,2%	86,2%		84,8%	-2,1 pp	-0,7 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	445	-	445	409	(1)	410	+9,0%	+8,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(377)	-	(377)	(345)	(2)	(343)	+9,2%	+9,9%
FRU	(3)	-	(3)	(3)	-	(3)	(2,0%)	(2,0%)
Résultat brut d'exploitation	65	-	65	60	(3)	63	+8,2%	+3,1%
Coût du risque de crédit	3	-	3	(5)	-	(5)	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	0	-	0	ns	ns
Résultat avant impôt	67	-	67	56	(3)	59	+20,0%	+13,9%
Impôt	(13)	-	(13)	(4)	0	(4)	x 3,7	x 3,3
Résultat net part du Groupe	49	-	49	50	2	48	(1,8%)	+2,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	84,7%		84,7%	84,5%		83,8%	+0,2 pp	+0,9 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

Revenus sous jacents par ligne métier (m€): données historiques proforma sur la banque de financement*



* Depuis le T2-22, transfert des activités de Leveraged et Telecom Finance des financements structurés vers la banque commerciale. Présentation ici des séries retraitées avec un impact neutre sur le total de la banque de financement.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

Mandats CACIB

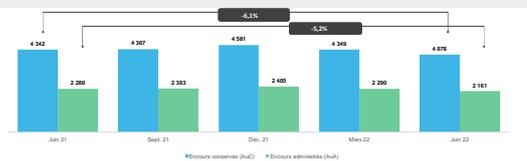
Banque de marché et d'investissement

- MAY 2022**: Republic of France, 0.1% Integral Green Linker Due 2038, Joint Bookrunner
- JUNE 2022**: Teleperformance SE, 3.750% Sustainability Linked Bond Due 2029, Global Coordinator & Sustainability Structuring Advisor
- JUNE 2022**: Assuradora Genesul, 5.800% Green T2 Bond Due July 2022, Joint Bookrunner
- JUNE 2022**: SwissLife / Vauban, For the acquisition of wascosa, Buy Side Advisor & Contingent Swap Provider
- MAY 2022**: Umanis, Uni. v.12 c.€350m EV, For the disposal of 100% stake to CGI, Sole Advisor
- MAY 2022**: AIRFRANCE KLM GROUP, AIR France KLM EUR 2.3bn Rights Issue, Global Coordinator & Joint Bookrunner

Métiers de financement

- Mars 2022**: AIRFRANCE, 1.4359-900 Sustainability linked JOLCO, Global arranger, sustainability Structurer
- April 2022**: Solar Partners XI, LLC and Gemini Class B LLC, USD 300,000,000 Project Finance, Joint Lead Arranger Hedge Provider
- CHINA - APRIL 2022**: Syngenta Group, SYNGENTA GROUP (HK) HOLDINGS COMPANY LTD, USD 4,500,000,000 Sustainability Linked Term Loan Facility, MLAUB & Coordinator
- FRANCE - JUNE 2022**: Project Obelix, EUR 1,569,000,000 Finance the acquisition of up to 3.0m FTTH plugs, Sole underwriter & Bookrunner, MLA, Hedging Bank, Private Placement Agent, Social Loan Coordinator, Agent
- SWITZERLAND - 2022**: PREEM, USD 1,600,000,000 Committed Borrowing Base Facility, Mandated Lead Arranger, Lender
- MOROCCO - 2022**: OCP, EUR 503,648,415 MIGA NIFFO SOE Guarantee Embedded IRS, Mohammed VI Polytechnic University extension, MLA, Original Lender, Agent, Sustainability Loan Coordinator

Encours CACEIS (m€)



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle GC

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 971	79	1 892	1 561	(16)	1 577	+26,3%	+20,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(959)	-	(959)	(917)	(16)	(901)	+4,6%	+6,5%
FRU	(1)	-	(1)	(0)	-	(0)	x 9,4	x 9,4
Résultat brut d'exploitation	1 011	79	932	644	(32)	676	+57,0%	+37,9%
Coût du risque	76	-	76	41	-	41	+87,7%	+87,7%
Sociétés mises en équivalence	3	-	3	2	-	2	+79,7%	+79,7%
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	(37)	-	(37)	(97,4%)	(97,4%)
Résultat avant impôt	1 090	79	1 011	649	(32)	682	+67,8%	+48,3%
Impôt	(204)	(20)	(184)	(153)	9	(162)	+33,3%	+13,4%
Résultat net	885	59	827	496	(23)	519	+78,5%	+59,2%
Intérêts minoritaires	(43)	(1)	(41)	(23)	4	(27)	+85,9%	+54,3%
Résultat net part du Groupe	843	57	785	473	(20)	492	+78,2%	+59,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	48,7%		50,7%	58,8%		57,1%	-10,1 pp	-6,4 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 694	65	3 629	3 226	(15)	3 241	+14,5%	+12,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 927)	-	(1 927)	(1 831)	(20)	(1 810)	+5,3%	+6,4%
FRU	(442)	-	(442)	(328)	-	(328)	+34,7%	+34,7%
Résultat brut d'exploitation	1 325	65	1 260	1 067	(35)	1 102	+24,1%	+14,3%
Coût du risque	(202)	-	(202)	(27)	-	(27)	x 7,6	x 7,6
Sociétés mises en équivalence	6	-	6	3	-	3	+80,9%	+80,9%
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	(37)	-	(37)	(97,5%)	(97,5%)
Résultat avant impôt	1 128	65	1 063	1 007	(35)	1 042	+12,0%	+2,0%
Impôt	(280)	(17)	(263)	(219)	10	(229)	+27,5%	+14,7%
Résultat net	848	48	800	788	(25)	813	+7,7%	(1,6%)
Intérêts minoritaires	(49)	(1)	(48)	(39)	5	(43)	+26,3%	+10,0%
Résultat net part du Groupe	800	47	753	749	(21)	770	+6,7%	(2,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,2%		53,1%	56,7%		55,9%	-4,6 pp	-2,8 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – BFI

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 658	79	1 579	1 278	(16)	1 294	+29,7%	+22,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(738)	-	(738)	(683)	-	(683)	+8,0%	+8,0%
FRU	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)	+4,2%	+4,2%
Résultat brut d'exploitation	919	79	840	594	(16)	610	+54,7%	+37,7%
Coût du risque	75	-	75	40	-	40	+87,8%	+87,8%
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	(37)	-	(37)	(97,6%)	(97,6%)
Résultat avant impôt	994	79	915	597	(16)	613	+66,4%	+49,2%
Impôt	(186)	(20)	(165)	(142)	4	(146)	+31,0%	+13,1%
Résultat net part du Groupe	790	57	733	446	(11)	457	+77,1%	+60,2%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	44,5%		46,7%	53,4%		52,8%	-8,9 pp	-6,0 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 069	65	3 004	2 645	(15)	2 660	+16,0%	+12,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 481)	-	(1 481)	(1 372)	-	(1 372)	+7,9%	+7,9%
FRU	(384)	-	(384)	(295)	-	(295)	+30,2%	+30,2%
Résultat brut d'exploitation	1 204	65	1 139	978	(15)	993	+23,1%	+14,7%
Coût du risque	(204)	-	(204)	(32)	-	(32)	x 6,4	x 6,4
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	(37)	-	(37)	(97,5%)	(97,5%)
Résultat avant impôt	999	65	934	910	(15)	924	+9,9%	+1,1%
Impôt	(249)	(17)	(232)	(193)	4	(198)	+28,7%	+17,5%
Résultat net part du Groupe	734	47	687	702	(10)	712	+4,6%	(3,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	48,3%		49,3%	51,9%		51,6%	-3,6 pp	-2,3 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Banque de financement

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	822	57	765	669	(9)	678	+22,8%	+12,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(296)	-	(296)	(281)	-	(281)	+5,6%	+5,6%
FRU	(12)	-	(12)	(2)	-	(2)	x 5,5	x 5,5
Résultat brut d'exploitation	514	57	457	387	(8)	395	+32,9%	+15,7%
Coût du risque	72	-	72	35	-	35	x 2	x 2
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	(37)	-	(37)	(97,6%)	(97,6%)
Résultat avant impôt	585	57	528	385	(8)	393	+52,0%	+34,2%
Impôt	(129)	(15)	(115)	(86)	2	(88)	+50,4%	+29,7%
Résultat net part du Groupe	446	41	404	292	(6)	298	+52,5%	+35,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	36,0%		38,7%	41,9%		41,4%	-5,9 pp	-2,7 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 575	74	1 502	1 321	(16)	1 336	+19,3%	+12,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(615)	-	(615)	(558)	-	(558)	+10,2%	+10,2%
FRU	(138)	-	(138)	(114)	-	(114)	+21,1%	+21,1%
Résultat brut d'exploitation	823	74	749	649	(16)	664	+26,8%	+12,7%
Coût du risque	(211)	-	(211)	(90)	-	(90)	x 4,2	x 4,2
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	(37)	-	(37)	(97,5%)	(97,5%)
Résultat avant impôt	611	74	537	562	(16)	577	+8,7%	(7,0%)
Impôt	(142)	(19)	(123)	(66)	4	(70)	x 2,2	+74,9%
Résultat net part du Groupe	459	53	405	485	(11)	496	(5,5%)	(18,4%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	39,0%		40,9%	42,3%		41,8%	-3,2 pp	-0,8 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Banque de marché et d'investissement

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	836	22	814	609	(7)	616	+37,3%	+32,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(441)	-	(441)	(402)	-	(402)	+9,7%	+9,7%
FRU	11	-	11	1	-	1	x 8,4	x 8,4
Résultat brut d'exploitation	405	22	383	208	(7)	215	+95,1%	+78,2%
Coût du risque	3	-	3	5	-	5	(28,2%)	(28,2%)
Résultat avant impôt	409	22	387	212	(7)	220	+92,4%	+75,9%
Impôt	(56)	(6)	(51)	(56)	2	(58)	+1,0%	(12,3%)
Résultat net part du Groupe	344	16	328	154	(5)	159	x 2,2	x 2,1
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,8%		54,2%	66,1%		65,3%	-13,3 pp	-11,1 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 493	(9)	1 502	1 325	1	1 324	+12,7%	+13,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(866)	-	(866)	(814)	-	(814)	+6,4%	+6,4%
FRU	(246)	-	(246)	(181)	-	(181)	+35,9%	+35,9%
Résultat brut d'exploitation	381	(9)	390	330	1	329	+15,7%	+18,6%
Coût du risque de crédit	7	-	7	18	-	18	(59,5%)	(59,5%)
Résultat avant impôt	389	(9)	397	348	1	347	+11,7%	+14,5%
Impôt	(107)	2	(109)	(128)	(0)	(127)	(18,2%)	(14,3%)
Résultat net part du Groupe	275	(6)	281	216	1	216	+27,2%	+30,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,0%		57,6%	61,4%		61,5%	-3,5 pp	-3,8 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – SFI

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	313	-	313	283	-	283	+10,6%	+10,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(222)	-	(222)	(234)	(16)	(218)	(5,4%)	+1,7%
FRU	0	-	0	1	-	1	(67,8%)	(67,8%)
Résultat brut d'exploitation	92	-	92	49	(16)	66	+85,6%	+39,3%
Coût du risque de crédit	1	-	1	1	-	1	+83,5%	+83,5%
Sociétés mises en équivalence	3	-	3	2	-	2	+78,2%	+78,2%
Résultat avant impôt	96	-	96	52	(16)	69	+84,6%	+40,4%
Impôt	(19)	-	(19)	(12)	5	(16)	+61,0%	+15,6%
Résultat net	77	-	77	40	(12)	52	+91,4%	+48,1%
Intérêts minoritaires	(25)	-	(25)	(13)	4	(17)	+84,0%	+45,0%
Résultat net part du Groupe	53	-	53	27	(8)	35	+95,1%	+49,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	70,8%	-	70,8%	82,8%	-	77,0%	-12,0 pp	-6,2 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	625	-	625	581	-	581	+7,7%	+7,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(446)	-	(446)	(459)	(20)	(438)	(2,7%)	+1,8%
FRU	(58)	-	(58)	(33)	-	(33)	+74,6%	+74,6%
Résultat brut d'exploitation	121	-	121	89	(20)	109	+36,0%	+10,6%
Coût du risque de crédit	2	-	2	5	-	5	(65,4%)	(65,4%)
Sociétés mises en équivalence	6	-	6	3	-	3	+80,1%	+80,1%
Résultat avant impôt	129	-	129	97	(20)	118	+31,9%	+9,2%
Impôt	(31)	-	(31)	(26)	5	(31)	+18,8%	(2,3%)
Résultat net	98	-	98	72	(15)	86	+36,7%	+13,4%
Intérêts minoritaires	(32)	-	(32)	(24)	4	(28)	+33,2%	+12,2%
Résultat net part du Groupe	66	-	66	48	(10)	58	+38,4%	+13,9%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	71,4%	-	71,4%	79,0%	-	75,5%	-7,6 pp	-4,1 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle SFS

Encours crédit à la consommation et crédit bail / chiffre d'affaires factoré (Mds€)

ENCOURS CACF

Crédit à la consommation - encours bruts gérés

(en Mds€)	Déc. 19	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Δ Jun./Jun.
Encours consolidés	34,8	34,8	34,3	32,9	33,2	33,0	33,4	35,3	35,9	36,3	37,1	11,0%
Partenariats automobiles	33,2	32,8	31,1	31,0	31,7	32,8	32,4	31,0	31,9	32,8	34,2	5,6%
Groupe Crédit Agricole	20,1	20,1	19,7	20,1	20,3	20,4	20,7	20,9	21,2	21,3	21,6	4,3%
Autres	3,8	3,7	3,3	5,2	5,7	5,3	5,6	3,9	3,5	3,4	3,7	-34,2%
Total	92,0	91,4	88,4	89,2	90,9	91,4	92,1	91,0	92,5	93,9	96,6	4,9%
dont Agos Ducato total géré	14,6	14,5	14,5	13,8	13,8	13,6	13,8	13,8	14,1	14,3	14,8	7,5%

ENCOURS CAL&F

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. factoré

(en Mds€)	Déc. 19	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Δ Jun./Jun.
Encours Crédit-bail	15,1	15,1	15,1	15,3	15,5	15,7	15,9	16,0	16,2	16,5	16,7	5,1%
dont France	12,1	12,3	12,3	12,5	12,6	12,8	12,8	13,0	13,0	13,3	13,4	4,2%
Chiffre d'affaires factoré	20,6	19,2	15,5	18,4	21,5	20,4	20,8	23,5	26,7	26,2	29,6	42,3%
dont France	14,0	12,4	10,2	12,0	14,4	13,3	14,8	14,2	16,7	16,0	18,1	22,8%

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle SFS

En m€	T2-22 publié	Éléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Éléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	685	-	685	658	-	658	+4,0%	+4,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(360)	-	(360)	(327)	-	(327)	+9,9%	+9,9%
FRU	1	-	1	1	-	1	+22,4%	+22,4%
Résultat brut d'exploitation	326	-	326	332	-	332	(1,8%)	(1,8%)
Coût du risque	(112)	-	(112)	(134)	-	(134)	(16,5%)	(16,5%)
Sociétés mises en équivalence	78	-	78	87	5	82	(10,5%)	(5,1%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(2)	-	(2)	12	-	12	ns	ns
Résultat avant impôt	290	-	290	298	5	293	(2,5%)	(0,8%)
Impôt	(60)	-	(60)	(59)	-	(59)	+1,8%	+1,8%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	1	-	1	1	-	1	ns	ns
Résultat net	231	-	231	239	5	234	(3,4%)	(1,3%)
Intérêts minoritaires	(30)	-	(30)	(28)	-	(28)	+9,5%	+9,5%
Résultat net part du Groupe	201	-	201	211	5	206	(5,1%)	(2,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,5%	-	52,5%	49,7%	-	49,7%	+2,8 pp	+2,8 pp

En m€	S1-22 publié	Éléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Éléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 372	-	1 372	1 302	-	1 302	+5,4%	+5,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(726)	-	(726)	(662)	-	(662)	+9,7%	+9,7%
FRU	(34)	-	(34)	(23)	-	(23)	+47,9%	+47,9%
Résultat brut d'exploitation	612	-	612	617	-	617	(0,8%)	(0,8%)
Coût du risque	(237)	-	(237)	(262)	-	(262)	(9,6%)	(9,6%)
Sociétés mises en équivalence	158	-	158	161	5	156	(2,0%)	+1,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	(2)	-	(2)	12	-	12	ns	ns
Résultat avant impôt	532	-	532	529	5	524	+0,5%	+1,5%
Impôt	(114)	-	(114)	(109)	-	(109)	+4,5%	+4,5%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	2	-	2	1	-	1	ns	ns
Résultat net	420	-	420	421	5	416	(0,2%)	+1,0%
Intérêts minoritaires	(56)	-	(56)	(51)	-	(51)	+9,0%	+9,0%
Résultat net part du Groupe	364	-	364	370	5	365	(1,4%)	(0,1%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,9%	-	52,9%	50,8%	-	50,8%	+2,1 pp	+2,1 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CA-CF

En m€	T2-22 publié	Éléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Éléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	527	-	527	513	-	513	+2,7%	+2,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(272)	-	(272)	(251)	-	(251)	+8,4%	+8,4%
FRU	1	-	1	1	-	1	+19,8%	+19,8%
Résultat brut d'exploitation	256	-	256	263	-	263	(2,6%)	(2,6%)
Coût du risque de crédit	(100)	-	(100)	(119)	-	(119)	(15,9%)	(15,9%)
Sociétés mises en équivalence	78	-	78	87	5	82	(10,5%)	(5,1%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(2)	-	(2)	12	-	12	ns	ns
Résultat avant impôt	232	-	232	244	5	239	(4,9%)	(2,9%)
Impôt	(45)	-	(45)	(44)	-	(44)	+1,4%	+1,4%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	1	-	1	ns	ns
Résultat net	187	-	187	200	5	195	(6,8%)	(4,3%)
Intérêts minoritaires	(30)	-	(30)	(26)	-	(26)	+9,0%	+9,0%
Résultat net part du Groupe	157	-	157	173	5	168	(9,2%)	(6,4%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	51,6%	-	51,6%	48,9%	-	48,9%	+2,7 pp	+2,7 pp

En m€	S1-22 publié	Éléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Éléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 054	-	1 054	1 015	-	1 015	+3,9%	+3,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(549)	-	(549)	(509)	-	(509)	+7,8%	+7,8%
FRU	(16)	-	(16)	(10)	-	(10)	+65,3%	+65,3%
Résultat brut d'exploitation	489	-	489	496	-	496	(1,4%)	(1,4%)
Coût du risque de crédit	(217)	-	(217)	(233)	-	(233)	(6,9%)	(6,9%)
Sociétés mises en équivalence	158	-	158	161	5	156	(2,0%)	+1,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	(2)	-	(2)	12	-	12	ns	ns
Résultat avant impôt	428	-	428	437	5	432	(2,0%)	(0,8%)
Impôt	(83)	-	(83)	(80)	-	(80)	+4,0%	+4,0%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	1	-	1	ns	ns
Résultat net	345	-	345	358	5	353	(3,5%)	(2,2%)
Intérêts minoritaires	(55)	-	(55)	(51)	-	(51)	+9,5%	+9,5%
Résultat net part du Groupe	289	-	289	307	5	302	(5,7%)	(4,1%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,1%	-	52,1%	50,1%	-	50,1%	+1,9 pp	+1,9 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CAL&F

En m€	T2-22 publié	Éléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Éléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	158	-	158	146	-	146	+8,3%	+8,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(88)	-	(88)	(77)	-	(77)	+14,8%	+14,8%
FRU	0	-	0	0	-	0	+65,8%	+65,8%
Résultat brut d'exploitation	70	-	70	69	-	69	+1,2%	+1,2%
Coût du risque de crédit	(12)	-	(12)	(16)	-	(16)	(21,3%)	(21,3%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	0	-	0	x 8,6	x 8,6
Résultat avant impôt	58	-	58	54	-	54	+8,5%	+8,5%
Impôt	(15)	-	(15)	(15)	-	(15)	+3,0%	+3,0%
Résultat net part du Groupe	44	-	44	39	-	39	+13,1%	+13,1%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	55,7%		55,7%	52,5%		52,5%	+3,2 pp	+3,2 pp

En m€	S1-22 publié	Éléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Éléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	318	-	318	287	-	287	+10,7%	+10,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(177)	-	(177)	(153)	-	(153)	+16,0%	+16,0%
FRU	(18)	-	(18)	(13)	-	(13)	+35,0%	+35,0%
Résultat brut d'exploitation	123	-	123	121	-	121	+1,5%	+1,5%
Coût du risque de crédit	(20)	-	(20)	(29)	-	(29)	(31,6%)	(31,6%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	0	-	0	x 5,3	x 5,3
Résultat avant impôt	104	-	104	92	-	92	+12,2%	+12,2%
Impôt	(31)	-	(31)	(29)	-	(29)	+5,7%	+5,7%
Résultat net part du Groupe	75	-	75	63	-	63	+19,3%	+19,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	55,7%		55,7%	53,2%		53,2%	+2,5 pp	+2,5 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Encours de collecte / Encours de crédits (Mds€)

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

Encours de collecte (Mds€)*	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars22	Jun 22	Δ Juin/Juin
Titres	10,2	9,9	10,5	11,3	13,9	12,0	13,0	12,6	12,3	(11,7%)
OPCVM	7,7	8,1	8,6	8,7	8,9	8,6	8,7	8,2	7,6	(14,8%)
Assurance-vie	62,9	62,7	62,4	63,6	62,9	64,8	65,7	65,3	64,8	+2,9%
Collecte Hors bilan	80,7	80,7	81,5	83,6	85,7	85,4	87,3	86,2	84,6	(1,3%)
Dépôts à vue	65,6	68,2	70,3	71,0	74,4	76,0	78,8	78,8	79,1	+6,4%
Épargne logement	10,1	10,1	10,1	10,2	10,2	10,1	10,1	10,2	10,1	(0,6%)
Obligations	4,1	4,6	6,2	5,9	5,4	5,3	4,9	5,1	4,4	(18,8%)
Livrets*	42,9	43,0	41,3	42,0	42,2	43,0	42,1	42,7	43,7	+3,6%
CAT, PEP	10,9	10,5	10,5	10,4	9,9	9,7	9,3	8,5	8,5	(14,3%)
Collecte Bilan	133,6	136,4	138,3	139,6	142,0	144,1	145,2	145,3	145,8	+2,7%
TOTAL	214,3	217,1	219,8	223,1	227,8	229,5	232,5	231,5	230,5	+1,2%
Livrets*, dont (Mds€)	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars22	Jun 22	Δ Juin/Juin
Livret A	10,8	11,0	11,2	11,7	11,9	12,3	12,2	12,6	12,9	+7,9%
LEP	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	+0,5%
LDD	8,7	8,8	8,8	9,1	9,1	9,1	9,0	9,1	9,1	(0,5%)

* Y compris épargne liquide entreprise

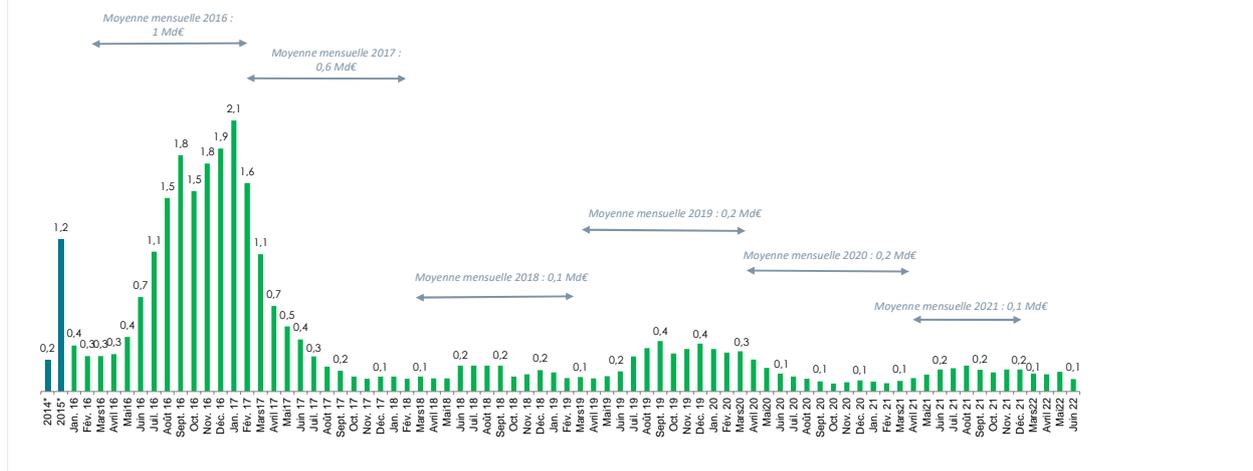
Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

Encours de crédit (Mds€)	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars22	Jun 22	Δ Juin/Juin
Entreprises	28,4	29,2	28,9	28,6	27,8	28,1	28,3	28,8	29,7	+6,9%
Professionnels	18,6	19,7	20,4	20,9	21,0	21,3	21,6	22,1	22,6	+7,9%
Consommation	7,7	7,8	8,0	7,9	8,0	8,1	8,3	8,4	8,4	+4,9%
Habitat	83,8	84,9	86,1	86,7	87,9	90,2	92,3	93,8	96,0	+9,2%
TOTAL	138,5	141,6	143,4	144,0	144,7	147,6	150,6	153,1	156,7	+8,3%

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Encours renégociés mensuels (Mds€)

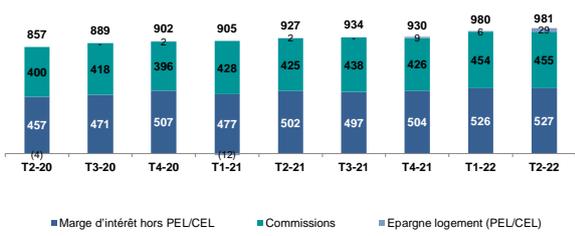


ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Produit net bancaire (m€)

Produit net bancaire (m€)	T2-20	T3-20	T4-20	T1-21	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22	T2-22	Δ T2/T2
Marge d'intérêt	453	471	508	465	504	497	513,1	532,0	555,2	+10,1%
- Epargne logement (PEL/CEL)	(4)	-	2	(12)	2	-	9,2	5,8	28,6	x 13,3
Marge d'intérêt hors PEL/CEL	457	471	507	477	502	497	504	526	527	+4,9%
Commissions	400	418	396	428	425	438	425,6	454,3	454,7	+6,9%
- Gestion mobilière	31	27	32	33	33	32	34,5	35,9	32,4	(0,6%)
- Assurance	187	173	147	181	172	177	164,4	180,8	183,1	+6,3%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	182	217	217	215	220	228	226,7	237,5	239,2	+8,5%
TOTAL	853	889	904	893	929	934	939	986	1 010	8,7%
TOTAL HORS EL	857	889	902	905	927	934	930	980	981	+5,8%



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle BPF

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 010	29	981	929	2	927	+8,7%	+5,8%
Charges d'exploitation hors FRU et FGD	(550)	-	(550)	(561)	(13)	(548)	(2,0%)	+0,4%
FRU	(3)	-	(3)	(0)	-	(0)	x 297,8	x 297,8
FGD	(22)	-	(22)	(8)	-	(8)	x 2,8	x 2,8
Résultat brut d'exploitation	435	29	406	360	(11)	371	+20,7%	+9,4%
Coût du risque	(43)	-	(43)	(43)	-	(43)	(1,0%)	(1,0%)
Gains ou pertes sur autres actifs	5	-	5	1	-	1	x 4,8	x 4,8
Résultat avant impôt	397	29	368	318	(11)	329	+24,8%	+12,0%
Impôt	(94)	(7)	(87)	(86)	3	(89)	+9,1%	(3,0%)
Résultat net part du Groupe	291	20	270	221	(8)	229	+31,3%	+18,1%
Coefficient d'exploitation hors FRU et FGD (%)	54,5%		56,1%	60,4%		59,1%	-5,9 pp	-3,0 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 996	34	1 962	1 822	(10)	1 832	+9,5%	+7,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 168)	-	(1 168)	(1 143)	(13)	(1 130)	+2,2%	+3,4%
FRU	(89)	-	(89)	(59)	-	(59)	+17,1%	+17,1%
Résultat brut d'exploitation	759	34	725	621	(23)	644	+22,3%	+12,6%
Coût du risque	(104)	-	(104)	(126)	-	(126)	(17,2%)	(17,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	14	-	14	1	-	1	x 12,6	x 12,6
Résultat avant impôt	669	34	634	496	(23)	519	+34,9%	+22,2%
Impôt	(175)	(9)	(184)	(151)	7	(158)	+16,0%	+5,5%
Résultat net part du Groupe	473	24	449	329	(16)	345	+43,8%	+30,2%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,5%		59,5%	62,7%		61,7%	-4,2 pp	-2,1 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPI

Encours de crédits et de collecte (Mds€)

CA Italie (mds€)	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept 21	Déc 21	Mars 22	Jun 22	Δ Juin/Juin
Total encours de crédits	45,1	46,0	45,5	46,5	61,2	60,9	59,4	59,5	59,6	(2,6%)
dont crédits aux particuliers	21,7	21,9	22,4	22,7	28,1	28,2	28,3	28,5	28,7	+2,3%
dont crédits aux professionnels	7,6	7,9	7,7	7,5	9,8	9,7	9,6	10,5	9,9	+1,4%
dont crédits aux entreprises, y compris PME	13,7	14,1	13,5	14,0	21,1	20,6	20,4	13,3	18,3	(13,2%)
Total encours de collecte bilan	42,4	43,6	44,9	44,1	61,1	61,9	63,1	61,8	60,4	(1,2%)
Total encours de collecte hors bilan	37,4	38,1	39,9	40,8	50,6	51,6	52,8	46,9	49,7	(1,9%)
Total collecte	79,8	81,7	84,8	85,0	111,8	113,5	115,8	108,7	110,0	(1,5%)

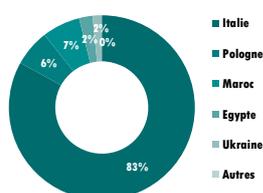
Autres BPI (mds€)	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept 21	Déc 21	Mars 22	Jun 22	Δ Juin/Juin
Total encours de crédits	11,7	11,9	11,7	11,8	12,5	12,8	12,8	12,8	12,2	(2,4%)
dont Crédits aux particuliers	5,7	5,9	5,9	6,0	6,2	6,3	6,3	6,3	5,8	(6,7%)
dont Crédits aux professionnels et PME	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	0,6	0,6	0,6	0,3	(76,5%)
dont Crédits aux grandes entreprises	4,7	4,7	4,5	4,5	4,7	5,9	5,8	5,9	6,0	+27,5%
Total encours de collecte bilan	12,9	13,1	13,5	14,0	14,3	14,3	15,1	15,0	13,9	(2,7%)
Total encours de collecte hors bilan	2,2	2,3	2,4	2,5	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9	(7,8%)
Total collecte	15,1	15,4	15,9	16,4	16,4	16,4	17,2	16,9	15,8	(3,3%)

ANNEXES

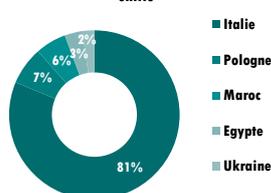
Indicateurs d'activité – pôle BPI

Encours de crédit / Encours de collecte bilan / PNB par entité (%)

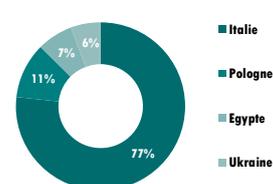
Encours de crédit T2-22 par entité



Encours de collecte bilan T2-22 par entité



PNB T2-22 par entité



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle BPI

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	812	-	812	801	-	801	+1,4%	+1,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(502)	(22)	(479)	(482)	-	(482)	+4,1%	(0,5%)
FRU	(8)	-	(8)	(12)	-	(12)	(32,4%)	(32,4%)
Résultat brut d'exploitation	302	(22)	325	307	-	307	(1,6%)	+5,7%
Coût du risque	(117)	-	(117)	(120)	(25)	(95)	(2,5%)	+23,2%
Sociétés mises en équivalence	0	-	0	0	-	0	(88,0%)	(88,0%)
Gains ou pertes sur autres actifs	6	-	6	(16)	(16)	0	ns	x 30,9
Résultat avant impôt	191	(22)	214	549	337	213	(65,2%)	+0,5%
Impôt	(55)	7	(62)	(21)	43	(65)	x 2,6	(3,9%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	11	(3)	14	0	-	0	ns	ns
Résultat net	147	(18)	165	528	380	148	(72,1%)	+11,7%
Intérêts minoritaires	(35)	3	(38)	(132)	(93)	(39)	(73,6%)	(2,4%)
Résultat net part du Groupe	113	(15)	128	396	287	109	(71,6%)	+16,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	61,8%		59,0%	60,1%		60,1%	+1,7 pp	-1,1 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 599	0	1 598	1 495	-	1 495	+7,0%	+6,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(988)	(31)	(958)	(897)	-	(897)	+10,2%	+6,8%
FRU	(38)	-	(38)	(33)	-	(33)	+15,7%	+15,7%
Résultat brut d'exploitation	572	(30)	603	565	-	565	+1,3%	+6,7%
Coût du risque	(390)	(195)	(195)	(220)	(25)	(195)	+77,4%	+0,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	6	-	6	(13)	(16)	3	ns	x 2,4
Résultat avant impôt	188	(225)	709	337	373	373	(73,3%)	+11,3%
Impôt	(112)	10	(122)	(71)	43	(114)	+57,1%	+6,5%
Résultat net	90	(222)	312	637	380	258	(65,9%)	+21,0%
Intérêts minoritaires	(77)	1	(78)	(162)	(93)	(69)	(52,6%)	+12,7%
Résultat net part du Groupe	13	(221)	234	475	287	189	(97,3%)	+24,1%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	61,8%		59,9%	60,0%		60,0%	+1,8 pp	-0,1 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CA Italia

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	622	-	622	582	-	582	+6,8%	+6,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(394)	(22)	(372)	(349)	-	(349)	+13,1%	+6,7%
FRU	(8)	-	(8)	(12)	-	(12)	(32,4%)	(32,4%)
Résultat brut d'exploitation	219	(22)	241	221	-	221	(0,9%)	+9,2%
Coût du risque	(74)	-	(74)	(104)	(25)	(79)	(29,1%)	(6,6%)
Sociétés mises en équivalence	0	-	0	0	-	0	(88,0%)	(88,0%)
Gains ou pertes sur autres actifs	6	-	6	(16)	(16)	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	152	(22)	174	479	337	142	(68,3%)	+22,2%
Impôt	(40)	7	(47)	(0)	43	(43)	x 273,7	+8,5%
Résultat net	112	(15)	127	479	380	99	(76,6%)	+28,3%
Intérêts minoritaires	(22)	3	(25)	(120)	(93)	(27)	(81,9%)	(6,7%)
Résultat net part du Groupe	90	(12)	102	359	287	73	(74,8%)	+41,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	63,4%		59,8%	59,9%		59,9%	+3,5 pp	-0,1 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 241	-	1 241	1 070	-	1 070	+15,9%	+15,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(770)	(30)	(740)	(629)	-	(629)	+22,5%	+17,7%
FRU	(38)	-	(38)	(33)	-	(33)	+15,7%	+15,7%
Résultat brut d'exploitation	432	(30)	463	409	-	409	+5,8%	+13,2%
Coût du risque de crédit	(119)	-	(119)	(175)	(25)	(150)	(32,1%)	(20,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	6	-	6	(16)	(16)	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	321	(30)	351	596	337	259	(46,1%)	+35,6%
Impôt	(88)	10	(98)	(34)	43	(77)	x 2,6	+26,5%
Résultat net	233	(20)	253	561	380	182	(58,5%)	+39,5%
Intérêts minoritaires	(51)	4	(56)	(141)	(93)	(48)	(63,7%)	+15,2%
Résultat net part du Groupe	182	(16)	198	420	287	133	(56,7%)	+48,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,1%		59,6%	58,7%		58,7%	+3,3 pp	+0,9 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – BPI – hors Italie

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	190	-	190	219	-	219	(13,1%)	(13,1%)
Charges d'exploitation	(107)	-	(107)	(133)	-	(133)	(19,3%)	(19,3%)
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	83	-	83	86	-	86	(3,5%)	(3,5%)
Coût du risque de crédit	(44)	-	(44)	(16)	-	(16)	x 2,7	+2,7
Résultat avant impôt	40	-	40	70	-	70	(43,6%)	(43,6%)
Impôt	(15)	-	(15)	(21)	-	(21)	(29,3%)	(29,3%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	11	(3)	14	0	-	0	ns	ns
Résultat net	35	(3)	38	49	-	49	(28,0%)	(21,7%)
Intérêts minoritaires	(13)	-	(13)	(12)	-	(12)	+6,9%	+6,9%
Résultat net part du Groupe	22	(3)	25	37	-	37	(39,7%)	(31,4%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,3%		56,3%	60,6%		60,6%	-4,3 pp	-4,3 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	358	0	358	424	-	424	(15,7%)	(15,7%)
Charges d'exploitation	(218)	(0)	(218)	(268)	-	(268)	(18,8%)	(18,9%)
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	140	(0)	140	156	-	156	(10,4%)	(10,3%)
Coût du risque de crédit	(271)	(195)	(76)	(45)	-	(45)	x 6	+70,0%
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	(0)	(0)	3	-	3	ns	ns
Résultat avant impôt	(131)	(195)	64	114	-	114	ns	(44,1%)
Impôt	(24)	-	(24)	(37)	-	(37)	(35,2%)	(35,2%)
Résultat net	(143)	(202)	59	76	-	76	ns	(29,0%)
Intérêts minoritaires	(26)	(4)	(22)	(21)	-	(21)	+24,2%	+7,0%
Résultat net part du Groupe	(169)	(205)	36	55	-	55	ns	(34,1%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	60,9%		60,8%	63,2%		63,2%	-2,3 pp	-2,4 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle AHM

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	200	35	165	105	4	100	+91,1%	+64,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(211)	-	(211)	(207)	-	(207)	+2,0%	+2,0%
FRU	(0)	-	(0)	0	-	0	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	(11)	35	(46)	(102)	4	(107)	(89,1%)	(56,7%)
Coût du risque	(3)	-	(3)	(4)	-	(4)	(32,2%)	(32,2%)
Sociétés mises en équivalence	(9)	-	(9)	(9)	-	(9)	+3,1%	+3,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	4	-	4	ns	ns
Résultat avant impôt	(23)	35	(58)	(111)	4	(116)	(79,4%)	(50,0%)
Impôt	1	(9)	10	44	(1)	45	(96,8%)	(76,8%)
Résultat net	(21)	26	(47)	(67)	3	(71)	(68,2%)	(32,8%)
Intérêts minoritaires	(12)	-	(12)	(5)	-	(5)	x 2,7	x 2,7
Résultat net part du Groupe	(34)	26	(60)	(72)	3	(75)	(53,3%)	(20,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	105,6%		127,9%	107,0%		206,6%	-92,2 pp	-76,6 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	226	53	173	119	0	118	+90,4%	+46,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(436)	-	(436)	(383)	-	(383)	+13,6%	+13,6%
FRU	(66)	-	(66)	58	130	(72)	ns	(21,3%)
Résultat brut d'exploitation	(256)	53	(319)	(206)	130	(337)	+28,3%	(5,4%)
Coût du risque	(5)	-	(5)	(3)	-	(3)	+40,2%	+40,2%
Sociétés mises en équivalence	(17)	-	(17)	(15)	-	(15)	+14,3%	+14,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	4	-	4	ns	ns
Résultat avant impôt	(288)	53	(341)	(222)	130	(352)	+30,1%	(3,2%)
Impôt	35	(14)	69	75	(0)	75	(26,6%)	(8,6%)
Résultat net	(233)	39	(272)	(147)	130	(277)	+59,1%	(1,7%)
Intérêts minoritaires	(18)	-	(18)	(8)	-	(8)	x 2,2	x 2,2
Résultat net part du Groupe	(252)	39	(291)	(155)	130	(285)	+62,2%	+1,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	192,8%		251,4%	323,1%		324,4%	-130,3 pp	-73,0 pp

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

05 Indicateurs de risques

06 Structure financière et Bilan

07 Notations de crédits

08 Risques juridiques

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat T2-22 et T2-21

En m€	T2-22 (publié)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	1 652	1 971	685	1 010	812	200	6 330
Charges d'exploitation hors FRU	(847)	(959)	(360)	(572)	(502)	(211)	(3 451)
FRU	0	(1)	1	(3)	(8)	(0)	(11)
Résultat brut d'exploitation	805	1 011	326	435	302	(11)	2 869
Coût du risque	(4)	76	(112)	(43)	(117)	(3)	(203)
Sociétés mises en équivalence	21	3	78	-	0	(9)	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(1)	(2)	5	6	0	11
Résultat avant impôt	825	1 090	290	397	191	(23)	2 770
Impôts	(175)	(204)	(60)	(94)	(55)	1	(586)
Rés. net des activités abandonnées	7	-	1	-	11	0	18
Résultat net	657	885	231	303	147	(21)	2 202
Intérêts minoritaires	(93)	(43)	(30)	(12)	(35)	(12)	(226)
Résultat net part du Groupe	563	843	201	291	113	(34)	1 976

En m€	T2-21 (publié)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	1 764	1 561	658	929	801	105	5 819
Charges d'exploitation hors FRU	(751)	(917)	(327)	(569)	(482)	(207)	(3 253)
FRU	0	(0)	1	(0)	(12)	0	(11)
Résultat brut d'exploitation	1 013	644	332	360	307	(102)	2 554
Coût du risque	(18)	41	(134)	(43)	(120)	(4)	(279)
Sociétés mises en équivalence	21	2	87	-	0	(9)	101
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(37)	12	1	(16)	4	(37)
Résultat avant impôt	1 014	649	298	318	549	(111)	2 717
Impôts	(121)	(153)	(59)	(86)	(21)	44	(397)
Rés. net des activités abandonnées	10	-	1	-	0	-	11
Résultat net	903	496	239	232	528	(67)	2 331
Intérêts minoritaires	(165)	(23)	(28)	(10)	(132)	(5)	(363)
Résultat net part du Groupe	738	473	211	221	396	(72)	1 968

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat 6M-22 et 6M-21

En m€	S1-22 (publié)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	3 382	3 694	1 372	1 996	1 599	226	12 288
Charges d'exploitation hors FRU	(1 724)	(1 927)	(726)	(1 168)	(988)	(436)	(6 969)
FRU	(7)	(442)	(34)	(69)	(38)	(56)	(647)
Résultat brut d'exploitation	1 650	1 325	612	759	572	(266)	4 653
Coût du risque	(5)	(202)	(237)	(104)	(390)	(5)	(943)
Sociétés mises en équivalence	41	6	158	-	1	(17)	169
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	14	6	0	20
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 689	1 128	532	669	199	(268)	3 919
Impôts	(352)	(280)	(114)	(175)	(112)	55	(978)
Rés. net des activités abandonnées	6	-	2	-	12	0	20
Résultat net	1 343	848	420	493	90	(233)	2 961
Intérêts minoritaires	(213)	(49)	(56)	(20)	(77)	(18)	(433)
Résultat net part du Groupe	1 130	800	364	473	13	(252)	2 528

En m€	S1-21 (publié)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	3 348	3 226	1 302	1 822	1 495	119	11 312
Charges d'exploitation hors FRU	(1 534)	(1 831)	(662)	(1 143)	(897)	(363)	(6 450)
FRU	(7)	(328)	(23)	(59)	(33)	58	(392)
Résultat brut d'exploitation	1 806	1 067	617	621	565	(206)	4 470
Coût du risque	(25)	(27)	(262)	(126)	(220)	(3)	(663)
Sociétés mises en équivalence	38	3	161	-	0	(15)	198
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(37)	12	1	(13)	4	(34)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	378	-	378
Résultat avant impôt	1 819	1 007	529	496	709	(222)	4 339
Impôts	(299)	(219)	(109)	(151)	(71)	75	(775)
Rés. net des activités abandonnées	5	-	1	-	(1)	-	5
Résultat net	1 525	788	421	345	637	(147)	3 569
Intérêts minoritaires	(279)	(39)	(51)	(15)	(162)	(8)	(555)
Résultat net part du Groupe	1 245	749	370	329	475	(155)	3 014

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent T2-22 et T2-21

En m€	T2-22 (sous-jacent)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	1 652	1 892	655	951	812	165	6 198
Charges d'exploitation hors FRU	(607)	(859)	(360)	(572)	(479)	(211)	(3 388)
FRU	0	(1)	1	(3)	(8)	(0)	(11)
Résultat brut d'exploitation	846	932	326	406	325	(46)	2 789
Coût du risque	(4)	76	(112)	(43)	(117)	(3)	(203)
Sociétés mises en équivalence	21	3	78	-	0	(9)	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(1)	(2)	5	6	0	11
Résultat avant impôt	865	1 011	290	368	214	(58)	2 690
Impôts	(185)	(184)	(60)	(87)	(62)	10	(567)
Rés. net des activités abandonnées	7	-	1	-	14	0	22
Résultat net	687	827	231	282	165	(47)	2 145
Intérêts minoritaires	(103)	(41)	(30)	(11)	(38)	(12)	(236)
Résultat net part du Groupe	584	785	201	270	128	(60)	1 908

En m€	T2-21 (sous-jacent)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	1 765	1 577	658	927	801	100	5 829
Charges d'exploitation hors FRU	(748)	(901)	(327)	(556)	(482)	(207)	(3 221)
FRU	0	(0)	1	(0)	(12)	0	(11)
Résultat brut d'exploitation	1 016	676	332	371	307	(107)	2 596
Coût du risque	(18)	41	(134)	(43)	(95)	(4)	(254)
Sociétés mises en équivalence	21	2	82	-	0	(9)	96
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(37)	12	-	0	4	(21)
Résultat avant impôt	1 017	682	293	329	213	(116)	2 417
Impôts	(236)	(162)	(59)	(89)	(65)	45	(566)
Rés. net des activités abandonnées	7	-	1	-	0	-	8
Résultat net	792	519	234	240	148	(71)	1 852
Intérêts minoritaires	(126)	(27)	(26)	(11)	(39)	(5)	(237)
Résultat net part du Groupe	653	492	206	229	109	(75)	1 615

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent 6M-22 et 6M-21

En m€	S1-22 (sous-jacent)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	3 382	3 629	1 372	1 962	1 598	173	12 116
Charges d'exploitation hors FRU	(1 674)	(1 927)	(726)	(1 168)	(958)	(436)	(6 887)
FRU	(7)	(442)	(34)	(69)	(38)	(56)	(647)
Résultat brut d'exploitation	1 701	1 260	612	725	603	(319)	4 582
Coût du risque	(5)	(202)	(237)	(104)	(195)	(5)	(748)
Sociétés mises en équivalence	41	6	158	-	1	(17)	189
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	14	6	0	20
Résultat avant impôt	1 739	1 063	532	634	415	(341)	4 043
Impôts	(365)	(263)	(114)	(166)	(122)	69	(961)
Rés. net des activités abandonnées	6	-	2	-	19	0	27
Résultat net	1 381	800	420	468	312	(272)	3 108
Intérêts minoritaires	(225)	(48)	(56)	(19)	(78)	(18)	(444)
Résultat net part du Groupe	1 155	753	364	449	234	(291)	2 665

En m€	S1-21 (sous-jacent)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	3 349	3 241	1 302	1 832	1 495	118	11 337
Charges d'exploitation hors FRU	(1 532)	(1 810)	(662)	(1 130)	(897)	(383)	(6 414)
FRU	(7)	(328)	(23)	(59)	(33)	(72)	(522)
Résultat brut d'exploitation	1 809	1 102	617	644	565	(337)	4 401
Coût du risque	(25)	(27)	(262)	(126)	(195)	(3)	(638)
Sociétés mises en équivalence	38	3	156	-	0	(15)	183
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(37)	12	1	3	4	(18)
Résultat avant impôt	1 822	1 042	524	519	373	(352)	3 928
Impôts	(414)	(229)	(109)	(158)	(114)	75	(949)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	1	-	(1)	-	0
Résultat net	1 408	813	416	361	258	(277)	2 979
Intérêts minoritaires	(243)	(43)	(51)	(16)	(69)	(6)	(431)
Résultat net part du Groupe	1 165	770	365	345	189	(285)	2 548

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05 Indicateurs de risques

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06 Structure financière et Bilan

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07 Notations de crédits

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

08 Risques juridiques

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle CR

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Encours de collecte (Mds€)*	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Δ Juin/Juin
Titres	40,1	42,4	41,9	45,7	48,2	48,8	48,2	49,2	45,6	43,0	(11,9%)
OPCVM	22,8	24,0	24,2	25,6	26,1	26,8	27,2	27,8	26,1	24,8	(7,4%)
Assurance-vie	197,2	198,3	198,5	201,2	203,3	205,2	208,6	208,6	208,4	206,6	-0,7%
Collecte Hors bilan	260,1	264,7	264,6	272,4	277,6	280,8	281,1	285,6	280,1	274,4	(2,3%)
Dépôts à vue	172,4	194,8	201,1	207,4	212,4	218,5	224,9	230,2	231,6	233,8	+7,0%
Epargne logement	107,2	107,8	108,1	110,5	110,7	110,7	110,7	112,5	112,1	111,5	+0,8%
Livrets	142,8	147,4	152,0	156,3	162,4	165,8	169,6	171,7	177,0	180,4	+8,8%
Comptes et dépôts à terme	48,0	45,8	45,1	43,8	41,6	40,3	39,8	39,5	38,5	38,2	(5,2%)
Collecte Bilan	470,4	495,9	506,3	517,9	527,2	535,2	545,1	554,0	559,3	563,9	+5,4%
TOTAL	730,5	760,5	770,9	790,3	804,7	815,9	826,1	839,5	839,3	838,3	+2,7%

NB : Changement de méthode en mars 2019 : prise en compte des contrats d'assurance vie souscrits auprès de prestataires hors Groupe

Livrets, dont (Mds€)	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Δ Juin/Juin
Livret A	50,6	53,0	54,4	55,9	58,4	59,9	60,8	61,2	63,8	65,2	+9,0%
LEP	11,5	11,6	11,2	11,5	11,7	11,7	11,7	11,4	12,3	12,3	+4,9%
LDD	33,2	34,1	34,4	35,0	35,7	36,0	36,1	36,1	36,6	36,8	+2,0%
Livrets sociétaires	10,1	10,4	10,8	11,1	11,5	11,8	12,0	12,2	12,3	12,3	+4,7%
* Y compris épargne liquide entreprise											

Encours de crédit (Mds€)	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Δ Juin/Juin
Habitat	323,5	327,8	333,1	340,8	345,2	352,1	358,2	363,1	367,2	372,8	+5,9%
Consommation	21,0	20,9	21,2	21,5	21,4	21,6	21,8	22,3	22,3	22,5	+3,3%
Entreprises	86,6	92,1	94,9	97,1	99,2	99,1	101,5	104,7	107,2	109,8	+10,8%
Professionnels	23,2	28,2	29,0	29,7	30,1	29,7	29,7	30,0	30,3	30,6	+3,1%
Agriculture	40,3	41,3	42,0	41,2	42,1	43,0	43,3	42,6	43,5	44,6	+3,6%
Collectivités locales	32,8	32,9	32,6	33,4	32,9	33,4	33,3	33,6	33,2	33,6	+0,6%
TOTAL	527,4	543,3	552,8	563,7	570,8	579,1	587,7	596,3	603,7	614,0	+6,0%

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle CR

Détail des commissions / Evolution des encours de crédit (m€)

Caisses régionales – détail des commissions clientèle, du T1-20 au T2-22

m€	T1-20	T2-20	T3-20	T4-20	T1-21	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22	T2-22	Δ T2/T2
Services et autres opérations bancaires	213	199	201	210	217	212	216	221	231	223	+5,0%
Valeurs mobilières	76	64	58	67	73	67	63	75	78	74	+9,7%
Assurances	914	710	699	671	924	739	741	826	983	742	+0,4%
Gestion de comptes et moyens de paiement	523	423	490	475	453	467	496	502	490	511	+9,4%
Revenus nets des autres activités clientèle(1)	93	98	91	114	95	112	94	121	96	91	(18,7%)
TOTAL⁽¹⁾	1 820	1 494	1 539	1 538	1 764	1 597	1 610	1 745	1 878	1 640	+2,7%

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-bail et de location simple

Caisses régionales - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Jun 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22
Encours bruts de créances clientèle	584 565	601 577	608 066	617 827
dont créances dépréciées	9 804	9 730	9 716	9 760
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	10 032	10 048	10 091	10 274
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	58,5%	57,4%	56,7%	55,7%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	102,3%	103,3%	103,9%	105,3%

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Caisses régionales

En m€	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	3 745	342	3 403	3 472	19	3 453	+7,9%	(1,5%)
Charges d'exploitation hors FRU	(2 359)	-	(2 359)	(2 236)	-	(2 236)	+5,5%	+5,5%
FRU	3	-	3	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	1 388	342	1 046	1 235	19	1 217	+12,4%	(14,0%)
Coût du risque de crédit	(411)	-	(411)	(186)	-	(186)	x 2,2	x 2,2
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	(12)	-	(12)	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	11	-	11	2	-	2	x 4,6	x 4,6
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	2	-	2	(100,0%)	(100,0%)
Résultat avant impôt	988	342	646	1 041	19	1 023	(5,1%)	(36,8%)
Impôt	(215)	(88)	(127)	(287)	(5)	(281)	(25,0%)	(55,0%)
Résultat net part du Groupe	773	254	519	754	13	741	+2,5%	(29,9%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	63,0%	-	69,3%	64,4%	-	64,8%	-1,4 pp	+4,6 pp

En m€	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	7 431	412	7 019	7 008	1	7 007	+6,0%	+0,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(4 685)	-	(4 685)	(4 503)	-	(4 503)	+4,1%	+4,1%
FRU	(156)	-	(156)	(87)	55	(142)	+78,7%	+9,7%
Résultat brut d'exploitation	2 591	412	2 179	2 418	55	2 363	+7,1%	(7,8%)
Coût du risque de crédit	(557)	-	(557)	(339)	-	(339)	+64,0%	+64,0%
Sociétés mises en équivalence	5	-	5	(11)	-	(11)	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	24	-	24	12	-	12	x 2	x 2
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	2	-	2	(100,0%)	(100,0%)
Résultat avant impôt	2 063	412	1 651	2 081	55	2 026	(0,9%)	(18,5%)
Impôt	(517)	(108)	(411)	(629)	(0)	(629)	(17,7%)	(34,8%)
Résultat net part du Groupe	1 546	306	1 239	1 451	55	1 396	+6,4%	(11,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	63,0%	-	66,7%	64,3%	-	64,3%	-1,2 pp	+2,5 pp

Sommaire

01

Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05

Indicateurs de risques

02

Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06

Structure financière et Bilan

03

Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07

Notations de crédits

04

Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

08

Risques juridiques

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat T2-22 et T2-21

En m€	T2-22 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 745	1 010	830	1 660	685	1 970	222	10 121
Charges d'exploitation hors FRU	(2 359)	(572)	(517)	(847)	(360)	(959)	(272)	(5 886)
FRU	3	(3)	(8)	0	1	(1)	(0)	(8)
Résultat brut d'exploitation	1 388	435	305	813	326	1 010	(51)	4 227
Coût du risque	(411)	(43)	(118)	(4)	(112)	76	(3)	(615)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	1	-	0	21	78	3	0	103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	5	6	2	(2)	(1)	0	22
Résultat avant impôt	988	397	194	832	290	1 088	(54)	3 736
Impôts	(215)	(94)	(55)	(177)	(60)	(204)	(3)	(808)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	11	7	1	-	0	19
Résultat net	773	303	149	662	231	884	(57)	2 947
Intérêts minoritaires	(0)	(2)	(27)	(91)	(30)	(27)	(1)	(178)
Résultat net part du Groupe	773	301	123	572	201	858	(57)	2 769

En m€	T2-21 (publié)							
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 472	929	1 765	818	658	1 561	100	9 304
Charges d'exploitation hors FRU	(2 236)	(569)	(751)	(495)	(327)	(917)	(241)	(5 536)
FRU	(1)	(0)	0	(12)	1	(0)	0	(12)
Résultat brut d'exploitation	1 235	360	1 014	311	332	644	(140)	3 756
Coût du risque	(186)	(43)	(18)	(123)	(134)	41	(6)	(470)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(12)	-	21	0	87	2	-	98
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	(1)	(16)	12	(37)	3	(35)
Résultat avant impôt	1 041	318	1 015	550	298	649	(143)	3 728
Impôts	(287)	(86)	(121)	(21)	(59)	(154)	47	(681)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	10	0	1	-	-	11
Résultat net	755	232	904	529	239	496	(96)	3 058
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(157)	(88)	(28)	(13)	(1)	(287)
Résultat net part du Groupe	754	232	747	441	211	483	(97)	2 770

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat 6M-22 et 6M-21

En m€	S1-22 (publié)							Total
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	7 431	1 996	1 634	3 388	1 372	3 682	287	19 801
Charges d'exploitation hors FRU	(4 685)	(1 168)	(1 018)	(1 724)	(726)	(1 927)	(548)	(11 797)
FRU	(156)	(69)	(38)	(7)	(34)	(442)	(56)	(803)
Résultat brut d'exploitation	2 591	759	578	1 657	612	1 323	(318)	7 202
Coût du risque	(557)	(104)	(393)	(5)	(237)	(202)	(6)	(1 504)
Sociétés mises en équivalence	5	-	1	41	158	6	-	211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	5	6	3	(2)	(1)	(0)	35
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 063	659	193	1 695	532	1 127	(325)	5 944
Impôts	(517)	(175)	(112)	(354)	(114)	(279)	51	(1 502)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	12	6	2	-	0	21
Résultat net	1 545	484	92	1 347	420	847	(274)	4 463
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(57)	(206)	(56)	(36)	(4)	(362)
Résultat net part du Groupe	1 545	482	35	1 141	364	811	(278)	4 100

En m€	S1-21 (publié)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	7 008	1 822	3 348	1 529	1 302	3 225	120	18 353
Charges d'exploitation hors FRU	(4 503)	(1 143)	(1 535)	(924)	(662)	(1 831)	(445)	(11 041)
FRU	(87)	(59)	(7)	(33)	(23)	(326)	58	(479)
Résultat brut d'exploitation	2 418	621	1 806	572	617	1 066	(267)	6 834
Coût du risque	(339)	(126)	(25)	(222)	(262)	(27)	(6)	(1 007)
Sociétés mises en équivalence	(11)	-	38	0	161	3	-	192
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	1	(0)	(14)	12	(37)	3	(23)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	-	378	-	-	-	379
Résultat avant impôt	2 081	496	1 819	715	529	1 006	(270)	6 376
Impôts	(629)	(151)	(300)	(72)	(109)	(220)	79	(1 401)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	5	(1)	1	-	-	5
Résultat net	1 452	345	1 524	642	421	787	(191)	4 979
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(267)	(110)	(51)	(23)	(3)	(455)
Résultat net part du Groupe	1 451	344	1 257	532	370	764	(194)	4 524

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent T2-22 et T2-21

En m€	T2-22 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 403	981	1 660	830	685	1 891	187	9 636
Charges d'exploitation hors FRU	(2 359)	(572)	(807)	(494)	(360)	(959)	(272)	(5 824)
FRU	3	(3)	0	(8)	1	(1)	(0)	(8)
Résultat brut d'exploitation	1 046	406	853	328	326	931	(86)	3 805
Coût du risque	(411)	(43)	(4)	(118)	(112)	76	(3)	(615)
Sociétés mises en équivalence	1	-	21	0	78	3	0	103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	5	2	6	(2)	(1)	0	22
Résultat avant impôt	646	368	873	216	290	1 009	(89)	3 314
Impôts	(127)	(87)	(187)	(63)	(60)	(184)	6	(700)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	7	14	1	-	0	22
Résultat net	520	282	693	167	231	826	(82)	2 636
Intérêts minoritaires	(0)	(2)	(100)	(29)	(30)	(27)	(1)	(189)
Résultat net part du Groupe	519	280	593	139	201	799	(83)	2 447

En m€	T2-21 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 453	927	1 766	818	658	1 577	96	9 295
Charges d'exploitation hors FRU	(2 236)	(556)	(749)	(495)	(327)	(901)	(241)	(5 504)
FRU	(1)	(0)	0	(12)	1	(0)	0	(12)
Résultat brut d'exploitation	1 217	371	1 017	311	332	676	(45)	3 779
Coût du risque	(186)	(43)	(18)	(96)	(134)	41	(6)	(445)
Sociétés mises en équivalence	(12)	-	21	0	82	2	-	93
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	(1)	0	12	(37)	3	(19)
Résultat avant impôt	1 023	329	1 018	213	293	682	(48)	3 409
Impôts	(281)	(89)	(236)	(65)	(59)	(163)	48	(844)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	0	1	-	-	1
Résultat net	741	240	782	149	234	519	(99)	2 566
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(123)	(30)	(28)	(17)	(1)	(199)
Résultat net part du Groupe	741	239	660	119	206	503	(100)	2 367

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des ples mtiers au rsultat sous-jacent 6M-22 et 6M-21

En m€	S1-22 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	7 019	1 962	3 388	1 634	1 372	3 627	234	19 237
Charges d'exploitation hors FRU	(4 685)	(1 168)	(1 674)	(988)	(726)	(1 927)	(548)	(11 716)
FRU	(156)	(69)	(7)	(38)	(34)	(442)	(56)	(803)
Rsultat brut d'exploitation	2 179	725	1 707	608	612	1 258	(371)	6 719
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	5	-	41	1	158	6	-	211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	5	3	6	(2)	(1)	(0)	35
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Rsultat avant impôt	1 651	625	1 746	418	532	1 062	(377)	5 656
Impôts	(411)	(166)	(367)	(122)	(114)	(262)	65	(1 379)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	6	19	2	-	0	27
Rsultat net	1 240	459	1 385	315	420	799	(313)	4 304
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(217)	(57)	(56)	(36)	(4)	(373)
Rsultat net part du Groupe	1 239	456	1 167	258	364	763	(317)	3 931

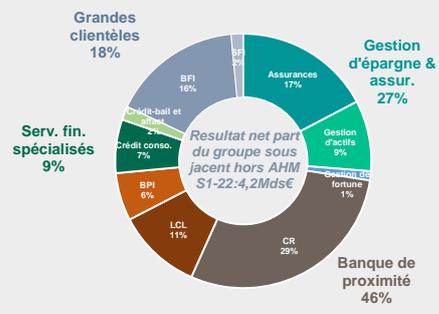
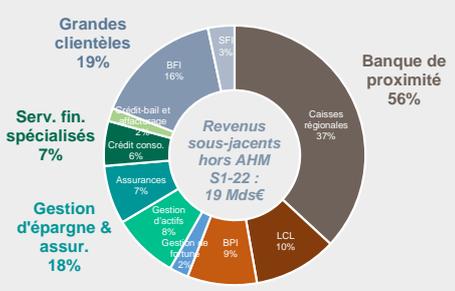
En m€	S1-21 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	7 007	1 832	3 348	1 529	1 302	3 240	119	18 378
Charges d'exploitation hors FRU	(4 503)	(1 130)	(1 532)	(924)	(662)	(1 810)	(445)	(11 005)
FRU	(142)	(59)	(7)	(33)	(23)	(328)	(72)	(664)
Rsultat brut d'exploitation	2 363	644	1 809	572	617	1 101	(397)	6 709
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(11)	-	38	0	156	3	-	187
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	1	(0)	3	12	(37)	3	(7)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	-	-	-	-	-	2
Rsultat avant impôt	2 026	519	1 822	378	524	1 041	(400)	5 909
Impôts	(629)	(158)	(415)	(115)	(109)	(229)	79	(1 576)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(1)	1	-	-	0
Rsultat net	1 397	361	1 407	262	416	812	(321)	4 334
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(232)	(53)	(51)	(27)	(3)	(367)
Rsultat net part du Groupe	1 396	361	1 175	210	365	785	(324)	3 967

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des ples mtiers au rsultat

Revenus et RNPG sous-jacent par mtier hors AHM (m€)



Sommaire

01

Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05

Indicateurs de risques

02

Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06

Structure financière et Bilan

03

Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07

Notations de crédits

04

Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

08

Risques juridiques

ANNEXES

Indicateurs de risques

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Evolution des encours de crédits

Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Juin 21	Déc. 21	Mars 22	Juin 22
Encours bruts de créances clientèle	1 026 601	1 070 539	1 080 012	1 103 965
dont créances dépréciées	23 737	21 642	21 072	22 120
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	20 291	18 947	18 888	19 455
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,3%	2,0%	2,0%	2,0%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	56,1%	53,0%	52,1%	50,4%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	85,5%	87,5%	89,6%	88,0%

Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Juin 21	Déc. 21	Mars 22	Juin 22
Encours bruts de créances clientèle	441 886	468 800	471 728	485 980
dont créances dépréciées	13 929	11 907	11 350	12 356
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	10 255	8 895	8 792	9 177
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	3,2%	2,5%	2,4%	2,5%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	54,3%	49,5%	48,2%	46,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	73,6%	74,7%	77,5%	74,3%

ANNEXES

Indicateurs de risques

Ventilation des expositions⁽¹⁾ par secteur et zone géographique

Par secteur d'activité	Jun 22	Déc. 21
Cliantèle de banque de détail	23,6%	23,8%
Services non marchands / secteur public / collectivités	30,4%	30,5%
Energie	8,0%	6,6%
Autres activités financières non bancaires	5,2%	8,0%
Banques	2,8%	2,8%
Immobilier	2,9%	2,9%
Aéronautique / aérospatial	1,6%	1,6%
Divers	1,7%	3,2%
Automobile	3,3%	2,4%
Industrie lourde	2,8%	2,0%
Distribution / Biens de consommation	1,9%	1,7%
BTP	1,6%	1,5%
Agriculture / Agroalimentaire	2,2%	1,9%
Maritime	1,5%	1,4%
Autres transports	1,2%	1,2%
Autres industries	2,1%	1,7%
Telecom	1,7%	1,3%
Santé / Pharmacie	1,1%	1,0%
Assurance	1,1%	1,1%
Tourisme / hôtels / restauration	0,8%	0,8%
Informatique / Technologie	1,7%	1,5%
Non ventilé	0,8%	1,0%
Total	100%	100%

Par zone géographique	Jun 22	Déc. 21
France (hors banque de détail)	40,0%	41,9%
France (banque de détail)	15,0%	15,0%
Europe de l'Ouest hors Italie	12,2%	12,0%
Italie	12,0%	10,9%
Amérique du Nord	6,0%	5,4%
Asie et Océanie hors Japon	5,0%	4,9%
Afrique et Moyen-Orient	3,3%	3,4%
Japon	3,7%	2,3%
Europe de l'Est	1,5%	1,9%
Amérique centrale et du Sud	1,2%	1,1%
Non ventilé	0,0%	1,3%
Total	100%	100%

⁽¹⁾ Les engagements commerciaux sont calculés conformément aux exigences IFRS7 et couvrent les engagements de bilan et de hors-bilan.

ANNEXES

Indicateurs de risques

VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. – exposition aux risques de marché - VAR (99% - 1jour)

En m€	T2-22			30/06/2022	31/12/2021
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Taux	7	13	10	11	6
Crédit	4	8	6	6	3
Change	2	4	3	3	4
Actions	2	4	3	2	2
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	10	18	15	14	9
Effets de compensation*			-7	-9	-6

La VaR (99%, 1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

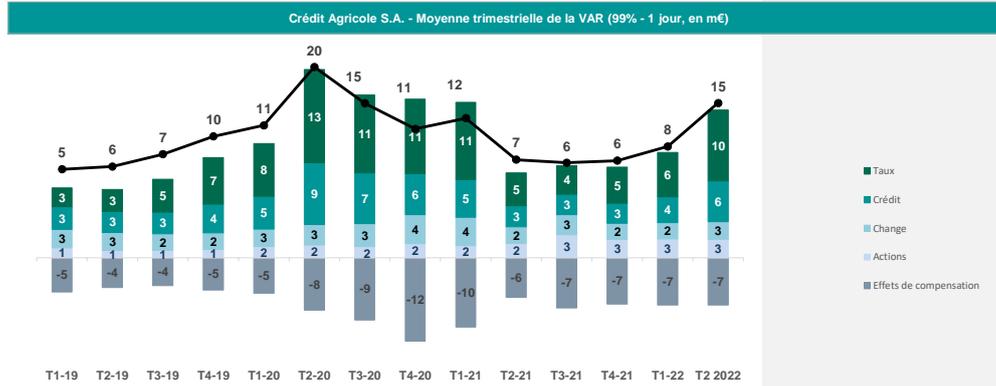
VaR (99% - 1 day) au 30/06/22 : €14m pour Crédit Agricole S.A.

*Gains de diversification entre facteurs de risques

ANNEXES

Indicateurs de risques

VaR – expositions aux risques de marché



ANNEXES

Crédit Agricole CIB : Exposition Oil & Gas de bonne qualité

Risque de crédit et de contrepartie corporates : CACIB Oil & Gas

24,4 Mds€ EAD⁽¹⁾ sur le secteur Oil & Gas, hors négociants en matières premières à fin mai 2022⁽²⁾

- L'EAD est brut des couvertures des agences de crédit export et des *credit risk insurance* (4,1 Mds€ au 31/05/2022)

67% de l'EAD⁽¹⁾⁽³⁾ Oil & Gas est noté *Investment Grade*⁽⁴⁾

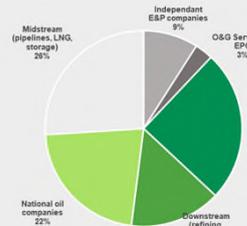
- Une exposition diversifiée en termes d'opérateurs, de type d'activité, d'engagements et de zones géographiques

88% de l'EAD⁽¹⁾⁽³⁾ provient de segments peu sensibles à la volatilité du prix du pétrole

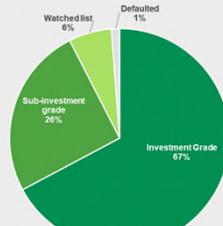
- 12% de l'EAD⁽¹⁾⁽³⁾ sur les segments Exploration & Production et Services, segments plus sensibles à la volatilité du prix du pétrole
- Des sûretés de premier rang sur la grande majorité des expositions aux contreparties issues du segment prospection / production

Oil & Gas : hors négociants de matières premières

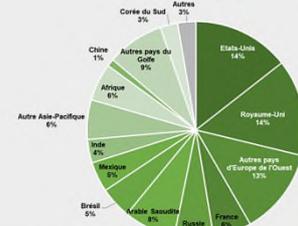
EAD - 24,4 Mds€ - par type d'activité



EAD - 24,4 Mds€ - par qualité de contrepartie⁽⁴⁾



EAD - 24,4 Mds€ - par géographie



⁽¹⁾ Périmètre CA CIB. L'EAD (valeurs exposées au risque) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs de réduction du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan.
⁽²⁾ En baisse de -0,5mds€ vs 31/12/2021 hors effet change
⁽³⁾ Hors négociants de matières premières
⁽⁴⁾ Equivalent de notation interne (au 31 mai 2022)

ANNEXES

Crédit Agricole CIB: Aéronautique et *Shipping*

> Aéronautique

- 14,9 mds€ EAD⁽¹⁾ à fin mai 2022

L'EAD est brut des couvertures des agences de crédit export et des assureurs crédit (1,5 mds€ au 31/05/2022)

- 42% de l'EAD⁽¹⁾ noté *Investment Grade*⁽²⁾

Une exposition diversifiée en termes d'opérateurs, de type d'activité, d'engagements et de zones géographiques

Un portefeuille largement « *secured* » et composé d'acteurs majeurs, essentiellement des Constructeurs/ Fournisseurs et Transporteurs aérien. La part du financement d'actifs réels représente 43% de l'EAD à fin mai 2022

Un portefeuille sécurisé par de nouvelles générations d'avions avec une flotte d'âge moyen relativement jeune (5,4 ans à fin mai)

> *Shipping*

- 14,6 mds€ d'EAD⁽¹⁾ à fin mai 2022

L'EAD est brut des couvertures des agences de crédit export et des assureurs crédit (3,6 mds€ au 31/05/2022)

- 49 % des EAD notés *Investment Grade*⁽²⁾

- Après une baisse marquée des expositions à partir de 2011, le portefeuille *Shipping* se stabilise

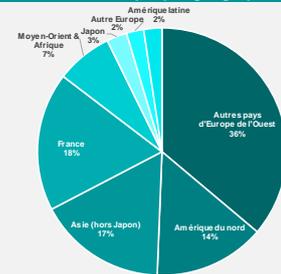
La part de financement d'actifs représente 88% de l'EAD (vs. 87 % à fin février 2022)

58% des financements concernent des navires livrés de moins de 10 ans

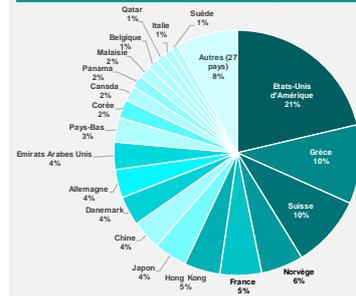
⁽¹⁾ Périmètre CA CIB. L'EAD (valeurs exposées au risque) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs de réduction du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan.

⁽²⁾ Equivalent de notation interne.

EAD Aéronautique par géographie



EAD *Shipping* par géographie



Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

05 Indicateurs de risques

06 Structure financière et Bilan

07 Notations de crédits

08 Risques juridiques

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Solvabilité de Crédit Agricole S.A. (Mds€)

Solvabilité de Crédit Agricole SA (en Mds d'euros)		
	Période	
	30/06/22	31/12/21
Capital et réserves liées	29,6	28,5
Autres réserves / Résultats non distribués	34,7	32,2
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,4)	1,7
Résultat de l'exercice	2,5	5,8
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	64,4	68,2
(-) Prévision de distribution	(1,1)	(3,2)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(6,0)	(4,9)
Intérêts minoritaires éligibles	4,5	4,5
(-) Filtrés prudentiels	(0,8)	(1,2)
dont : Prudent valuation	(1,1)	(1,0)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(18,5)	(18,5)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,5)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,2)	(0,4)
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	0,0	(0,0)
Autres éléments du CET1	(0,5)	0,8
TOTAL CET1	41,8	44,9
Instruments AT1	6,6	5,1
Autres éléments AT1	(0,2)	(0,2)
TOTAL TIER 1	48,2	49,8
Instruments Tier 2	17,4	18,2
Autres éléments Tier 2	(0,8)	(1,0)
TOTAL CAPITAL	64,8	67,0
EMPLOIS PONDERÉS	370,0	377,4
Ratio CET1	11,3%	11,9%
Ratio Tier1	13,0%	13,2%
Ratio global	17,5%	17,7%

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Solvabilité de Crédit Agricole (Mds€)

Solvabilité du Groupe Crédit Agricole (en Mds d'euros)		
	Période	
	30/06/22	31/12/21
Capital et réserves liées	31,4	29,9
Autres réserves / Résultats non distribués	92,8	85,5
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,2)	2,0
Résultat de l'exercice	4,1	9,1
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	126,1	126,5
(-) Prévision de distribution	(0,6)	(1,6)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(6,0)	(4,9)
Intérêts minoritaires éligibles	3,6	3,6
(-) Filtrés prudentiels	(1,4)	(1,9)
dont : Prudent valuation	(1,9)	(1,7)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(19,1)	(19,0)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,5)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,3)	(0,5)
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	(0,7)	(0,7)
Autres éléments du CET1	(0,3)	1,7
TOTAL CET1	101,2	102,7
Instruments AT1	6,6	5,1
Autres éléments AT1	(0,3)	(0,3)
TOTAL TIER 1	107,6	107,5
Instruments Tier 2	17,4	18,1
Autres éléments Tier 2	(0,1)	(0,3)
TOTAL CAPITAL	124,9	125,3
EMPLOIS PONDERÉS	579,5	585,4
Ratio CET1	17,5%	17,5%
Ratio Tier1	18,6%	18,4%
Ratio global	21,5%	21,4%

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2022	31/12/2021	Passif	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales	249,3	237,8	Banques centrales	0,2	1,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	441,4	429,4	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	276,3	246,4
Instruments dérivés de couverture	17,3	14,1	Instruments dérivés de couverture	27,1	12,4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	223,9	256,3			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	517,7	501,3	Dettes envers les établissements de crédit	326,3	314,8
Prêts et créances sur la clientèle	476,8	459,9	Dettes envers la clientèle	797,7	781,2
Titres de dette	86,0	84,1	Dettes représentées par un titre	189,0	171,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4,7	3,2	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3,5	5,1
Actifs d'impôts courants et différés	7,0	5,9	Passifs d'impôts courants et différés	3,0	2,9
Comptes de régularisation et actifs divers	69,9	38,4	Comptes de régularisation et passifs divers	67,3	53,3
Actifs non courants destinés à être cédés	7,4	3,0	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6,4	2,6
Participations aux bénéfices différée	7,2	0,0			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8,7	8,3	Provisions techniques des contrats d'assurance	351,4	375,1
Immeubles de placement	7,6	7,3	Provisions	4,0	4,5
Immobilisations corporelles	6,0	6,1	Dettes subordonnées	24,2	26,1
Immobilisations incorporelles	3,2	3,3	Capitaux propres part du Groupe	64,4	68,2
Ecart d'acquisition	15,7	15,6	Participations ne donnant pas le contrôle	8,6	8,7
Total actif	2,149,7	2,074,0	Total passif	2,149,7	2,074,0

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Variation des capitaux propres (m€)

En m€	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
Au 31 Décembre 2021	68 217	8 699	76 916	26 101
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-
Augmentation de capital	(1 059)	-	(1 059)	-
Dividendes versés sur 2022	(3 170)	(466)	(3 636)	-
Variation des titres auto-détenus	1 036	-	1 036	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	1 090	-	1 090	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(200)	(55)	(255)	-
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	8	4	12	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4 145)	4	(4 141)	-
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	75	14	89	-
Résultat de la période	2 528	433	2 961	-
Autres	37	(24)	13	-
Au 30 juin 2022	64 417	8 609	73 026	24 219

ANNEXES

Structure financière et Bilan

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2022	31/12/2021	Passif	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales	252,7	241,2	Banques centrales	0,2	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	444,7	433,1	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	272,6	-
Instruments dérivés de couverture	30,1	16,0	Instruments dérivés de couverture	28,7	16,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	235,6	268,7			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	109,1	96,7	Dettes envers les établissements de crédit	228,4	221,2
Prêts et créances sur la clientèle	1084,5	1051,6	Dettes envers la clientèle	1063,6	1044,6
Titres de dette	113,2	110,0	Dettes représentées par un titre	196,6	181,7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-5,9	5,2	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3,3	5,8
Actifs d'impôts courants et différés	8,9	8,1	Passifs d'impôts courants et différés	2,7	3,0
Comptes de régularisation et actifs divers	60,7	43,1	Comptes de régularisation et passifs divers	75,6	58,6
Actifs non courants destinés à être cédés	7,4	3,0	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6,4	2,6
Participations aux bénéfices différée	7,4	-0,0			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8,4	8,0	Provisions techniques des contrats d'assurance	354,1	377,7
Immeubles de placement	8,7	8,3	Provisions	6,1	7,1
Immobilisations corporelles	10,6	10,9	Dettes subordonnées	24,0	25,9
Immobilisations incorporelles	3,4	3,5	Capitaux propres part du Groupe	126,1	126,5
Ecart d'acquisition	16,2	16,1	Participations ne donnant pas le contrôle	7,1	7,2
Total actif	2,395,7	2,323,6	Total passif	2,395,7	2,078,7

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

05 Indicateurs de risques

06 Structure financière et Bilan

07 Notations de crédits

08 Risques juridiques

ANNEXES

Notation de crédits

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Notations

Crédit Agricole S.A. - Notations au 30/06/22

Notation	Contrepartie LT / CT	Emetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière date de revue	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective stable	A-1	02/02/2022	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective stable	P-1	15/12/2021	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective stable	F1+	27/10/2021	Affirmation des notes LT/CT ; perspective révisée de négative à stable
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	13/09/2021	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

05 Indicateurs de risques

06 Structure financière et Bilan

07 Notations de crédits

08 Risques juridiques

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2021, au sein du Document d'enregistrement universel 2021.

Leur mise à jour sera décrite dans l'Amendement A03 au Document d'enregistrement universel 2021.

Liste de contacts :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
 Actionnaires individuels + 33 800 000 777 relation@actionnaires.credit-agricole.com
 (numéro d'appel gratuit France uniquement)

Clotilde L'Angevin + 33 1 43 23 32 45 clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug + 33 1 57 72 03 75 fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard + 33 1 43 23 48 33 josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante + 33 1 43 23 03 07 oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna + 33 1 43 23 55 51 nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leïla Mamou + 33 1 57 72 07 93 leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski + 33 1 43 23 40 59 anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath + 33 1 43 23 55 52 annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41 olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand + 33 1 57 72 19 43 mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer + 33 1 49 53 43 76 bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

Cette présentation est disponible sur :

www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



@Crédit_Agricole

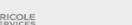


Groupe Crédit Agricole



@creditagricole_sa

GRUPE
CRÉDIT
AGRICOLE



Solidité financière

Solvabilité

Seuil de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2022, dispose d'une marge de sécurité de **791 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 46 milliards d'euros de capital CET1.**

Crédit Agricole S.A., au 30 juin 2022, dispose d'une marge de sécurité de **338 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 milliards d'euros de capital CET1.**

Table 1. Groupe Crédit Agricole - Seuil de restrictions de distribution

30/06/22 Ratios de solvabilité phasés

CET1

17,5%

Tier 1

18,6%

Fonds propres totaux

21,5%

Distance à l'exigence SREP (1)

860 pb

791 pb

852 pb

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

791 pb
46 Mds€

Distance au seuil de restrictions de distribution

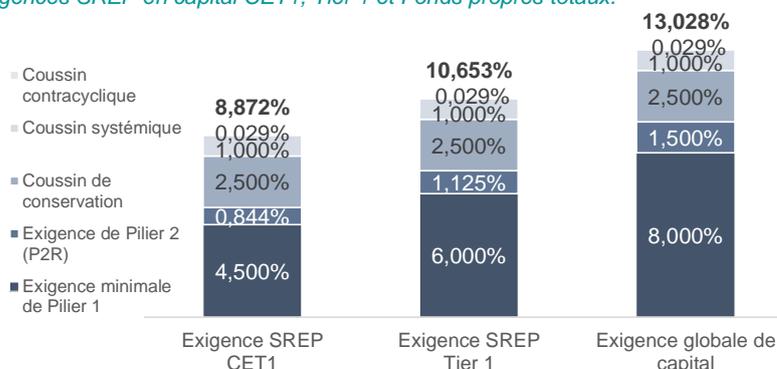


Table 2. Crédit Agricole S.A. - Seuil de restrictions de distribution

30/06/22 Ratios de solvabilité phasés

CET1

11,3%

Tier 1

13,0%

Fonds propres totaux

17,5%

Distance à l'exigence SREP (1)

344 pb

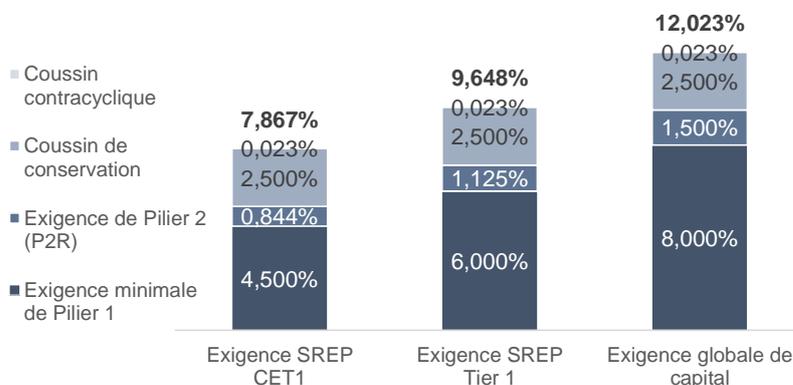
338 pb

549 pb

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

338 pb
13 Mds€

Distance au seuil de restrictions de distribution



La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions.

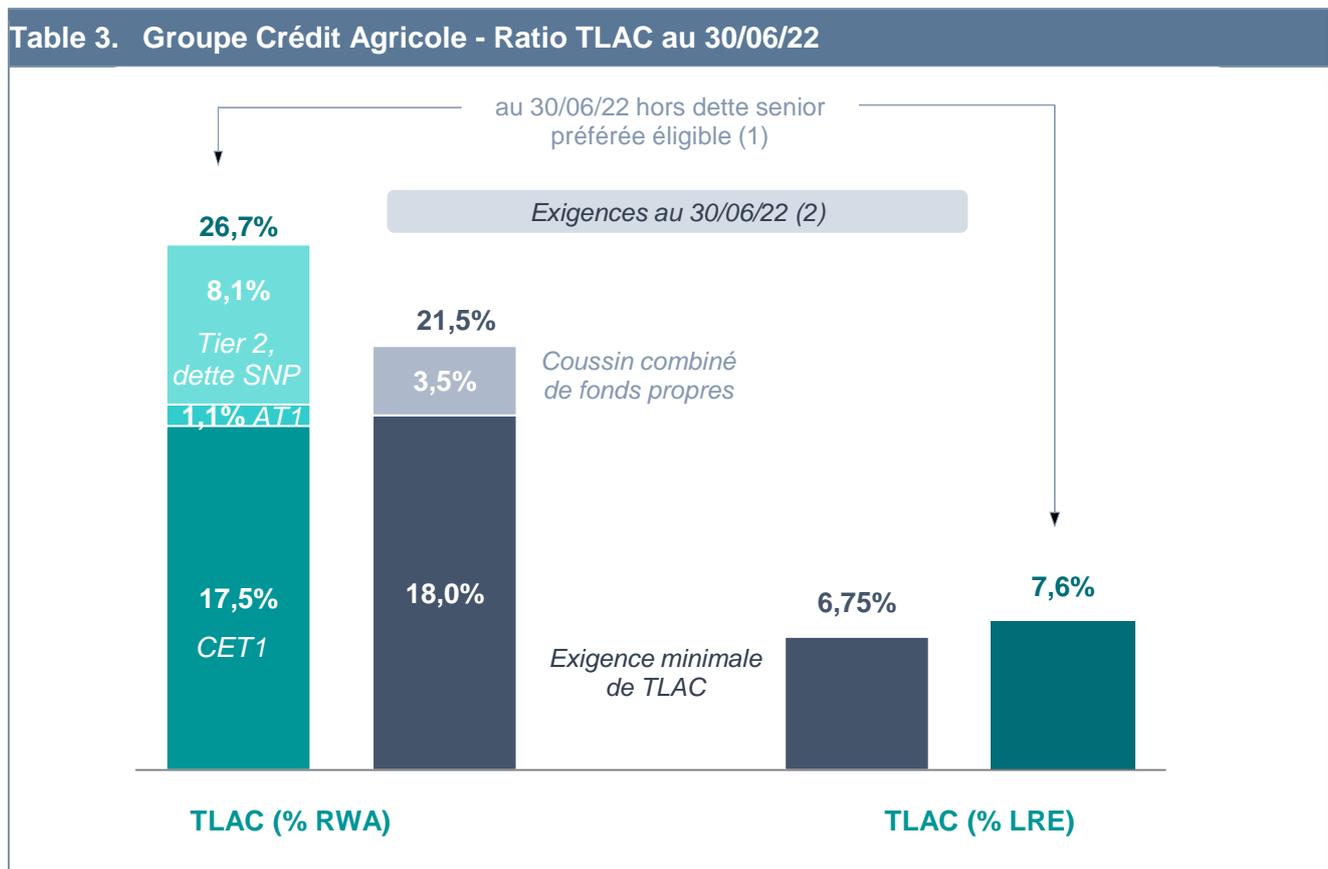
TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board - FSB*) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,03% pour le Groupe CA au 30/06/22). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 21,5% ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).



(1) Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2022

(2) D'après la directive CRD5, l'exigence globale de coussins de fonds propres (coussin combiné) qui s'ajoute à l'exigence minimale de TLAC exprimée en % des RWA inclut 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systémique et le coussin contracyclique, fixé à 0,03% pour le Groupe CA au 30/06/22

L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.

Au 30 juin 2022, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 26,7% des RWA et 7,6% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible¹**, soit bien au-delà des exigences. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques est en hausse de 80pb sur le trimestre, en lien avec la progression du ratio CET1 et la baisse des RWA, sous l'effet notamment de l'opération de remontée de dividende exceptionnel par CAA en amont d'IFRS17. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC progresse légèrement par rapport à mars 2022, sans tenir compte de la neutralisation des expositions Banque Centrale.

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 510 points de base, soit 30 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 21,5% des RWA.

A fin juin 2022, 3,6 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et Tier 2). Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 26,0 milliards d'euros.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

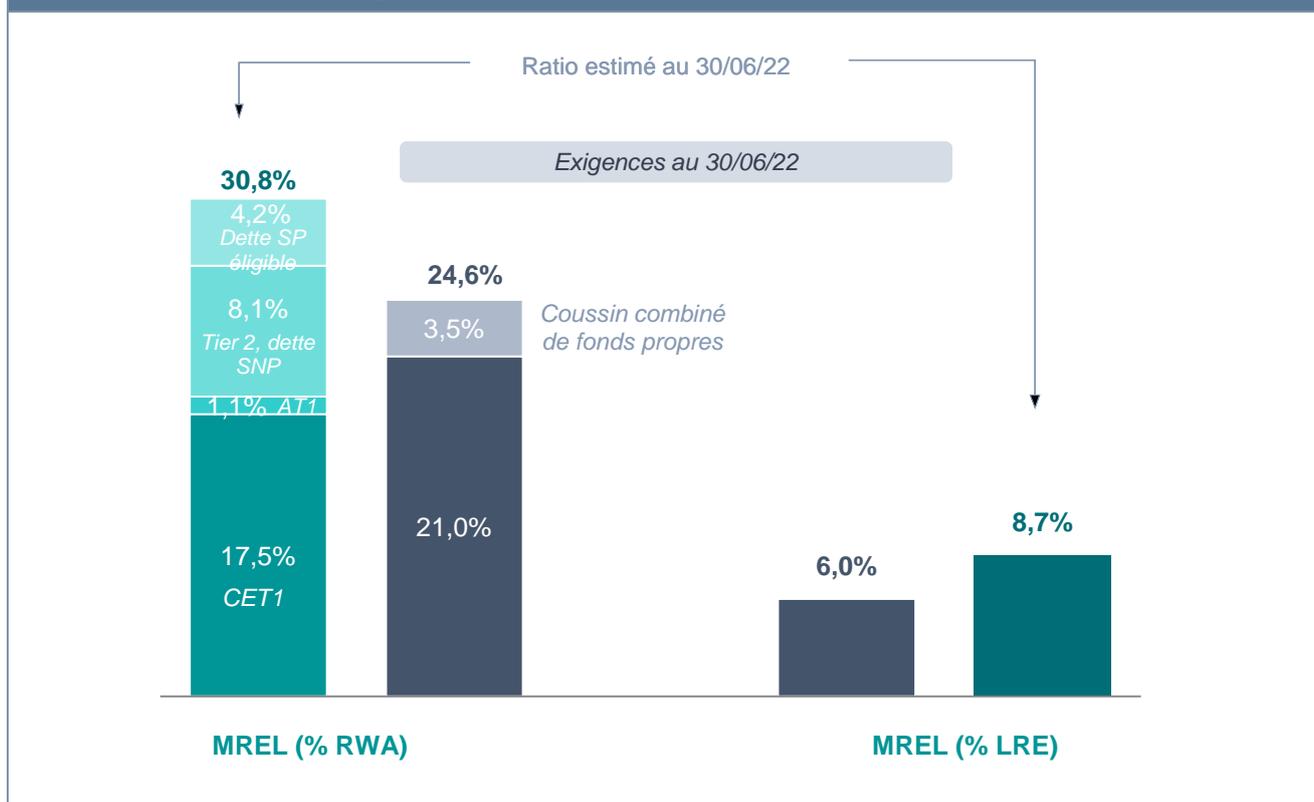
Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Le Groupe Crédit Agricole doit respecter depuis le 1^{er} janvier 2022 une exigence minimale de MREL total de :

- 21,04% des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,03% pour le Groupe CA au 30/06/22). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 24,6% ;
- 6,02% de la LRE.

Au 30 juin 2022, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL estimé à 30,8% des RWA et 8,7% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

¹ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2022.

Table 4. Groupe Crédit Agricole - Ratio MREL au 30/06/2022



Une exigence de subordination additionnelle au TLAC (« MREL subordonné ») est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE, dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus, à l’instar du TLAC, dont le ratio est équivalent à celui du MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole. Au 1^{er} janvier 2022, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole n’excède pas l’exigence de TLAC.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M-MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2022, dispose ainsi d’une marge de sécurité de **510 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, compte tenu de l’exigence TLAC applicable au 30/06/2022, soit 30 milliards d’euros de capital CET1.**

Liquidité et Refinancement

L’analyse de la liquidité est réalisée à l’échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l’excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d’abord sur l’application d’une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash tels qu’ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d’assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l’actif et du passif dont l’impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives,

ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 53 milliards d'euros à fin juin 2022. De même, 103 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 191 milliards d'euros à fin juin 2022, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (76 milliards d'euros à fin juin 2022) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

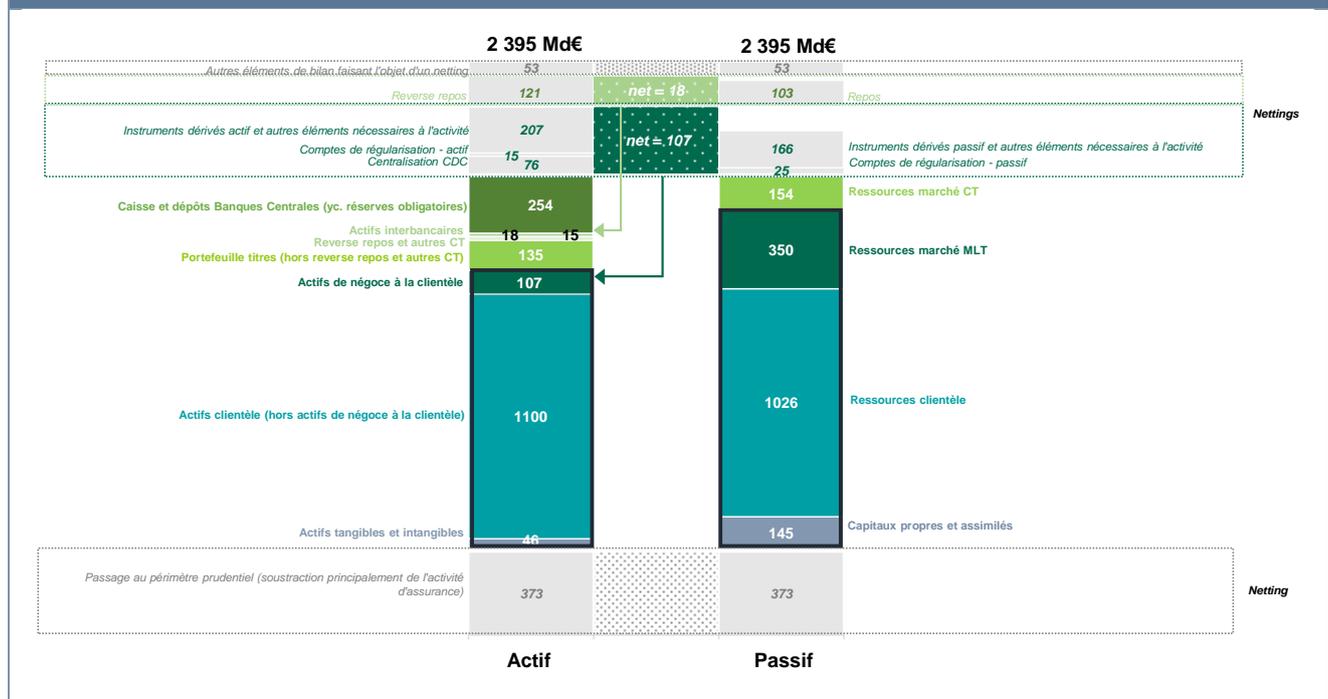
Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Table 5. Groupe Crédit Agricole - Construction du bilan cash bancaire au 30/06/22



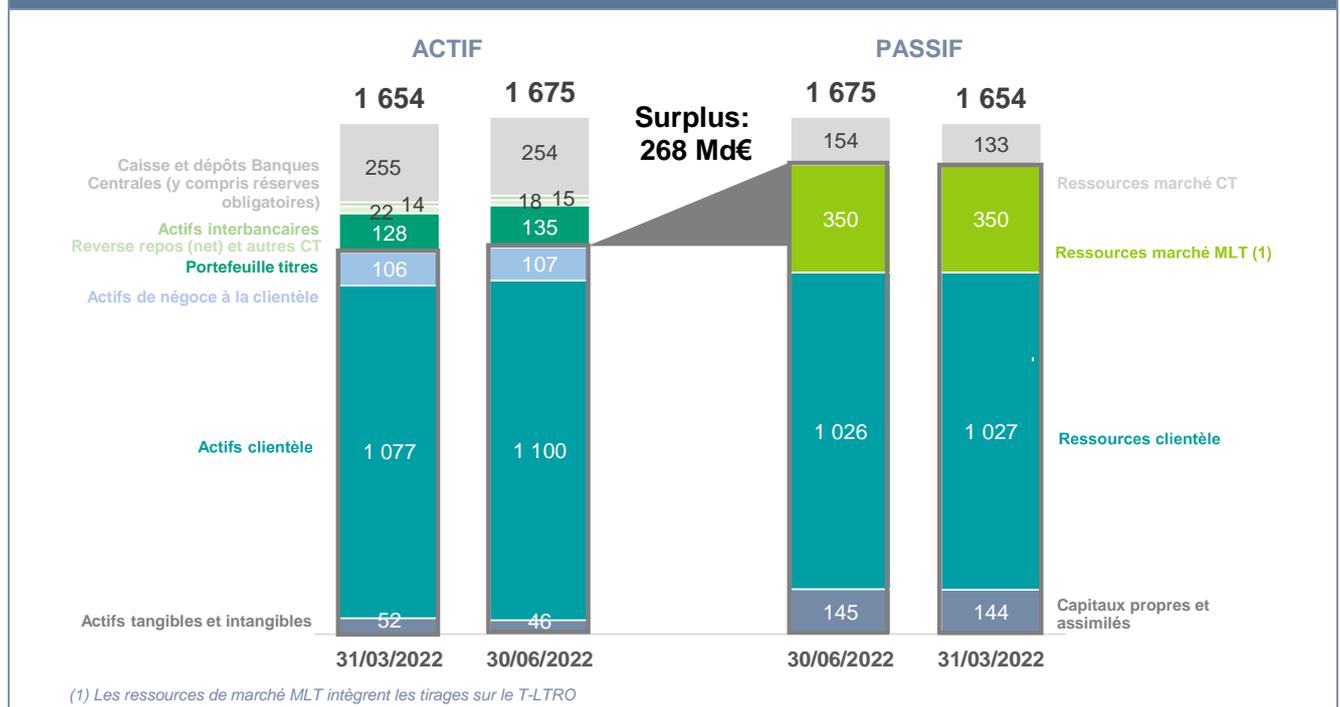
Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 675 milliards d'euros au 30 juin 2022, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 268 milliards d'euros**, en baisse de 18 milliards d'euros par rapport à fin mars 2022 et de 24 milliards d'euros par rapport à fin juin 2021, sous la dynamique de croissance du crédit observée sur le trimestre. Le Groupe affiche en effet un fort dynamisme de l'activité commerciale sur le trimestre, enregistrant une hausse de 24 milliards d'euros des crédits.

Par ailleurs, l'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 162 milliards d'euros² au 30 juin 2022. Il est précisé que la bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages. La sur-bonification est étalée sur la durée de la période de sur-bonification considérée. La sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations pour la deuxième période (juin 2021 à juin 2022) a été prise en compte au T2 2022 pour la totalité des tirages.

A noter, concernant la position en ressources stables, que le pilotage interne du Groupe exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de plus 110-130 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2022 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

Table 6. Groupe Crédit Agricole - Bilan cash au 30/06/22

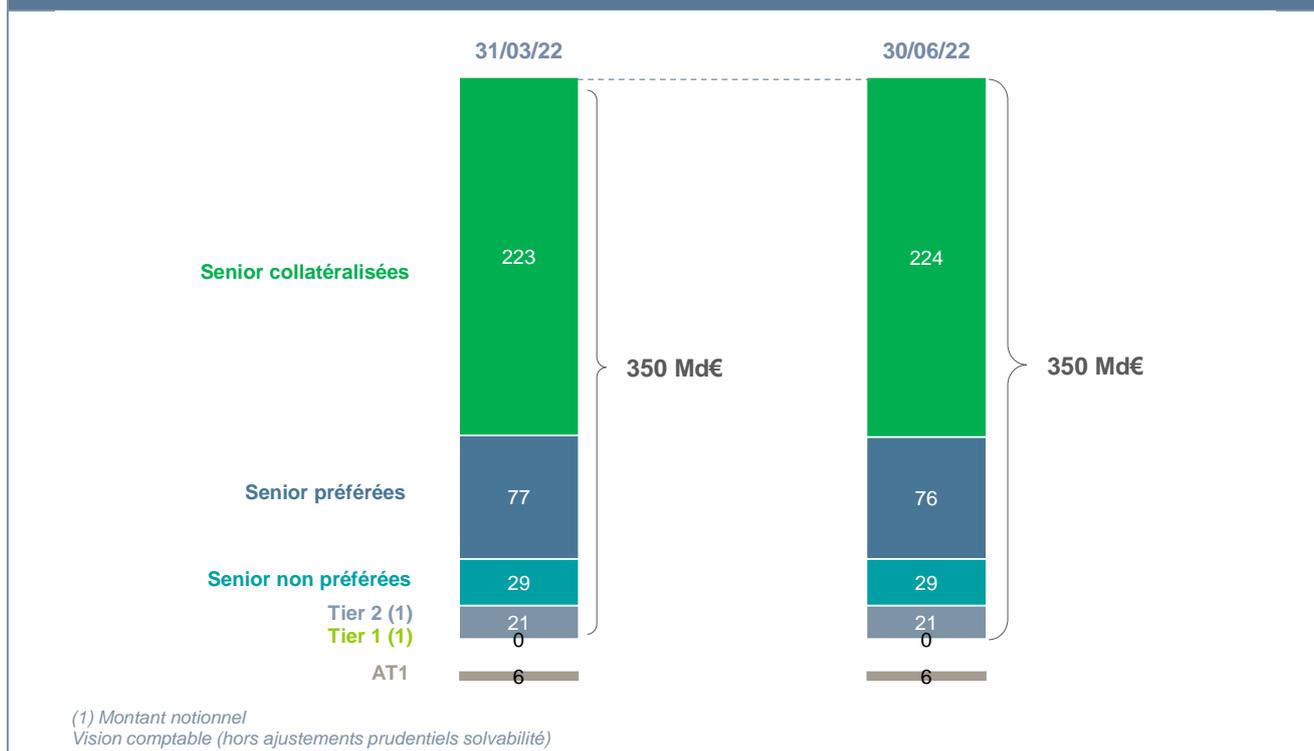


Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 350 milliards d'euros au 30 juin 2022, stables par rapport à fin mars 2022, et en hausse de 2 milliards d'euros par rapport à fin juin 2021.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 224 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 76 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 29 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 21 milliards d'euros.

² Hors FCA Bank

Table 7. Groupe Crédit Agricole – Répartition des encours comptables de ressources de marché moyen-long terme au 30/06/22

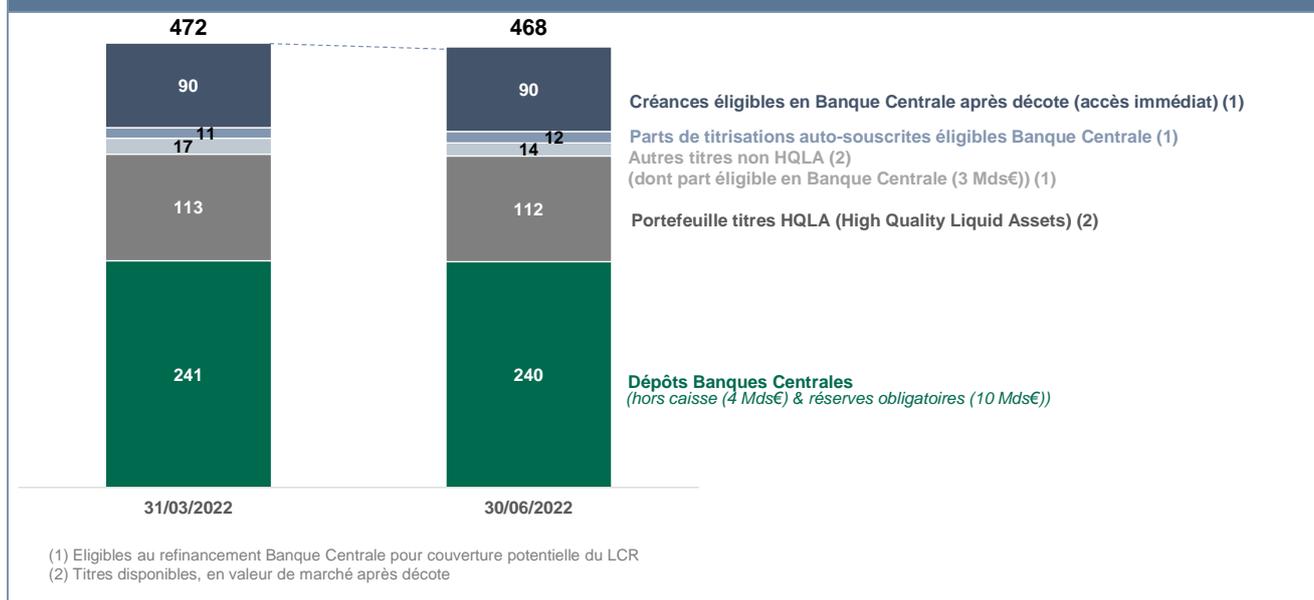


Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 468 milliards d'euros au 30 juin 2022, en baisse de 4 milliards d'euros par rapport à fin mars 2022, et en hausse de 5 milliards d'euros par rapport à fin juin 2021. Elles couvrent plus de trois fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité : ils s'établissent à 240 milliards d'euros au 30 juin 2022 (hors caisse et réserves obligatoires), en baisse de 1 milliard d'euros par rapport à fin mars 2022, et en hausse de 14 milliards d'euros par rapport à fin juin 2021.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 105 milliards d'euros.

Table 8. Groupe Crédit Agricole - Réserves de liquidité au 30/06/22



Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois au 30 juin 2022 s'élèvent respectivement à 169,3% pour le Groupe Crédit Agricole et 149,3% pour Crédit Agricole S.A. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

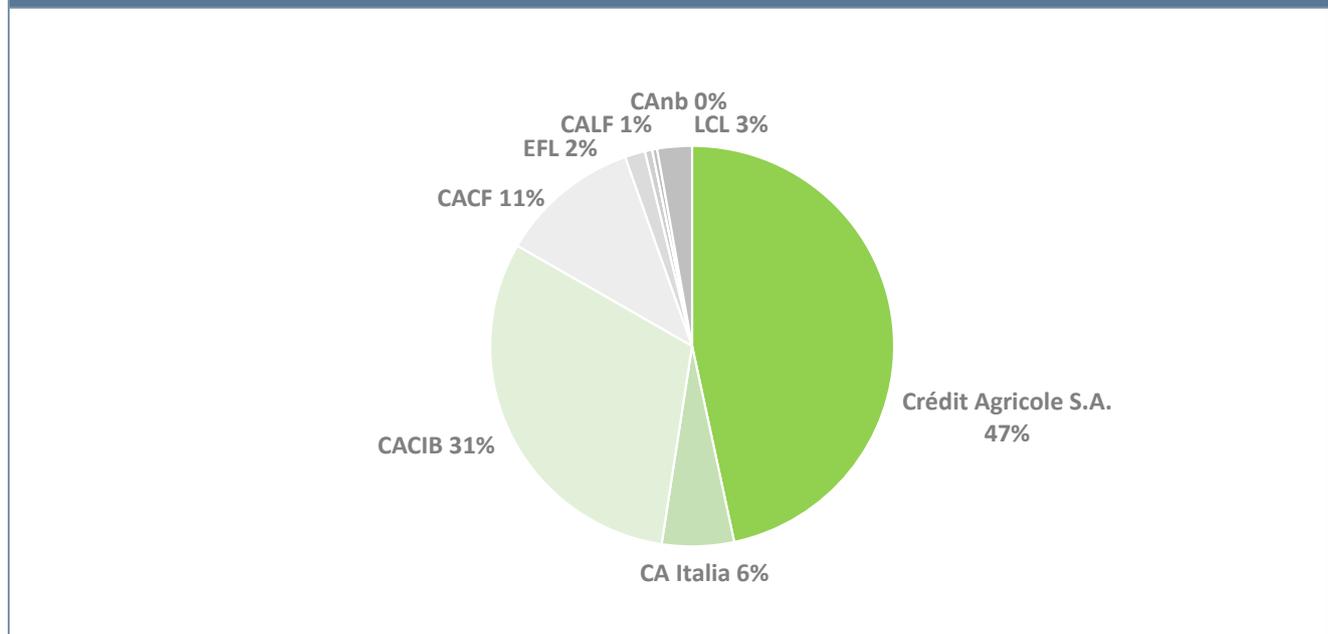
Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme de 100%.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

A fin juin, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 26,0 milliards d'euros³ de dette à moyen long terme, dont 47% émis par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, 3,5 milliards d'euros ont également été empruntés auprès d'organismes nationaux et supranationaux, ou placés dans les réseaux des banques de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et dans d'autres réseaux externes.

Table 9. Groupe Crédit Agricole - Levées MLT de marché - Ventilation par émetteur: 26,0 Mds€ au 30/06/22⁴



A fin juin, Crédit Agricole S.A. a réalisé à hauteur de 93% son programme de financement moyen long terme sur les marchés de 13 milliards d'euros⁵ pour l'année 2022. Un financement diversifié en formats (Senior collatéralisées, Senior préférées, Senior non préférées et Tier 2) et en devises (EUR, USD, AUD, CHF, NOK, SGD, HKD).

La banque a levé l'équivalent de 12,1 milliards d'euros⁶, dont 3,4 milliards d'euros en dette senior non préférée et 0,2 milliard d'euros en dette Tier 2, ainsi que 3,5 milliards d'euros de dette senior préférée et 5,0 milliards d'euros de dette senior collatéralisée.

A noter que Crédit Agricole S.A. a émis le 5 janvier 2022 un AT1 Perpétuel NC7,7 ans pour 1,25 milliard de dollars américains au taux initial de 4,75% (hors plan de refinancement).

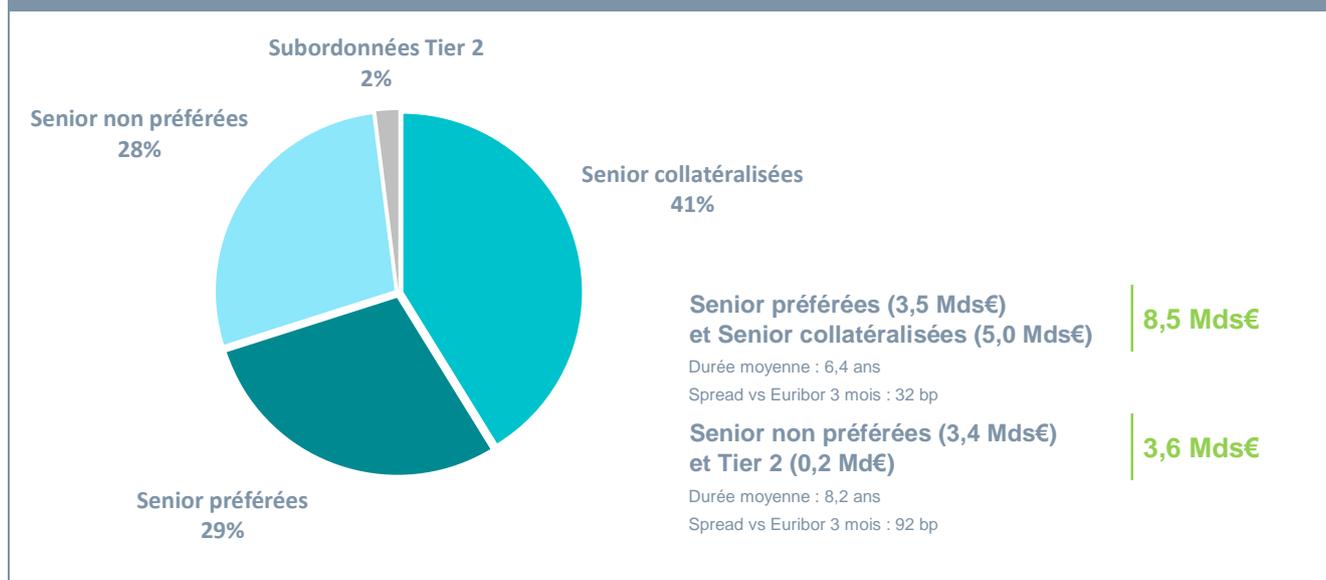
³ Montant brut avant rachats et amortissements, hors émission AT1

⁴ Montant brut avant rachats et amortissements, hors émission AT1

⁵ Hors émission AT1

⁶ Montant brut avant rachats et amortissements, hors émission AT1

Table 10. Crédit Agricole S.A. - Levées MLT de marché - Ventilation par segment: 12,1 Mds€⁷ au 30/06/2022



⁷ Montant brut avant rachats et amortissements, hors émission AT1

FACTEURS DE RISQUES CREDIT AGRICOLE S.A.

Cette partie présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et titres obligataires émis par Crédit Agricole S.A. du fait de sa structure. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque de Crédit Agricole S.A. et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Les termes "Crédit Agricole S.A." utilisés dans cette partie se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (i.e. maison mère et société cotée du Groupe Crédit Agricole) et l'ensemble de ses filiales détenues directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (ci-après individuellement une "filiale" ou collectivement les "filiales").

1. FACTEURS DE RISQUES LIES A CREDIT AGRICOLE S.A. ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole S.A. sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A. et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole S.A. considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole S.A. s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, Crédit Agricole S.A. pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole S.A. cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole S.A. est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole S.A. est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 807,9 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 15 % sur la clientèle de détail, 28 % sur les entreprises, 24 % sur les États et 29 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé Crédit Agricole S.A. étaient respectivement de 283,4 milliards d'euros et de 25,9 milliards d'euros au 30 juin 2022. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 13,1 milliards d'euros.

- b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par Crédit Agricole S.A. liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole S.A. comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole S.A. est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole S.A. s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 111 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 9,9 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur le deuxième trimestre 2022 ¹ de Crédit Agricole S.A. ressort à 29 points de base.

- c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole S.A.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2022, l'exposition brute de Crédit Agricole S.A. sur les secteurs hors Activités financières et d'assurance, Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire et Activités de services administratifs et de soutien s'élève à 249,1 milliards d'euros (dont 7,8 milliards d'euros en défaut) et a fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 5,4 milliards d'euros.

- d) Crédit Agricole S.A. pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit de Crédit Agricole S.A. sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité, du réseau LCL ainsi que du réseau de CA Italia.

À fin juin 2022, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. représentait 24 %, soit 264 milliards d'euros. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2022, le portefeuille d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. était composé à hauteur de 30 % d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 336,5 milliards d'euros, et à hauteur de 8 % d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 89,6 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs ou d'autres secteurs, par exemple ceux exposés aux prix de l'énergie, représentant une part significative du portefeuille de Crédit Agricole S.A. devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A. pourraient en être affectées.

¹ Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur les quatre trimestres glissants auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres.

- e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole S.A.

La capacité de Crédit Agricole S.A. à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole S.A. est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole S.A. à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole S.A. serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole S.A. ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole S.A. au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2022, le montant total des expositions brutes de Crédit Agricole S.A. sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 518,4 milliards d'euros (y compris sur des Caisses régionales) dont 474,8 milliards d'euros en méthode notations internes.

- f) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Crédit Agricole S.A. surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Crédit Agricole S.A. est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. est au 30 juin 2022 de 616 milliards d'euros en France et 135 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 55 % et 12 % des expositions ventilées du Crédit Agricole S.A. sur la période. Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur Crédit Agricole S.A. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2021, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole dans les pays de *rating* inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élevaient à 73,6 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes en raison de son exposition directe et indirecte en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine, les engagements commerciaux représentent l'équivalent de 1,7 milliard d'euros au 30 juin 2022. Ils sont presque tous comptabilisés au niveau de Crédit Agricole Ukraine et sont financés localement. Depuis le 31 mars 2022, les expositions ont peu évolué (quasi-arrêt de la production et moratoire sur les amortissements, une partie des échéances continuant toutefois d'être honorées) et Crédit Agricole Ukraine demeure un fournisseur de liquidités à court terme pour Crédit Agricole S.A. Les risques sur ces expositions sont provisionnés au 30 juin 2022 pour un montant total de 245 millions d'euros (dont 195 M€ issus du reclassement en risque de crédit du provisionnement des fonds propres au 31 mars 2022). Les fonds propres de CA Ukraine s'élevaient au 30 juin 2022 à 190 M€.
- En Russie, le Groupe a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions dites on-shore) représentent l'équivalent de 0,7 milliard d'euros au 30 juin 2022, montant stable depuis le 31 mars 2022. Les expositions comptabilisées en dehors de CACIB AO, dites expositions off-shore, représentent l'équivalent de 3,3 milliards d'euros, dont 3 milliards au bilan (contre 3,6 milliards d'euros dont 3,1 milliards au bilan au 31 mars 2022). Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (à 96 % investment grade au 31 décembre 2021, composé principalement de grandes entreprises russes, notamment de producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dans l'échelle de notation interne dès le 31 mars 2022. Au 30 juin 2022, les expositions performantes (stages 1&2) ont été provisionnées à hauteur de 304 millions d'euros tandis que 73 millions d'euros ont été provisionnés au titre de risques avérés (stage 3). La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,3 milliard d'euros, en baisse continue depuis le début du conflit (0,6 milliard d'euros au 31 mars 2022, 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021). Au total, ces expositions, de taille limitée, continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite et la quasi-totalité des échéances sont honorées depuis le début du conflit. L'exposition russe de Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 231 millions d'euros au 30 juin 2022, en légère baisse depuis le 31 mars 2022 (équivalent de 250 millions d'euros).

g) Crédit Agricole S.A. est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque Crédit Agricole S.A. détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés de Crédit Agricole S.A. sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. Les actifs pondérés par les risques (RWA) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 11,4 milliards d'euros au 30 juin 2022. Bien que Crédit Agricole S.A. obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et Crédit Agricole S.A. pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes. Par ailleurs, des opérations de change à terme ont été contractées avec des contreparties russes. La valeur de marché de ces opérations, sensible à la parité rouble/dollar, est toutefois non significative 30 juin 2022.

1.2 Risques financiers

a) Les revenus tirés par Crédit Agricole S.A. de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des filiales spécialisées dans la gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par Crédit Agricole S.A. de ces activités. Sur l'année 2021, 18 % et 11 % des revenus de Crédit Agricole S.A. ont été générés respectivement par ses activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. Les actifs sous gestion de Amundi s'élèvent à 2 064 milliards d'euros fin décembre 2021 et les actifs sous gestion de CAA s'établissent à 323 milliards d'euros fin décembre 2021. Crédit Agricole S.A. est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances². De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles Crédit Agricole S.A. intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de Crédit Agricole S.A., qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles Crédit Agricole S.A. intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les filiales facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de Crédit Agricole S.A. réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les filiales.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que Crédit Agricole S.A. tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

b) La fin de l'environnement de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas ce qui est actuellement en train d'évoluer. Dans le contexte récent de remontée graduelle des taux d'intérêt, Crédit Agricole S.A. pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou un risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés), et par un risque de transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt plus élevés

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très

² Source : *Argus de l'assurance*, décembre 2020.

pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs significatifs sur les charges de Crédit Agricole S.A. (salaires, achats).

- c) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. compte parmi les leaders ³ de la banque de détail en France, au travers de la Banque de Proximité LCL et est ainsi exposé aux variations de taux d'intérêt.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par Crédit Agricole S.A. sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole S.A. n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de Crédit Agricole S.A. ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Crédit Agricole S.A. est exposé ⁴, la valeur économique ⁵ de Crédit Agricole S.A. serait positivement affectée à hauteur de 0,6 milliard d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de - 2,4 milliards d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

En considérant un horizon de un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), à fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole S.A. est exposé ⁽²⁾, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole S.A. baisserait de - 0,4 milliard d'euros en année 1, - 0,5 milliard d'euros en année 2, - 0,6 milliard d'euros en année 3 ; à l'inverse, à fin décembre 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole S.A. est exposé, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole S.A. serait en hausse de +0,7 milliard d'euros en année 1, +0,6 milliard d'euros en année 2, et +0,7 milliard d'euros en année 3.

Ces sensibilités du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission⁶ (ou *pass-through rate*) de 50% appliqué aux crédits à l'habitat, soit une répercussion immédiate et partielle de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

Avec un coefficient de transmission de 100% appliqué aux crédits à l'habitat, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement +0,7 milliard d'euro, +0,7 milliard d'euro et +0,8 milliard d'euro pour un scénario de choc parallèle haussier, et de respectivement -0,5 milliard d'euro, -0,6 milliard d'euro et -0,7 milliard d'euro pour un scénario de choc parallèle baissier.

La sensibilité du produit net d'intérêt sur l'année 1 est fortement impactée par le TLTRO III levé auprès de la Banque centrale européenne : sans la bonification de 50 points de base et le taux plafond de -1%, la sensibilité pour un scénario de choc parallèle haussier aurait été de 0,4 milliard d'euro (pour un coefficient de transmission de 100%).

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole S.A. baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

³ Sources internes, Études ECO.

⁴ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

⁵ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

⁶ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats de Crédit Agricole S.A. pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A. et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

- d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole S.A., ainsi que de la dette de Crédit Agricole S.A., pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole S.A., ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole S.A., ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole S.A. au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole S.A. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole S.A. s'élevait à 117,7 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 113 millions d'euros.

- e) Crédit Agricole S.A. peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de Crédit Agricole S.A. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de Crédit Agricole S.A. peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole S.A. à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole S.A. détenait près de 49,9 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 40,7 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 6,8 milliards d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 2,4 milliards d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

- f) Crédit Agricole S.A. doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de Crédit Agricole S.A. est incertain, et si Crédit Agricole S.A. perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que Crédit Agricole S.A. s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de

gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de Crédit Agricole S.A. en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole S.A. affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 153 %⁷ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

Dans certaines activités de Crédit Agricole S.A., notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives si Crédit Agricole S.A. n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs peu liquides détenus par Crédit Agricole S.A. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par Crédit Agricole S.A. à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution des prix de ces actifs, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes non anticipées.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent Crédit Agricole S.A. à des risques de marché

Les activités de Crédit Agricole S.A. sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles Crédit Agricole S.A. opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole S.A. est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

Par exemple, Crédit Agricole S.A. est vulnérable à la volatilité et à l'augmentation des prix du pétrole, du gaz naturel et des produits agricoles tels que le blé, ce qui peut avoir un impact sur l'activité de financement des matières premières du Groupe ainsi qu'un impact sur le secteur agricole français, qui représente une clientèle importante pour le Groupe.

Crédit Agricole S.A. utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 30 juin 2022, la VaR de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 14 millions d'euros.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 1.2.5.III.1 "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché – Indicateurs" et 1.2.5.IV "Expositions" du chapitre 5 "Risques et Pilier 3" figurant respectivement aux pages 312 et 313 et aux pages 313 à 315 du DEU 2021. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de Crédit Agricole S.A. aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 13,4 milliards d'euros au 30 juin 2022.

h) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 30 juin 2022, Crédit Agricole S.A. est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par Crédit Agricole S.A. s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, Crédit Agricole S.A. pourrait enregistrer des pertes imprévues.

i) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par Crédit Agricole S.A. pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole S.A. détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute

⁷ LCR moyen à fin décembre 2021.

évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole S.A. pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole S.A. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2021, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 7,2 milliards d'euros (6,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020), le montant notionnel des positions à la vente est nul au 31 décembre 2020).

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de Crédit Agricole S.A. inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole S.A. se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 18 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 11 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 46 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (7 %), la fraude interne (15 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (2 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 36,1 milliards d'euros au 30 juin 2022.

a) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre Crédit Agricole S.A. s'élève à 105 millions d'euros, en baisse de - 76 % par rapport à l'année 2020 (434 millions d'euros) qui avait été impactée par des dossiers exceptionnels de Crédit Agricole CIB et Amundi pour 366 millions d'euros (dont 231 millions d'euros au titre du risque frontière crédit). À périmètre constant, le coût de la fraude en 2021 (105 millions d'euros) progresserait de + 55 % par rapport à 2020 (68 millions d'euros), retraité des dossiers exceptionnels.

Le crédit à la consommation, la banque de détail France (LCL) et à l'international représentent 96 % de la fraude totale (hors exceptionnel).

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 36 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 35 % ;
- détournement/vol : 4 % ;
- PSA/NPAI : 12 % ;
- autres fraudes : 13 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole S.A. continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole S.A. dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole S.A. devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole S.A. se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole S.A., en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole S.A. ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole S.A. est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole S.A. a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Crédit Agricole S.A. est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole S.A. pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole S.A., et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Crédit Agricole S.A. ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 3 % des pertes opérationnelles.

- c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole S.A. pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole S.A. ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole S.A. n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Crédit Agricole S.A. utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole S.A. applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole S.A. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole S.A. pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole S.A. utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a une exigence de fonds propres prudentiels de 2,9 milliards d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

- d) Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de Crédit Agricole S.A. dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole S.A. sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Crédit Agricole S.A. est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre

de litiges et exposer Crédit Agricole S.A. à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour Crédit Agricole S.A. et géré par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

- e) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Crédit Agricole S.A. a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole S.A., ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole S.A. a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole S.A. dispose de moyens de défense importants, Crédit Agricole S.A. pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en Ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Les provisions pour litiges représentent 537 millions d'euros au 30 juin 2022, versus 558 millions d'euros au 31 décembre 2021.

- f) La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où Crédit Agricole S.A. les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de Crédit Agricole S.A., faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité de Crédit Agricole S.A.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants de Crédit Agricole S.A. respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques de Crédit Agricole S.A. soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, Crédit Agricole S.A. ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Crédit Agricole S.A. pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2021, Crédit Agricole S.A. était implanté dans 47 pays. Ce périmètre comprend l'entité mère, les filiales et succursales. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'en 2021, 69 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) de Crédit Agricole S.A. provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

1.4 Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue

- a) Les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe Crédit Agricole peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays (dont la France, l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis), peuvent avoir des répercussions économiques et financières étendues. Le conflit a exacerbé l'instabilité des marchés mondiaux, avec un impact négatif sur les indices boursiers, l'augmentation des prix des matières premières (en particulier le pétrole, le gaz et les produits agricoles tels que le blé), l'aggravation des perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'augmentation des coûts de production et des pressions inflationnistes supplémentaires, au-delà de celles déjà observées ces derniers mois. Ces conditions difficiles pour l'économie mondiale et les marchés financiers pourraient avoir des effets négatifs significatifs sur le groupe Crédit Agricole et ses clients. Ces conditions peuvent se poursuivre ou s'aggraver au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

Ainsi, le coût du risque pourrait être affecté au second semestre 2022 par l'évolution de la situation géopolitique, financière et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (baisse d'activité, capacité insuffisante à répercuter les hausses de coûts) et des consommateurs (affectés par les hausses de prix à la consommation), par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment ceux :

1. dont l'activité d'acteurs significatifs, en raison de leur localisation ou nationalité, est directement impactée par le conflit (énergie, agriculture, aéronautique, négoce en matières premières et énergies) ;
2. exposés à des pénuries ou hausses significatives du coût des énergies et matières premières utilisées dans leur processus de production (agro-alimentaire, industries lourdes, automobile, bâtiment et travaux publics) ;
3. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale en raison des hausses de prix de vente ou de la perte d'accès à des marchés significatifs.

- b) La pandémie de coronavirus (Covid-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux.

Des incertitudes fortes subsistent également quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaire et monétaire à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) restent des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu à la baisse en juillet 2022 ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 2,6 % pour la zone euro et 2,4 % pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

1. une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance ;
2. une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays ;
3. un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. ;
4. des actifs pondérés par les risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité) ; et

5. une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait être affecté au second semestre 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment ceux :

1. liés aux restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes pouvant être décidées en cas de reprise épidémique, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international et l'événementiel ;
2. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
3. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial fait également l'objet d'un suivi rapproché, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Au 30 juin 2022, les expositions de Crédit Agricole S.A. aux secteurs considérés comme les plus sensibles à ces risques sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 18,2 milliards d'euros d'engagements commerciaux, (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 8,9 milliards d'euros d'engagements commerciaux, (c) l'automobile avec 36,6 milliards d'euros d'engagements commerciaux, (d) le "Shipping" avec 16,7 milliards d'engagements commerciaux.

c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole S.A. et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole S.A. est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 53 % du produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. a été réalisé en France, 16 % en Italie, 20 % dans le reste de l'Europe et 11 % dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole S.A. intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole S.A., y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole S.A. les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole S.A., en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- Une dégradation du contexte global pourrait conduire à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entraînerait un maintien prolongé de taux très bas dans les pays jugés sans risque (Allemagne, États-Unis).
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, *Brexit*, tensions au Moyen-Orient, crises sociales ou politiques à travers le monde, tensions en Europe de l'est, etc.
- En Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance déjà faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie, et pourrait également provoquer une hausse des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

d) Crédit Agricole S.A. intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Crédit Agricole S.A. est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 modifié du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR) concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2) et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que Crédit Agricole S.A. doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi, au 31 décembre 2021, le ratio CET1 phasé de Crédit Agricole S.A. atteint 11,9 % et le ratio global phasé 17,7 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du Document d'enregistrement universel 2021). En outre, la contribution de Crédit Agricole S.A. au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de Crédit Agricole S.A. au Fonds de résolution unique a enregistré une hausse à 392 millions d'euros, soit + 11 % par rapport à 2020, concentrée sur les deux premiers trimestres de 2021 et 2020 (ce montant intègre les + 130 millions d'euros de trop-perçu entre 2016 et 2020 restitué à Crédit Agricole S.A.) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations de Crédit Agricole S.A. en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les

instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où Crédit Agricole S.A. exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, Crédit Agricole S.A. a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de Crédit Agricole S.A., notamment en obligeant Crédit Agricole S.A. à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour Crédit Agricole S.A. : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de Crédit Agricole S.A. à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales telles que Crédit Agricole S.A.), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques, le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole S.A. est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole S.A. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole S.A. et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole S.A., mais celui-ci pourrait être très important.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur Crédit Agricole S.A. à ce stade.

1.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A.

a) Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme 2025

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à moyen terme à horizon 2025 : « Ambitions 2025 » (le « Plan moyen terme 2025 »). Le Plan moyen terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs de leurs marchés respectifs. Le Plan moyen terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (ROI >10% en 3 ans). Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan moyen terme 2025, Crédit Agricole S.A. ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie as-a-service, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine.

Le Plan moyen terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers portant notamment sur le coefficient d'exploitation, le résultat net, la rentabilité sur fonds propres et les ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de Crédit Agricole S.A.. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole S.A. sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, et notamment si l'un ou plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section se réalisait. À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. poursuit les objectifs suivants, présentés dans le Plan moyen terme 2025 : atteindre à fin 2025 un résultat net par du Groupe supérieur à 6 milliards d'euros ; maintenir un plafond de coefficient d'exploitation sur toute la durée du Plan moyen terme 2025 à 60 %, qui sera ramené à 59% lorsque la réforme IFRS17 aura été mise en œuvre ; atteindre une rentabilité sur capitaux propres tangibles (ROTE) supérieur à 12 % à fin 2025 ; cibler tout au long du Plan moyen terme 2025 un ratio CET1 à 11 % et un plancher à tout instant de 250 points de base au-dessus des exigences SREP (en poursuivant une stratégie d'optimisation du compartiment de capital AT1). Le Plan moyen terme 2025 prévoit également une cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole SA à hauteur de 50% en numéraire, et ce même en cas de fluctuation du ratio de CET1 autour de la cible fixée dans le Plan moyen terme 2025. En 2023, Crédit Agricole S.A. a en outre l'intention de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale de ses actionnaires le versement additionnel de 0,20€ par action qui n'avait pas été distribué au titre du dividende 2019.

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, le Groupe Crédit Agricole adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Pour le climat, le Groupe inscrit son action dans la contribution à la neutralité carbone planétaire d'ici 2050. Le Crédit Agricole a initié fin 2021 un important chantier méthodologique visant à définir des trajectoires de décarbonation pour dix secteurs de l'économie financés par la banque, applicables à chaque métier et chaque entité. Ces dix secteurs représentant 75 % des émissions mondiales de carbone et 60 % des encours du Groupe. Les travaux reposent sur le scénario Net Zéro Emissions de l'Agence internationale de l'énergie et adoptent les principes de l'Alliance du secteur financier de Glasgow visant à tracer la voie d'un désengagement progressif des actifs aux plus fortes émissions de CO2. Cette voie est complexe. Elle requiert un dialogue renforcé avec les clients du Groupe afin de permettre la décarbonation de l'économie tout en évitant un choc social.

D'ores et déjà, le Groupe Crédit Agricole a tracé sa trajectoire de désengagement progressif du secteur Pétrole et Gaz en fixant une cible de réduction des émissions de CO2 liées au financement de ce secteur de 30 % en valeur absolue entre 2020 et 2030. Nous nous engageons également à soutenir la décarbonation du secteur de l'automobile en diminuant l'intensité carbone de notre portefeuille sectoriel de moins 50 % sur cette même période (portefeuilles Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance et Crédit Agricole Leasing & Factoring).

En ce qui concerne l'objectif de réduction de notre empreinte carbone propre, scope 1 et 2 (énergies, flotte et déplacements professionnels) il a été fixé à moins 50 % également d'ici 2030.

Les trajectoires sectorielles dont nous allons poursuivre la définition et la publication, en 2022 et en 2023, seront accompagnées de plans d'actions destinés à garantir leur mise en œuvre. En ce qui concerne le secteur pétrole et gaz, le plan d'actions passera notamment par l'adoption d'une nouvelle politique, en ligne avec les recommandations de l'Alliance du secteur financier de Glasgow pour le NetZéro.

En parallèle, le Crédit Agricole accélère son soutien aux énergies renouvelables en visant une croissance de 60 % de

l'exposition aux énergies bas carbone pour CACIB d'ici 2025 et l'atteinte de 14 GW de capacité installée via les investissements de Crédit Agricole Assurances en 2025.

Pour aller plus loin, le Groupe Crédit Agricole se structure et lance deux nouveaux métiers:

- Crédit Agricole Transitions & Energies, pour rendre les transitions énergétiques accessibles à tous,
- Crédit Agricole Santé & Territoires pour faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole et donc à celle de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Plus généralement, le succès du Plan moyen terme 2025 repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025 devraient pouvoir être atteints, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan moyen terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si Crédit Agricole S.A. n'était pas en mesure de réaliser les objectifs définis dans le Plan moyen terme 2025 (en totalité ou en partie), sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

- b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des filiales spécialisées dans ce domaine dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que la sinistralité constatée ne soit pas supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. de manière importante.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie à l'évolution des taux, notamment en renforçant sa politique de réorientation de sa collecte vers les unités de compte et en dotant sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 13,8 milliards d'euros au 30 juin 2022 (contre 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021), soit 6,5 % des encours des contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'unité de compte dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 25,2 % au 30 juin 2022. En assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé. Il atteint 98,7 %⁸.

Enfin, Crédit Agricole Assurances maintient un haut niveau de solvabilité en affichant un ratio de 224 %⁹ au 30 juin 2022.

- c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A.

Bien que les principales activités de Crédit Agricole S.A. soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole S.A. à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la

⁸ Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica, retraité des événements climatiques, le ratio.

⁹ Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le *grandfathering* des dettes subordonnées.

valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. est d'autant plus important.

d) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques liés au changement climatique

Les risques climatiques peuvent affecter le Groupe Crédit Agricole de deux façons : directement en portant sur ses outils d'exploitation - pour des impacts qui demeurent cependant marginaux à l'échelle du Groupe – ou, indirectement, en affectant les contreparties des filiales de Crédit Agricole S.A. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit, volet pour lequel les impacts pourraient être significatifs pour les contreparties du Crédit Agricole S.A., et, de fait, indirectement affecter le Crédit Agricole S.A. À titre d'exemple, lorsque Crédit Agricole S.A. prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de Crédit Agricole S.A. dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole S.A. devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative *Net Zero Banking Alliance*, Amundi a rejoint l'initiative *Net Zero Asset Manager Alliance* et CAA l'initiative *Net Zero Asset Owners' Alliance*. Ces engagements confirment l'implication du Groupe Crédit Agricole dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e) Crédit Agricole S.A., ainsi que sa filiale de Banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole S.A. et de chacune de ses filiales prises individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de Crédit Agricole S.A. ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole S.A. auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de Crédit Agricole S.A. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+/AA- et les perspectives sont stables.

f) Crédit Agricole S.A. est confronté à une forte concurrence

Crédit Agricole S.A. est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales, qui assurent la distribution des produits financiers de Crédit Agricole S.A. ont en France une part de marché de près de 23 %¹⁰.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole S.A., ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole S.A. et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole S.A. doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une

¹⁰ Cette part de marché est valable sur les dépôts bancaires des ménages, elle est de 24 % pour les crédits des ménages (source : Banque de France, septembre 2021).

procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2¹¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette¹², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet

¹¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

¹² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

- b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

GESTION DES RISQUES

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2021, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5).

Les principales catégories de risques auxquels le Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2022 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2021 dans la partie 5 chapitre 2. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2022.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2022, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 1 182,7 milliards d'euros contre 1 188,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit une diminution de 0,5% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 10,9 milliards à fin juin 2022 contre 10,6 milliards au 31 décembre 2021.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions, soit 1 109,5 milliards d'euros au 30 juin 2022 contre 1 067,2 milliards au 31 décembre 2021. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

Zone géographique de risque	juin 22	déc 21
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	3%	3%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	1%	1%
AMERIQUE DU NORD	6%	5%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	5%	5%
EUROPE DE L'EST	2%	2%
EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	12%	12%
FRANCE (Retail)	15%	15%
FRANCE (hors retail)	40%	42%
ITALIE	12%	11%
JAPON	4%	2%
NON VENTILE	0%	1%
TOTAL	100%	100%

Secteur d'activité	juin-22	déc-21
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	2%	2%
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	2%	2%
ASSURANCE	1%	1%
AUTOMOBILE	3%	2%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	5%	8%
AUTRES INDUSTRIES	2%	1%
AUTRES TRANSPORTS	1%	1%
BANQUES	3%	3%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0%	0%
BTP	2%	2%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%	2%
DIVERS	2%	3%
ENERGIE	8%	7%

IMMOBILIER	3%	3%
INDUSTRIE LOURDE	3%	2%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	1%	1%
MARITIME	1%	1%
MEDIA / EDITION	0%	0%
SANTE / PHARMACIE	1%	1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	30%	29%
TELECOM	2%	1%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%	1%
UTILITIES	0%	1%
BANQUE DE DETAIL	24%	24%
NON VENTILE	1%	1%
Total	100%	100%

La variation des expositions sur le secteur des activités financières non-bancaires est due à un changement de classement des expositions relatives aux titrisations pour le compte de clients, de ce secteur, vers les secteurs d'activité des clients (automobile, énergie, industrie lourde, informatique, technologie et telecom principalement).

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole S.A. et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise Covid-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêt du deuxième trimestre 2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2022 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation (core inflation à 5,5% sur un an à décembre aux Etats-Unis et 5% pour la Zone euro).

PREMIER SCENARIO : « scénario central »

Il prévoit un scénario géopolitique « médian » avec une poursuite du conflit en Ukraine, des sanctions maintenues en 2022-2023 et une forme d'accord de sortie de crise à moyen terme.

Forte accélération de l'inflation en zone euro

L'inflation moyenne de la zone en 2022 progresserait très fortement pour refluer ensuite graduellement. Cela est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques et une hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement, on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Les réserves d'épargne accumulées limitent ces effets négatifs mais un freinage de la consommation est tout de même observé.

Ces effets négatifs sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 est révisée de 4,1% à 3,3% en France et de 3,9% à 2,9% en zone euro.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Le « Quantitative Tightening » est plus précoce et plus rapide que prévu. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un repli graduel à partir de mi-2022 (ralentissement de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs au second semestre 2022 et va continuer à les relever en 2023.

Les taux longs montent en zone euro, mais la courbe des taux s'aplatit à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie à l'approche des échéances politiques mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

DEUXIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse modéré » (scénario un peu plus dégradé que le premier)

Scénario géopolitique : persistance et impact du conflit plus marqués que dans le scénario central.

Choc sur les prix énergétiques plus prononcé

La Chine décide de ne pas acheter massivement le pétrole russe et de ne pas compenser la baisse des achats européens ; les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et la réponse de l'Arabie Saoudite est insuffisante. Ainsi, l'offre de pétrole se trouve réduite, la demande se concentre alors sur le pétrole du Moyen-

Orient et de la Mer du Nord et on observe une forte tension sur les prix pétroliers en 2022-2023, qui avoisinent 180 dollars le baril. **Choc d'inflation plus fort que dans le 1^{er} scénario en 2022-2023.**

La réponse budgétaire et monétaire reste mesurée

Les Etats européens ne réagissent pas massivement à ce choc inflationniste : les mesures de soutien budgétaire sont limitées. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. Ceci affecte la croissance et a peu d'effet sur l'inflation. Le Bund reste assez bas (valeur refuge) mais les spreads France et Italie s'écartent (phénomène de fragmentation, inquiétudes sur la soutenabilité de la dette).

« Stagflation » en zone euro

La zone euro connaît alors une phase de baisse du pouvoir d'achat, un net freinage de la consommation, une forte détérioration des profits des entreprises, une remontée du chômage ainsi que des faillites. Il n'y a cependant pas de repli annuel du PIB en 2022-2023, mais la croissance est très nettement ralentie. Un repli des marchés boursiers et correction mesurée sur l'immobilier sont prévus pour la zone euro dans ce scénario.

TROISIEME SCÉNARIO : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, il est supposé que la Chine intervient dans les négociations liées au conflit russo-ukrainien et qu'un règlement du conflit se met en place plus rapidement que dans le scénario « central ». Les sanctions sont alors prolongées mais allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2022-2023.

Evolutions financières

Le resserrement de la Fed est plus mesuré que dans le scénario central, et les taux longs américain légèrement plus bas. De même, le Bund reste bas, un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, en liaison avec l'évolution des taux longs américain et la politique de la BCE. Les spreads français et italiens sont du même ordre que dans le scénario central. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

QUATRIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse sévère » (scénario le plus dégradé)

Le choc du 2^{ème} scénario est accentué sur les prix du pétrole et l'inflation.

Dans ce scénario, les sanctions sont renforcées, des problèmes d'approvisionnement encore plus marqués apparaissent. On constate une persistance du conflit, induisant une forte réduction des importations de pétrole russe par les pays européens. La Chine n'achète pas suffisamment de pétrole à la Russie pour libérer l'offre pétrolière du Golfe. Les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et réponse de l'Arabie Saoudite s'avère insuffisante. Ainsi, on observe une hausse des prix du pétrole très prononcée : les prix pétroliers avoisinent 200 dollars le baril en 2022-2023. **Le choc d'inflation est très fort.**

Erreurs de politique monétaire

La principale différence par rapport au 2^{ème} scénario tient aux politiques monétaires. Face aux chiffres très élevés d'inflation, la Fed remonte fortement le taux des Fed Funds au second semestre 2022 et en 2023, sans pour autant enrayer l'inflation : fortes inquiétudes des investisseurs et nette remontée des taux longs américains.

De même la BCE remonte ses taux plus nettement et plus rapidement que dans le scénario adverse modéré (remontée du Bund). Cela entraîne une remontée beaucoup plus nette des OAT et des BTP italiens : il y a un phénomène de fragmentation, couplé à de fortes inquiétudes des investisseurs.

Légère récession en zone euro

On observe une forte hausse de l'inflation et une remontée significative des coûts de financement. Cela entraîne une baisse du pouvoir d'achat et un très net ralentissement de la consommation. La zone euro connaît alors une forte dégradation du climat des affaires et un léger repli des dépenses d'investissement, couplés à des risques spécifiques dans certains pays, en France notamment (conflits sociaux très marqués). De ce fait, il y a une légère récession en zone euro en 2023, ainsi qu'un net repli des marchés boursiers et une correction significative de l'immobilier.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Scénario favorable				Adverse sévère			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB - ZE	5,2	2,9	2,4	1,8	1,4	1,8	0,6	1,1	1,2	3,9	2,9	1,7	1,3	1,0	-0,8	0,3	0,9
Tx Chômage - ZE	7,8	7,3	7,0	6,8	6,7	7,3	7,4	7,3	7,3	6,7	6,1	5,9	5,8	7,5	8,0	8,2	8,2
Tx inflation - ZE	2,6	6,5	3,0	2,5	2,0	7,9	4,8	1,3	0,7	5,3	2,3	1,5	1,2	8,6	4,5	0,8	0,6
PIB - France	7,0	3,3	2,1	1,8	1,5	2,4	0,9	2,0	1,6	4,0	2,5	2,0	1,7	1,9	-0,3	1,2	1,2
Tx Chômage - France	7,9	7,5	7,4	7,2	7,0	7,8	8,3	8,0	7,9	7,2	6,9	6,7	6,6	8,2	9,0	8,7	8,5
Tx inflation - France	1,6	4,2	2,5	2,3	1,8	5,5	3,9	0,9	0,5	3,6	2	1,7	1,4	6,1	4,6	0,6	0
OAT 10 ans	0,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,8	2,2	1,9	1,9	1	1,35	1,5	1,5	2,6	3,3	2,8	2,8

À fin juin 2022, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 43 % et 57 % des stocks de couverture sur le périmètre Groupe Crédit Agricole (P4).

À fin juin 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 44 % du coût du risque semestriel du Groupe Crédit Agricole (P4) contre 56 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Le scénario central est actuellement pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2022.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole :

<i>Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)</i>			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-3,3%	+4,0%	+11,3%	-7,9%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers" du DEU 2021 de Crédit Agricole S.A.) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente plus de 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

La dynamique de crédit est toujours forte au sein de Crédit Agricole S.A., avec une hausse des encours clientèle de 17,2 Md€ sur le 1^{er} semestre 2022. Augmentation sur tous les métiers dont LCL : +7,2 Md€, Grande clientèle : +9,7 Md€, métiers spécialisés : +3,0 Md€, compensée partiellement par la sortie du périmètre du Crédit du Maroc (IFRS 5 – 4,5 Md€ en borne d'ouverture).

Depuis le début d'année, la structure des portefeuilles a légèrement évolué à la faveur de stress locaux, des évolutions de rating avec un poids des contrats en stage 2 plus important. Avec une hausse de +5,0 Md€, les encours sur le stage 2 représentent désormais 11,68% vs 11,04% fin 2021 des encours. Par ailleurs, avec une dynamique de crédit toujours forte, les encours en stage 1 ont progressé de 11,7 Md€ sur le semestre, avec un poids des encours en stage 1 désormais de 85,8% vs 86,4% fin 2021 des encours.

La principale hausse du Stage 2 est localisée sur la banque de proximité France (LCL : +2,8 Md€ avec un taux de Stage 2 à 13,2% vs 12,0% fin 2021) et la Banque de Financement : +1,7 Md€ avec un taux de Stage 2 à 13,3% vs 13,0% fin 2021).

Les encours défaillants (stage 3) n'ont progressé que de +0,4 Md€ malgré la crise (hausse très limitée en valeur absolue et stable en poids relatif à 2,5%) : hausse localisée essentiellement sur la BFI avec +0,7 Md€ compensé partiellement par un effet périmètre (sortie Maroc IFRS 5 pour -0,4 Md€).

Evolution des ECL

Sur le périmètre Crédit Agricole S.A, Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont progressé de 3,8% sur le semestre (soit +39 M€), avec un taux de couverture en légère hausse à 0,26% vs 0,25% intégrant notamment les effets de la mise à jour des derniers macro-scénarios utilisés pour le calcul des provisions IFRS 9.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse plus marquée (21,9%), en lien avec la croissance des encours (+9,7%), et les renforcements de stress locaux réalisés par les entités dont la BFI et la BPI (Ukraine). Dans l'ensemble, le taux de couverture du Stage 2 progresse à 4,2% vs 3,8% fin 2021.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse sur le périmètre Crédit Agricole S.A. (46.2% vs 49.5% fin 2021), essentiellement un effet périmètre (sortie Maroc IFRS 5 sur des encours stage 3 qui étaient couverts à environ 75%), et par des entrées corporate sur la BFI assez faiblement couvertes en raison des suretés et niveaux de risque relevés. Les ECL en Stage 3 s'inscrivent globalement en diminution de -0,2 Md€ soit -3,2%.

2. Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le document d'enregistrement universel de Crédit Agricole SA à fin 2021 en partie 5 chapitre 2.5.

Principales évolutions :

Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2022.

Exposition :

VaR

La VaR du Crédit Agricole SA intègre les effets de diversification entre les différentes entités du groupe. Cette VaR mutualisée ressort en nette hausse à fin juin 2022 par rapport à son niveau en fin d'année 2021 (14 M€ vs. 9 M€). Cette hausse s'explique, pour l'essentiel, par les chocs importants liés à la guerre en Ukraine, les mouvements de taux d'amplitude exceptionnel et, dans une moindre mesure, par la hausse de la contribution des couvertures CVA.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2022 en fonction des facteurs de risques principaux :

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.					
en M€	VaR (99% - 1 jour)				31-déc-21
	1er janvier au 30 juin 2022				
	Minimum	Maximum	Moyenne	30 juin	
Taux	4	13	9	11	6
Crédit	3	8	5	6	3
Change	1	4	2	3	4
Actions	1	5	2	2	2
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	7	18	12	14	9
Gains de diversification entre facteurs de risques			-7	-9	-6

N.B. : la VaR inclut la contribution des couvertures de change et de taux du desk CVA

VaR stressée (99%, 1 jour)

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole CIB. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 :

En millions d'euros	30/06/2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2021
VaR stressée	19	15	25	19	17

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (Stressed Value at Risk) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution méthodologique significative au cours du premier semestre 2022.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2022 à 18,7 millions d’euros, en hausse par rapport à l’année 2021 (moyenne égale à 18), et avec une plage de variation plus étroite. Elle témoigne toujours de la poursuite d’une politique de gestion prudente de Crédit Agricole CIB.

Exigence de fonds propres liés à l’IRC (Incremental Risk Charge)

L’IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors portefeuille de corrélation en extinction géré en back-to-back) de Crédit Agricole CIB. Le tableau ci-dessous restitue l’évolution de l’IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2021
IRC	207	153	250	196	188

Exigence de fonds propres liés à la CVA (Credit Valuation Adjustment)

Le tableau ci-dessous restitue l’évolution du CVA sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2021
CVA	393	316	393	353	316

Exigence de fonds propres liés à la prudent valuation

Le tableau ci-dessous restitue l’évolution des exigences de fonds propres liés à la prudent valuation sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2021
Prudent valuation	915	772	915	831	772
dont au titre des activités de marché	701	538	701	617	538

3. Gestion du bilan

Le dispositif d’encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le document d’enregistrement universel 2021 dans la partie 5, chapitre 2.6.

S’agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2022 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité. Elles sont présentées ci-dessous.

3.1 Bilan cash au 30 juin 2022

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l’excédent de ressources stables du bilan cash est calculé trimestriellement.

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du groupe Crédit Agricole. Il repose d’abord sur l’application d’une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash, dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d’assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l’actif et du passif dont l’impact est

symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 53 milliards d'euros à fin juin 2022. De même, 103 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 191 milliards d'euros à fin juin 2022, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (76 milliards d'euros à fin juin 2022) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

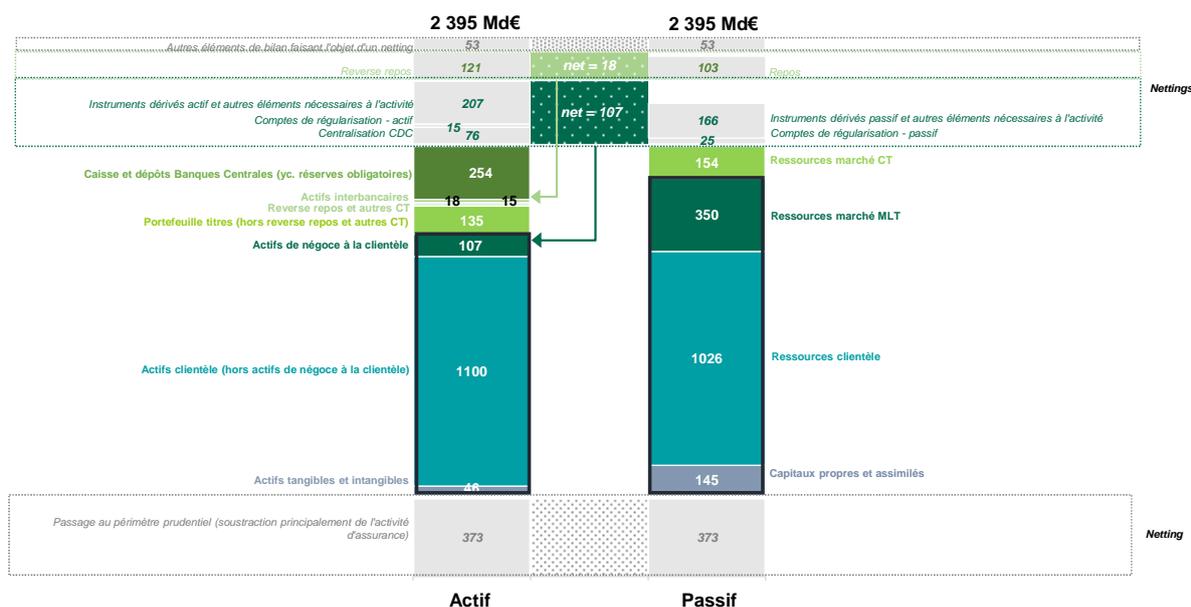
Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions seniors dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (*Targeted Longer Term Refinancing Operation*) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash

Bilan cash bancaire avant nettings du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2022



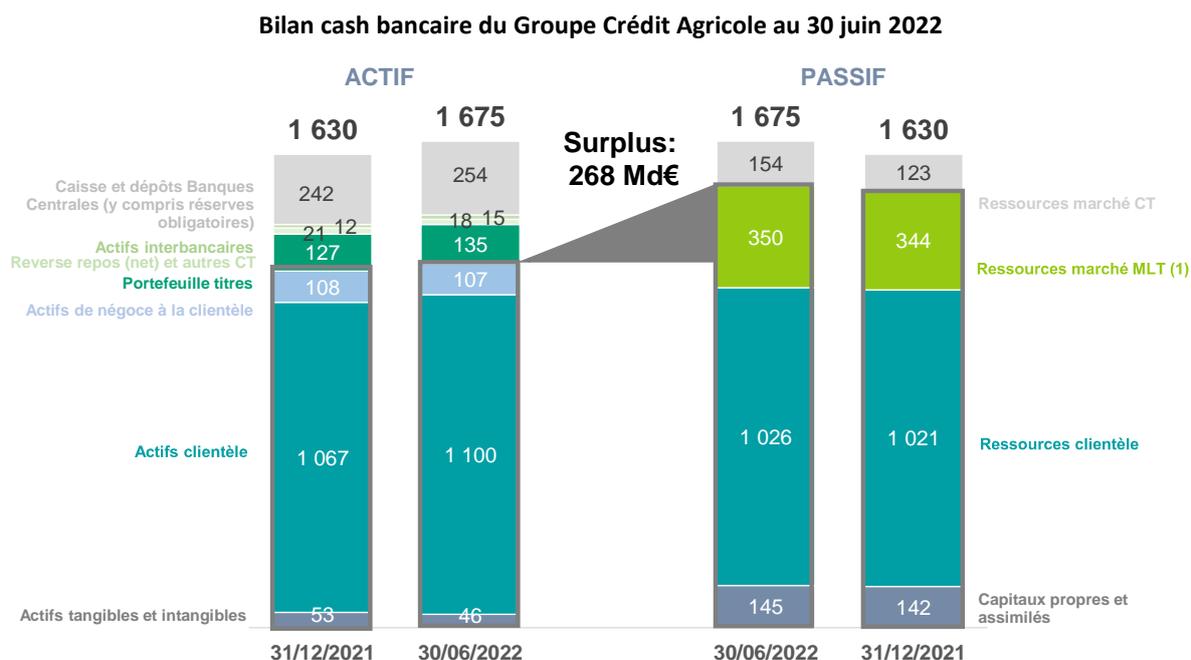
Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 675 milliards d'euros au 30 juin 2022, fait apparaître un excédent de ressources stables sur emplois stables de 268 milliards d'euros.

Le Groupe affiche en effet un fort dynamisme de l'activité commerciale sur le premier semestre 2022, enregistrant notamment une hausse de 32 milliards d'euros des crédits.

Par ailleurs, le Groupe continue de bénéficier de sa participation active aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO 3 » de la Banque centrale Européenne, réalisées dans le contexte de crise Covid-19, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 162¹ milliards d'euros au 30 juin 2022. Il est précisé que la bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages. La sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations pour la deuxième période (juin 2021 à juin 2022) a été prise en compte.

Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110 à 130 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe affiche une position prêteuse à court-terme au 30 juin 2022 (dépôts Banques centrales et replacements à court-terme supérieurs au montant de l'endettement court terme).



(1) Les ressources de marché MLT intègrent les tirages sur le T-LTRO

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 350 milliards d'euros au 30 juin, en hausse de 6 milliards d'euros sur le semestre.

Leur composition est détaillée ci-dessous :

¹ Hors FCA Bank

Evolution des ressources de marché moyen-long terme du Groupe Crédit Agricole



(1) Montant notionnel
Vision comptable (hors ajustements prudentiels solvabilité)

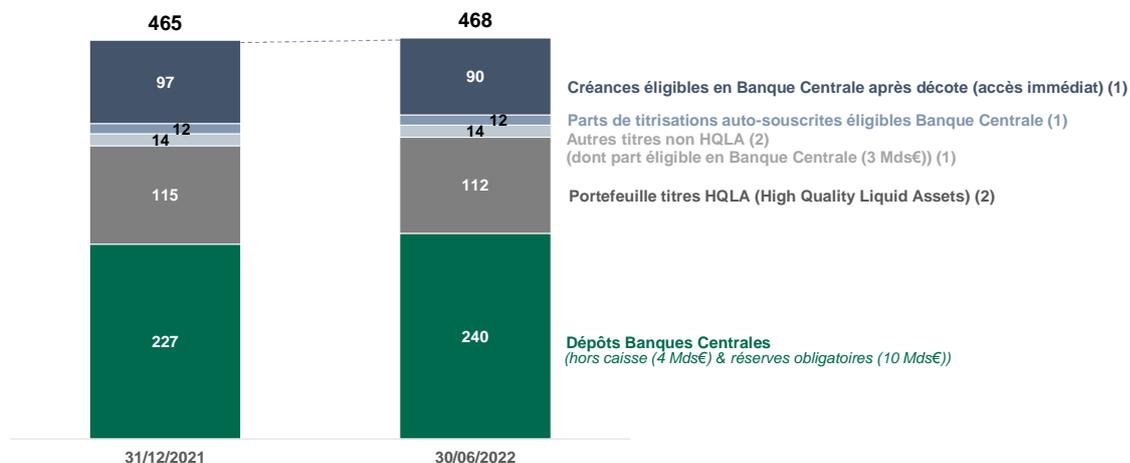
3.2 Evolution des réserves de liquidité du groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité après décote atteignent 468 milliards d'euros au 30 juin 2022. Elles couvrent plus de trois fois l'endettement court terme (hors replacements en Banques Centrales).

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en Banque Centrale après décote s'élèvent à 105 milliards d'euros au 30 juin 2022.

Réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2022



(1) Eligibles au refinancement Banque Centrale pour couverture potentielle du LCR
(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2022 comprennent :

- 90 milliards d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 12 milliards d'euros de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;
- 240 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d'un montant de 126 milliards d'euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché pour 112 milliards d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 14 milliards d'euros après décote de liquéfaction (dont 3 milliards d'euros éligibles au refinancement Banque centrale).

Les réserves de liquidité sur le premier semestre 2022 s'élèvent en moyenne à 468 milliards d'euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

3.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

En Mds€	Groupe Crédit Agricole	Groupe Crédit Agricole SA
Moyenne sur 12 mois au 30/06/2022		
COUSSIN DE LIQUIDITE	414,6	384,1
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	245,0	257,3
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	169,3 %	149,3 %

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 169,3% et 149,3% à fin juin 2022. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, le niveau élevé des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme

3.4 Stratégie et conditions de refinancement au 1er semestre 2022

Le premier semestre 2022 a été marqué par l'envolée de l'inflation un peu partout dans le monde, amplifiée par la guerre en Ukraine, les problèmes de chaînes d'approvisionnements liés aux mesures de confinement en Chine, et les fortes tensions relatives sur les marchés des matières premières. Ces facteurs ont conjointement poussé les banques centrales à entrer dans un cycle accéléré de hausse de taux et d'arrêt de leurs programmes d'achat d'obligations d'Etats sur fond de craintes d'impacts sur la croissance. Cela a contribué à une forte volatilité sur les marchés, avec une augmentation continue des taux et spreads de crédit, renchérissant le coût de financement des émetteurs.

En Europe, l'approche de la fin du TLTRO III et le retrait progressif du CBPP (Covered bond purchase program), avec un taux de participation des banques centrales en forte baisse ont néanmoins contribué à une activité primaire soutenue en format Covered Bond, avec une offre au 1^{er} trimestre déjà supérieure à l'offre totale de 2021.

Outre-Atlantique, le rythme de resserrement de la politique monétaire de la Fed a été marqué par trois augmentations de son taux directeur depuis mars, représentant sa hausse la plus importante depuis 1994. Les actualités européennes telles que la guerre en Ukraine, les taxes sur les institutions financières et la dissolution de partis politiques, ont contribué à détériorer le sentiment des investisseurs américains envers les émetteurs européens, en particulier à partir de juin.

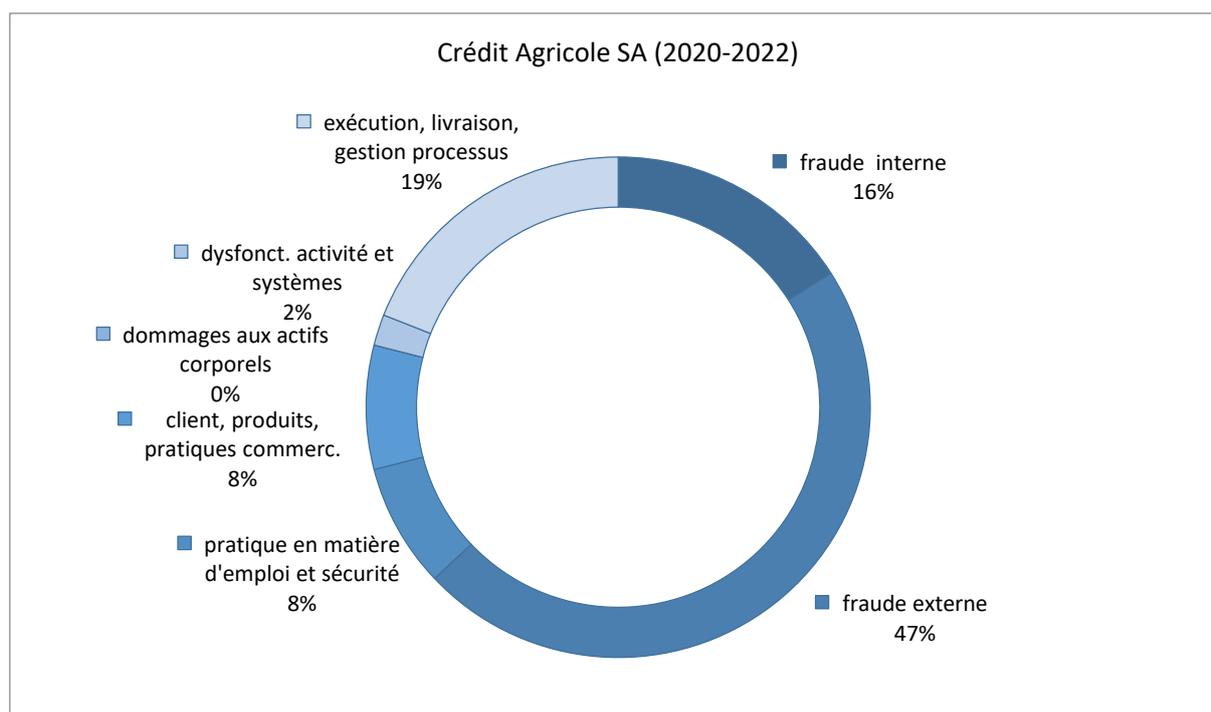
Dans ce contexte, les marchés sont restés volatils, ce qui a rendu les conditions d'émission plus difficiles, avec des fermetures temporaires du marché primaire et des spreads secondaires s'élargissant fortement. L'offre de nouvelles émissions au 1^{er} semestre 2022 a été légèrement inférieure à celle du 1^{er} semestre 2021, et ce malgré une offre de nouvelles émissions abondante début janvier, les marchés anticipant le resserrement de politique monétaire des banques centrales.

4. Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document d'enregistrement universel 2021 dans le chapitre 5, partie 2.8.

La partie « 2.8.III. Exposition » du chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2021, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2020 A JUIN 2022)

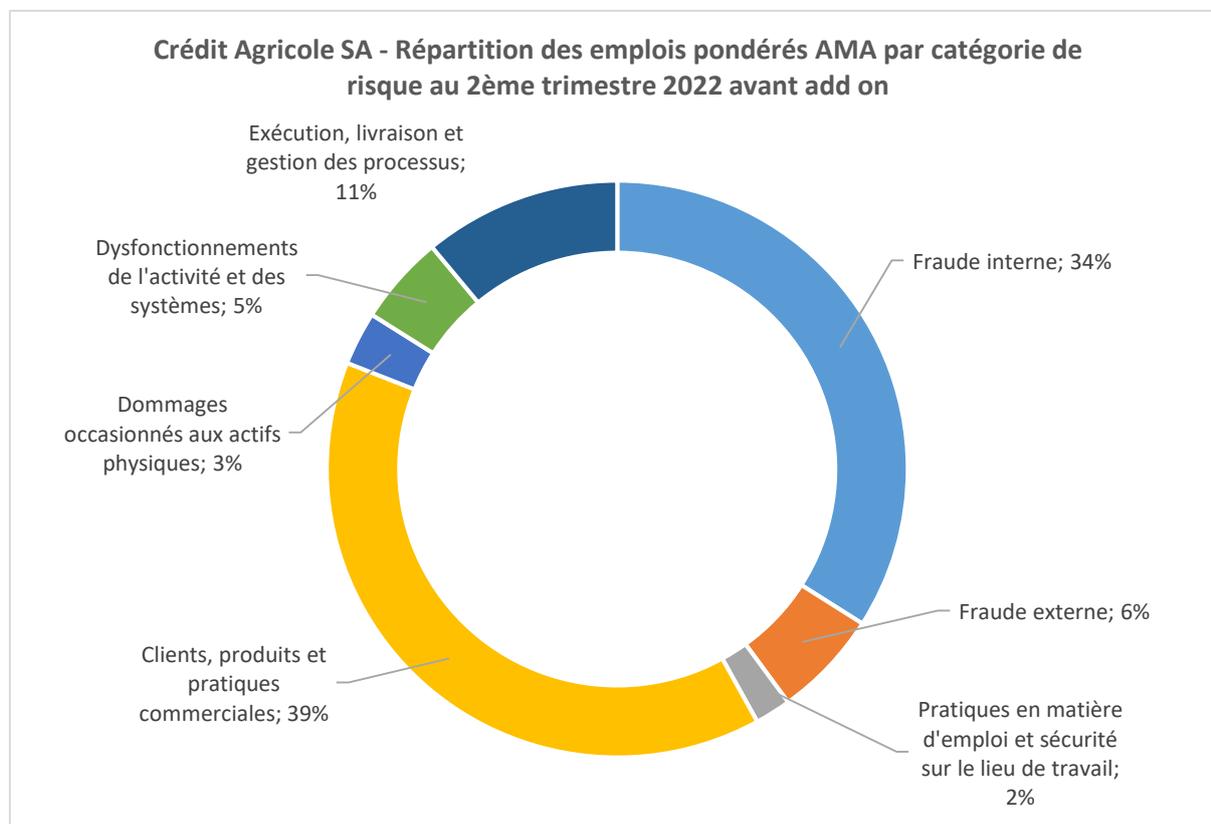


D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole S.A. :

- Une exposition à la fraude qui reste significative, notamment liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures...), mais aussi des incidents exceptionnels survenus en 2020, puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux).
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...). A noter un incident exceptionnel en 2021 pour CAMCA suite à l'abandon d'un projet informatique en raison de dérives à répétitions (coûts, délais, contenus).
- Une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par la décision du médiateur néerlandais concernant les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V,
- A noter en 2020, la hausse de la part de la catégorie Fraude interne en raison d'incidents exceptionnels et de la catégorie Pratiques en matière d'emploi et sécurité compte tenu de la collecte des surcoûts liés au contexte de crise sanitaire Covid-19 (commandes de kits sanitaires, annulations de voyages ou d'évènements).

Pour rappel, des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Crédit Agricole S.A. au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2EME TRIMESTRE 2022)



5. Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2021.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au premier trimestre 2022 dans le document A02, les seules évolutions se trouvent :

- au dernier alinéa du paragraphe «Strauss/Wolf/Faudem » ;
- aux huitième et onzième alinéas du paragraphe « Euribor/Libor et autres indices » ;
- au troisième alinéa du paragraphe « SSA Bonds » ;
- au dernier alinéa du paragraphe « Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")».

Faits exceptionnels et litiges

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary Judgement* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Le 7 avril 2021, la Second Circuit Court of Appeals a rejeté l'appel des demandeurs.

Le 3 septembre 2021, les demandeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Le 7 janvier 2022, la Cour Suprême a sollicité l'avis du *Solicitor General* sur l'opportunité d'examiner ce recours. En mai 2022, le *Solicitor General* a recommandé à la Cour Suprême de refuser de réexaminer l'affaire. Le 27 juin 2022, la Cour Suprême a rejeté le recours des demandeurs, ce qui signifie que le rejet des demandes présentées contre le Crédit Lyonnais est désormais définitif.

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter

artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et a jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de l'AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de

trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 17 mars 2022 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité : après une période de suspension de la procédure pendant plusieurs années, le tribunal de New York a, le 17 juin 2022, réactivé la procédure et donné un délai aux plaignants afin de préciser leurs demandes. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure. Cet accord prévoit le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, somme qui n'affectera pas les comptes de l'exercice 2022 comme étant couverte dans les provisions pour litiges enregistrées dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole. Cet accord ne comporte au demeurant aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Cet accord doit encore être définitivement homologué par le tribunal de New York, sans doute dans le courant du dernier trimestre 2022.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1^{er} octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total), Cet accord ne

comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, et doit être encore définitivement homologué par le tribunal de New York, sans doute à la fin de l'année 2022.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. La demande des plaignants aux fins de voir annuler le jugement est désormais complète et une décision de la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit est attendue.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O' Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « *O'Sullivan I* ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Le 28 juillet 2021, le Tribunal a sursis à statuer sur l'action « *O'Sullivan I* » en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire Freeman v. HSBC Holdings, PLC, n° 19-3970 (2d. Cir.). (Les affaires « *O'Sullivan II* » et « *Tavera* » ont été précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel).

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« Putnam Bank ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« Livonia ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe («*Hawai Sheet Metal Workers retirement funds*») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une “Consolidated Class Action Complaint”.

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « motion to dismiss » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « motion to dismiss » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1^{er} décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc a fait une demande d’intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s’y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l’appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d’intervention de DYJ Holdings Inc et rejeté la requête des défendeurs.

Le 10 juin 2021, les défendeurs ont déposé un mémoire supplémentaire traitant des questions de fond relatives aux placements de DYJ Holdings Inc.

Le 14 février 2022, le Second Circuit a rejeté l’appel.

DYJ Holdings n'a pas fait appel du rejet de sa plainte devant la Cour suprême dans le délai légal, ainsi l'affaire est close.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d’intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l’objet de réclamations d’un certain nombre d’emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d’éventuels trop-perçus d’intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d’absence d’information ou d’information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d’intérêt, celui-ci devait suivre l’évolution des taux d’intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D’autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1^{er} mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d’impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande porte sur un montant de 312 millions d’euros. Elle est assortie d’une demande de paiement de 148 millions d’euros d’intérêts (calculés au taux de 6% l’an).

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond et a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

6. Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du document d'enregistrement universel Crédit Agricole S.A 2021 en partie 5 partie 2.10.

Evolution des instances de Gouvernance

A la date de publication du présent document, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Composition du Conseil d'administration au 1^{er} juin 2022

Dominique LEFEBVRE	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Val de France Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Président de la SAS Rue La Boétie
Raphaël APPERT Représentant la SAS Rue La Boétie	Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale Centre-est Premier Vice-Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
Agnès AUDIER	Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés
Olivier AUFFRAY	Président de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine
Sonia BONNET-BERNARD	Présidente d'A2EF Administratrice de sociétés
Hugues BRASSEUR	Directeur Général de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
Pierre CAMBEFORT	Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées
Marie-Claire DAVEU	Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés
Jean-Pierre GAILLARD	Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes
Nicole GOURMELON	Directrice Générale de la Caisse régionale Atlantique-Vendée
Françoise GRI	Administratrice de sociétés
Jean-Paul KERRIEN	Président de la Caisse régionale du Finistère
Christiane LAMBERT	Présidente de la FNSEA
Marianne LAIGNEAU	Présidente du directoire d'Enédis
Christophe LESUR	Représentant les salariés actionnaires
Pascale LHEUREUX	Président de la Caisse régionale Normandie Seine
Alessia MOSCA	Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés
Louis TERCINIER	Président de la Caisse régionale CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES
Catherine UMBRICHT	Représentant les salariés
Eric VIAL	Président de la Caisse régionale des SAVOIE
Eric WILSON	Représentant les salariés

Comités spécialisés du Conseil d'administration

Comité des risques

Présidente du Comité, Administratrice indépendante	Françoise GRI
Présidente d'A2EF	Sonia BONNET-BERNARD
Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées	Pierre CAMBEFORT
Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés	Marie Claire DAVEU
Président de la Caisse régionale du Finistère	Jean-Paul KERRIEN
Invitée : Présidente exécutrice d'Ethifinances	Carol SIROU

Comité d'audit

Invitée : Présidente d'A2EF	Sonia BONNET-BERNARD
Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés	Agnès AUDIER
Administratrice de sociétés	Françoise GRI
Directeur général de Caisse régionale de l'Anjou et du Maine	Hugues BRASSEUR
Président de Caisse régionale Sud Rhône Alpes	Jean-Pierre GAILLARD
Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés	Alessia MOSCA
Invitée : Présidente exécutrice d'Ethifinances	Carol SIROU

Comité conjoint risques et audit

Co-Présidente du Comité, administratrice de sociétés	Françoise GRI
Présidente d'A2EF	Sonia BONNET-BERNARD
Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés	Agnès AUDIER
Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées	Pierre CAMBEFORT
Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés	Marie Claire DAVEU
Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés	Alessia MOSCA
Président de la Caisse régionale du Finistère	Jean-Paul KERRIEN
Président de Caisse régionale Sud Rhône Alpes	Jean-Pierre GAILLARD
Directeur général de Caisse régionale de l'Anjou et du Maine	Hugues BRASSEUR
Invitée : Présidente exécutrice d'Ethifinances	Carol SIROU

Comité des risques aux Etats-Unis

Présidente du Comité, administratrice de sociétés	Françoise GRI
Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées	Pierre CAMBEFORT
Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés	Alessia MOSCA

Comité des rémunérations

Présidente du comité Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés	Agnès AUDIER
Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING	Marie Claire DAVEU

Administratrice de sociétés	
Président de Caisse régionale Ile & Vilaine	Olivier AUFFRAY
Administratrice de sociétés	Françoise GRI
Président de la Caisse régionale de Normandie-Seine	Pascal LHEUREUX
Désignée par les deux organisations syndicales majoritaires : représentant les salariés	Catherine UMBRICHT

Comité des nominations et de la gouvernance

Présidente du comité Présidente du directoire d'Enédis	Marianne LAIGNEAU
Vice-Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de Caisse régionale Centre-est	Raphaël APPERT
Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés	Alessia MOSCA
Président de Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	Jean-Pierre GAILLARD
Président du Conseil d'Administration, Président de Caisse régionale Val de France	Dominique LEFEBVRE
Président de Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres	Louis TERCINIER

Comité stratégique et de la Responsabilité sociétale de l'Entreprise (RSE)

Président du Comité, Président du Conseil d'Administration, Président de Caisse régionale de Val de France	Dominique LEFEBVRE
Vice-Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de Caisse régionale Centre-est	Raphaël APPERT
Président de Caisse régionale des SAVOIE	Eric VIAL
Administratrice de sociétés	Françoise GRI
Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés	Marie Claire DAVEU
Directrice Générale de la Caisse régionale Atlantique-Vendée	Nicole GOURMELON
Président de Caisse régionale Charente Maritime Deux Sèvres	Louis TERCINIER

Composition du Comité de direction au 1er juillet 2022

Le Comité de direction est composé du Comité exécutif auquel se rajoutent :

Le Directeur général de CACEIS	Jean-François Abadie
Le Directeur des Affaires publiques	Alban Aucoin
Le Directeur des Achats Groupe	Michel Augé
Le Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB – Financement	Jean-François Balay
Le Directeur du pôle Clients Institutionnels et <i>Corporate</i> et ESG d'Amundi	Jean-Jacques Barbéris
Le Directeur général délégué et Directeur financier de Crédit Agricole CIB	Olivier Bélorgey
Le Directeur général délégué et Directeur du pôle Stratégie, Finance et Contrôle d'Amundi	Nicolas Calcoen
Le Directeur du Projet sociétal et Délégué général de la Fondation Grameen Crédit Agricole	Éric Campos
Le Directeur général de FCA Bank	Giacomo Carelli
Le Directeur du pôle Paiements	Bertrand Chevallier
La Directrice de la Communication	Julie de La Palme
Le Directeur du pôle Gouvernance et Secrétariat général et Dirigeant effectif d'Amundi	Bernard de Wit
Le Directeur général d'AgosDucato	François Édouard Drion
La Directrice de la Stratégie	Meriem Echcherfi
Le Directeur du Pilotage financier Groupe	Paul Foubert
Le Directeur du développement <i>retail</i> de LCL	Laurent Fromageau
Le Directeur général adjoint et Responsable mondial du Coverage et de la banque d'investissement de Crédit Agricole CIB	Didier Gaffinel
Le Directeur général délégué et Responsable mondial des marchés de capitaux de Crédit Agricole CIB	Pierre Gay
Le Directeur général délégué de CA Italia et Directeur général de Creval	Roberto Ghisellini
La Directrice Projet Client	Claire-Lise Hurlot
La Directrice générale de BforBank	Jessica Ifker Delpirou
La Directrice des Études économiques	Isabelle Job-Bazille
Le Directeur général de CACI	Henri Le Bihan
Le Directeur de la Banque de Proximité à l'International	Michel Le Masson
Le Directeur de la Division des Opérations, Services et Technologies d'Amundi	Guillaume Lesage
La Directrice générale déléguée de Sofinco	Laila Mamou
Le Directeur général de Crédit Agricole Bank Polska et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour la Pologne	Jean-Bernard Mas
Le Directeur Pilotage et Impulsion Projet de Groupe	Pierre Metge
Le <i>Chairman Investment Banking</i> de Crédit Agricole CIB à Dubaï	Régis Monfront
Le Directeur des Gestions d'Amundi	Vincent Mortier
Le Président du Directoire de Crédit du Maroc et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour le Maroc	Bernard Muselet
Le Directeur Entreprises, Institutionnels, Gestion de fortune de LCL	Olivier Nicolas
Le Directeur des relations avec les Caisses régionales	Guilhem Nouvel-Alaux
Le Directeur général de Crédit Agricole Immobilier	Marc Oppenheim
Le Directeur général de Pacifica	Guillaume Oreckin
Le Directeur général de Crédit Agricole FriulAdria	Carlo Piana

Le <i>Senior Regional Officer</i> Amériques et <i>Senior Country Officer</i> pour les Etats-Unis de Crédit Agricole CIB	Marc-André Poirier
Le Directeur général de CA Indosuez Wealth Management	Jacques Prost
Le Directeur général délégué de CA Italia, en charge du Retail Banking, Private & Digital	Vittorio Ratto
Le <i>Senior Regional Officer</i> Asie-Pacifique de Crédit Agricole CIB	Michel Roy
Le Directeur de la Transformation du SI et le Directeur général de CA-GIP	Emmanuel Sardet
La Directrice du pôle Réseaux Partenaires International et Directrice de l'Italie d'Amundi	Cinzia Tagliabue
Le Directeur général de Crédit Agricole Égypte et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour l'Égypte	Jean-Pierre Trinelle
Le Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	Hervé Varillon
Le Directeur Juridique	Francis Vicari
La Directrice générale adjointe International, Assurances, Finance et Juridique Groupe et Second dirigeant effectif de CACF	Valérie Wanquet

Autres informations récentes

Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers>

Communiqué de presse du 24 mai 2022

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A.

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/assemblee-generale-de-credit-agricole-s.a9>

Communiqué de presse du 31 mai 2022

Augmentation de capital 2022 réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/augmentation-de-capital-2022-reservee-aux-salaries-du-groupe-credit-agricole>

Communiqué de presse du 22 juin 2022

Crédit Agricole S.A. lance son Plan à moyen terme à horizon 2025

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/credit-agricole-s.a.-lance-son-plan-a-moyen-terme-a-horizon-2025>

Communiqué de presse du 24 juin 2022

Nouveaux facteurs de risque relatifs au Plan à moyen terme « Ambitions 2025 » annoncé par Crédit Agricole S.A. le 22 juin 2022

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/nouveaux-facteurs-de-risque-relatifs-au-plan-a-moyen-terme-ambitions-2025-annonce-par-credit-agricole-s.a.-le-22-juin-2022>

Communiqué de presse du 19 juillet 2022

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-generaux/communiqué-de-credit-agricole-s.a2>

Communiqué de presse du 3 août 2022

Nominations

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-generaux/nominations6>

Communiqué de presse du 4 août 2022

Résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2022

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/resultats-du-2e-trimestre-et-du-1er-semester-2022>



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

**COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
AU 30 JUIN 2022**

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 3 Août 2022

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENT ET ESTIMATIONS UTILISÉS

NOTE 2 PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

2.3 Distribution exceptionnelle de Crédit Agricole Assurance à Crédit Agricole SA

2.4 Impacts liés à la guerre Russie/Ukraine

NOTE 3 RISQUE DE CRÉDIT

Évaluation du risque de crédit

Premier scénario : Scénario « central »

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère »

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux:

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

3.2 Expositions au risque souverain

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

4.2 Produits et charges de commissions

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

4.7 Charges générales d'exploitation

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

4.9 Coût du risque

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

4.11 Impôts

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

NOTE 5 INFORMATIONS SECTORIELLES

- 5.1 **Information sectorielle par secteur opérationnel**
- 5.2 **Spécificités de l'assurance**
- NOTE 6 **NOTES RELATIVES AU BILAN**
- 6.1 **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**
- 6.2 **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**
- 6.3 **Actifs financiers au coût amorti**
- 6.4 **Passifs financiers au coût amorti**
- 6.5 **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées**
- 6.6 **Immeubles de placement**
- 6.7 **Écarts d'acquisition**
- 6.8 **Provisions techniques des contrats d'assurance**
- 6.9 **Provisions**
- 6.10 **Dettes subordonnées**
- 6.11 **Capitaux propres**
- NOTE 7 **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**
- NOTE 8 **RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS**
- NOTE 9 **JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES**
- 9.1 **Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur**
- 9.2 **Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**
- 9.3 **Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine**
- 9.4 **Réformes des indices de référence**
- NOTE 10 **PARTIES LIEES**
- NOTE 11 **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022**
- 11.1 **Cession de La Médicale de France**

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

L'adresse du siège social de la Société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, veille conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (articles L. 511-31 et L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Intérêts et produits assimilés	4.1	13 106	23 797	11 890
Intérêts et charges assimilées	4.1	(6 569)	(11 676)	(5 956)
Commissions (produits)	4.2	6 705	12 828	6 256
Commissions (charges)	4.2	(3 879)	(7 345)	(3 592)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(11 997)	14 279	8 849
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(3 810)	2 114	1 667
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(8 187)	12 165	7 182
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	51	-	64
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		10	(57)	19
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		41	57	45
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	20	43	25
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.6	29 630	40 183	21 572
Charges des autres activités	4.6	(15 345)	(49 284)	(27 678)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.2	546	(168)	(118)
Produit net bancaire		12 268	22 657	11 312
Charges générales d'exploitation	4.7	(7 043)	(12 649)	(6 288)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(572)	(1 172)	(554)
Résultat brut d'exploitation		4 653	8 836	4 470
Coût du risque	4.9	(943)	(1 576)	(663)
Résultat d'exploitation		3 710	7 260	3 807
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		189	374	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	20	(51)	(34)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	497	378
Résultat avant impôt		3 919	8 080	4 339
Impôts sur les bénéfices	4.11	(978)	(1 236)	(775)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.5	20	5	5
Résultat net		2 961	6 849	3 569
Participations ne donnant pas le contrôle		433	1 005	555
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		2 528	5 844	3 014
Résultat par action (en euros) ¹	6.11	0,783	1,836	0,958
Résultat dilué par action (en euros) ¹	6.11	0,783	1,836	0,958

¹ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat net		2 961	6 849	3 569
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	300	169	88
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.12	774	(13)	(36)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.12	96	8	1
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	1 170	164	53
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	12	19	5
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(275)	(30)	(12)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(4)	(14)	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	903	139	42
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	599	940	371
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(5 029)	(1 565)	(1 195)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(1 875)	(857)	(487)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.2	(578)	182	118
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(6 883)	(1 300)	(1 193)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	81	103	61
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	1 857	640	436
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	(3)	(2)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	(3)	(15)	11
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(4 948)	(575)	(687)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(4 045)	(436)	(645)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(1 084)	6 413	2 924
Dont part du Groupe		(1 537)	5 330	2 326
Dont participations ne donnant pas le contrôle		453	1 083	598

¹ Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de -5 millions d'euros.

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales		249 316	237 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	441 424	429 394
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		263 596	237 341
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		177 828	192 053
Instruments dérivés de couverture		17 278	14 125
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	223 903	256 261
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		221 388	253 842
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 515	2 419
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	1 080 459	1 045 326
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		517 678	501 347
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		476 803	459 905
<i>Titres de dettes</i>		85 978	84 074
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 733	3 194
Actifs d'impôts courants et différés		7 002	5 864
Comptes de régularisation et actifs divers		69 932	38 447
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.5	7 409	2 965
Participation aux bénéfices différée		7 170	7
Participation dans les entreprises mises en équivalence		8 650	8 317
Immeubles de placement	6.6	7 594	7 307
Immobilisations corporelles		5 953	6 096
Immobilisations incorporelles		3 163	3 263
Ecarts d'acquisition	6.7	15 686	15 632
TOTAL DE L'ACTIF		2 149 672	2 073 955

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales		228	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	276 345	246 388
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		239 743	207 725
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		36 602	38 663
Instruments dérivés de couverture		27 149	12 358
Passifs financiers au coût amorti	6.4	1 313 045	1 267 353
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		326 322	314 783
<i>Dettes envers la clientèle</i>		797 742	781 177
<i>Dettes représentées par un titre</i>		188 981	171 393
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 530	5 105
Passifs d'impôts courants et différés		3 024	2 932
Comptes de régularisation et passifs divers		67 294	53 322
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.5	6 424	2 566
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.8	351 394	375 091
Provisions	6.9	3 994	4 547
Dettes subordonnées	6.10	24 219	26 101
Total dettes		2 076 646	1 997 039
Capitaux propres		73 026	76 916
Capitaux propres part du Groupe		64 417	68 217
Capital et réserves liées		29 595	28 495
Réserves consolidées		34 708	32 227
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 386)	1 677
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		(29)	(26)
Résultat de l'exercice		2 528	5 844
Participations ne donnant pas le contrôle		8 609	8 699
TOTAL DU PASSIF		2 149 672	2 073 955

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres			
(en millions d'euros)											
Capitaux propres au 1er janvier 2021 publié	8 750	48 527	(113)	5 888	63 052	3 580	(1 415)	2 165	-	65 217	
Impact nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2021	8 750	48 527	(113)	5 888	63 052	3 580	(1 415)	2 165	-	65 217	
Augmentation de capital	526	1 451	-	-	1 977	-	-	-	-	1 977	
Variation des titres autodétenus	-	-	(178)	-	(178)	-	-	-	-	(178)	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	(1 007)	(1 007)	-	-	-	-	(1 007)	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2021	-	(193)	-	-	(193)	-	-	-	-	(193)	
Dividendes versés au 1er semestre 2021	-	(2 333)	-	-	(2 333)	-	-	-	-	(2 333)	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	8	-	-	8	-	-	-	-	8	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	526	(1 067)	(178)	(1 007)	(1 726)	-	-	-	-	(1 726)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(21)	-	-	(21)	(748)	29	(739)	-	(760)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(21)	-	-	(21)	-	21	21	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	50	1	51	-	51	
Résultat du 1er semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	3 014	3 014	
Autres variations	-	67	-	-	67	-	-	-	-	67	
Capitaux propres au 30 juin 2021	9 276	47 506	(291)	4 881	61 372	2 862	(1 385)	1 477	3 014	65 863	
Impact nouvelles normes	-	167	-	-	167	-	-	-	-	167	
Augmentation de capital	65	140	-	-	205	-	-	-	-	205	
Variation des titres autodétenus	-	-	(879)	-	(879)	-	-	-	-	(879)	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(1)	-	7	6	-	-	-	-	6	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2021	-	(159)	-	-	(159)	-	-	-	-	(159)	
Dividendes versés au 2nd semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	11	-	-	11	-	-	-	-	11	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	65	(9)	(879)	7	(816)	-	-	-	-	(816)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	9	-	-	9	50	78	128	-	137	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	9	-	-	9	-	(9)	(9)	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(1)	-	-	(1)	-	1	1	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	6	-	-	6	40	6	46	-	52	
Résultat du 2nd semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	2 830	2 830	
Autres variations	-	(16)	-	-	(16)	-	-	-	-	(16)	
Capitaux propres au 31 décembre 2021	9 341	47 663	(1 170)	4 888	60 722	2 952	(1 301)	1 651	5 844	68 217	
Affectation du résultat 2021	-	5 844	-	-	5 844	-	-	-	(5 844)	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2022	9 341	53 507	(1 170)	4 888	66 566	2 952	(1 301)	1 651	-	68 217	
Impact nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2022 retraité	9 341	53 507	(1 170)	4 888	66 566	2 952	(1 301)	1 651	-	68 217	
Augmentation de capital	(263)	(796)	-	-	(1 059)	-	-	-	-	(1 059)	
Variation des titres autodétenus	-	-	1 036	-	1 036	-	-	-	-	1 036	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(8)	-	1 098	1 090	-	-	-	-	1 090	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2022	-	(200)	-	-	(200)	-	-	-	-	(200)	
Dividendes versés au 1er semestre 2022	-	(3 170)	-	-	(3 170)	-	-	-	-	(3 170)	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	8	-	-	8	-	-	-	-	8	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(263)	(4 166)	1 036	1 098	(2 295)	-	-	-	-	(2 295)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(5)	-	-	(5)	(4 995)	855	(4 140)	-	(4 145)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(3)	-	-	(3)	-	3	3	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	3	3	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	67	8	75	-	75	
Résultat du 1er semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	2 528	2 528	
Autres variations	-	37	-	-	37	-	-	-	-	37	
Capitaux propres au 30 juin 2022	9 078	49 373	(134)	5 986	64 303	(1 976)	(438)	(2 414)	2 528	64 417	

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

	Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en millions d'euros)						
Capitaux propres au 1er janvier 2021 publié	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495
Impact nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2021	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	1 977
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(178)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 007)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2021	(57)	-	-	-	(57)	(250)
Dividendes versés au 1er semestre 2021	(448)	-	-	-	(448)	(2 781)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	3	-	-	-	3	11
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(502)	-	-	-	(502)	(2 228)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	22	12	34	34	(724)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	9	-	9	9	60
Résultat du 1er semestre 2021	555	-	-	-	555	3 569
Autres variations	6	-	-	-	6	73
Capitaux propres au 30 juin 2021	8 510	(86)	(44)	(130)	8 380	74 243
Impact nouvelles normes	12	-	-	-	12	179
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	205
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(879)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	6
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2021	(51)	-	-	-	(51)	(210)
Dividendes versés au 2nd semestre 2021	(6)	-	-	-	(6)	(6)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	4	-	-	-	4	15
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(53)	-	-	-	(53)	(869)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	20	14	34	34	171
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	20	2	(1)	1	21	73
Résultat du 2nd semestre 2021	450	-	-	-	450	3 280
Autres variations	(145)	-	-	-	(145)	(161)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	8 794	(64)	(31)	(95)	8 699	76 916
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2022	8 794	(64)	(31)	(95)	8 699	76 916
Impact nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2022 retraité	8 794	(64)	(31)	(95)	8 699	76 916
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(1 059)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	1 036
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 090
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2022	(55)	-	-	-	(55)	(255)
Dividendes versés au 1er semestre 2022	(466)	-	-	-	(466)	(3 636)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	4	-	-	-	4	12
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(517)	-	-	-	(517)	(2 812)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	(34)	40	6	4	(4 141)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	(1)	-	1	1	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	14	-	14	14	89
Résultat du 1er semestre 2022	433	-	-	-	433	2 961
Autres variations	(24)	-	-	-	(24)	13
Capitaux propres au 30 juin 2022	8 684	(84)	9	(75)	8 609	73 026

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat avant impôt		3 919	8 080	4 339
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		572	1 172	554
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.7	-	(497)	(378)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		(717)	19 538	11 311
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(403)	(405)	(138)
Résultat net des activités d'investissement		(20)	51	34
Résultat net des activités de financement		1 301	2 472	1 414
Autres mouvements		(9 560)	2 333	(377)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		(8 827)	24 664	12 420
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(3 112)	(27 138)	(14 767)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		3 511	13 438	12 231
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		36 731	(7 304)	(11 293)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(14 798)	495	7 038
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ¹		211	369	252
Impôts versés		(432)	(1 699)	(846)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		22 111	(21 839)	(7 385)
Flux provenant des activités abandonnées		(122)	25	63
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		17 081	10 930	9 437
Flux liés aux participations ²		(1 349)	138	1 846
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(516)	(876)	(409)
Flux provenant des activités abandonnées		(237)	(100)	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(2 102)	(838)	1 437
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ³		(2 911)	(3 067)	(2 204)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁴		1 806	1 369	1 471
Flux provenant des activités abandonnées		112	(3)	(101)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(993)	(1 701)	(833)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(1 766)	125	(524)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		12 220	8 516	9 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		159 729	151 213	151 213
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		236 696	193 455	193 455
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(76 967)	(42 242)	(42 242)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		171 949	159 729	160 730
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		249 219	236 696	234 533
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(77 270)	(76 967)	(73 803)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		12 220	8 516	9 517

*Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 30 juin 2022, ce montant comprend le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour +194 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour +10 millions d'euros et autres entités du groupe Crédit Agricole pour +6 millions d'euros.

² Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 30 juin 2022 s'établit à + 140 millions d'euros. La principale opération concerne la cession de Crédit Agricole Serbie pour + 143 millions d'euros par Crédit Agricole SA.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -1 488 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

³ Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à -3 891 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour -3 170 millions d'euros

- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 466 millions d'euros, et

- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 255 millions d'euros.

Ce montant correspond également aux émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour - 1 098 millions euros.

4 Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 30 juin 2022, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à + 13 711 millions d'euros et les remboursements à - 10 275 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à + 314 millions d'euros et les remboursements à - 488 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 1 189 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugement et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2022 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole S.A. sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2021 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement à IAS 16		
Immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Non
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020		
-IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant,		
- IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %,	1 ^{er} janvier 2022	Non
- IAS 41 Impôts dans les évaluations de la juste valeur, et		
- IFRS 16 Avantages incitatifs à la location		
Amendement à IFRS 3		
Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IAS 37		
Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat	1 ^{er} janvier 2022	Non

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE NON ENCORE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 30 JUIN 2022

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Concerné en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO III.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire

et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 30 juin 2022.

Le groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*, publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 en remplacement de la norme IFRS 4 est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021, contient une exemption optionnelle d'application des exigences de la norme en matière de cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels et les contrats avec compensation des flux de trésorerie.

Le groupe Crédit Agricole appliquera la norme IFRS 17, ainsi que les modifications apportées par IFRS 17 aux autres normes IFRS, pour la première fois dans ses états financiers clos à compter du 1er janvier 2023.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 17 dans les délais requis. Les travaux d'analyse, de préparation et de mise en œuvre engagés depuis 2017 se sont poursuivis au cours du premier semestre 2022, et continueront à être menés d'ici l'entrée en vigueur de la norme le 1er janvier 2023.

Changements apportés par la norme IFRS 17 et impacts prévus de la première application de la norme sur les états financiers

La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance émis, des contrats de réassurance émis et détenus, et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance, ainsi que les informations à fournir à leur sujet.

La nature et les effets des principaux changements de méthodes comptables liés à la première application de la norme IFRS 17 sont synthétisés ci-après.

Changements en termes de comptabilisation et d'évaluation

Le Groupe comptabilise les contrats d'assurance conformément à IFRS 4 selon les modalités précisées en section 1.2. des états financiers au 31 décembre 2021. Ces principes ne seront plus applicables avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 qui définit de nouveaux principes pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance.

Elle introduit un modèle général prospectif d'évaluation des contrats d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au fur et à mesure de la réalisation des services prévus au contrat d'assurance, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, et d'une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis.

De manière synthétique, l'application des principales dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance consistera pour le Groupe à :

- identifier les contrats d'assurance ;
- séparer les dérivés incorporés spécifiques, les composantes investissement distinctes, les biens ou services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance ;
- regrouper les contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur rentabilité estimée, ce qui consiste, au moment de la comptabilisation initiale, à identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis à répartir chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats) ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme :
 - des flux de trésorerie d'exécution ; et
 - de la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin, CSM*), qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services prévus au contrat d'assurance seront fournis aux assurés ; si un groupe de contrats est attendu comme déficitaire sur la période de couverture restante, une perte est comptabilisée immédiatement en résultat ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, à chaque date de clôture ultérieure, comme la somme :
 - du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et de la marge sur services contractuels à cette date ; et
 - du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés.
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition représentant les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, ou engagés, avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé.

Le modèle général d'évaluation des contrats fait l'objet d'adaptations pour certains contrats présentant des caractéristiques spécifiques.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit « approche des honoraires variables » (*Variable Fee Approach, VFA*). Ces contrats, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité garantit un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, les dispositions du modèle général en termes d'évaluation ultérieure sont modifiées afin de refléter le fait que ces contrats créent une obligation pour l'entité de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur d'éléments sous-jacents spécifiés moins les honoraires variables qui rémunèrent les services fournis et sont déterminés en référence aux éléments sous-jacents.

Par ailleurs, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit « méthode d'affectation des primes » (*Premium Allocation Approach, PAA*) pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante d'un groupe de contrats, à condition soit que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, soit que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an. Cette méthode se rapproche du traitement comptable appliqué sous IFRS 4.

Principales méthodes comptables

Le projet de mise en œuvre des dispositions de la norme par le Groupe a notamment porté sur la définition des principales orientations méthodologiques et les choix des options permises par la norme. Ces travaux méthodologiques sont actuellement en phase de finalisation dans le cadre de l'établissement du bilan à la date de transition. Les jugements, estimations et méthodes comptables significatifs synthétisés ci-après sont donc susceptibles d'être affinés d'ici l'entrée en vigueur effective de la norme.

Les principales méthodes comptables qui seront adoptées lors de la première application d'IFRS 17, telles que prévues par le Groupe à ce stade du projet de mise en œuvre des dispositions de la norme, portent sur les éléments suivants.

La répartition des portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Le Groupe a l'intention de recourir à l'exemption d'application, tel que prévue par la norme IFRS 17 telle qu'adopté par l'Union Européenne, de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable sera notamment appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe en France et au Luxembourg.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI. IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance.

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs doit faire l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par l'entité pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe appliquera la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Cet ajustement reflètera les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités sera également prise en compte.

Le Groupe appliquera la méthode PAA à ses activités d'assurance dommages. La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

L'approche des honoraires variables (VFA) est une méthode d'évaluation obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, qui traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par ces contrats (voir ci-dessus). Le Groupe a analysé le respect des trois conditions mentionnées ci-dessus afin de savoir lesquels de ses contrats répondaient à la définition d'un contrat d'assurance avec éléments de participation directe. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe seront évaluées selon cette approche.

Afin de déterminer le montant de la CSM d'un groupe de contrats devant être comptabilisé en résultat pour refléter les services fournis au cours de chaque période, il est nécessaire de définir les unités de couverture du groupe de contrats et de répartir la CSM à la date de clôture de manière égale entre chacune des unités de couverture. La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat sera adaptée aux caractéristiques des contrats concernés.

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite. En assurance non-vie, les contrats d'assurance émis par le Groupe ne contiennent en général pas de composante investissement.

Enfin, concernant les interactions dans la mise en œuvre des normes IFRS 17 et IFRS 9 (ou des autres normes relatives aux actifs financiers), le Groupe :

- effectuera certains choix de méthodes comptables pour éviter les non-concordances comptables dans l'application de ces normes ;
- effectuera le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (« option OCI ») permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global ;

- procédera à certaines modifications de classements et de désignations de ses actifs financiers à la date de première application (voir ci-dessous).

Changements en termes de présentation et d'informations en annexe

En application des dispositions d'IFRS 17 (et d'IAS 1 amendée par IFRS 17) en termes de présentation des états financiers, la présentation des postes relatifs aux contrats d'assurance dans le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres va connaître des changements par rapport à la présentation actuellement retenue.

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance comptabilisés en application d'IFRS 17 sera désormais présentée en totalité dans les quatre nouveaux postes suivants du bilan :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ; et
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Les produits et les charges relatifs aux activités d'assurance comptabilisés en application d'IFRS 17 seront présentés de manière distincte dans les nouveaux postes suivants du compte de résultat :

- les produits des activités d'assurance liés aux contrats d'assurance émis ;
- les charges afférentes aux activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis ;
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance ; et
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Le poste des « charges afférentes aux activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis » inclut les frais généraux directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance qui seront présentés en diminution du Produit Net Bancaire, et non plus parmi les charges générales d'exploitation au niveau du compte de résultat.

Enfin, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres présentera des postes relatifs aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres en application de l'option OCI.

Les reclassements envisagés à date concernent la réévaluation du modèle de gestion de certains instruments de dette et la désignation de certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres.

Transition

Selon l'approche rétrospective complète requis par les dispositions transitoires d'IFRS 17 (sauf impraticabilité), le Groupe devra, à la date de transition (1^{er} janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ; et
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe pourra opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

Le Groupe aura majoritairement recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'envisage pas de recourir à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

A ce stade, les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe envisage de recourir pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;
- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition.

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, le groupe Crédit Agricole qui applique IFRS 9 pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité d'assurance est autorisé – et dans les cas prévus par la norme – de modifier leurs classements et désignations précédemment appliqués des actifs financiers (en application des dispositions d'IFRS 9 en termes de classement) à la date de première application d'IFRS 17. Le périmètre et le volume des actifs financiers qui feront l'objet de ces reclassements sont actuellement à l'étude.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.1.1 Entités du périmètre pour lesquelles une variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt est supérieure à 10% au cours du premier semestre 2022 sans modification de la méthode de consolidation

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle* (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021
Italie									
	CREVAL PIUFACTOR S.P.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	75,6
	GENERALFINANCE S.P.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	BPI	19,7	46,8	15,4	35,4

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

2.1.2 Évolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle* (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021
Australie									
	Crédit Agricole CIB (Australie)	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-
Autriche									
	CAA STERN GMBH ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
Belgique									
	CACEIS Belgium	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	69,5
Danemark									
	A LEASE & MOBILITY A/S	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
Espagne									
	CACEIS FUND ADMINISTRATION, SUCURSAL	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS FUND SERVICES SPAIN S.A.U.	Globale	D1	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
Etats-Unis									
	Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale	S1	Succursale	GEA	-	97,8	-	97,8
	LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,9
France									
	ADIMMO	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
	CABINET ESPARGILIERE	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
	Clifap	Globale	S3	Filiale	GC	-	100,0	-	97,8
	FCA BANK SUCCURSALE EN France	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle* (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt		
						30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021	
	Finaref Assurances S.A.S.	Globale	S5	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0	
	GESTHOME	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
	L&E Services	Globale	E1	Filiale	GC	100,0	-	97,8	-	
	La Médicale	Globale	D4	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	LIEUTAUD	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
	LIEUTAUD GESTION	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
	LYXOR ASSET MANAGEMENT	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,9	
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,9	
	MATHIEU IMMOFICE	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
	MIDCAP ADVISORS SAS (EX SODICA)	Globale	D1	Filiale	GC	100,0	-	97,8	-	
	NEIGE ET SOLEIL VDSP	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
	SAS SQUARE HABITAT PROVENCE CO	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
	SQUARE HABITAT CENTRE OUEST	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
	SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
Italie										
	BANCO PICCOLO CREDITO VALTELLINESE S.P.A.	Globale	S4	Filiale	BPI	-	100,0	-	75,6	
	CREVAL COVERED BOND S.R.L.	Equivalence	S2	Co-entreprise	BPI	-	60,0	-	45,4	
	GLOBAL BROKER S.P.A.	Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	30,0	-	22,7	
	RAJNA IMMOBILIARE S.R.L.	Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	50,0	-	37,8	
	SONDRIO CITTA' FUTURA S.R.L.	Equivalence	S2	Co-entreprise	BPI	-	49,0	-	37,0	
	STELLUNE REAL ESTATE S.P.A.	Globale	S3	Filiale	BPI	-	100,0	-	75,6	
	VALTELLINA GOLF CLUB S.P.A.	Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	43,1	-	32,6	
Maroc										
	Crédit du Maroc	Globale	D4	Filiale	BPI	78,7	78,7	78,7	78,7	
	Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Globale	D4	Filiale	SFS	100,0	100,0	85,8	85,8	
	SIFIM	Globale	D4	Filiale	BPI	100,0	100,0	78,7	78,7	
Pologne										
	FCA LEASING POLSKA SP Z.O.O	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-	
Portugal										
	FCA CAPITAL PORTUGUESE BRANCH	Equivalence	D1	<i>Succursale</i>	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
	SADO RENT S.A	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-	
Serbie										
	Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale	S2	Filiale	BPI	-	100,0	-	100,0	

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

¹ OPCVM, fonds en UC et SCI détenus par des entités d'assurance

Les succursales sont mentionnées en italique

(a) Modification de périmètre**Entrées (E) dans le périmètre :**

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en France

BPI : Banque de proximité à l'international

GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

2.2.1 Projet de cession du Crédit du Maroc (IFRS 5)

Crédit du Maroc est une filiale contrôlée à 78,70% par Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2022.

Le 26 avril 2022, un protocole de vente a été signé avec le Groupe marocain Holmarcom, prévoyant une cession en deux étapes de la participation de Crédit Agricole S.A. après accord des autorités réglementaires marocaines :

- Cession d'ici la fin de l'année 2022 de 63,7% des titres détenus par Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc
- Puis, cession 18 mois après des 15% des titres restants détenus par Crédit Agricole S.A.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit du Maroc sont classés au 30 juin 2022 au bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 5 632 millions d'euros et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 4 885 millions d'euros. Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de 9,4 millions d'euros.

2.2.2 Cession du fonds de commerce de Crédit Agricole CIB (Miami) à Santander

Crédit Agricole CIB (Miami) est une succursale de Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A.

Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente du fonds de commerce associé aux encours envers la clientèle de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB).

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole CIB (Miami) ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020.

Les négociations menées, depuis janvier 2021 avec la banque Santander, ont abouti à l'exécution d'un contrat de cession le 17 mai 2021 pour une partie de l'activité commerciale de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB) pour un montant global de 27 millions d'euros. Un complément de prix a été perçu le 14 juin 2022 de 4,5 millions d'euros diminué d'une charge d'impôts de 1,06 million d'euros. Ces derniers ont été comptabilisés en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

La succursale a mis fin à l'ensemble de ses opérations résiduelles et rendu sa licence au régulateur local le 27 avril 2022.

2.2.3 Cession de Crédit Agricole Serbie

Au 31 décembre 2021, les actifs et passifs de Crédit Agricole Serbie, filiale contrôlée à 100%, étaient classés en IFRS 5 dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole, suite à la signature d'un protocole de cession le 5 août 2021 avec la banque Raiffeisen Banka A D. Serbie, filiale de la banque autrichienne Raiffeisen Bank International AG.

Le 1er avril 2022, l'opération de cession de Crédit Agricole Serbie à la banque Raiffeisen Banka A D. Serbie, a été finalisée. L'accord de l'autorité réglementaire Serbe ayant été obtenu préalablement à cette date.

Au 30 juin 2022, la cession de Crédit Agricole Serbie n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

2.3 Distribution exceptionnelle de Crédit Agricole Assurance à Crédit Agricole SA

Crédit Agricole Assurances a procédé au paiement d'un dividende exceptionnel d'un montant de 2 milliards d'euros à Crédit Agricole S.A. Cette distribution s'inscrit dans la politique de dividende exceptionnel qui vise à compenser l'effet sur le CET1 de Crédit Agricole S.A. de la mise en place de la nouvelle norme comptable IFRS17.

2.4 Impacts liés à la guerre Russie/Ukraine

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé, dont l'ampleur et la durée, ainsi que les impacts économiques et financiers sont très incertains. Dans la situation de guerre, le Groupe Crédit Agricole indique apporter un soutien matériel et financier aux collaborateurs et à leurs familles. Cette mobilisation permet ainsi la continuité des services essentiels aux clients.

Crédit Agricole S.A. demeure exposé directement et indirectement en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine, les engagements commerciaux représentent 1,7 milliard d'euros au 30 juin 2022. Ils sont presque tous comptabilisés au niveau de Crédit Agricole Ukraine et sont financés localement. Depuis le 24 février, les expositions sont figées (arrêt de la production et moratoires sur les amortissements) et au 30 juin 2022, Crédit Agricole Ukraine demeure un fournisseur de liquidités à court terme pour Crédit Agricole S.A. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 245 millions d'euros au premier semestre 2022 (dont une dotation de 195 millions constituée dès le 31 mars 2022).
- En Russie, le Groupe a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions on-shore) représentent 0,7 milliard d'euros au 30 juin 2022 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, leur progression s'expliquant d'une part par la hausse des dépôts auprès de la banque centrale de Russie consécutifs à la hausse des dépôts de la clientèle et d'autre part par un impact de change lié à l'appréciation de la devise russe entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 195 millions équivalent euros, dont environ 120 millions d'euros de capitaux propres et 75 millions d'euros en dettes subordonnées au 30 juin 2022 (en hausse depuis le 31 décembre 2021 du fait de l'appréciation de la devise locale).

Les expositions¹ comptabilisées en dehors de CACIB AO (expositions off-shore) représentent 3,3 milliards d'euros au 30 juin 2022 (dont 3,0 milliards d'euros enregistrés au bilan²). Elles enregistrent une baisse de -1,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et de -1,4 milliard d'euros depuis le début du conflit fin février. La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,3 milliard d'euros au 30 juin 2022, en baisse significative de -1,2 milliard d'euros depuis le 31 décembre 2021 et de -1,3 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96% *Investment grade* au 31 décembre 2021 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée au 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne du Groupe. Ainsi, les expositions performantes (*stages 1&2*) ont été provisionnées à hauteur de 304 millions d'euros tandis que les risques avérés (*stage 3*) ont fait l'objet de provisions spécifiques à hauteur de 73 millions d'euros.

L'exposition russe de Indosuez Wealth Management représente 231 millions d'euros au 30 juin 2022, en légère baisse depuis le 31 décembre 2021 (250 millions d'euros).

Le risque de variation lié aux opérations de dérivés reste limité et s'élève à 25 millions d'euros au 30 juin 2022 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée, soit moins de 0,9% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2022, continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite et la quasi-totalité des échéances sont honorées depuis le début du conflit.

¹ Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

² Partie utilisée des facilités de crédit.

NOTE 3 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

Évaluation du risque de crédit

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise COVID19 toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du T2 2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au T2- 2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation (core inflation à 5,5% sur un an à décembre aux Etats-Unis et 5% pour la Zone euro).

Premier scénario : Scénario « central »

Il prévoit un scénario géopolitique « médian » avec une poursuite du conflit en Ukraine, des sanctions maintenues en 2022-2023 et une forme d'accord de sortie de crise à moyen terme.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation moyenne dans la zone euro en 2022 progresse très fortement pour refluer ensuite graduellement (elle atteindrait 6,5% en moyenne dans la zone en 2022, après 2,6% en 2021). Cela est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques et une hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Cela crée un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs mais freine la consommation.

Ces effets négatifs sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 est révisée de 4,1% à 3,3% en France et de 3,9% à 2,9% en zone euro.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Le « Quantitative Tightening » est plus précoce et plus rapide que prévu. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un repli graduel à partir de mi-2022 (ralentissement de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs au second semestre 2022 et va continuer à les relever en 2023.

Les taux longs montent en zone euro, mais la courbe des taux s'aplatit à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie à l'approche des échéances politiques mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Scénario géopolitique : persistance et impact du conflit plus marqués que dans le scénario central.

Choc sur les prix énergétiques plus prononcé : la Chine décide de ne pas acheter massivement le pétrole russe et de ne pas compenser la baisse des achats européens ; les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et la réponse de l'Arabie Saoudite est insuffisante. Ainsi, l'offre de pétrole se trouve réduite, la demande se concentre alors sur le pétrole du Moyen Orient et de Mer du Nord et on observe une forte tension sur les prix pétroliers en 2022-2023, qui avoisinent 180 dollars le baril. **Le choc d'inflation est plus fort que dans le 1^{er} scénario en 2022-2023.**

La réponse budgétaire et monétaire reste mesurée. Les Etats européens ne réagissent pas massivement à ce choc inflationniste : les mesures de soutien budgétaire sont limitées. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. Ceci affecte la croissance et a peu d'effet sur l'inflation. Le Bund reste assez bas (valeur refuge) mais les spreads France et Italie s'écartent (phénomène de fragmentation, inquiétudes sur la soutenabilité de la dette).

« Stagflation » en zone euro. La zone euro connaît alors une phase de baisse du pouvoir d'achat, un net freinage de la consommation, une forte détérioration des profits des entreprises, une remontée du chômage ainsi que des faillites. Il n'y a cependant pas de repli annuel du PIB en 2022-2023, mais la croissance est très nettement ralentie. Un repli des marchés boursiers et correction mesurée sur l'immobilier sont prévus pour la zone euro dans ce scénario.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, il est supposé que la Chine intervienne dans les négociations liées au conflit russo-ukrainien et qu'un règlement du conflit se mette en place plus rapidement que dans le scénario « central ». Les sanctions sont alors prolongées mais allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2022-2023.

Evolutions financières

Le resserrement de la Fed est plus mesuré que dans le scénario central, et les taux longs américain légèrement plus bas. De même, le Bund reste bas, un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, en liaison avec l'évolution des taux longs américain et la politique de la BCE. Les spreads français et italiens sont du même ordre que dans le scénario central. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère »

Le choc du 2^{ème} scénario est accentué sur les prix du pétrole et l'inflation.

Dans ce scénario, les sanctions sont renforcées, des problèmes d'approvisionnement encore plus marqués apparaissent. On constate une persistance du conflit, induisant une forte réduction des importations de pétrole russe par les pays européens. La Chine n'achète pas suffisamment de pétrole à la Russie pour libérer l'offre pétrolière du Golfe. Les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et réponse de l'Arabie Saoudite s'avère insuffisante. Ainsi, on observe une hausse des prix du pétrole très prononcée : les prix pétroliers avoisinent 200\$ le baril en 2022-2023. Le choc d'inflation est très fort.

Erreurs de politique monétaire

La principale différence par rapport au 2^{ème} scénario tient aux politiques monétaires. Face aux chiffres très élevés d'inflation, la Fed remonte fortement le taux des Fed Funds au second semestre 2022 et en 2023, sans pour autant enrayer l'inflation : fortes inquiétudes des investisseurs et nette remontée des taux longs américains.

De même la BCE remonte ses taux plus nettement et plus rapidement que dans le scénario adverse modéré (remontée du Bund). Cela entraîne une remontée beaucoup plus nette des OAT et des BTP italiens : il y a un phénomène de fragmentation, couplé à de fortes inquiétudes des investisseurs.

Légère récession en zone euro

On observe une forte hausse de l'inflation et une remontée significative des coûts de financement. Cela entraîne une baisse du pouvoir d'achat et un très net ralentissement de la consommation. La zone euro connaît alors une forte dégradation du climat des affaires et un léger repli des dépenses d'investissement, couplés à des risques spécifiques dans certains pays, en France notamment (conflits sociaux très marqués). De ce fait, il y a une légère récession en zone euro en 2023, ainsi qu'un net repli des marchés boursiers et une correction significative de l'immobilier.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Scénario favorable				Adverse sévère			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB – zone euro	5,2	2,9	2,4	1,8	1,4	1,8	0,6	1,1	1,2	3,9	2,9	1,7	1,3	1,0	-0,8	0,3	0,9
Taux Chômage – zone euro	7,8	7,3	7,0	6,8	6,7	7,3	7,4	7,3	7,3	6,7	6,1	5,9	5,8	7,5	8,0	8,2	8,2
Taux inflation – zone euro	2,6	6,5	3,0	2,5	2,0	7,9	4,8	1,3	0,7	5,3	2,3	1,5	1,2	8,6	4,5	0,8	0,6
PIB - France	7,0	3,3	2,1	1,8	1,5	2,4	0,9	2,0	1,6	4,0	2,5	2,0	1,7	1,9	-0,3	1,2	1,2
Taux Chômage - France	7,9	7,5	7,4	7,2	7,0	7,8	8,3	8,0	7,9	7,2	6,9	6,7	6,6	8,2	9,0	8,7	8,5
Taux inflation - France	1,6	4,2	2,5	2,3	1,8	5,5	3,9	0,9	0,5	3,6	2	1,7	1,4	6,1	4,6	0,6	0
OAT 10 ans	0,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,8	2,2	1,9	1,9	1	1,35	1,5	1,5	2,6	3,3	2,8	2,8

À fin juin 2022, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 38 % et 62 % des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole S.A.

À fin juin 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 21 % du coût du risque semestriel de Crédit Agricole S.A. contre 79 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux:

Le scénario central est actuellement pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du T2-2022.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole SA :

Impact en ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole SA)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-3,8%	+4,7%	+12,2%	-9,5%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2021	83 965	(38)	147	(4)	45	(42)	84 157	(83)	84 074
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(12)	-	12	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(12)	-	12	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	83 953	(38)	159	(4)	45	(42)	84 157	(84)	84 073
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	5 309	(9)	(22)	-	-	-	5 287	(9)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... ²	22 177	(17)	28	-	-	-	22 205	(17)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(18 452)	7	(53)	-	-	-	(18 505)	7	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	1	-	-	-	-	-	1	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1						1	
Changements dans le modèle / méthodologie		-						-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	1 584	(1)	3	-	-	-	1 587	(1)	
Total	89 262	(47)	137	(4)	45	(42)	89 444	(93)	89 351
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(3 373)						(3 373)		
Au 30 juin 2022	85 889	(47)	137	(4)	45	(42)	86 071	(93)	85 978
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-								

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2021	99 624	(34)	55	(1)	434	(381)	100 114	(416)	99 698
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(29)	-	29	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(29)	-	29	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	99 595	(34)	84	(1)	434	(381)	100 114	(416)	99 698
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	6 785	(2)	16	(2)	26	(12)	6 827	(16)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... ²	24 594	(9)	25	(2)			24 619	(11)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(18 111)	13	(4)	-	(1)	1	(18 116)	14	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(8)		-		10	-	2	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	302	3	(5)	-	27	(23)	324	(20)	
Total	106 380	(36)	100	(3)	460	(393)	106 940	(432)	106 508
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	5 470		-		39		5 509		
Au 30 juin 2022	111 850	(36)	100	(3)	499	(393)	112 449	(432)	112 017
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 Décembre 2021	405 131	(1 025)	51 767	(1 974)	11 903	(5 897)	468 801	(8 896)	459 905
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(7 822)	(7)	6 034	(78)	1 788	(415)	-	(500)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(14 262)	76	14 262	(446)			-	(370)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	7 022	(100)	(7 022)	258	-	-	-	158	
Transferts vers Stage 3 ¹	(638)	19	(1 418)	135	2 056	(485)	-	(331)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	56	(2)	212	(25)	(268)	70	-	43	
Total après transferts	397 309	(1 032)	57 801	(2 052)	13 691	(6 312)	468 801	(9 396)	459 405
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	18 874	(33)	(907)	(353)	(1 933)	605	16 034	219	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ^{2 4}	117 577	(463)	9 629	(1 059)			127 206	(1 522)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(99 077)	392	(11 146)	946	(1 072)	313	(111 295)	1 651	
Passages à perte					(625)	585	(625)	585	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(1)	(4)	-	(5)	(1)	(9)	(2)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ⁵		80		(314)		(540)	-	(774)	
Changements dans le modèle / méthodologie		(1)		-		-	-	(1)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ⁵	374	(40)	614	74	(231)	248	757	282	
Total	416 183	(1 065)	56 894	(2 405)	11 758	(5 707)	484 835	(9 177)	475 658
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	670		(120)		595		1 145		
Au 30 juin 2022 ⁶	416 853	(1 065)	56 774	(2 405)	12 353	(5 707)	485 980	(9 177)	476 803
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées.

⁴ Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par l'Etat français à la clientèle du Groupe dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 7,2 milliards d'euros.

⁵ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion ainsi que dans une moindre mesure des variations de valeur dont la ventilation n'a pu être effectuée.

⁶ Au 30 juin 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 020 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 571 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 449 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 Décembre 2021	250 125	(120)	3 717	(52)	-	(4)	253 842	(176)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	280	-	(281)	(1)			(1)	(1)
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(613)	-	606	(7)			(7)	(7)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	893	-	(887)	6	-	-	6	6
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	250 405	(120)	3 436	(53)	-	(4)	253 841	(177)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(28 734)	5	(243)	2	-	-	(28 977)	7
Réévaluation de juste valeur sur la période	(29 244)		(448)		-	-	(29 692)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	12 252	(16)	6 683	(8)			18 935	(24)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(12 243)	10	(6 445)	5	-	-	(18 688)	15
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	1	1	-	-	-	-	1	1
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10		5		-		15
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres 4	500	-	(33)	-	-	-	467	-
Total	221 671	(115)	3 193	(51)	-	(4)	224 864	(170)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(3 492)		16		-	-	(3 476)	
Au 30 juin 2022	218 179	(115)	3 209	(51)	-	(4)	221 388	(170)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2021	155 924	(192)	10 655	(316)	257	(43)	166 836	(551)	166 285
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 931)	(9)	1 925	(3)	6	-	-	(12)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 123)	9	3 123	(33)			-	(24)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 197	(18)	(1 197)	30			-	12	
Transferts vers Stage 3 ¹	(6)	-	(5)	-	11	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1	-	4	-	(5)	-	-	-	
Total après transferts	153 993	(201)	12 580	(319)	263	(43)	166 836	(563)	166 273
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	6 512	30	(1 597)	3	(45)	5	4 870	38	
Nouveaux engagements donnés ²	68 609	(77)	2 013	(200)			70 622	(277)	
Extinction des engagements	(65 714)	103	(3 771)	151	(72)	17	(69 557)	271	
Passages à perte					(3)	3	(3)	3	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10		77		(15)		72	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	3 617	(6)	161	(25)	30	-	3 808	(31)	
Au 30 juin 2022	160 505	(171)	10 983	(316)	218	(38)	171 706	(525)	171 181

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2021	106 742	(58)	6 586	(153)	1 510	(300)	114 838	(511)	114 327
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 552)	(13)	663	19	889			6	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(2 266)	2	2 266	(4)			-	(2)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	791	(15)	(791)	23			-	8	
Transferts vers Stage 3 ¹	(77)	-	(815)	-	892	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	3	-	(3)	-	-	-	
Total après transferts	105 190	(71)	7 249	(134)	2 399	(300)	114 838	(505)	114 333
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(9 893)	(1)	99	(2)	(96)	55	(9 890)	52	
Nouveaux engagements donnés ²	42 169	(36)	1 716	(36)			43 885	(72)	
Extinction des engagements	(48 940)	28	(1 741)	27	(154)	79	(50 835)	134	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		7		(3)		(31)	-	(27)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	(3 122)	-	124	10	58	7	(2 940)	17	
Au 30 juin 2022	95 297	(72)	7 348	(136)	2 303	(245)	104 948	(453)	104 495

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2022	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	86	-	59	145	-	145
Arabie Saoudite	-	-	-	1 383	1 383	-	1 383
Autriche	-	-	-	174	174	6	180
Belgique	-	-	729	1 007	1 736	119	1 855
Brésil	9	-	210	104	323	-	323
Chine	95	-	29	330	454	-	454
Egypte	1	6	790	267	1 064	-	1 064
Espagne	-	-	69	1 318	1 387	48	1 435
Etats-Unis	1 608	-	112	1 500	3 220	78	3 298
France	-	122	3 431	11 868	15 421	(77)	15 344
Hong Kong	57	-	-	1 474	1 531	-	1 531
Italie	-	-	3 359	12 031	15 390	(149)	15 241
Japon	335	-	1 119	981	2 435	1	2 436
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	30	7	276	-	313	-	313
Pologne	3	-	756	241	1 000	-	1 000
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	93	461	554	-	554
Autres pays souverains	1 206	16	575	4 740	6 537	11	6 548
TOTAL	3 344	237	11 548	37 938	53 067	37	53 104

31/12/2021

Expositions nettes de dépréciations

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	86	-	57	143	-	143
Arabie Saoudite	5	-	-	1 300	1 305	-	1 305
Argentine	-	-	-	42	42	-	42
Autriche	9	-	-	195	204	1	205
Belgique	-	-	1 847	1 435	3 282	(61)	3 221
Brésil	12	-	214	122	348	-	348
Chine	212	-	66	261	539	(1)	538
Egypte	1	8	771	328	1 108	-	1 108
Espagne	-	-	174	1 990	2 164	13	2 177
Etats-Unis	2 780	-	98	906	3 784	(122)	3 662
France	-	122	3 670	11 568	15 360	(641)	14 719
Hong Kong	91	-	-	1 274	1 365	-	1 365
Italie	-	6	3 643	12 526	16 175	(315)	15 860
Japon	182	-	440	1 430	2 052	-	2 052
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	212	7	202	-	421	-	421
Pologne	-	-	772	242	1 014	-	1 014
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	111	234	345	-	345
Venezuela	-	-	-	18	18	-	18
Autres pays souverains	916	-	904	4 962	6 782	(1)	6 781
Total	4 420	229	12 912	38 890	56 451	(1 127)	55 324

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Allemagne	300	323
Arabie Saoudite	-	-
Autriche	501	546
Belgique	2 645	3 992
Brésil	2	4
Chine	2	4
Egypte	-	-
Espagne	4 100	4 648
Etats-Unis	76	60
France	44 737	50 467
Hong Kong	-	-
Italie	7 721	8 806
Japon	198	199
Liban	-	-
Maroc	2	2
Pologne	300	330
Royaume-Uni	2	3
Russie	-	7
Turquie	7	10
Ukraine	3	-
Autres pays souverains	1 783	2 141
TOTAL	62 379	71 542

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	9 511	17 031	8 280
Opérations avec les établissements de crédit	1 650	2 588	1 228
Opérations internes au Crédit Agricole	1 346	2 726	1 323
Opérations avec la clientèle	5 449	10 033	4 861
Opérations de location-financement	438	1 112	532
Titres de dettes	628	572	336
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 483	4 593	2 484
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	2 483	4 593	2 484
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 081	2 128	1 089
Autres intérêts et produits assimilés	31	45	37
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{1 2}	13 106	23 797	11 890
Sur les passifs financiers au coût amorti	(5 922)	(10 734)	(5 429)
Opérations avec les établissements de crédit	(789)	(1 413)	(669)
Opérations internes au Crédit Agricole	(839)	(1 793)	(869)
Opérations avec la clientèle	(2 668)	(4 329)	(2 153)
Opérations de location-financement	(127)	(564)	(270)
Dettes représentées par un titre	(1 222)	(2 022)	(1 216)
Dettes subordonnées	(277)	(613)	(252)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(589)	(877)	(484)
Autres intérêts et charges assimilées	(58)	(65)	(43)
CHARGES D'INTÉRÊTS ³	(6 569)	(11 676)	(5 956)

¹ dont 82 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2022 contre 133 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 82 millions d'euros au 30 juin 2021.

² Dont 936 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 30 juin 2022 (1,58 milliard d'euros au 31 décembre 2021).

³ Dont -819 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 30 juin 2022 (-1,83 milliard d'euros au 31 décembre 2021).

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	162	(35)	127	281	(75)	206	134	(33)	101
Sur opérations internes au Crédit Agricole	656	(212)	444	1 242	(407)	835	618	(204)	414
Sur opérations avec la clientèle	727	(116)	611	1 317	(205)	1 112	617	(98)	519
Sur opérations sur titres	35	(72)	(37)	35	(138)	(103)	22	(73)	(51)
Sur opérations de change	21	(21)	-	46	(38)	8	23	(20)	3
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	148	(102)	46	376	(210)	166	199	(134)	65
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 970	(2 387)	(417)	3 662	(4 459)	(797)	1 793	(2 165)	(372)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 986	(934)	2 052	5 869	(1 813)	4 056	2 850	(865)	1 985
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	6 705	(3 879)	2 826	12 828	(7 345)	5 483	6 256	(3 592)	2 664

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liées aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dividendes reçus	713	1 115	722
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(4 482)	1 496	1 007
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(2 226)	2 110	1 301
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(3 374)	2 946	1 781
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(6 828)	5 854	3 492
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	2 670	(275)	(106)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 631	1 065	666
Résultat de la comptabilité de couverture	(101)	(32)	(14)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(11 997)	14 279	8 849

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	21 576	(21 545)	31
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13 627	(8 012)	5 615
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	7 949	(13 533)	(5 584)
Couverture de flux de trésorerie	2	-	2
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	2	-	2
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	25 633	(25 768)	(135)
Variations de juste valeur des éléments couverts	14 349	(11 255)	3 094
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	11 284	(14 513)	(3 229)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1	-	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1	-	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	47 212	(47 313)	(101)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	7 843	(7 860)	(17)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 930	(2 885)	2 045
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 913	(4 975)	(2 062)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 750	(9 767)	(17)
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 425	(4 255)	1 170
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 325	(5 512)	(1 187)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	4	(2)	2
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	4	(2)	2
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	17 597	(17 629)	(32)

(en millions d'euros)	30/06/2021		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	4 591	(4 595)	(4)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 761	(1 844)	917
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 830	(2 751)	(921)
Couverture de flux de trésorerie	1	-	1
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	1	-	1
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	1	-	1
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	5 498	(5 510)	(12)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 214	(2 238)	976
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2 284	(3 272)	(988)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	2	(1)	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	2	(1)	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	10 092	(10 106)	(14)

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	10	(57)	19
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	41	57	45
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	51	-	64

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

² Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de 2 millions d'euros

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Titres de dettes	45	42	17
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	11	11
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	45	53	28
Titres de dettes	(21)	(6)	(1)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(4)	(4)	(2)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(25)	(10)	(3)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	20	43	25

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(19)	(26)	(11)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ¹	6 160	11 274	5 828
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ²	7 953	(20 584)	(12 053)
Produits nets des immeubles de placement	129	152	99
Autres produits (charges) nets	62	83	31
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	14 285	(9 101)	(6 106)

¹ L'augmentation de + 332 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 s'explique essentiellement par une augmentation du chiffre d'affaire, principalement en Dommages et Prévoyance-Emprunteurs-Collectives.

² L'augmentation de la reprise de provisions techniques des contrats d'assurance de 20 milliards d'euros entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 est essentiellement due à l'évolution défavorable des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte et la baisse de la juste valeur des actifs financiers.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Charges de personnel	(4 034)	(8 029)	(3 842)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(941)	(860)	(679)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(2 068)	(3 760)	(1 767)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(7 043)	(12 649)	(6 288)

¹ Dont -646 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2022 contre -391 millions d'euros au 31 décembre 2021 et -391 millions d'euros au 30 juin 2021.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dotations aux amortissements	(572)	(1 153)	(553)
Immobilisations corporelles ¹	(356)	(717)	(346)
Immobilisations incorporelles	(216)	(436)	(207)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	(19)	(1)
Immobilisations corporelles	-	(8)	(1)
Immobilisations incorporelles	-	(11)	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(572)	(1 172)	(554)

¹ Dont - 187 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2022 contre - 176 millions d'euros au 30 juin 2021.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(474)	(180)	(132)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	2	(70)	(48)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1	2	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(12)	(75)	(54)
Engagements par signature	13	3	6
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(476)	(110)	(84)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	1	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(507)	(19)	(1)
Engagements par signature	31	(92)	(84)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(526)	(1 260)	(479)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(571)	(1 195)	(451)
Engagements par signature	45	(65)	(28)
Autres actifs (C)	(2)	1	5
Risques et charges (D)	2	(85)	(55)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(1 000)	(1 524)	(661)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(81)	(175)	(99)
Récupérations sur prêts et créances	159	191	125
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	159	191	125
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(10)	(21)	(11)
Pertes sur engagements par signature	-	(1)	(1)
Autres pertes	(15)	(53)	(17)
Autres produits	4	7	1
COÛT DU RISQUE	(943)	(1 576)	(663)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	11	4	5
Plus-values de cession	13	15	9
Moins-values de cession	(2)	(11)	(4)
Titres de capitaux propres consolidés	11	(40)	(38)
Plus-values de cession	15	-	-
Moins-values de cession	(4)	(40)	(38)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(2)	(15)	(1)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	20	(51)	(34)

4.11 Impôts

Le taux effectif d'impôt du 1er semestre 2022 ressort à 26,2% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 3 730 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 17,1% au 31 décembre 2021 et 20,5% au 30 juin 2021.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<i>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</i>			
Gains et pertes sur écarts de conversion	599	940	371
Ecart de réévaluation de la période	621	940	371
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	(22)	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(5 029)	(1 565)	(1 195)
Ecart de réévaluation de la période	(4 972)	(1 584)	(1 206)
Transferts en résultat	(15)	(28)	(55)
Autres variations	(42)	47	66
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(1 875)	(857)	(487)
Ecart de réévaluation de la période	(1 875)	(857)	(488)
Transferts en résultat	-	-	(1)
Autres variations	-	-	2
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(578)	182	118
Ecart de réévaluation de la période	(541)	186	118
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	(37)	(4)	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	81	103	61
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 857	640	436
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	(3)	(2)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(3)	(15)	11
<i>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</i>	<i>(4 948)</i>	<i>(575)</i>	<i>(687)</i>
<i>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</i>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	300	169	88
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	774	(13)	(36)
Ecart de réévaluation de la période	771	(14)	(37)
Transferts en réserves	3	1	1
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	96	8	1
Ecart de réévaluation de la période	100	18	9
Transferts en réserves	5	11	21

Autres variations	(9)	(21)	(29)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	12	19	5
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(275)	(30)	(12)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)	(14)	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	903	139	42
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(4 045)	(436)	(645)
Dont part du Groupe	(4 065)	(514)	(688)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	20	78	43

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2022, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leur besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers:
 - Épargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.

A la suite de l'accord de partenariat avec Europ Assistance en janvier 2021, le groupe Crédit Agricole Assurances a complété son offre de services sur l'assistance.

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique des solutions d'épargne pour les particuliers, des solutions d'investissement et technologiques pour les institutionnels, avec une gamme complète en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. L'acquisition de Lyxor au 31 décembre 2021 vient renforcer le positionnement d'Amundi.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;

- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et CACEIS Corporate Trust pour les services aux émetteurs.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, CACF Spain, FCA Bank, GAC Sofinco, Wafasalaf).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique (Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring). En décembre 2021, CAL&F, a confirmé sa stratégie d'être un rouage essentiel à l'économie de l'usage en faisant l'acquisition de 100% du capital d'Olinn, l'acteur de référence dans les solutions complètes de financement et de gestion d'équipements.

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BForBank etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatiles liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	30/06/2022						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	3 382	3 694	1 372	1 995	1 599	226	12 268
Charges d'exploitation	(1 732)	(2 368)	(759)	(1 237)	(1 026)	(493)	(7 615)
Résultat brut d'exploitation	1 650	1 326	613	758	573	(267)	4 653
Coût du risque	(5)	(202)	(237)	(104)	(390)	(5)	(943)
Résultat d'exploitation	1 645	1 124	376	654	183	(272)	3 710
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	41	6	158	-	1	(17)	189
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	14	6	-	20
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 689	1 129	532	668	190	(289)	3 919
Impôts sur les bénéfices	(352)	(280)	(114)	(175)	(112)	55	(978)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6	-	2	-	12	-	20
Résultat net	1 343	849	420	493	90	(234)	2 961
Participations ne donnant pas le contrôle	213	49	56	20	77	18	433
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 130	800	364	473	13	(252)	2 528

(en millions d'euros)	31/12/2021						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	6 527	6 318	2 697	3 696	3 113	306	22 657
Charges d'exploitation	(3 012)	(4 035)	(1 407)	(2 371)	(2 275)	(721)	(13 821)
Résultat brut d'exploitation	3 515	2 283	1 290	1 325	838	(415)	8 836
Coût du risque	(18)	(39)	(505)	(222)	(780)	(12)	(1 576)
Résultat d'exploitation	3 497	2 244	785	1 103	58	(427)	7 260
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	84	8	308	-	3	(29)	374
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(39)	(8)	6	(13)	3	(51)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ¹	-	-	-	-	497	-	497
Résultat avant impôt	3 581	2 213	1 085	1 109	545	(453)	8 080
Impôts sur les bénéfices	(642)	(512)	(120)	(309)	199	148	(1 236)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	4	-	-	-	1	-	5
Résultat net	2 943	1 701	965	800	745	(305)	6 849
Participations ne donnant pas le contrôle	523	90	157	36	187	12	1 005
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 420	1 611	808	764	558	(317)	5 844

¹Ecart d'acquisition négatif de 497 millions d'euros suite à l'acquisition de Credito Valtellinese par CA Italia.

	30/06/2021						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	3 348	3 226	1 302	1 822	1 495	119	11 312
Charges d'exploitation	(1 542)	(2 158)	(684)	(1 202)	(931)	(325)	(6 842)
Résultat brut d'exploitation	1 806	1 068	618	620	564	(206)	4 470
Coût du risque	(25)	(27)	(262)	(126)	(220)	(3)	(663)
Résultat d'exploitation	1 781	1 041	356	494	344	(209)	3 807
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	38	3	161	-	-	(14)	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(37)	12	1	(13)	3	(34)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	378	-	378
Résultat avant impôt	1 819	1 007	529	495	709	(220)	4 339
Impôts sur les bénéfices	(299)	(219)	(109)	(151)	(71)	74	(775)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	5	-	1	-	(1)	-	5
Résultat net	1 525	788	421	344	637	(146)	3 569
Participations ne donnant pas le contrôle	279	39	51	15	162	9	555
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 245	749	370	329	475	(155)	3 014

5.2 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises	19 711	-	19 711	36 454	-	36 454	19 442	-	19 442
Variation des primes non acquises	(685)	-	(685)	(152)	-	(152)	(743)	-	(743)
Primes acquises	19 026	-	19 026	36 302	-	36 302	18 699	-	18 699
Autres produits d'exploitation	86	-	86	160	-	160	57	-	57
Produits des placements	4 269	(5)	4 264	7 039	(6)	7 033	3 652	(3)	3 649
Charges des placements	(405)	-	(405)	(461)	1	(460)	(224)	-	(224)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	2	243	245	(178)	277	99	35	85	120
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(13 992)	3 870	(10 122)	10 115	(1 828)	8 287	6 504	(1 219)	5 285
Variation des dépréciations sur placements	-	(27)	(27)	(52)	64	12	(67)	22	(45)
Produits des placements nets de charges	(10 126)	4 081	(6 045)	16 463	(1 492)	14 971	9 900	(1 115)	8 785
Charges de prestations des contrats ¹	(5 882)	(3 535)	(9 417)	(45 588)	1 324	(44 264)	(25 018)	997	(24 021)
Produits des cessions en réassurance	377	-	377	704	-	704	443	-	443
Charges des cessions en réassurance	(407)	-	(407)	(820)	-	(820)	(411)	-	(411)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	(30)	-	(30)	(116)	-	(116)	32	-	32
Frais d'acquisition des contrats	(1 148)	-	(1 148)	(2 187)	-	(2 187)	(1 117)	-	(1 117)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(1 173)	-	(1 173)	(2 309)	-	(2 309)	(1 174)	-	(1 174)
Autres produits et charges opérationnels courants	(257)	-	(257)	(447)	-	(447)	(219)	-	(219)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	496	546	1 042	2 278	(168)	2 110	1 160	(118)	1 042
Charge de financement	(92)	-	(92)	(282)	-	(282)	(103)	-	(103)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Impôts sur les résultats	(105)	(75)	(180)	(322)	(23)	(345)	(203)	1	(202)
Résultat après impôt des activités abandonnées	5	-	5	(2)	-	(2)	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	304	471	775	1 672	(191)	1 481	855	(117)	738
Participations ne donnant pas le contrôle	(38)	-	(38)	(75)	-	(75)	38	-	38
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	266	471	737	1 597	(191)	1 406	817	(117)	700

¹ Dont -12,87 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 30 juin 2022 (-12,93 milliards d'euros au 30 juin 2021), -0,7 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 30 juin 2022 (idem au 30 juin 2021) et 4,4 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 30 juin 2022 (-10,2 milliards d'euros au 30 juin 2021).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	181 402	197 579
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 257	1 389
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	180 145	196 190
Instruments dérivés de couverture	5	42
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	192 855	218 478
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	192 745	218 375
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	110	103
Actifs financiers au coût amorti	6 098	4 511
Prêts et créances	4 622	3 064
Titres de dettes	1 476	1 447
Immeubles de placement	7 394	7 068
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	4 535	4 467
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	392 289	432 145

Au 30 juin 2022, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 535 millions d'euros contre 4 467 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	192 745	2 470	(16 683)	218 375	14 824	(638)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	110	(3)	(17)	103	(2)	(15)
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	192 855	2 467	(16 700)	218 478	14 822	(653)

RECLASSEMENT ENTRE LE RESULTAT NET ET LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES ACTIFS FINANCIERS DESIGNES A L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>									
Produits des placements	497	492	(5)	726	720	(6)	460	457	(3)
Charges des placements	(3)	(3)	-	(7)	(6)	1	(3)	(3)	-
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(9)	234	243	84	361	277	34	119	85
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(3 870)	-	3 870	1 828	-	(1 828)	1 219	-	(1 219)
Variation des dépréciations sur placements	-	(27)	(27)	-	64	64	-	22	22
Produits des placements nets de charges	(3 385)	696	4 081	2 631	1 139	(1 492)	1 710	595	(1 115)
Charges de prestations des contrats			(3 535)	-	-	1 324			997
Résultat opérationnel			546	-	-	(168)			(118)
Impôts sur les résultats			(75)	-	-	(23)			1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			471	-	-	(191)			(117)

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	263 596	237 341
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	177 828	192 053
Instruments de capitaux propres	38 272	40 683
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	68 187	75 379
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	71 369	75 991
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	441 424	429 394
Dont Titres prêtés	3	1

¹Dont 55 707 millions d'euros d'OPCVM au 30 juin 2022 contre 59 776 millions d'euros au 31 décembre 2021

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	239 743	207 725
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	36 602	38 663
VALEUR AU BILAN ²	276 345	246 388

¹Dont - 407 millions d'euros relatifs au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2022 contre un niveau de spread émetteur de + 370 millions d'euros au 31 décembre 2021

²Dont 16 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2022 contre 11 millions d'euros au 31 décembre 2021

Ce poste intègre les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés dans l'activité de l'assurance.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

■ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	221 388	2 751	(16 624)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 515	613	(927)
TOTAL	223 903	3 364	(17 551)

	31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	253 842	14 875	(669)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 419	500	(912)
TOTAL	256 261	15 375	(1 581)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30/06/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	72 430	1 206	(6 183)
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 958	1 545	(10 441)
Total des titres de dettes	221 388	2 751	(16 624)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	221 388	2 751	(16 624)
Impôts sur les bénéfices		(651)	4 420
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		2 100	(12 204)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	83 123	7 101	(470)
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 719	7 774	(199)
Total des titres de dettes	253 842	14 875	(669)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	253 842	14 875	(669)
Impôts sur les bénéfices		(4 044)	222
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		10 831	(447)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	575	15	(112)
Titres de participation non consolidés	1 940	598	(815)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 515	613	(927)
Impôts sur les bénéfices		(25)	11
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		588	(916)

(en millions d'euros)	31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	572	8	(93)
Titres de participation non consolidés	1 847	492	(819)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 419	500	(912)
Impôts sur les bénéfices		(22)	17
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		478	(895)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

(en millions d'euros)	30/06/2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	26	4	(9)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	26	4	(9)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		4	(9)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31/12/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	2	1	-
Titres de participation non consolidés	41	1	(13)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	43	2	(13)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		2	(13)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	517 678	501 347
Prêts et créances sur la clientèle	476 803	459 905
Titres de dettes	85 978	84 074
VALEUR AU BILAN	1 080 459	1 045 326

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	103 521	93 663
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹</i>	11 884	7 588
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹</i>	507	133
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	8 356	5 878
Prêts subordonnés	501	500
Autres prêts et créances	71	75
Valeur brute	112 449	100 116
Dépréciations	(432)	(414)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	112 017	99 702
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 169	1 353
Titres reçus en pension livrée	594	571
Comptes et avances à terme	403 532	399 354
Prêts subordonnés	366	367
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	405 661	401 645
VALEUR AU BILAN	517 678	501 347

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	43 482	38 835
Autres concours à la clientèle	402 203	394 967
Valeurs reçues en pension	-	240
Titres reçus en pension livrée	5 007	3 915
Prêts subordonnés	58	56
Créances nées d'opérations d'assurance directe	390	176
Créances nées d'opérations de réassurance	917	852
Avances en comptes courants d'associés	78	95
Comptes ordinaires débiteurs	14 820	11 721
Valeur brute	466 955	450 857
Dépréciations	(8 693)	(8 442)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	458 262	442 415
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 720	5 281
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	13 305	12 662
Valeur brute	19 025	17 943
Dépréciations	(484)	(453)
Valeur nette des opérations de location-financement	18 541	17 490
VALEUR AU BILAN ¹	476 803	459 905

¹ Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 7,2 milliards d'euros.

TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	34 132	34 528
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 938	49 631
Total	86 070	84 159
Dépréciations	(92)	(85)
VALEUR AU BILAN	85 978	84 074

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	326 322	314 783
Dettes envers la clientèle	797 742	781 177
Dettes représentées par un titre	188 981	171 393
VALEUR AU BILAN	1 313 045	1 267 353

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	212 113	205 620
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	13 888	10 335
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	2 101	4 241
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	17 360	17 103
Total	229 473	222 723
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	74 881	71 492
Comptes et avances à terme	21 728	20 375
Titres donnés en pension livrée	240	193
Total	96 849	92 060
VALEUR AU BILAN	326 322	314 783

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Au 30 juin 2022, le Groupe a souscrit pour 162 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	314 586	324 002
Comptes d'épargne à régime spécial	354 281	344 300
Autres dettes envers la clientèle	124 728	108 421
Titres donnés en pension livrée	1 655	2 124
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	953	938
Dettes nées d'opérations de réassurance	725	676
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	814	716
VALEUR AU BILAN	797 742	781 177

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Bons de caisse	1	-
Titres du marché interbancaire	5 845	7 862
Titres de créances négociables	83 788	61 260
Emprunts obligataires ¹	97 236	99 885
Autres dettes représentées par un titre	2 111	2 386
VALEUR AU BILAN	188 981	171 393

¹ Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont également éliminés lorsqu'ils sont en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est intégralement supporté par l'assuré.

6.5 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales	124	215
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	720	419
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	925	704
Actifs financiers au coût amorti	5 039	1 308
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	63	6
Comptes de régularisation et actifs divers	291	222
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	(7)	19
Immobilisations corporelles	170	34
Immobilisations incorporelles	84	38
Ecarts d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	7 409	2 965
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	4 584	1 143
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	29	20
Comptes de régularisation et passifs divers	216	103
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 397	1 280
Provisions	55	5
Dettes subordonnées	121	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	20	15
Total du Passif	6 424	2 566
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	985	399

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Produit net bancaire	176	129	55
Charges générales d'exploitation	(84)	(113)	(54)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(17)	(23)	(5)
Coût du risque	(7)	8	6
Résultat avant impôt	68	1	2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	25	26
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	(30)	(21)	(23)
Résultat net	40	5	5
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	(20)	-	-
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	20	5	5
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	20	5	5

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(122)	25
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(237)	(100)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	112	(3)
TOTAL	(248)	(78)

6.6 Immeubles de placement

	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	30/06/2022
(en millions d'euros)								
Valeur brute	7 465	85	533	(350)	-	-	19	7 752
Amortissements et dépréciations	(158)	(36)	(4)	40	-	-	-	(158)
VALEUR AU BILAN ¹	7 307	49	529	(310)	-	-	19	7 594

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2021
(en millions d'euros)								
Valeur brute	6 625	146	1 289	(580)	-	(15)	(15)	7 465
Amortissements et dépréciations	(103)	(47)	(8)	(1)	-	1	1	(158)
VALEUR AU BILAN ¹	6 522	99	1 281	(581)	-	(14)	(14)	7 307

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2021 BRUT	31/12/2021 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2022 BRUT	30/06/2022 NET
Gestion de l'épargne et assurances	7 933	7 934	-	-	-	63	(2)	7 995	7 995
dont assurances	1 213	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont gestion d'actifs	5 860	5 860	-	-	-	37	(2)	5 895	5 895
dont banque privée internationale	860	860	-	-	-	26	-	886	886
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 161	-	-	-	-	-	5 263	4 161
Banque de proximité à l'international	3 217	796	-	(27)	27	(4)	-	3 178	792
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	205	-	-	-	-	-	-	200	-
dont Ukraine	43	-	-	-	-	-	-	43	-
dont autres pays ¹	98	39	-	(27)	27	(4)	-	64	35
Services financiers spécialisés	3 084	1 337	(6)	-	-	-	-	3 077	1 331
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 755	962	-	-	-	-	-	1 755	962
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage ²	657	272	(6)	-	-	-	-	650	266
Grandes clientèles	2 620	1 395	-	-	-	1	-	2 621	1 396
dont banque de financement et d'investissement	1 711	486	-	-	-	1	-	1 712	487
dont services financiers aux institutionnels	909	909	-	-	-	-	-	909	909
Activités hors métiers	9	9	2	-	-	-	-	12	11
TOTAL	22 126	15 632	(4)	(27)	27	60	(2)	22 146	15 686
Part du Groupe	19 906	13 701	5	(4)	27	46	(3)	19 961	13 772
Participations ne donnant pas le contrôle	2 220	1 931	(9)	(23)	-	13	1	2 185	1 914

¹ Diminution de l'écart d'acquisition brut de la Banque de Proximité à l'International pour un montant de -27 millions d'euros au 30 Juin 2022 dans le cadre de la cession de l'entité Crédit Agricole Banka Srbija Akcionarsko Novi Sad. La dépréciation associée, a également été sortie pour un montant de +27 millions d'euros.

² Ajustement de l'écart d'acquisition de -6 millions d'euros au 30 Juin 2022 suite à l'entrée en consolidation de l'entité OLINN dans le Groupe CALF au 31 Décembre 2021.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si la remontée des taux et les incertitudes induites par le conflit russo-ukrainien ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans le cadre du Plan Moyen Terme.

Au cours du deuxième trimestre 2022, Crédit Agricole S.A. s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2021. Pour la plupart des UGT, l'écart positif entre la valeur d'utilité et la valeur consolidée au 31 décembre 2021 est suffisamment confortable pour que le Groupe considère que la mise à jour des tests de valorisation au 30 juin 2022 ne conduirait pas à des besoins de dépréciation. Pour les UGT présentant au 31 décembre 2021 les écarts les moins importants entre valeur d'utilité et valeur consolidée, des travaux complémentaires ont été menés dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2022. Il s'agit de la Banque de Proximité en France - LCL, la Banque de Proximité à l'International – Italie et le Crédit à la consommation (hors Agos).

Ces travaux ont consisté à estimer la valeur des écarts d'acquisition sur la base des trajectoires financières révisées et à procéder à des analyses de sensibilité dont les résultats sont présentés ci-après. La méthodologie reste inchangée par rapport aux travaux conduits au 31 décembre 2021.

Les paramètres de calcul utilisés sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 7,7% pour l'UGT Banque de proximité en France - LCL, 8,2% pour l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) et 8,9% pour l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie,
- Allocation de fonds propres CET1 : 9,35% pour l'UGT Banque de proximité en France – LCL, 9,34% pour l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) et 9,48% pour l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie,
- Taux de croissance à l'infini des cash flows : conservé à 2% pour les 3 UGT.

Suite à ces travaux, Crédit Agricole S.A. n'a pas été amené à constater d'indice de dépréciation des écarts d'acquisition sur ces UGT au 30 juin 2022.

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe de ces UGT avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme. Ces tests montrent que les UGT qui ont connu des dépréciations ces dernières années, l'UGT de Banque de proximité en France – LCL et l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie, sont moins sensibles aux dégradations des paramètres du modèle que précédemment :

■ S'agissant des paramètres financiers :

- Une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.

Même en retenant une hypothèse de hausse marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart resterait positif sur l'ensemble de ces 3 UGT.

- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif sur l'ensemble des UGT.

■ S'agissant des paramètres opérationnels :

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour ces UGT.

Sensibilité des valeurs d'utilité des UGT aux principaux paramètres de valorisation

	Sensibilité aux fonds propres alloués		Sensibilité au taux d'actualisation			Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10%	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb
Au 30 juin 2022							
Banque de proximité en France - LCL	(4,0 %)	+ 8,6 %	(7,2 %)	+ 2,4 %	(2,4 %)	+ 3,0 %	(3,0 %)
Banque de proximité à l'international - Italie	(4,3 %)	+ 7,1 %	(6,2 %)	+ 2,6 %	(2,6 %)	+ 2,8 %	(2,8 %)
Crédit à la consommation (hors Agos)	(5,7 %)	+ 10,3 %	(8,8 %)	+ 13,0 %	(13,0 %)	+ 5,8 %	(5,8 %)

6.8 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2022				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	228 439	7 238	27 728	2 153	265 558
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	64 392	-	17 603	-	81 995
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 357	-	1 486	-	3 843
Participation aux bénéfices différée passive	4	-	5	-	9
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	295 192	7 238	46 822	2 153	351 405
Participation aux bénéfices différée active	(5 452)	-	(1 718)	-	(7 170)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(753)	(593)	(74)	(348)	(1 768)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	288 987	6 645	45 030	1 805	342 467

(en millions d'euros)	31/12/2021				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	228 907	6 310	28 475	2 115	265 807
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	65 568	-	17 178	-	82 746
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 845	-	1 706	-	4 551
Participation aux bénéfices différée passive	21 491	-	699	-	22 190
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	318 811	6 310	48 058	2 115	375 294
Participation aux bénéfices différée active	(7)	-	-	-	(7)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(734)	(530)	(75)	(350)	(1 689)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	318 070	5 780	47 983	1 765	373 598

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	30/06/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)	PBD nette	PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	11 189	(15 935)
<i>Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ¹</i>	11 154	(15 970)
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	35	35
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1 882)	(4 088)
Autres participations différées	(2 146)	(2 160)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	7 161	(22 183)

¹ Cf. Note 6.2 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres"

6.9 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
Risques sur les produits épargne-logement	423	-	-	-	(88)	-	-	335
Risques d'exécution des engagements par signature	1 060	(1)	416	(3)	(506)	42	(26)	982
Risques opérationnels	201	1	31	(46)	(12)	4	1	180
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 674	(2)	84	(85)	(36)	2	(236)	1 401
Litiges divers	558	(2)	30	(27)	(14)	1	(9)	537
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	22	-	-	(3)	-	-	-	19
Autres risques	609	-	32	(23)	(73)	2	(7)	540
TOTAL	4 547	(4)	593	(187)	(729)	51	(277)	3 994

Au 30 juin 2022, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 278 millions d'euros (307 millions d'euros au 31 décembre 2021) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2020	01/01/2021 ¹	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	445	-	-	5	-	(27)	-	-	423
Risques d'exécution des engagements par signature	909	-	12	961	(50)	(807)	33	2	1 060
Risques opérationnels	100	-	3	117	(9)	(13)	3	-	201
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ²	1 696	(133)	95	361	(115)	(40)	11	(201)	1 674
Litiges divers	583	-	50	50	(49)	(81)	2	3	558
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	27	-	-	21	(3)	(23)	-	-	22
Autres risques	437	-	83	244	(58)	(115)	3	15	609
TOTAL	4 197	(133)	243	1 759	(284)	(1 106)	52	(181)	4 547

¹ Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité). Au 1er janvier 2020, l'impact sur les engagements sociaux (retraites) aurait été de - 213 millions d'euros.

² Dont 1 091 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 140 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

6.10 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	23 912	25 469
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	106	440
Dépôts de garantie à caractère mutuel	200	191
Titres et emprunts participatifs	1	1
VALEUR AU BILAN	24 219	26 101

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros et en unités de compte.

6.11 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2022

Au 30 juin 2022, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante:

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2022	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 726 880 218	57,07%	57,13%
Actions en autodétention	3 021 362	0,10%	-
Salariés (FCPE)	174 361 581	5,76%	5,77%
Public	1 121 639 189	37,07%	37,10%
TOTAL	3 025 902 350	100,00%	100,00%

Au 30 juin 2022, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros, composé de 3 025 902 350 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	2 528	5 844	3 014
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(208)	(353)	(193)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	2 320	5 491	2 821
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		2 964 718 994	2 990 030 437	2 943 311 672
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		2 964 718 994	2 990 030 437	2 943 311 672
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	0,783	1,836	0,958
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	0,776	1,831	0,957
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	0,007	0,005	0,001
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	0,783	1,836	0,958
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	0,776	1,831	0,957
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	0,007	0,005	0,001

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -208 millions d'euros au 30 juin 2022.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 9 février 2022, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2022 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,05 euro à la date de mise en paiement fixée le 1^{er} juin 2022.

(en euros)	2021	2020	2019	2018	2017
Dividende ordinaire	1,05	0,80	-	0,69	0,63
Dividende majoré	N/A	N/A	N/A	N/A	0,693

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée générale du 24 mai 2022 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement d'un dividende par action de 1,05 euro. Un dividende de 3,2 milliards d'euros a donc été versé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 24 mai 2022.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2021 est positif et s'élève à 4 461 378 527 euros.

L'Assemblée générale mixte a décidé :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 4 461 378 527 euros ;
- d'affecter la somme de 59 066 086 euros à la réserve légale ;
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 16 911 111 468 euros et ce, compte tenu du report à nouveau de 12 508 799 027 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,05 euro par action ;
- de distribuer un dividende de 3 176 409 967 euros* versé par prélèvement sur le bénéfice distribuable;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 13 734 701 501 euros*, en report à nouveau.

* Montant ajusté à la marge lors de la mise en paiement pour prendre en compte les événements suivants :

- (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement,
- (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2021		Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2022	Au 30 juin 2022			
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)			Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
23/01/2014	USD	1 750	-		1 750	1 283	(1 009)	(8)	266
08/04/2014	GBP	103	-		103	125	(76)	(1)	49
19/01/2016	USD	1 250	-		1 250	1 150	(574)	(8)	569
26/02/2019	USD	1 250	-		1 250	1 098	(233)	(7)	858
14/10/2020	EUR	750	-		750	750	(51)	(5)	694
23/06/2021	GBP	397	-		397	482	(35)	(1)	444
04/01/2022	USD				1 250	1 102	(25)	(8)	1 069
Émissions Crédit Agricole S.A.						5 990	(2 003)	(38)	3 949
Émissions souscrites en interne									
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle						-	93	-	93
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de						-	-	-	-
TOTAL						5 990	(1 910)	(38)	4 042

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2021		Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2022	Au 30 juin 2022	
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)			Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - cumulée
14/10/2014	EUR	745	-		745	745	(236)
13/01/2015	EUR	1 000	-		1 000	1 000	(298)
Emissions Assurance						1 745	(534)
TOTAL						1 745	(534)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(200)	(352)	(12)	(31)
Evolutions des nominaux	1 098	(1 000)	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	-	109	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(8)	(1)	-	-
Autres	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	(43)	(76)
Evolutions des nominaux	-	-	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	11	22	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
Engagements de financement	172 170	167 354
Engagements en faveur des établissements de crédit	10 196	13 603
Engagements en faveur de la clientèle	161 974	153 751
Ouverture de crédits confirmés	124 389	118 775
Ouverture de crédits documentaires	5 175	5 656
Autres ouvertures de crédits confirmés	119 214	113 119
Autres engagements en faveur de la clientèle	37 585	34 976
Engagements de garantie	105 028	114 894
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 681	10 644
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 840	4 434
Autres garanties	5 841	6 210
Engagements d'ordre de la clientèle	95 347	104 250
Cautions immobilières	1 607	2 183
Autres garanties d'ordre de la clientèle	93 740	102 067
Engagements sur titres	15 616	4 972
Titres à livrer	15 616	4 972
Engagements reçus		
Engagements de financement	113 334	131 475
Engagements reçus des établissements de crédit	109 065	127 520
Engagements reçus de la clientèle	4 269	3 955
Engagements de garantie	382 928	359 813
Engagements reçus des établissements de crédit	101 979	105 457
Engagements reçus de la clientèle	280 949	254 356
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	35 295	35 660
Autres garanties reçues	245 654	218 696
Engagements sur titres	16 993	3 699
Titres à recevoir	16 993	3 699

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	397 038	413 217
Titres prêtés	12 078	20 220
Dépôts de garantie sur opérations de marché	37 744	18 500
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	107 142	98 157
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	554 002	550 094
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	17	11
Titres et valeurs reçus en pension	447 822	442 219
Titres vendus à découvert	38 490	41 922
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	486 329	484 152

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2022, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 288,6 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 297,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et 289,6 milliards d'euros au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2022, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 8,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et 11,0 milliards d'euros au 30 juin 2021, et 0,6 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 30 juin 2022, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 39,2 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 9,8 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 30 juin 2022, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2022, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par ses principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possède pas au 30 juin 2022.

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...)
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	263 596	30 697	224 730	8 169
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	667	-	-	667
Titres reçus en pension livrée	113 526	-	110 500	3 026
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	33 269	30 196	2 884	189
Instruments dérivés	116 134	501	111 346	4 287
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	177 828	107 359	54 496	15 973
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 272	21 394	8 088	8 790
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	68 187	36 766	24 457	6 964
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 634	-	2 634	-
Titres de dettes	65 553	36 766	21 823	6 964
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	71 369	49 199	21 951	219
Effets publics et valeurs assimilées	551	530	21	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 750	363	3 387	-
Actions et autres titres à revenu variable	10 646	1 800	8 845	1
OPCVM	56 422	46 506	9 698	218
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	223 903	203 613	19 777	513
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 515	621	1 381	513
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	221 388	202 992	18 396	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	221 388	202 992	18 396	-
Instruments dérivés de couverture	17 278	4	17 273	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	682 605	341 673	316 276	24 656
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 234	3
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		931		195
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	318	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		931	1 552	198

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 83 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	237 341	27 611	202 972	6 758
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	820	-	1	819
Titres reçus en pension livrée	112 752	-	110 629	2 123
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	29 871	27 227	2 257	387
Instruments dérivés	93 898	384	90 085	3 429
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	192 053	120 390	57 391	14 272
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	40 683	25 443	7 550	7 690
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75 379	41 499	27 443	6 437
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 881	-	2 879	2
Titres de dettes	72 498	41 499	24 564	6 435
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	75 991	53 448	22 398	145
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	256 261	233 092	22 642	527
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 419	616	1 276	527
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	253 842	232 476	21 366	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	253 842	232 476	21 366	-
Instruments dérivés de couverture	14 125	-	14 124	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	699 780	381 093	297 129	21 558
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			988	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 093		495
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	543	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 093	1 531	495

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 85 millions d'euros.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes pour 1 094 millions d'euros et 988 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et de la clientèle, des titres de dettes et des instruments de dérivés de transaction pour 718 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction pour 36 millions d'euros.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	239 743	38 435	198 333	2 975
Titres vendus à découvert	38 507	38 402	95	10
Titres donnés en pension livrée	87 887	-	86 746	1 141
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	113 347	33	111 490	1 824
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 602	9 500	20 857	6 245
Instruments dérivés de couverture	27 149	-	26 322	827
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	303 494	47 935	245 512	10 047
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		6		378
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	601	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		6	602	378

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	207 725	41 860	163 951	1 914
Titres vendus à découvert	41 933	41 621	292	20
Titres donnés en pension livrée	78 737	-	78 037	700
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	87 053	239	85 620	1 194
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	38 663	11 227	20 480	6 956
Instruments dérivés de couverture	12 358	-	11 645	713
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	258 746	53 087	196 076	9 583
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1	12
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		5		280
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	1 065	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		5	1 066	292

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutoires et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'in observabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, sont classés en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2021)	21 558	-	819	2 123	-	387	3 429
Gains /pertes de la période ¹	1 037	-	(12)	(42)	-	(38)	395
Comptabilisés en résultat	1 023	-	(9)	(33)	-	(38)	396
Comptabilisés en capitaux propres	14	-	(3)	(9)	-	-	(1)
Achats de la période	5 099	-	551	1 254	-	42	333
Ventes de la période	(2 792)	-	(510)	-	-	(205)	-
Emissions de la période	45	-	-	-	-	-	45
Dénouements de la période	(261)	-	(181)	(53)	-	-	(27)
Reclassements de la période	69	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	21	-	-	-	-	-	-
Transferts	(120)	-	-	(256)	-	3	112
Transferts vers niveau 3	198	-	-	-	-	3	185
Transferts hors niveau 3	(318)	-	-	(256)	-	-	(73)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2022)	24 656		667	3 026		189	4 287

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI				
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde de clôture (31/12/2021)	1 206	6 484	-	2	-	-	6 435
Gains /pertes de la période ¹	43	384	-	(1)	-	-	284
Comptabilisés en résultat	43	378	-	(1)	-	-	284
Comptabilisés en capitaux propres	-	6	-	-	-	-	-
Achats de la période	34	786	-	-	-	-	1 326
Ventes de la période	(16)	(166)	-	(1)	-	-	(1 076)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	5	28	-	-	-	-	(12)
Transferts	(5)	7	-	-	-	-	7
Transferts vers niveau 3	-	11	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(5)	(5)	-	-	-	-	7
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2022)	1 267	7 523	-	-	-	-	6 964

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat							
	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde de clôture (31/12/2021)	-	-	1	144	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	-	-	-	3	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	3	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	71	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2022)	-	-	1	218	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			Instruments dérivés de couverture
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
Solde de clôture (31/12/2021)	527	-	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	20	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	20	-	-	-	-
Achats de la période	701	-	-	-	-
Ventes de la période	(818)	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	69	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-
Transferts	14	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	14	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2022)	513			-	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	923
Comptabilisés en résultat	917
Comptabilisés en capitaux propres	6

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
Solde de clôture (31/12/2021)	9 583	20	700	-	-	-	1 194	6 956	713
Gains /pertes de la période ¹	(708)	(1)	(249)	-	-	-	341	(964)	165
Comptabilisés en résultat	(712)	(1)	(249)	-	-	-	337	(964)	165
Comptabilisés en capitaux propres	4	-	-	-	-	-	4	-	-
Achats de la période	1 479	-	1 124	-	-	-	335	20	-
Ventes de la période	(9)	(9)	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	831	-	-	-	-	-	22	809	-
Dénouements de la période	(906)	-	-	-	-	-	(44)	(811)	(51)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(223)	-	(434)	-	-	-	(24)	235	-
Transferts vers niveau 3	378	-	-	-	-	-	37	341	-
Transferts hors niveau 3	(601)	-	(434)	-	-	-	(61)	(106)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2022)	10 047	10	1 141	-	-	-	1 824	6 245	827

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(711)
Comptabilisés en résultat	(711)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

9.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Marge différée à l'ouverture	185	138
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	101	124
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(56)	(77)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	230	185

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.4 Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes support et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

Bilan au 30/06/2022 des transitions et évolutions récentes :

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR (Risk Free Rates).

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation contractuelle avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Le nombre de contrats encore en cours de renégociation contractuelle pour remplacer l'indice de référence est maintenant insignifiant à l'échelle des entités concernées, a fortiori au niveau du Groupe Crédit Agricole. Aussi, les LIBOR synthétiques ne sont utilisés par le Groupe que pour de très rares contrats.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. A ce stade, les transitions des stocks de contrats n'ont pas commencé. Il est anticipé que les transitions interviendront à partir du 1^{er} 2023 pour les dérivés et fin juin 2023 pour les dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA. La mise en œuvre d'un dispositif législatif pourra être confirmé ultérieurement par les autorités britanniques sachant que les autorités américaines ont pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2022, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	LIBOR USD	Autres LIBOR: GBP, JPY, EUR et CHF	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	30 900	29	2 708
Total des passifs financiers hors dérivés	1 242	-	2 005
Total des notionnels des dérivés	2 622 964	24	664

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

NOTE 10 Parties liées

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales³ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.3 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.4 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2022 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 641 millions d'euros (2 545 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- prêts et créances sur la clientèle : 3 166 millions d'euros (3 399 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- dettes envers les établissements de crédit : 3 988 millions d'euros (3 413 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- dettes envers la clientèle : 338 millions d'euros (380 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- engagements donnés sur instruments financiers : 7 437 millions d'euros (7 950 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- engagements reçus sur instruments financiers : 5 666 millions d'euros (4 919 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

³ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

NOTE 11 Événements postérieurs au 30 juin 2022

11.1 Cession de La Médicale de France

La Médicale de France est une filiale contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A. Les titres de cette société sont détenus à 100% par Crédit Agricole Assurances, elle-même contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A.

En novembre 2021, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole Assurances sont entrées en négociation exclusive avec le Groupe Generali en vue de la cession de l'entité La Médicale de France. Ces négociations ont abouti à la signature d'un protocole d'accord le 24 novembre 2021.

Les actifs et les passifs de La Médicale de France ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021.

La réalisation de cette opération de cession, qui a reçu l'approbation des autorités réglementaires et de la concurrence le 24 mars 2022, a eu lieu le 1^{er} juillet 2022.

La cession de La Médicale de France n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

CREDIT AGRICOLE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La-Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle****(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022)**

Aux Actionnaires

CREDIT AGRICOLE S.A.

12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 5 août 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Husserr

Olivier Durand

Autres informations sur le Groupe Crédit Agricole

Facteurs de risques du Groupe Crédit Agricole

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque du Groupe Crédit Agricole et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidée, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

1. FACTEURS DE RISQUES LIÉS AU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité du Groupe Crédit Agricole sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Groupe Crédit Agricole considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Crédit Agricole s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Groupe Crédit Agricole pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Groupe Crédit Agricole cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Groupe Crédit Agricole est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 2 138,6 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 37 % sur la clientèle de détail, 30 % sur les entreprises, 22 % sur les États et 7 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole étaient respectivement de 468,7 milliards d'euros et 26,4 milliards d'euros au 30 juin 2022. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 23,1 milliards d'euros.

- b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe Crédit Agricole comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Groupe Crédit Agricole est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 1 362 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 20,2 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur le deuxième trimestre 2022¹ du Groupe Crédit Agricole ressort à 21 points de base.

- c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2022, l'exposition brute de Groupe Crédit Agricole sur les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 401,2 milliards d'euros (dont 12,5 milliards d'euros en défaut) et ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 11 milliards d'euros.

- d) Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit du Groupe Crédit Agricole sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité. Le Groupe Crédit Agricole est principalement exposé à la banque de détail avec d'une part, le réseau des Caisses régionales et d'autre part, le réseau de LCL. À fin juin 2022, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole représentait 44 %, soit 787,9 milliards d'euros. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2022, le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé à hauteur de 20 % d'emprunteurs du secteur public (compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 367,8 milliards d'euros, et à hauteur de 5 % d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 96,1 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs ou d'autres secteurs, par exemple ceux exposés aux prix de l'énergie, représentant une part significative du portefeuille du Groupe Crédit Agricole devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole pourraient en être affectées.

¹ Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur quatre trimestres glissants auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres.

- e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole

La capacité du Groupe Crédit Agricole à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Groupe Crédit Agricole serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe Crédit Agricole ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe Crédit Agricole au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2022, le montant total des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 143,8 milliards d'euros dont 102,6 milliards d'euros en méthode notations internes.

- f) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Le Groupe Crédit Agricole surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux du Groupe est au 30 juin 2022 de 1 291 milliards d'euros en France et 133 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 72 % et 7 % des expositions ventilées du Groupe Crédit Agricole sur la période.

Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur le Groupe Crédit Agricole. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2021, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole dans les pays de *rating* inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 73,6 milliards d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en raison de son exposition directe et indirecte en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine, les engagements commerciaux représentent l'équivalent de 1,7 milliard d'euros au 30 juin 2022. Ils sont presque tous comptabilisés au niveau de Crédit Agricole Ukraine et sont financés localement. Depuis le 31 mars 2022, les expositions ont peu évolué (quasi-arrêt de la production et moratoire sur les amortissements, une partie des échéances continuant toutefois d'être honorées) et Crédit Agricole Ukraine demeure un fournisseur de liquidités à court terme pour Crédit Agricole S.A. Les risques sur ces expositions sont provisionnés au 30 juin 2022 pour un montant total de 245 millions d'euros (dont 195 M€ issus du reclassement en risque de crédit du provisionnement des fonds propres au 31 mars 2022). Les fonds propres de CA Ukraine s'élèvent au 30 juin 2022 à 190 M€.
- En Russie, le Groupe a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions dites on-shore) représentent l'équivalent de 0,7 milliard d'euros au 30 juin 2022, montant stable depuis le 31 mars 2022. Les expositions comptabilisées en dehors de CACIB AO, dites expositions off-shore, représentent l'équivalent de 3,3 milliards d'euros, dont 3 milliards au bilan (contre 3,6 milliards d'euros dont 3,1 milliards au bilan au 31 mars 2022). Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (à 96 % investment grade au 31 décembre 2021, composé principalement de grandes entreprises russes, notamment de producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dans l'échelle de notation interne dès le 31 mars 2022. Au 30 juin 2022, les expositions performantes (stages 1&2) ont été provisionnées à hauteur de 304 millions d'euros tandis que 73 millions d'euros ont été provisionnés au titre de risques avérés (stage 3). La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,3 milliard d'euros, en baisse continue depuis le début du conflit (0,6 milliard d'euros au 31 mars 2022, 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021). Au total, ces expositions, de taille limitée, continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite et la quasi-totalité des échéances sont honorées depuis le début du conflit. L'exposition russe de Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 231 millions d'euros au 30 juin 2022, en légère baisse depuis le 31 mars 2022 (équivalent de 250 millions d'euros).

g) Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque le Groupe Crédit Agricole détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés du Groupe Crédit Agricole sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWA) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 11,4 milliards d'euros au 30 juin 2022. Bien que le Groupe Crédit Agricole obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et le Groupe Crédit Agricole pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

Par ailleurs, des opérations de change à terme ont été contractées avec des contreparties russes. La valeur de marché de ces opérations, sensible à la parité rouble/dollar, est toutefois non significative 30 juin 2022.

1.2 Risques financiers

a) Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans la gestion d'actifs et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ces activités. Sur l'année 2021, 11 % et 7 % des revenus du Groupe Crédit Agricole ont été générés respectivement, par ses activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. Le Groupe Crédit Agricole est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances². Les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à 2 064 milliards d'euros fin décembre 2021 et les actifs sous gestion de Crédit Agricole Assurances s'établissent à 323 milliards d'euros fin décembre 2021. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Groupe Crédit Agricole intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus du Groupe Crédit Agricole, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe Crédit Agricole intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les membres du Groupe Crédit Agricole facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients du Groupe Crédit Agricole réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les membres du Groupe Crédit Agricole.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que le Groupe Crédit Agricole tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

b) La fin de l'environnement de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas ce qui est actuellement en train d'évoluer. Dans le contexte récent de remontée graduelle des taux d'intérêt, le Groupe Crédit Agricole pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou un risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés), et par un risque de transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt plus élevés

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible

² Source : *L'Argus de l'assurance*.

en 2020. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs significatifs sur les charges du Groupe Crédit Agricole (salaires, achats).

c) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole compte parmi les leaders³ de la banque de détail en France, au travers de la Banque de Proximité des Caisses régionales et de LCL et est ainsi exposé aux variations de taux d'intérêt.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par le groupe Crédit Agricole sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le groupe Crédit Agricole n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du groupe Crédit Agricole ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le groupe Crédit Agricole est exposé⁴, la valeur économique⁵ du groupe Crédit Agricole serait positivement affectée à hauteur de 1,9 milliard d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de - 10,9 milliards d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

En considérant un horizon de un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), à fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le groupe Crédit Agricole est exposé⁽²⁾, la marge nette d'intérêts du groupe Crédit Agricole baisserait de -0,5 milliard d'euros en année 1, -0,7 milliard d'euros en année 2, -0,9 milliard d'euros en année 3 ; à l'inverse, à fin décembre 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le groupe Crédit Agricole est exposé, la marge nette d'intérêts du groupe Crédit Agricole serait en hausse de +0,9 milliard d'euros en année 1, +0,7 milliard d'euros en année 2, et +1,0 milliard d'euros en année 3.

Ces sensibilités du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission⁶ (ou *pass-through rate*) de 50% appliqué aux crédits à l'habitat, soit une répercussion immédiate et partielle de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

Avec un coefficient de transmission de 100% appliqué aux crédits à l'habitat, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement +1,0 milliard d'euro, +1,0 milliard d'euro et +1,4 milliard d'euro pour un scénario de choc parallèle haussier, et de respectivement -0,6 milliard d'euro, -1,0 milliard d'euro et -1,3 milliard d'euro pour un scénario de choc parallèle baissier.

La sensibilité du produit net d'intérêt sur l'année 1 est fortement impactée par le TLTRO III levé auprès de la Banque centrale européenne : sans la bonification de 50 points de base et le taux plafond de -1%, la sensibilité pour un scénario de choc parallèle haussier aurait été de 0,6 milliard d'euro (pour un coefficient de transmission de 100%).

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique du groupe Crédit Agricole baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

³ Sources internes, Études ECO.

⁴ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

⁵ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

⁶ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats du groupe Crédit Agricole pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations du groupe Crédit Agricole et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

- d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Groupe Crédit Agricole, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Groupe Crédit Agricole au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par Groupe Crédit Agricole s'élevait à 158,3 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 167 millions d'euros.

- e) Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour le Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Groupe Crédit Agricole peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe Crédit Agricole à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole venait à diminuer de manière significative, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole détenait selon le bilan comptable près de 52,8 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 41,9 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 6,8 milliards d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 4,1 milliards d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

- f) Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Groupe Crédit Agricole est incertain, et si le Groupe Crédit Agricole percevait des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien

que le Groupe Crédit Agricole s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 170,9 %⁷ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

Dans certaines activités du Groupe Crédit Agricole, notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives si le Groupe Crédit Agricole n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs peu liquides détenus par le Groupe Crédit Agricole. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par le Groupe Crédit Agricole à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution des prix de ces actifs, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes non anticipées.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché

Les activités du Groupe Crédit Agricole sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Groupe Crédit Agricole opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

Par exemple, le Groupe Crédit Agricole est vulnérable à la volatilité et à l'augmentation des prix du pétrole, du gaz naturel et des produits agricoles tels que le blé, ce qui peut avoir un impact sur l'activité de financement des matières premières du Groupe ainsi qu'un impact sur le secteur agricole français, qui représente une clientèle importante pour le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur le Groupe Crédit Agricole et ses contreparties. Si les conditions financières du Groupe Crédit Agricole ou de ses contreparties devaient se détériorer, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes.

Le Groupe Crédit Agricole utilise un modèle de "Value at Risk" (VaR) détaillé dans la gestion des risques pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 30 juin 2022, la VaR du Groupe s'élevait à 14 millions d'euros.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de marché auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 13,8 milliards d'euros au 30 juin 2022.

h) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de Direction du Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur, le Groupe Crédit Agricole est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par le Groupe Crédit Agricole s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, le Groupe Crédit Agricole pourrait enregistrer des pertes imprévues.

⁷ LCR moyen à fin décembre 2021.

- i) Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par le Groupe Crédit Agricole pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Groupe Crédit Agricole détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Groupe Crédit Agricole pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole.

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées. Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour le Groupe Crédit Agricole se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 25 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 11 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 42 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (9 %), la fraude interne (11 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (2 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 59,6 milliards d'euros au 30 juin 2022.

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2021, le montant de la fraude avérée pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 151 millions d'euros, en baisse de - 69 % par rapport à l'année 2020 (481 millions d'euros) qui avait été impactée par des dossiers exceptionnels de Crédit Agricole CIB et Amundi pour 366 millions d'euros (dont 231 millions d'euros au titre du risque frontière crédit).

À périmètre constant, le coût de la fraude en 2021 (151 millions d'euros) progresserait de + 31 % par rapport à 2020 (115 millions d'euros), retraité des dossiers exceptionnels.

Le crédit à la consommation, la banque de détail en France (LCL + CR) et à l'international représentent 97 % de la fraude totale (hors exceptionnel).

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraude est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 49 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 28 % ;
- détournement/vol : 4 % ;
- PSA/NPAI : 9 % ;
- autres fraudes : 10 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Groupe Crédit Agricole continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient

impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Groupe Crédit Agricole dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole devenaient défaillants, même sur une courte période, le Groupe Crédit Agricole se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe Crédit Agricole ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Groupe Crédit Agricole pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe Crédit Agricole, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Groupe Crédit Agricole ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 2 % et 6 % des pertes opérationnelles.

- c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe Crédit Agricole n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Groupe Crédit Agricole applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Groupe Crédit Agricole. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Groupe Crédit Agricole pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que le Groupe Crédit Agricole utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2022, le Groupe Crédit Agricole a une exigence de fonds propres prudentiels de 4,8 milliards d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, en méthodologie avancée (AMA) basée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et en méthodologie standard (TSA).

- d) Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Groupe Crédit Agricole dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Groupe Crédit Agricole sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de

blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Groupe Crédit Agricole à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Groupe Crédit Agricole et géré par la Direction de la conformité Groupe Crédit Agricole qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

- e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Groupe Crédit Agricole, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole dispose de moyens de défense importants, le Groupe Crédit Agricole pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en Ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Fin juin 2022, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 729 millions d'euros contre 758 millions d'euros fin 2021.

- f) La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où le Groupe Crédit Agricole les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation du Groupe Crédit Agricole, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité du Groupe Crédit Agricole.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants du Groupe Crédit Agricole respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques du Groupe Crédit Agricole soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, le Groupe Crédit Agricole ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Groupe Crédit Agricole pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2021, le Groupe Crédit Agricole était implanté dans 47 pays. Ce périmètre comprend l'entité mère, les filiales et succursales. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'à fin 2021, 81 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) du Groupe Crédit Agricole provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

1.4 Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue

- a) Les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe Crédit Agricole peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays (dont la France, l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis), peuvent avoir des répercussions économiques et financières étendues. Le conflit a exacerbé l'instabilité des marchés mondiaux, avec un impact négatif sur les indices boursiers, l'augmentation des prix des matières premières (en particulier le pétrole, le gaz et les produits agricoles tels que le blé), l'aggravation des perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'augmentation des coûts de production et des pressions inflationnistes supplémentaires, au-delà de celles déjà observées ces derniers mois. Ces conditions difficiles pour l'économie mondiale et les marchés financiers pourraient avoir des effets négatifs significatifs sur le groupe Crédit Agricole et ses clients. Ces conditions peuvent se poursuivre ou s'aggraver au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

Ainsi, le coût du risque pourrait être affecté au second semestre 2022 par l'évolution de la situation géopolitique, financière et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (baisse d'activité, capacité insuffisante à répercuter les hausses de coûts) et des consommateurs (affectés par les hausses de prix à la consommation), par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment ceux :

1. dont l'activité d'acteurs significatifs, en raison de leur localisation ou nationalité, est directement impactée par le conflit (énergie, agriculture, aéronautique, négoce en matières premières et énergies) ;
2. exposés à des pénuries ou hausses significatives du coût des énergies et matières premières utilisées dans leur processus de production (agro-alimentaire, industries lourdes, automobile, bâtiment et travaux publics) ;
3. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale en raison des hausses de prix de vente ou de la perte d'accès à des marchés significatifs.

- b) La pandémie de coronavirus (Covid-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux.

Des incertitudes fortes subsistent également quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaire et monétaire à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu à la baisse en juillet 2022 ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 2,6 % pour la zone euro et 2,4 % pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

1. une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance ;
2. une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays ;
3. un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. ;
4. des actifs pondérés par les risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité) ; et

5. une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait être affecté au second semestre 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment ceux :

1. liés aux restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes pouvant être décidées en cas de reprise épidémique, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international et l'événementiel ;
2. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
3. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial fait également l'objet d'un suivi rapproché, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Au 30 juin 2022, les expositions de Crédit Agricole S.A. aux secteurs considérés comme les plus sensibles à ces risques sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 18,5 milliards d'euros d'engagements commerciaux, (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 13,8 milliards d'euros d'engagements commerciaux, (c) l'automobile avec 39,9 milliards d'euros d'engagements commerciaux, (d) le "Shipping" avec 16,9 milliards d'engagements commerciaux.

c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe Crédit Agricole est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 71 % du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole a été réalisé en France, 10 % en Italie, 12 % dans le reste de l'Europe et 7 % dans le reste du monde selon les informations détaillées dans les notes aux états financiers. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Groupe Crédit Agricole, y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que le Groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de *trading* et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, *forward*, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2020 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

- Une dégradation du contexte global, pourrait conduire à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entraîne un maintien prolongé de taux très bas dans les

pays jugés sans risque (Allemagne, États-Unis).

- Le contexte politique et géopolitique global, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, *Brexit*, tensions au Moyen-Orient, crises sociales ou politiques au travers le monde, tensions en Europe de l'Est, etc.
- En Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance déjà faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie, et pourrait également provoquer une hausse des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Groupe Crédit Agricole sur l'Italie est de 137,8 milliards d'euros à fin décembre 2021 (Pilier 3), ce qui représente 6,49 % des expositions du Groupe Crédit Agricole.
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

- d) Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Groupe Crédit Agricole est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Groupe Crédit Agricole doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2021, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Groupe Crédit Agricole était de 17,5 % et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 21,4 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 de l'URD 2019). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 479 millions d'euros en 2021 (ce montant intègre les 185 millions d'euros de trop-perçu entre 2016 et 2020 restitué au Groupe Crédit Agricole) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de

marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Groupe Crédit Agricole est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Groupe Crédit Agricole. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le Groupe Crédit Agricole présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important. Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur le Groupe Crédit Agricole à ce stade.

1.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole

a) Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme 2025

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à moyen terme à horizon 2025 : « Ambitions 2025 » (le « Plan moyen terme 2025 »). Le Plan moyen terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs de leurs marchés respectifs. Le Plan moyen terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (ROI >10% en 3 ans). Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan moyen terme 2025, Crédit Agricole S.A. ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie as-a-service, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine.

Le Plan moyen terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers portant notamment sur le coefficient d'exploitation, le résultat net, la rentabilité sur fonds propres, les ratios d'adéquation des fonds propres, et la liquidité. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, et notamment si l'un ou plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section se réalisait. À titre d'exemple, l'objectif est d'atteindre à horizon 2025 un niveau de ratio CET1 pour le Groupe Crédit Agricole supérieur ou égal à 17%, et un niveau de TLAC pour le Groupe Crédit Agricole supérieur ou égal à 26% (hors dette senior préférée éligible). Par ailleurs, la cible de Position de Ressources Stables fixée dans le Plan moyen terme 2025 entre 110 et 130 milliards d'euros permettrait de respecter largement l'exigence réglementaire portant sur le ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio ou NSFR).

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, le Groupe Crédit Agricole adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale, en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Pour le climat, le Groupe inscrit son action dans la contribution à la neutralité carbone planétaire d'ici 2050. Le Crédit Agricole a initié fin 2021 un important chantier méthodologique visant à définir des trajectoires de décarbonation pour dix secteurs de l'économie financés par la banque, applicables à chaque métier et chaque entité. Ces dix secteurs représentant 75 % des émissions mondiales de carbone et 60 % des encours du Groupe. Les travaux reposent sur le scénario Net Zéro Emissions de l'Agence internationale de l'énergie et adoptent les principes de l'Alliance du secteur financier de Glasgow visant à tracer la voie d'un désengagement progressif des actifs aux plus fortes émissions de CO₂. Cette voie est complexe. Elle requiert un dialogue renforcé avec les clients du Groupe afin de permettre la décarbonation de l'économie tout en évitant un choc social.

D'ores et déjà, le Groupe Crédit Agricole a tracé sa trajectoire de désengagement progressif du secteur Pétrole et Gaz en fixant une cible de réduction des émissions de CO₂ liées au financement de ce secteur de 30 % en valeur absolue entre 2020 et 2030. Nous nous engageons également à soutenir la décarbonation du secteur de l'automobile en diminuant l'intensité carbone de notre portefeuille sectoriel de moins 50 % sur cette même période (portefeuilles Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance et Crédit Agricole Leasing & Factoring).

En ce qui concerne l'objectif de réduction de notre empreinte carbone propre, scope 1 et 2 (énergies, flotte et déplacements professionnels) il a été fixé à moins 50 % également d'ici 2030.

Les trajectoires sectorielles dont nous allons poursuivre la définition et la publication, en 2022 et en 2023, seront accompagnées de plans d'actions destinés à garantir leur mise en œuvre. En ce qui concerne le secteur pétrole et gaz, le plan d'actions passera notamment par l'adoption d'une nouvelle politique, en ligne avec les recommandations de l'Alliance du secteur financier de Glasgow pour le NetZéro.

En parallèle, le Crédit Agricole accélère son soutien aux énergies renouvelables en visant une croissance de 60 % de l'exposition aux énergies bas carbone pour CACIB d'ici 2025 et l'atteinte de 14 GW de capacité installée via les investissements de Crédit Agricole Assurances en 2025.

Pour aller plus loin, le Groupe Crédit Agricole se structure et lance deux nouveaux métiers:

- Crédit Agricole Transitions & Energies, pour rendre les transitions énergétiques accessibles à tous,
- Crédit Agricole Santé & Territoires pour faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Plus généralement, le succès du Plan moyen terme 2025 repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025 devraient pouvoir être atteints, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan moyen terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si les objectifs définis dans le Plan moyen terme 2025 n'étaient pas réalisés (en totalité ou en partie), la situation financière et les résultats du Groupe Crédit Agricole pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

- b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des filiales spécialisées dans ce domaine dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que la sinistralité constatée ne soit pas supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. de manière importante.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie à l'évolution des taux, notamment en renforçant sa politique de réorientation de sa collecte vers les unités de compte et en dotant sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 13,8 milliards d'euros au 30 juin 2022 (contre 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021), soit 6,5 % des encours des contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'unité de compte dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 25,2 % au 30 juin 2022. En assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé. Il atteint 98,7 %⁸.

Enfin, Crédit Agricole Assurances maintient un haut niveau de solvabilité en affichant un ratio de 224 %⁹ au 30 juin 2022.

- c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole

Bien que les principales activités du Groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

⁸ Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica, retraité des événements climatiques, le ratio.

⁹ Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le *grandfathering* des dettes subordonnées.

d) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique

Les risques climatiques peuvent affecter le Groupe Crédit Agricole de deux façons : directement en portant sur ses outils d'exploitation - pour des impacts qui demeurent cependant marginaux à l'échelle du Groupe – ou, indirectement, en affectant les contreparties des filiales de Crédit Agricole SA et des Caisses régionales. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit, volet pour lequel les impacts pourraient être significatifs pour les contreparties du Groupe, et, de fait, indirectement affecter le Groupe Crédit Agricole. À titre d'exemple, lorsque le groupe Crédit Agricole prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties du groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le groupe Crédit Agricole devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e) Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

f) Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une forte concurrence

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales ont en France une part de marché de plus de 23 %¹⁰. Les marchés

¹⁰ Cette part de marché est valable sur les dépôts bancaires des ménages, elle est de 24 % pour les crédits des ménages (source : Banque de France, septembre 2021).

européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" ("extended SPE") qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément

au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 ¹¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ¹², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

¹¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

¹² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

- b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

PUBLICATION DES EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE MESURES APPLIQUÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 – GROUPE CRÉDIT AGRICOLE (MORATOIRES SUR LES PAIEMENTS ET GARANTIES PUBLIQUES)

Modèle 1 – Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs

Objet: fournir un relevé de la qualité de crédit des prêts et avances soumis à des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de COVID-19, conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».
Champ d'application: le modèle s'applique à tous les établissements de crédit soumis à l'ensemble ou à une partie des exigences de publication prévues à la huitième partie du CRR, conformément aux articles 6, 10 et 13 du CRR.
Contenu: valeur comptable brute des prêts et avances performants et non performants ainsi que dépréciations cumulées correspondantes et variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit, en application du périmètre de consolidation réglementaire conformément à la première partie, titre II, chapitre 2, du CRR.
Fréquence: semestrielle.
Format: fixe.
Explications complémentaires: les établissements devraient expliquer l'application des types de moratoires éligibles (par exemple report, suspension ou réduction du capital et/ou des intérêts durant une période limitée et prédéfinie) et les différents secteurs et industries dans lesquels les moratoires éligibles sont appliqués, ainsi que les pertes économiques réalisées et la façon dont elles sont calculées.

		Valeur comptable brute							Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit							Valeur comptable brute	
		Performants				Non performants			Performants				Non performants				Entrées d'expositions non performantes
		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)			Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours			Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)			Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o			
1	Prêts et avances soumis à des moratoires	38 801 377 389	37 468 246 059	802 248 473	5 707 960 851	1 333 131 330	592 499 206	18 143 712	- 1 184 364 689	- 662 782 531	-74 068 436	- 453 729 551	- 521 582 159	- 249 625 895	- 4 219 498	587 902 705	
2	dont: ménages	5 733 808 112	5 518 827 222	145 572 480	785 747 147	214 980 889	78 302 040	50 071	- 135 898 469	- 68 342 432	- 6 620 103	- 56 067 826	- 67 556 037	- 23 476 279	- 6 607	127 346 740	
3	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	4 473 387 868	4 342 661 355	126 393 865	653 928 661	130 726 513	49 393 248	-	- 80 685 336	- 51 986 270	- 5 591 381	- 45 438 337	- 28 699 066	- 11 633 090	-	65 203 756	
4	dont: sociétés non financières	33 025 721 446	31 909 432 651	656 573 336	4 906 161 800	1 116 288 795	514 197 166	18 093 641	- 1 044 651 216	- 591 233 688	- 67 440 300	- 394 648 024	- 453 417 529	- 226 149 616	- 4 212 891	458 738 336	
5	dont: petites et moyennes entreprises	26 151 922 668	25 096 681 608	591 148 741	3 711 719 116	1 055 241 060	498 693 372	4 751 615	- 916 816 249	- 489 870 150	- 61 517 976	- 328 800 914	- 426 946 098	- 217 969 624	- 1 083 407	444 810 984	
6	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	7 026 005 273	6 661 163 866	205 108 800	1 069 981 242	364 841 407	210 296 949	10 903 070	- 247 904 699	- 126 425 040	- 21 545 939	- 102 080 201	- 121 479 659	- 72 705 783	- 2 057 486	187 091 154	

Définitions

Lignes:

Moratoires: moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en réponse à la pandémie de COVID-19 conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

Ventilation par contreparties: les établissements devraient appliquer la ventilation par contreparties telle que définie à l'annexe V, première partie, paragraphe 42, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

L'affectation à un secteur de contrepartie devrait se fonder sur la seule nature de la contrepartie immédiate. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur devrait s'effectuer sur la base des caractéristiques du débiteur qui a été le plus pertinent, ou le plus déterminant, pour la décision de l'établissement d'autoriser l'exposition. Entre autres classifications, la répartition des expositions conjointes selon le secteur de la contrepartie, le pays de résidence et le code NACE devrait être motivée par les caractéristiques du débiteur le plus pertinent, ou le plus déterminant.

Petites et moyennes entreprises: telles que définies à l'annexe V, première partie, paragraphe 5, point i), du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

Colonnes:

Valeur comptable brute: valeur comptable brute au sens de l'annexe V, première partie, paragraphe 34, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

Exposition renégociée: exposition renégociée au sens de l'annexe V, deuxième partie, paragraphes 240 à 244, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission. Selon que les expositions renégociées satisfont ou non aux conditions requises par l'annexe V dudit règlement, elles peuvent être qualifiées d'expositions performantes ou non performantes.

Expositions non performantes: telles que définies à l'article 47 bis, paragraphe 3, du CRR et aux paragraphes 213 à 239 de l'annexe V, deuxième partie, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

Expositions non performantes jusqu'à l'objet de mesures de renégociation: article 47 ter du CRR, annexe V, première partie, paragraphe 34, de l'UE n° 680/2014 et annexe V, deuxième partie, paragraphes 240 à 244, de l'UE n° 680/2014.

Les expositions soumises à des moratoires conformes aux orientations de l'ABE et faisant également l'objet d'autres mesures de renégociation appliquées en raison de la pandémie de COVID-19 devraient également être publiées dans cette colonne.

Expositions en défaut: expositions considérées comme étant en défaut au sens de l'article 178 du CRR.

Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions: ce poste devrait inclure les sommes calculées conformément à l'annexe V, deuxième partie, paragraphe 69 à 71, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

Dont étape 2: catégories de dépréciations, telles que définies dans l'IFRS 9.5.5. L'«Étape 2» correspond à une dépréciation mesurée conformément à l'IFRS 9.5.5.3.

Les colonnes «Dont étape 2» ne devraient pas être publiées par les établissements qui appliquent les principes comptables nationaux généralement admis sur la base de la directive 86/635/CEE du Conseil du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

La colonne «entrées d'expositions non performantes» devrait refléter la valeur brute des expositions, c'est-à-dire ne pas tenir compte de la valeur nette découlant des sorties de la période de publication, et devrait avoir une fréquence semestrielle à partir de la date de publication précédente.

Les entrées devraient être publiées à une fréquence semestrielle depuis le début de la période de publication jusqu'à la date de référence.

Pour une exposition reclassée plusieurs fois de «non-performante» à «performante» durant la période de publication, le montant des entrées devrait être identifié en comparant le statut de l'exposition au début de la période de publication avec son statut à la date de référence.

Le reclassement d'une exposition non performante d'un portefeuille comptable à un autre ne devrait pas être publié en tant qu'entrée.

Modèle 2 – Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle du moratoire

Objet: fournir un relevé du volume de prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02», selon l'échéance résiduelle de ces moratoires.
Champ d'application: le modèle s'applique à tous les établissements de crédit soumis à l'ensemble ou à une partie des exigences de publication prévues à la huitième partie du CRR, conformément aux articles 6, 10 et 13 du CRR.
Contenu: valeur comptable brute des prêts et avances présentée selon l'échéance résiduelle des moratoires sur les remboursements de prêts, en application du périmètre de consolidation réglementaire, conformément à la première partie, titre II, chapitre 2, du CRR.
Fréquence: semestrielle.
Format: fixe.
Explications complémentaires: les établissements devraient expliquer la durée des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués et toute révision de cette durée (par exemple une prorogation).

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	
		Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute								
			Dont: moratoires législatifs	Dont: qui ont expiré	Échéance résiduelle des moratoires						
≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois			> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an					
1	Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	316 716	39 180 454 902								
2	Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	316 087	38 804 967 392	5 258 775 935	38 801 377 389	144 292	36 189	3 889	19 095	3 386 537	
3	dont: ménages		5 733 919 985	1 130 060 990	5 733 808 112	95 480	2 583	-	-	13 811	
4	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels		4 473 387 868	479 591 332	4 473 387 868	-	-	-	-	-	
5	dont: sociétés non financières		33 029 199 575	4 116 487 339	33 025 721 446	48 813	33 606	3 889	19 095	3 372 726	
6	dont: petites et moyennes entreprises		26 155 358 564	3 900 343 253	26 151 922 668	6 580	33 606	3 889	19 095	3 372 726	
7	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux		7 026 087 544	1 371 409 677	7 026 005 273	-	-	-	-	82 270	

Définitions

Lignes:

Moratoire: voir la définition dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Prêts et avances: annexe V, première partie, paragraphe 32, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014.

Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé: tels que définis au paragraphe 19, point a), des orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

Dans cette ligne, pour le nombre de débiteurs (colonne a) ou pour la valeur comptable brute (colonne b), les établissements devraient publier le nombre de demandes reçues de leurs clients ou la valeur comptable brute correspondante pour les moratoires conformes aux orientations de l'ABE, que le moratoire concerne ait déjà été mis en œuvre ou non. Si le nombre de débiteurs autorisés à demander un moratoire conforme aux orientations de l'ABE ou la valeur comptable brute correspondante ne sont pas connus (par exemple en raison des spécificités du moratoire), le nombre de débiteurs à qui un moratoire a été proposé et le nombre de débiteurs auxquels un moratoire a été appliqué peuvent être égaux. De même, la valeur comptable brute du moratoire proposé et celle à laquelle le moratoire a été appliqué peuvent être égales.

Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés): tels que définis au paragraphe 19, point b), des orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

Dans cette ligne, pour le nombre de débiteurs (colonne a), les établissements devraient publier le nombre de débiteurs dont les demandes de moratoires conformes aux orientations de l'ABE ont déjà été mises en œuvre.

Ventilation par contreparties: voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Petites et moyennes entreprises (PME): voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Colonnes:

Valeur comptable brute: voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs». La valeur comptable brute inclut, dans le cas du modèle 2, non seulement les moratoires conformes aux orientations de l'ABE toujours en vigueur mais aussi ceux qui ont expiré, c'est-à-dire la valeur comptable brute des prêts et avances dont les moratoires conformes aux orientations de l'ABE ont expiré à la date de référence (c'est-à-dire que l'échéance résiduelle du moratoire est égale à zéro).

Echéance résiduelle des moratoires: temps écoulé entre la date de référence et la fin de l'application des moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

EN ANNEX IV

Modèle 3 – Informations sur les nouveaux prêts et avances émis et fournis en vertu des nouveaux régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de COVID-19

Objet: fournir un relevé du stock de nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de COVID-19.
Champ d'application: le modèle s'applique à tous les établissements de crédit soumis à l'ensemble ou à une partie des exigences de publication prévues à la huitième partie du CRR, conformément aux articles 6, 10 et 13 du CRR.
Contenu: valeur comptable brute des prêts et avances soumis à des garanties publiques appliquées en raison de la pandémie de COVID-19, en application du périmètre de consolidation réglementaire, conformément à la première partie, titre II, chapitre 2, du CRR.
Fréquence: semestrielle.
Format: fixe.
Explications complémentaires: les établissements devraient expliquer la taille, la durée et la portée sectorielle des garanties publiques, ainsi que le statut «performant», «faisant l'objet de mesures de renégociation» et «non performant» de ces nouveaux prêts émis.

		a	b	c	d
		Valeur comptable brute	dont: renégociés	Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute
				Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
1	Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	21 132 730 027	1 287 740 232	18 340 583 298	357 759 280
2	dont: ménages	252 550 510			2 230 245
3	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	-			-
4	dont: sociétés non financières	20 866 448 499	1 281 980 406	18 101 396 580	355 529 035
5	dont: petites et moyennes entreprises	13 805 583 394			208 644 847
6	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	-			-

Définitions

Lignes:

Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics: paragraphe 18 des présentes orientations et annexe V, première partie, paragraphe 32, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014.

Ventilation par contreparties: voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Petites et moyennes entreprises (PME): voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Colonnes:

Valeur comptable brute: voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

dont renégociés: article 47 ter du CRR, annexe V, première partie, paragraphe 34, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 et annexe V, deuxième partie, paragraphe 244, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014.

La valeur comptable brute du nouveau contrat («créance faisant l'objet d'un refinancement») accordé dans le cadre d'une opération de refinancement considérée comme une mesure de renégociation devrait être publiée.

Garanties publiques reçues: paragraphe 18 des présentes orientations et annexe V, deuxième partie, paragraphes 172 et 174 de l'ITS.

Les établissements devraient publier le montant maximum de garantie publique que les États membres ont instauré en réponse à la pandémie de COVID-19 pour les nouveaux prêts et avances émis. Le montant de la garantie ne devrait pas dépasser la valeur comptable brute du prêt correspondant. L'existence d'autres formes de sûretés ou garanties ne devrait pas être prise en compte pour calculer le montant maximum de garantie publique reçue en raison de la pandémie de COVID-19 qui peut être demandé.

Entrées d'expositions non performantes: les entrées devraient être publiées à une fréquence semestrielle depuis le début de la période de publication jusqu'à la date de référence.

Pour une exposition reclassée plusieurs fois de «non-performante» à «performante» durant la période de publication, le montant des entrées doit être identifié en comparant le statut de l'exposition au début de la période de publication avec son statut à la date de référence. Le reclassement d'une exposition non performante d'un portefeuille comptable à un autre ne doit pas être publié en tant qu'entrée.

CREDIT AGRICOLE S.A.

STATUTS MIS A JOUR AU 10 MARS 2022

ARTICLE 1 – FORME

Crédit Agricole S.A. (la "Société") est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions du Livre dixième du Code de commerce relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural.

Antérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse nationale de Crédit agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse nationale de Crédit agricole après absorption du Fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

ARTICLE 2 – DENOMINATION

La Société a pour dénomination : CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme" ou des initiales S.A. "régie par le Livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des caisses régionales de crédit agricole mutuel et de l'ensemble du groupe crédit agricole. A cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte. Elle consent des avances aux caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des caisses régionales

de crédit agricole mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des caisses régionales de crédit agricole mutuel.
3. En qualité d'organe central du crédit agricole mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du crédit agricole mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex.

ARTICLE 5 - DUREE

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1er des présents statuts, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 9 077 707 050 euros. Il est divisé en 3 025 902 350 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Pour les besoins des présents statuts :

- "**Assemblée Générale**" désigne l'assemblée générale des porteurs d'actions ;
- "**Assemblée Générale Extraordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire ;
- "**Assemblée Générale Ordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL : AUGMENTATION, REDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

A. Augmentation du capital social

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, dans les conditions légales et réglementaires, l'augmentation du capital social, sous réserve des dispositions relatives au paiement du dividende en actions prévues à l'article 30 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.
3. Les porteurs d'actions ont, dans les conditions légales et réglementaires, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.
4. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, dans les conditions légales et réglementaires, les apports en nature.

B. Réduction du capital social

1. La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser.
2. Toute réduction de capital motivée par des pertes est imputée sur le capital social entre les différentes actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

Les pertes seront imputées prioritairement sur le report à nouveau, puis sur les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition, puis sur les autres réserves, puis sur les réserves statutaires, puis sur les primes de toute nature, puis sur la réserve légale et enfin sur le capital social.

3. La Société pourra procéder à des réductions de capital non motivées par des pertes dans les conditions légales et réglementaires.

C. Amortissement du capital social

Le capital peut être amorti conformément aux articles L.225-198 et suivants du Code de commerce.

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du porteur d'actions, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

ARTICLE 9 - DECLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET IDENTIFICATION DES PORTEURS D' ACTIONS

A. Déclaration de franchissements de seuil

Sans préjudice des obligations de déclaration de franchissements de seuils prévues par la loi, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 1 % du capital ou des droits

de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs porteurs d'actions détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

B. Identification des porteurs d'actions

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par le dépositaire central, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de tiers, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 9.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs porteurs d'actions détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

ARTICLE 10 -DROITS DE VOTE - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

A. - Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de la Société est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Les actions de la Société (y compris celles qui pourraient être attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission) ne bénéficient pas de droit de vote double conformément à l'article L. 22-10-46 et au dernier alinéa de l'article L.225-123 du Code de commerce.

B. Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Le droit de vote attaché à chaque action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales, par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes de toute nature, appartient au nu-proprétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

C. Droits et obligations attachés aux actions

1. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par les Assemblées Générales.
2. Chaque action dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 31 "Dissolution- liquidation" et à l'article 30 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix dans ces Assemblées Générales.

3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de :

- **3 au moins et 18** au plus administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce;
- **1 administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles**, désigné conformément aux dispositions de l'article L.512-49 du Code monétaire et financier ;
- **1 ou 2 administrateurs représentant les salariés**, désignés conformément aux disposition de l'article L.225-27-1-III- 3° du Code de commerce,
- **1 administrateur représentant les salariés actionnaires**, conformément aux dispositions de l'article L.225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce, élu par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102.

Participent également aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative :

- Le ou les censeurs désignés conformément à l'article 12 des présents statuts ;
- 1 membre titulaire du Comité Social et Economique de l'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs représentant les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée Générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée Générale

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer plus de quatre mandats successifs. Cependant, si un administrateur vient à cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, l'administrateur nommé pour la durée restant à courir dudit mandat peut solliciter un cinquième mandat, dans la limite d'une durée correspondant à quatre mandats successifs. Il sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant le douzième anniversaire de sa première nomination.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A l'exception des administrateurs élus par les salariés et l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le renouvellement des administrateurs élus par l'Assemblée générale s'effectue de manière à favoriser, dans la mesure du possible, un échelonnement équilibré des dates d'expiration des mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs représentant les salariés

Lorsqu'un seul administrateur représentant les salariés doit être nommé, celui-ci est désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du Code du travail dans la Société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français. Lorsque deux administrateurs représentant les salariés doivent être nommés, ils sont désignés par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour de ces élections.

Le nombre d'administrateurs représentant les salariés est égal à deux lorsque le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce est supérieur à huit, et à un s'il est égal ou inférieur à huit. Si au cours d'un exercice, le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce devient inférieur ou égal à huit, le mandat du second administrateur représentant les salariés se poursuivra jusqu'à son terme mais ne sera pas renouvelé si le nombre d'administrateurs demeure inférieur ou égal à huit à la date du renouvellement. Si le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 redevient supérieur à huit, un second administrateur représentant les salariés devra être nommé dans les conditions prévues ci-dessus, dans un délai de six mois après la cooptation par le conseil d'administration ou la nomination par l'Assemblée Générale du nouvel administrateur, étant précisé que ce dernier entrera en fonction lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après sa désignation.

Tout administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans. Ses fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

En cas de vacance, par décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu pour la durée restante du mandat conformément aux dispositions de

l'article L.225-34 du Code de commerce. Jusqu'à la date de remplacement, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Dans le cas où l'obligation de désignation d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés deviendrait caduque (y compris en cas d'abrogation des dispositions légales la prévoyant), le mandat du ou des administrateurs représentant les salariés prendra fin à la première des deux dates suivantes : au terme du mandat en cours ou à l'issue de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle le conseil d'administration constate la sortie de la Société du champ d'application de la loi.

Sous réserve des dispositions du présent article ou de la loi, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.

En l'absence de désignation d'un ou des administrateurs représentant les salariés conformément à la loi et aux présents statuts, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

5. Administrateur représentant les salariés actionnaires.

a. Modalités de désignation du candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires

Dans les conditions définies à l'article L.225-102 du Code de commerce, le candidat à la nomination au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires est désigné :

- 1) d'une part, par l'ensemble des membres élus des conseils de surveillance desdits FCPE pour les porteurs de parts de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) investis principalement en actions Crédit Agricole S.A., et ;
- 2) d'autre part, par des grands électeurs élus par toutes les personnes ayant acquis des actions en qualité de salarié lorsque ces dernières exercent directement les droits de vote attachés aux actions qu'elles détiennent en propre (étant précisé que les salariés visés par le présent paragraphe 2) sont ceux visés à l'article L.225-102 du Code de commerce, à savoir les salariés actionnaires de la Société et des entités ou groupements liés ou affiliés à la Société en application de l'article L.225-180 du Code de commerce).

Les membres des conseils de surveillance visés au paragraphe 1) et les grands électeurs visés au paragraphe 2) sont réunis au sein d'un collège (Collège) chargé de l'élection parmi eux du candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires et de son suppléant en vue de leur élection par l'Assemblée générale.

Les conditions de désignation des grands électeurs et du candidat, non précisées dans les présents statuts, sont arrêtées par le conseil d'administration, leur mise en œuvre étant assurée par toute personne et/ou direction de Crédit Agricole S.A. à qui il aura donné délégation, en accord avec le Directeur général.

En tout état de cause,

- le conseil d'administration, lorsqu'il arrête les conditions d'éligibilité à la candidature aux postes de grands électeurs, doit s'assurer que le nombre de grands électeurs sera tel que la composition du Collège sera raisonnablement représentative du poids respectif des actions dont le droit de vote est exercé directement par les personnes ayant acquis

des actions en qualité de salarié et des actions dont le droit de vote est exercé par les conseils de surveillance des FCPE ;

- sera proposé à l'Assemblée Générale le candidat et son suppléant ayant reçu la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Collège, étant précisé que si, à l'issue du vote, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, alors les deux candidats ayant obtenu le plus de voix devront se présenter à un second tour, à l'issue duquel celui ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sera proposé à l'Assemblée Générale. L'identité du candidat et celle de son suppléant doivent figurer dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur sa désignation.

b. Statut de l'administrateur représentant les salariés actionnaires

La durée des fonctions de l'administrateur représentant les salariés actionnaires est identique à celle des administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément à l'article L.225-18 du Code de commerce. Toutefois, son mandat prendra fin de plein droit et l'administrateur représentant les salariés actionnaires sera réputé démissionnaire d'office en cas de perte de sa qualité d'actionnaire (individuellement ou par l'intermédiaire d'un FCPE), ou de salarié de la Société ou d'une société ou d'un groupement d'intérêt économique lié à la Société au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Tout candidat doit se présenter avec un suppléant, qui est appelé à le remplacer en cas de cessation définitive, en cours de mandat, des fonctions d'administrateur du titulaire avec lequel il a été nommé. Le suppléant est dans cette hypothèse coopté par le conseil d'administration pour exercer le mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires jusqu'au terme fixé. La cooptation du suppléant par le conseil d'administration sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Jusqu'à la cooptation du suppléant, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

En cas d'empêchement définitif du suppléant, le remplacement de ce dernier s'effectuera dans les conditions prévues au paragraphe a. pour la désignation du candidat, au plus tard avant la réunion de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire ou, si celle-ci se tient moins de quatre mois après l'empêchement définitif du suppléant, avant l'assemblée générale ordinaire suivante. Jusqu'à la désignation du remplaçant, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Dans l'hypothèse où en cours de mandat le rapport présenté annuellement par le conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale, en application de l'article L.225-102 du Code de commerce, établit que les actions détenues dans le cadre dudit article représente un pourcentage inférieur à 3 % du capital de la Société, le mandat du membre du conseil d'administration représentant les salariés actionnaires prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale où sera présenté le rapport du conseil d'administration le constatant.

ARTICLE 12 - CENSEURS

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

ARTICLE 13 - ACTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une action ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

ARTICLE 14 - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, de toute personne mandatée à cet effet par le conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

A la demande du président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le groupe peuvent assister aux délibérations du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le président du conseil d'administration.

3. Les décisions relevant des attributions du Conseil relatives aux nominations d'administrateurs à titre provisoire, à la mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires, à la convocation de l'assemblée générale et au transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.

ARTICLE 15 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

ARTICLE 16 - PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de crédit agricole mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11-1 dernier alinéa des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 11-2 3ème alinéa des présents statuts, le président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

ARTICLE 17 - DIRECTION GENERALE

A. Directeur général

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général de la Société, il peut également mettre fin à ses fonctions.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels, en conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégués qu'il avisera.

B. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration procède à la nomination d'une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

ARTICLE 18 - DISPOSITION GENERALE RELATIVE AUX LIMITES D'AGE

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui suit cette date anniversaire.

ARTICLE 19 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire détermine et approuve l'enveloppe de rémunération des administrateurs.

ARTICLE 20 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La durée du mandat des commissaires aux comptes est de six exercices.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la durée de leurs mandats et au rythme de rotation

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

ARTICLE 21 - ASSEMBLEES GENERALES

Les décisions collectives sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

ARTICLE 22 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

ARTICLE 23 - ORDRE DU JOUR ET PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES

L'ordre du jour des Assemblées Générales est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 24 - ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES

A. Pouvoirs

Tout porteur d'actions, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient inscrits en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée par celui-ci, le cas échéant par voie électronique.

Le porteur d'actions, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B. Participations aux Assemblées Générales

Lorsque le porteur d'actions a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les propriétaires d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée Générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les porteurs d'actions peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées Générales par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des porteurs d'actions qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée Générale, sont assimilés aux porteurs d'actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1367 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée Générale par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de transfert de propriété intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

ARTICLE 25 - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU DES ASSEMBLEES GENERALES

1. À chaque Assemblée Générale est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les porteurs d'actions présents et les mandataires et à laquelle sont annexés, les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée Générale.

2. Les Assemblées Générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'Assemblée Générale est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée Générale, celle-ci élit son président.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être un porteur d'actions.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

ARTICLE 26 - QUORUM - VOTE - NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLEES GENERALES

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions dans les Assemblées Générales, déduction faite dans chaque cas des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre d'une Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte des porteurs d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des porteurs d'actions qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée Générale.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

ARTICLE 27 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis ;
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires ;
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- nommer et révoquer les administrateurs ;
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration ;

- autoriser le rachat d'actions dans le cadre de programmes de rachat d'actions mis en œuvre dans les conditions prévues par les articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée) ;
 - nommer les commissaires aux comptes ;
 - statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les porteurs d'actions présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les porteurs d'actions présents ou représentés y compris les porteurs d'actions ayant voté à distance.

ARTICLE 28 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des porteurs d'actions, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les porteurs d'actions présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'actions présents ou représentés y compris les porteurs d'actions ayant voté à distance.

3. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 30 - FIXATION - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

1. Sur le bénéfice de l'exercice social diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

2. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale Ordinaire affecte afin de :
 - doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ;
 - distribuer un dividende aux porteurs d'actions .

L'Assemblée Générale Ordinaire peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration, peut, au titre d'un exercice considéré, décider de distribuer ou de ne pas distribuer de dividende aux porteurs d'actions, notamment aux fins de respecter les obligations prudentielles de la Société.
4. L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque porteur d'actions, dans les limites et conditions qu'elle détermine, pour tout ou partie du dividende distribué ou d'acompte sur dividende, une option pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions à émettre.

ARTICLE 31 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

1. La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelque cause que ce soit. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de cette liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les actions demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

La dissolution de la Société ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre du commerce et des sociétés.

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi. La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

L'Assemblée Générale conserve pendant toute la durée de la liquidation les mêmes pouvoirs qu'au cours de l'existence de la Société.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Il sera procédé au remboursement de la valeur nominale des actions au prorata de leur part dans le capital social, puis le cas échéant au partage du boni de liquidation.

ARTICLE 32 – CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les porteurs d'actions, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les porteurs d'actions eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel 2021 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Montrouge, le 10 août 2022

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe BRASSAC

Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTRouGE CEDEX
Tél. 01 43 23 52 02

Etablissement de crédit soumis aux articles L 225-1 et suivants du Code de commerce et aux articles L 512-47 et suivants du Code monétaire et financier - 784 608 416 RCS Nanterre - FR 77 784 608 416 - Capital 9 077 707 050 euros.



Informations générales

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Olivier Durand	Société représentée par Agnès Hussherr
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Ernst & Young et Autres est représenté par Olivier Durand.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Agnès Hussherr.

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	Jean-Baptiste Deschryver
Société représentée par Béatrice Delaunay	
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Indicateurs Alternatifs de Performance

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

RNPG *Résultat net part du Groupe*

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels).

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Agenda financier

10 novembre 2022	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2022
9 février 2023	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2022
10 mai 2023	Publication des résultats du premier trimestre 2023
17 mai 2023	Assemblée générale à Paris
4 août 2023	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2023
8 novembre 2023	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2023

TABLE DE CONCORDANCE

Incorporation par référence

Le présent Amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2022 sous le numéro D.22-0142 (ci-après le « DEU 2021 ») qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/192553>
- son actualisation A.01 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2022 sous le numéro D.22-0142-A01 (ci-après l'« A01»), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/192988>
- son actualisation A.02 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2022 sous le numéro D.22-0142-A02 (ci-après l'« A02»), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/193815>

Tous les documents incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Table de concordance

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent Document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	N° de page
Rapport semestriel d'activité	3 à 46
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	34 à 37
Etats financiers au 30 juin 2022	175
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière au 1 ^{er} semestre de l'exercice 2022	264
Statuts	290
Attestation du responsable et contrôleurs légaux	309 et 310

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Cette table de correspondance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document d'enregistrement unique 2021 (DEU 2021), à son actualisation A01 dans la deuxième colonne son actualisation A02 dans la troisième colonne ainsi qu'au présent Amendement dans la dernière colonne.

		Numéro de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page De l'actualisation du DEU (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A03)
Section 1	Personnes responsables				
1.1	Identité des personnes responsables	714	403	143	309
1.2	Déclaration des personnes responsables	714	403	143	309
1.3	Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A	N/A	N/A
1.4	Informations provenant d'un tiers	N/A	N/A	N/A	N/A
1.5	Déclaration relative à l'autorité compétente	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes				
2.1	Identité des contrôleurs légaux	714	403	144	310
2.2	Changement éventuel	714	403	144	310
Section 3	Facteurs de risque	276 à 289	38 à 53	132	121
Section 4	Informations concernant l'émetteur				
4.1	Raison sociale et nom commercial	450 ; 692	3	N/A	290 ; 321
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	450 ; 692	N/A	N/A	174 ; 321
4.3	Date de constitution et durée de vie	450 ; 692	N/A	N/A	290 ; 321

		Numéro de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page De l'actualisation du DEU (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A03)
4.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	42 ; 692 à 699 ; 722	N/A	N/A	290 ; 321
Section 5	Aperçu des activités				
5.1	Principales activités	14 à 28 ; 252 à 263 ; 537 à 539	7 à 15 ; 17 à 20 ; 297 à 301		217 à 220
5.2	Principaux marchés	11 ; 14 à 28 ; 537 à 539 ; 656 à 657	6 ; 10 à 15 ; 299 à 301 ;		217 à 220
5.3	Événements importants dans le développement des activités	16 à 28 ; 29 ; 30 à 31	222 ; 223 ; 248 à 250 ; 359 à 386	3;4	3 à 5
5.4	Stratégie et objectifs	269 à 271	34 à 37		135 à 136
5.5	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	335	96		
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	9	5		
5.7	Investissements				
5.7.1	Investissements importants réalisés	29 à 31 ; 462 à 463 ; 488 à 489 ; 603 à 624 ; 700	248 à 250		
5.7.2	Principaux investissements en cours ou à venir	700	N/A		
5.7.3	Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	563 à 565	319 à 322		
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	49 à 54	N/A		
Section 6	Structure organisationnelle				
6.1	Description sommaire du Groupe	5	3	N/A	217 à 220
6.2	Liste des filiales importantes	454 à 455 ; 604 à 624 ; 660 à 663	360 à 386		217 à 220
Section 7	Examen de la situation financière et du résultat				
7.1	Situation financière	456 à 463 ; 640 à 642	217 à 223	6;10; 91 à 93	9 à 27 ; 105 à 106 ; 175 à 183
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	247 à 268	18 à 34	3 à 30	9 à 27 ; 50 à 56
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	268 à 271	34 à 37		

		Numéro de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page De l'actualisation du DEU (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A03)
7.2	Résultat d'exploitation	456 ; 642	217	47;57;65 à 66	9 à 27 ; 50 à 56
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	246 à 252	18 à 22	N/A	N/A
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	NA	N/A	N/A	N/A
Section 8	Trésorerie et capitaux				
8.1	Informations sur les capitaux	10 à 11 ; 340 à 360 ; 459 à 461 ; 576 ; 641 ; 675	3 ; 6 ; 8 ; 9 ; 33 ; 101 à 125 ; 219 à 221 ; 288 ; 294 à 296	24 à 30 ; 91 à 93 ;	28 à 33 ; 105 à 107 ; 179 à 180
8.2	Flux de trésorerie	462 à 463	222 à 223	28 à 30 ; 55	181 à 183
8.3	Besoins de financement et structure de financement	251 à 252 ; 317 à 321 ; 518 à 520	22 ; 81 à 86 ; 278 à 280	29 ;30	110 à 120
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	340 à 346 ; 603	101 à 120 ; 359 à 390		110 à 120
8.5	Sources de financement attendues	700	N/A		110 à 120
Section 9	Environnement réglementaire				
	Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	285 à 286 ; 465 à 483 ; 486 à 488	48 ; 225 à 242 ; 246 à 248		133 à 134 ; 184 à 189
Section 10	Informations sur les tendances				
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	268 à 271 ; 701	34 à 37		9 à 27
10.2	Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	268 à 271 ; 701	34 à 37		34 à 37
Section 11	Prévisions ou estimations du bénéfice				
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	N/A		
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	N/A		
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A	N/A		
Section 12	Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale				
12.1	Informations concernant les membres	131 à 142 ; 162 à 191	N/A		165 à 169
12.2	Conflits d'intérêts	135 ; 139 à	N/A		165 à 169

		Numéro de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page De l'actualisation du DEU (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A03)
		140 ; 192			
Section 13	Rémunération et avantages				
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	136 ; 193 à 234 ; 582 à 585 ; 683	337 à 340		
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	654 ; 670	337 à 340		
Section 14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction				
14.1	Date d'expiration des mandats	134 ; 137 ; 162 à 163 ; 164 à 189 ; 190 ; 191	N/A		165 à 170
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	192	N/A		165 à 170
14.3	Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	146 à 151	N/A		165 à 170
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	132 à 161 ; 142 ; 235 à 241	N/A		
14.5	Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A		N/A
Section 15	Salariés				
15.1	Nombre de salariés	89 ; 115 à 116 ; 273 ; 683 ; 702 à 703	8 ; 9 ; 337		
15.2	Participations et stock-options	164 à 189 ; 207 ; 214 à 216 ; 217 à 231 ; 585 ; 655	340		
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	38 à 39 ; 654 à 655	N/A		
Section 16	Principaux actionnaires				
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital	34 à 35 ; 576	N/A		237
16.2	Existence de droits de vote différents	34 à 35 ; 693	N/A		
16.3	Contrôle direct ou indirect	5 ; 34 à 35	3		
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A		N/A
Section 17	Transactions avec les parties liées	453 ; 563 à 565 ; 644 à 646 ;	213 à 216 ; 319 à 322 ; 402		262

		Numéro de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page De l'actualisation du DEU (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A03)
		676			
Section 18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société				
18.1	Informations financières historiques				
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	273 ; 448 à 636 ; 640 à 689	212 à 398		171 à 266
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A		N/A
18.1.3	Normes comptables	465 à 485 ; 647 à 649	225 à 245		184 à 189
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A		N/A
18.1.5	Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	11 ; 640 à 685	6 ; 219 à 390		175 à 262
18.1.6	États financiers consolidés	448 à 628	212 à 398		171 à 266
18.1.7	Date des dernières informations financières	456 à 463 ; 640 à 642	217 à 223		175 à 183
18.2	Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A	N/A	2 à 43 ; 37 ;38	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques				
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	630 à 637	391 à 398		264 à 266
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A		N/A
18.3.3	Informations financières non auditées	N/A	N/A		N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A		N/A
18.5	Politique de distribution de dividendes				
18.5.1	Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	36	N/A		239
18.5.2	Montant du dividende par action	3 ; 10 ; 36 ; 273 ; 286 ; 491 ; 577 ; 646	N/A		239
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	331 à 335 ; 560 ; 570 ; 571 à 574 ; 670 à 671	327 à 332	108 à 115	156 à 164
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A		N/A
Section 19	Informations complémentaires				
19.1	Informations sur le capital social				

		Numéro de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page De l'actualisation du DEU (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A03)
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	34 à 35 ; 36 à 37 ; 576 ; 675 ; 692 à 694	N/A		237 à 238 ; 291 à 294
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A		N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	34 à 35 ; 38 ; 39	N/A		237 à 238
19.1.4	Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A		N/A
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A		N/A
19.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	N/A	N/A		N/A
19.1.7	Historique du capital social	34 à 35	N/A		
19.2	Acte constitutif et statuts				290 à 308
19.2.1	Registre et objet social	692 à 699	N/A		290 à 308
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	N/A	N/A		N/A
19.2.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	35 ; 692 à 699	N/A		290 à 308
Section 20	Contrats importants	701	N/A		
Section 21	Documents disponibles	701	N/A	148	314
<i>N/A : non applicable.</i>					

En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 566 à 614 et 388 à 556, aux pages 612 à 615 et 557 à 564 et aux pages 216 à 239 du Document de référence 2019 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2020 sous le n° D.20-0168. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684> ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 594 à 646 et 408 à 591, aux pages 644 à 647 et 585 à 592 et aux pages 226 à 253 du Document de référence 2020 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le n° D.21-0184. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/187401>.

Les parties des Documents de référence n° D.20-0168 et n° D.21-0184 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessus. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance>

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros

RCS Nanterre 784 608 416

12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France

Tél. +33 (0) 1 43 23 52 02

Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777

Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31

www.credit-agricole.com